Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)

La République islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

RAPPORT DE SYNTHESE

AUDIT TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA PASSATION ET DE L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023.

PRESENTE PAR LE GROUPEMENT DE CABINETS :

JTC

BAC

GLOBAL INTERNATIONAL CONSULTING

MAI 2025

Téléphone : +222 46 43 30 67,
E-mail : jemaltolba@yahoo.fr

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS 7
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES 9
I- PREAMBULE 11
II- LETTRE D'OPINION 13
III- SYNTHESE DES CONSTATS 16
IV- Appréciation globale du niveau de performance du processus de passation 23
V- Pertinence des décisions formulées par la CPMP 26
VI- PRINCIPALES RECOMMANDATIONS 32
VII- PREMIERE PARTIE : CONTEXTE, OBJECTIFS ET METHODOLOGIE 35
7.1. CONTEXTE DE LA MISSION 35
7.2. OBJECTIFS DE LA MISSION 35
7.3. APPROCHE METHODOLOGIQUE 36
7.3.1. REUNION DE DEMARRAGE AVEC L'AUTORITE CONTRACTANTES 36
7.3.2. COMMUNICATION DES MARCHES A AUDITER 36
7.3.3. CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON A AUDITER PAR MODE ET PAR TYPE DE MARCHE 36
7.3.3.1. REPARTITION PAR MODE 36
7.3.3.2. REPARTITION PAR TYPE DE MARCHE 37
7.3.3.3. REPARTITION PAR MODE ET PAR TYPE DES MARCHES AU NIVEAU DE CHAQUE CPMP 39
7.3.3.3.1. REPARTITION PAR MODE DES MARCHES AU NIVEAU DE CHAQUE CPMP 39
7.3.3.3.2. REPARTITION PAR TYPE DES MARCHES AU NIVEAU DE CHAQUE CPMP 41
7.3.4. VERIFICATION DE LA MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX MARCHES 44
7.3.5. COMPTE RENDU PARTIEL DE LA MISSION : DEBRIEFING 44
7.3.6. RAPPORTS 45
7.3.7. DIFFICULTES RENCONTREES LORS DE LA MISSION 45
VIII- DEUXIEME PARTIE : AUDIT DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES 46
8.1. REVUE DU CADRE LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS 46
8.1.1. CADRE LEGISLATIF DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS 46
8.1.2. ORGANE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS 47
8.1.3. ORGANE DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS 48
8.2. PROCEDURE DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS 49
8.2.1. PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES 49
8.2.2. QUALITE DES DOSSIERS DE MISE EN CONCCURENCE 49
8.2.3. AVIS D'APPEL A CONCURRENCE/LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER 49

8.2.4. PROCEDURES DE RECEPTION, D'OUVERTURE, D'ANALYSE ET D'EVALUATION DES OFFRES : RAPPORT DE DEPOUILLEMENT ET DE JUGEMENT DES OFFRES 49
8.2.5. ATTRIBUTION PROVISOIRE ET DEFINITIVE / PUBLICATION 49
8.2.6. SIGNATURE, APPROBATION ET NOTIFICATION DES MARCHES 50
8.2.7. DELAIS DE PASSATION ET D'APPROBATION DES MARCHES 51
8.2.8. PROCEDURES DEROGATOIRES 67
MARCHES PASSES PAR ENTENTE DIRECTE 67
MARCHE PAR CONSULTATION SIMPLIFIEE 68
MARCHE PAR APPEL D'OFFRES RESTREINT 68
EXAMEN DES AVENANTS 68
8.3. PROCEDURES D'EXECUTION ET DE GESTION DES MARCHES 69
8.3.1. DELAIS D'EXECUTION 69
8.3.2. DELAIS DE PAIEMENT 77
8.3.3. EXAMEN DES RECOURS EXERCES AUPRES DU COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD) DE L'ARMP 81
8.3.3.1. RECOURS INTRODUITS AUPRES DE LA CRD 81
8.4. AUDIT D'EXECUTION PHYSIQUE 84
8.4.1. REPARTITION PAR TYPE DES MARCHES AUDIT PHYSIQUE 84
8.4.2. REPARTITION PAR MODE DES MARCHES AUDIT PHYSIQUE 85
8.4.3. SITUATION DES MARCHES SOUMIS A L'AUDIT PHYSIQUE 86
8.4.4. AUDIT D'EXECUTION PHYSIQUE 93
8.4.4.1. COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE (CSA) 93
8.4.4.2. Établissement des Travaux d'Entretien Routier (ETER) 97
8.4.4.3. Société MAADEN Mauritanie 104
8.4.4.4. Ministère de l'Equipement et des travaux 108
8.4.4.5. Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement 120
8.4.4.6. MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 128
8.4.4.7. MOUDOUN 146
8.4.4.8. MAURITANIENNE DES PRODUITS DE L'ELEVAGE 148
8.4.4.9. MINISTERE DES PECHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME 151
8.4.4.10. MINISTERE DE LA SANTE 153
8.4.4.11. Office National de l'Assainissement (ONAS) 155
8.4.4.12. SOCIETE MAURITANIENNE DES HYDROCARBURES (SMH) 161
8.4.4.13. SOMELEC 166
8.4.4.14. Société Nationale pour le Développement Rural 177
8.4.4.15. TAAZOUR 179
8.4.4.16. REGION DE NOUAKCHOTT 185

IX- DEUXIEME PARTIE : PRINCIPAUX CONSTATS DE L'AUDIT DE CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES PAR AUTORITE CONTRACTANTE 187

9.1. Commission spéciale de passation des marchés publics de la Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché (CAAM) 187

9.2. Commission de passation des marchés publics du Ministère de la Santé (CPMP/MS) 188

9.3. Commission des Marchés des Investissements de la Société Mauritanienne d'Electricité (CPMP_SOMELEC) 190

9.4. Commission de passation des marchés publics du Centre d'Achat des Médicaments Equipements et Consommables Médicaux (CPMP_CAMEC) 192

9.5. Commission de passation des marchés publics de l'Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (CPMP-ETR-ML) 193

9.6. Commission de passation des marchés publics du Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié (CPMP_PANPA) 195

9.7. Commission de passation des marchés publics du l'Établissement des Travaux d'Entretien Routier (CPMP_ETER) 197

9.8. Commission de passation des marchés publics du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CPMP/CSA) 198

9.9. Commission de passation des marchés publics de la Direction des Projets Education-Formation (CPMP_DPEF) 200

9.10. Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP_MHA) 202

9.11. Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère Ministre du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme (CPMP_MCIAT) 206

9.12. Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP_MHUAT) 207

9.13. Commission de Passation des Marchés Publics du Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CPMP_CDHAHRSC) 211

9.14. Commission de Passation des Marchés Publics du Projet d'appui à la décentralisation et au développement des Villes intermédiaires productives (CPMP_MOUDOUN) 212

9.15. Commission de Passation des Marchés Publics La Mauritanienne des Produits d'Elevage (CPMP_MPE) 213

9.16. Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Transformation Numérique de l'Innovation et de Modernisation de l'Administration (CPMP_MTNIMA) 215

9.17. Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie (CPMP_MPME) 216

9.18. Commission de passation des marchés publics des Ministères de la Justice, des Affaires étrangères et de la Défense 219

9.19. Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (CPMP_MPEM) 220

9.20. Commission de Passation des Marchés Publics de la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (CPMP_SMH) 222

9.21. Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (CPMP_MIDEC) 224

9.22. Commission de passation des marchés publics du Ministère de l'Equipement et des Transports (CPMP_MET) 231

9.23. Commission de passation des marchés publics du Ministère de l'Agriculture (CPMP/MA) 234

9.24. Commission des Marchés d'Exploitation (CME_SNDE) 238

9.25. Commission de passation des marchés publics de l'Office National de l'Assainissement (CPMP_ONAS) 241

9.26. Commission de passation des marchés publics du Premier Ministère (CPMP/PM) 244

9.27. Commission de passation des marchés publics de la Région de Nouakchott (CPMP-RN) 245

9.28. Commission de passation des marchés publics de la Société Mauritanienne de Commercialisation de Poissons (CPMP_SMCP) 248

9.29. Commission de passation des marchés publics de l'Autorité de Protection des Données à Caractère Personnel (CPMP/APD) 250

9.30. Commission de passation des marchés publics du Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (CPMP/ MASEF) 252

9.31. Commission de passation des marchés publics de la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (CPMP TAAZOUR) 254

9.32. Commission de passation des marchés publics de l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés (CPMP_ANRTPS) 258

9.33. Commission de passation des marchés publics de l'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM) 259

9.34. Commission de passation des marchés publics du Projet de Gestion Durable des Ressources Naturelles, d'Equipement Communal et de Structuration des Producteurs Ruraux (CPMP_PROGRES) 260

9.35. Commission de passation des marchés publics de la société MAADEN MAURITANIE 261

9.36. Commission de passation des marchés publics du Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel (CPMP_MAIEO) 262

9.37. Commission de passation des marchés publics du Secrétariat Exécutif National de Lutte contre le Sida (SENLS) 263

9.38. Commission de passation des marchés publics de la Société de Transport Public (STP) 264

9.39. Commission de passation des marchés publics de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CPMP_CENI) 265

9.40. Commission de passation des marchés publics du Ministère de l'Elevage (ME) 267

9.41. Commission de passation des marchés publics de l'Agence Nationale d'Exécution et de Suivi des Projets (CPMP_ANESP) 268

9.42. Commission de passation des marchés publics Economie et Finances (CPMP/EF) 270

9.43. Commission de passation des marchés publics de la Fonction Publique et Formation Professionnelle (CPMP_FPFP) 272

9.44. Commission de passation des marchés Publics Enseignement Supérieur et Commerce(CPMP/ESC) 274

9.45. Commission de passation des marchés publics de la SONADER 277

9.46. Commission de passation des marchés publics du Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif (CPMP/MENRSE) 278

9.47. Commission de passation des marchés publics du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) 279

9.48. Commission de passation des marchés publics du Ministère de la Culture de la Jeunesse des Sports et des Relations avec le Parlement (MCJSRP) 281

ANNEXES 284

ANNEXE 1 : LISTE DES MARCHES AUDITES 285

ANNEXE 2 : LISTE DES MARCHES PASSES DE MANIERE CONFORME 316

ANNEXE 3 : LISTE DES MARCHES NON CONFORME 334

ANNEXE 4: LISTE DES MARCHES NON-AUDITABLE 343

ANNEXE 5 : LISTE DES MARCHES SOUMIS A L'AUDIT PHYSIQUE 344

ANNEXE 6 : PLAN D'ACTIONS DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'AUDIT 353

ANNEXE 7 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES 358

ANNEXE 8 : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES 362

SIGLES ET ABREVIATIONS

Abréviations et acronymes	Appellations complètes/Détails
AAO	Avis d'Appel d'Offres
CAAM	Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché
AC	Autorité Contractante
AOI	Appel d'Offres International
AON	Appel d'Offres National
AOO	Appel d'Offres Ouvert
AOR	Appel d'Offres Restreint
ANARPAM	Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier
ANESP	Agence Nationale d'Exécution et de Suivi des Projets
ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Population et des Titres Sécurisés
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
CAMEC	Centrale d'Achats de Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux
CDHAHRSC	Commissariat aux droits de l'homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile
CENI	Commission Electorale, Nationale Indépendante
CNCMP	Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics
CPMP	Commission de Passation des Marchés
CRD	Commission de Règlement des Différends
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
DPEF	Direction des Projets Education et Formation
ETR-ML	Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux
ETER	Établissement des Travaux d'Entretien Routier
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MPE	Mauritanienne pour les Produits d'Elevage
MTNIMA	Ministre de la Transformation Numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration
MFPT	Ministère de la fonction publique et du travail
MAADEN	MAADEN Mauritanie
MESRS	Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MCIAT	Ministre du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme
MPME	Ministre du Pétrole, des Mines et de l'Énergie
MASEF	Ministre de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille
MA	Ministère de l'Agriculture
MF	Ministère des Finances
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation des Poissons
MSGG	Ministère Secrétaire Générale du Gouvernement
MJ	Ministère de la Justice
MAECME	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens à L'Extérieur
MAEPSP	Ministre des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs
MCARP	Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement

Abréviations et acronymes	Appellations complètes/Détails
ME	Ministère de l'Elevage
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENRSE	Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Éducatif
MET	Ministère de l'Equipement et des Transports
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MS	Ministère de la Santé
ONAS	Office National d'Assainissement
PANPA	Port Autonome de Nouakchott dit « Port de l'Amitié »
PEJ	Projet Employabilité des Jeunes
PROGRES	Projet de Gestion durable des Ressources naturelles, d'Equipement communal et de Structuration des producteurs ruraux.
RN	Région de Nouakchott
SNDE	Société Nationale d'Eau
SENLS	Secrétariat Exécutif National de Lutte contre le Sida
SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité
SONADER	Société Nationale pour le Développement Rural
STP	Société de Transport Public

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Liste des Tableaux	Pages	Listes des Figures	Pages
Tableau N°1 : Evaluation du niveau de conformité des marchés audités	**20**	Figure 1 : Représentation graphique du niveau de conformité du processus de passation marchés	**20**
Tableau N°2 : Présentation détaillée du niveau de conformité des marchés audités par commission de passation	**21**	Figure 2 : Représentation graphique du niveau de pertinence des décisions de la CPMP	**23**
Tableau N°3 : Evaluation du niveau de pertinence des décisions formulées par la CPMP	**23**	Figure 3 : Représentation graphique du niveau de conformité du processus de contrôle marchés publics	**26**
Tableau N°4 : Niveau de pertinence des décisions de la CPMP	**24**	Figure 4 : Cartographie des marchés à auditer en nombre et par mode de passation	**35**
Tableau N°5 : Evaluation du niveau de pertinence des avis de la CNCMP	**26**	Figure 5 : Cartographie des marchés à auditer en montant et par mode de passation	**35**
Tableau N°6 : Niveau de pertinence des Avis de la CNCMP	**27**	Figure 6 : Cartographie des marchés à auditer en nombre et par nature	**36**
Tableau 7 : Échantillon final des marchés à auditer par mode de passation	**34**	Figure 7 : Cartographie des marchés à auditer en valeur et par nature	**36**
Tableau 8 : Échantillon final des marchés à auditer par nature	**35**	Figure 8 : Cartographie des marchés à auditer en nombre et par type de passation	**71**
Tableau 9 : Répartition par mode des marchés à auditer au niveau de chaque autorité contractante	**37**	Figure 9 : Cartographie des marchés à auditer en montant et par type de passation	**72**
Tableau 10 : Répartition par type des marchés à auditer au niveau de chaque CPMP	**39**	Figure 10 : Cartographie des marchés à auditer en nombre et par mode de passation	**72**
Tableau 11 : Liste des Autorités n'ayant pas communiqués l'exhaustivité des marchés	**42**	Figure 11 : Cartographie des marchés à auditer en nombre et par mode de passation	**73**
Tableau N° 12 : Synthèse des délais de passation des marchés	**50**	Figure 12 : Représentation graphique de la situation d'exécution des marchés	**78**
Tableau N°13 : Synthèse des délais d'exécution des marchés	**59**	-	-
Tableau N°14 : Synthèse des délais de paiement des marchés	**64**	-	-
Tableau N°15 : Synthèse des traitements des recours	**69**	-	-

Liste des Tableaux	Pages	Listes des Figures	Pages
Tableau 16 : Répartition par type des marchés à auditer physiquement	**71**	-	-
Tableau 17 : Répartition par mode des marchés à auditer physiquement	**72**	-	-
Tableau 18 : Situation d'exécution des marchés soumis à l'audit physique	**73**	-	-
Tableau 19 : Statistique de la situation des marchés soumis à l'audit physique	**78**	-	-

I- PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de présenter les résultats définitifs de l'audit technique et financier des marchés passés en **République Islamique de Mauritanie** au titre de l'exercice budgétaire 2023.

En Mauritanie, les statistiques de l'exercice 2023 montrent l'attribution de 1 223 marchés par 56 CPMP, pour un montant total de 33.317.690.241 MRU.

L'échantillonnage réalisé selon les exigences des TDRs a conduit à la sélection de **trois cent quatorze (314) marchés publics passés par cinquante-deux (52)** autorités contractantes pour une valeur globale de vingt milliard sept cent vingt-quatre million cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent dix-sept (**20 724 582 217) MRU.**

Mais, à la suite du retraitement des données communiquées par l'ARMP, la mission a noté les observations ci-après :

- **L'existence de doublon** : deux (02) marchés de la CPMP de l'ANESP ont été intégrés dans la liste des marchés de la CPMP MHUAT : il s'agit de
    - Marché 193/T/005/CPMP/ANESP/ANESP/2023Travaux de construction d'une école de 06SDC à Atar Adrar
    - Marché 192/T/004/CPMP/ANESP/ANESP/2023Travaux de construction d'une école de 06 SDC à N'gnimlane 1_ Tagant
- L'échantillonnage de trois (03) marchés en dessous du seuil de passation ; ne faisant donc pas partie du périmètre d'exécution de la mission (voir point 7.3.4 du présent rapport).
- Le marché portant audit technique et financier de la passation et de l'exécution des marchés au titre de l'exercice 2021 a été échantillonnés. Mais ce marché avait été attribué au Groupement BAC/GT Inter consulting. Le Cabinet BAC étant membre du groupement JTC/GIC/BAC attributaire du marché d'audit au titre de l'exercice 2023, la mission a estimé qu'il s'agit d'un conflit d'intérêt pouvant impacter l'opinion à formuler sur ce marché.
- L'inscription dans le fichier de l'échantillon, de marchés dont le montant n'est pas conforme au montant mentionné sur le contrat communiqué à la mission sur le terrain.
- Le regroupement des CPMP/MEFP et CPMP/MFPT en CPMP_FPFP
- Le regroupement des CPMP/MAEPSP, CPMP/MF en CPMP/EF
-

Après retraitement de toutes ces données, la mission a obtenu la sélection de **trois cent huit (308) marchés publics passés par quarante-huit (48)** commission de passation des marchés publics pour une valeur globale de vingt milliard sept cent trois millions sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (**20 703 007 999) MRU,** soit un taux de représentativité de **25%** en termes de volume des marchés et **62%** en termes de montant, du volume global des marchés passés en 2023.

Conformément aux exigences des TDRs la mission a apprécié la mise en place et l'organisation de la structure en charge de la passation et du contrôle des marchés publics au titre de la période sous revue et a procédé à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution physique des marchés publics par rapport aux dispositions règlementaires en vigueur.

Le document s'articule autour des points suivants :

- Un résumé du rapport ;
- Le contexte de la mission ;
- Le rappel des objectifs de la mission ;

- L'approche méthodologique utilisée par les consultants ;
- La revue des procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés.

Ce rapport est complété par sept (07) annexes : la liste des marchés échantillonnés (annexe 1), la liste des marchés passés de manière conforme à la réglementation (Annexe 2), la liste des marchés passés sans respect de la réglementation (Annexe 3), et éventuellement les marchés non auditable (Annexe 4), la liste des marchés soumis à l'audit physique (annexe 5), le plan d'actions de suivi des recommandations issues de l'audit (annexe 6), la liste des personnes rencontrées (Annexe 7), la liste des documents consultés.

II- LETTRE D'OPINION

A
Monsieur le Directeur de l'Autorité de Régulation des marchés publics (ARMP)

Conformément au contrat n°008/ARMP/2024, nous avons procédé à l'audit des marchés publics passés par **quarante-huit (48)** Commissions de passation des Marchés au titre de l'exercice budgétaire 2023.

Notre mission porte sur l'appréciation de l'adéquation des procédures de passation des marchés et les modalités de gestion des contrats aux dispositions légales et réglementaires.

Pour y parvenir, nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées sur le plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2023 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur en république islamique de Mauritanie.

Notre démarche méthodologique à consister à examiner l'échantillon communiqué par l'autorité de régulation des marchés publics, à travers la revue de la conformité des procédures de passation des marchés vis-à-vis des exigences du Code des Marchés Publics en vigueur.

A l'issue de nos travaux, nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion qui se présente comme suit :

Eléments	Opinions
Système de classement et d'archivage	La mission note une non-maitrise du dispositif d'archivage par les commissions de passation des marchés, toutefois, ce système d'archivage des dossiers de marchés reste très perfectible
Organisation institutionnelle en charge de la passation des marchés	L'organisation institutionnelle (commission des passations des marchés publics) mise en place par les Autorités contractantes pour assurer la passation des marchés au titre de l'exercice 2023 répond en général aux exigences réglementaires requises par les articles 5 à 13 du Décret n°2022-083 du 08 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics. Toutefois, la mission note - L'absence d'un Secrétariat permanent, chargé d'assurer l'administration des travaux des commissions de passation des marchés et l'archivage des dossiers de marchés. - La non-professionnalisation des acteurs intervenant dans le système de passation des marchés en matière d'archivage des dossiers de marchés ; - La non-professionnalisation des acteurs intervenant dans l'exécution des marchés en matière de gestion des contrats - L'absence de formation au profit des acteurs intervenant dans le système de passation et de contrôle des marchés.

Eléments	Opinions
Procédures de passation de marchés adoptées pour les marchés sélectionnés	Malgré quelques insuffisances, la mission note que globalement les procédures de passation adoptées pour les marchés sont pertinentes. Toutefois, les marchés passés par des procédures dérogatoires représentent environ 51 % de l'échantillon, dont 36 % pour les marchés attribués par entente directe. Cette situation traduit un désintérêt pour les procédures concurrentielles au profit de méthodes moins compétitives et une insuffisance dans la planification des marchés. **Il est donc urgent de revoir en profondeur les modalités de recours à l'entente directe afin de garantir une meilleure transparence et de préserver la sécurité des finances publiques.**
Conformité des procédures aux principes généraux de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de transparence de procédures, édictées par la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021.	60% des marchés échantillonnés, ont été passés de manière conforme aux exigences du CMP malgré quelques insuffisances. 34% des marchés échantillonnés, ont été déclarés non-conforme en l'occurrence pour non-respect des règles relatives à l'approbation des marchés par l'autorité compétente (le Ministre de tutelle) ; 6% des marchés échantillonnés, ont été déclarés non-auditable pour raisons de carence documentaire.
Pertinence et conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP ;	Malgré quelques insuffisances, la mission juge globalement pertinent 87% des avis donnés par la CNCMP sur la mise en œuvre des marchés passés par procédures dérogatoires.
Pertinence et conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD ;	Dans l'ensemble, la mission juge pertinente les décisions rendues par le Comité de Règlement des Différends sur 100% des marchés ayant fait objet de recours.
Pertinence et conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD ;	Sans objet : Les marchés échantillonnés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire. Aucune documentation relative aux décisions formulées par la commission disciplinaire sur la période sous revue n'a été communiquée à la mission par les commissions de passation des marchés publics.
Eventuels indices de fraude et de corruption ou d'autres pratiques (manœuvres collusoires, manœuvres restrictives, manœuvres obstructives) telles qu'elles sont définies dans la loi portant Code des marchés publics et ses textes d'application ;	La mission n'a pas identifié des cas de fraudes et de malversation sur l'ensemble des marchés audités lors de la mise en œuvre de la procédure.
Situations d'attribution de marchés par entente directe	Même s'ils sont passés conformément aux exigences de la législation pour la plupart, la mission note entre autres, une maitrise insuffisante des modalités de recours à l'entente directe par les Autorités contractantes ; ainsi qu'une insuffisance dans la planification des marchés ; justifiant du coup, la nécessité de renforcer leur compétence en la matière.
Opinion sur l'exécution physique des marchés	▪ **18% des marchés ont été exécutés et réceptionnés**. La mission a procédé à la revue desdits marchés ; ▪ **46% des marchés sont en cours d'exécution**. Au regard du fait que lesdits marchés sont toujours en cours

Eléments	Opinions
	d'exécution, la mission n'a procédé qu'à une constatation physique. En effet, la conformité aux exigences des cahiers de charges ne saurait être apprécié au regard du fait que les travaux ne sont pas terminés ; ▪ **Enfin 36% des marchés sont toujours en cours d'exécution malgré le dépassement du délai contractuel**.

Fait à Nouakchott, le 02 Mai 2025

III- SYNTHESE DES CONSTATS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés sont présentés en dix (10) points principaux à savoir :

- Dispositifs législatifs et réglementaires
- Système de classement et d'archivage des documents de marchés ;
- Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés sur la période sous revue ;
- Conformité des procédures aux principes généraux, édictés par la loi n°2021-024 portant code des marchés publics et ses textes d'application ;
- Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions de la CPMP ;
- Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP ;
- Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD ;
- Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CD ;
- Situations d'attribution de marchés par entente directe ;
- Conformité de l'exécution physique.

Eléments	Constats
Dispositif législatif et réglementaire	Le dispositif législatif et règlementaire présente quelques insuffisances on relève : - Inexistence de dispositions réglementaires régissant et clarifiant les procédures et modalités de passation des marchés de services conciliation, d'arbitrage, d'assistance représentation juridiques ; - Inexistence de dispositions clarifiant les acquisitions dans les cas d'urgences humanitaires et médicales ; - Inexistence de dispositions réglementaires régissant la définition du pourcentage et les modalités de prélèvement et de gestion de la redevance de régulation ; - Inexistence d'une disposition clarifiant ou précisant les modalités de la participation des entreprises publiques à une procédure de passation des marchés ; - les dispositions de la Loi n° 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics et ses décrets d'application ne font pas état de l'information systématique des soumissionnaires non retenus à la suite de l'attribution des marchés ; - contrairement aux prescriptions de l'article 69 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics, la mission note que les règles d'approbation des marchés publics ne sont pas précisées au niveau de l'article 5 de l'arrêté n°0224/PM/ fixant les seuils relatifs aux Marchés Publics ; - l'article 14 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 dispose que « En application de l'article 16 de la loi n° 2021-024 portant code des marchés publics les Autorités contractantes sont tenues d'élaborer des plans prévisionnels de

Eléments	Constats
	passation des marchés publics **renfermant toutes les acquisitions de biens et services** » alors que les marchés en dessous du seuil ne sont pas inscrit dans le PPM ; d'où la nécessité de revoir le contenu de cette article pour éviter la confusion dans la planification des dépenses inferieur aux seuil et seul supérieur au seuil de passation des marchés publics ; - L'article 29 du décret n°2022-083 du 8 juin 2022 stipule que « tous les candidats à un marché public doivent signer la Charte de l'éthique de la commande publique mentionnant l'interdiction des recours dilatoires ». Toutefois, le législateur n'a pas pris soin de définir la notion de recours dilatoires, ce qui laisse les soumissionnaires/candidats dans l'incertitude. De plus, la charte prévue par le Code n'a pas encore été adoptée par arrêté du Premier ministre, comme le prévoit le décret en question ; - L'alinéa 4 de l'article 56 du décret n°2022-083 du 8 juin 2022 stipule que « les rapports d'analyse et de synthèse préparés par la sous-commission d'analyse sont soumis à la CPMP. En cas de désaccord, la CPMP prend seule la décision d'attribution provisoire en motivant sa décision ». Cependant, cette disposition ne précise pas si le désaccord en question concerne un différend au sein de la sous-commission d'analyse ou un désaccord entre celle-ci et la CPMP. Dans l'éventualité d'un désaccord entre la commission d'analyse et la CPMP, et en l'absence d'un avis préalable de la CNCMP, il est important de souligner que les membres de la sous-commission ne sont pas choisis parmi ceux de la CPMP. ***Dès lors, la mission estime que tout désaccord entre ces deux organes devrait être soumis à l'avis de la CNCMP ;*** - Absence de disposition contraignant les titulaires de marchés à procéder à l'enregistrement systématique des contrats avant tout début d'exécution ; - Inexistence de modèles de dossiers types pour les acquisitions de faibles montants ; - Le manuel des procédures du Code des marchés, élaboré par l'ARMP, doit être formellement adopté, validé et publié, conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n°2022-083 du 8 juin 2022 ; - Inexistence d'un manuel définissant les règles d'organisation et de fonctionnement de la CPMP comme prévu à l'article 8 du décret n°2022-083 du 8 juin 2022 ; - Les modalités de participation des entreprises nouvellement créées et des PME en vue de les promouvoir ne sont pas suffisamment définie par le code des marchés publics et ses décrets d'application ;

Eléments	Constats
Système de classement et d'archivage des documents de marchés	- Inexistence d'un cadre législatif et réglementaire définissant le mécanisme de classement et d'archivage des dossiers de marchés ; - La négligence de la fonction archivage par les acteurs en charge de la passation ; - La mauvaise conservation des pièces de marchés par les acteurs en charge de la passation des marchés, - Le mauvais classement des documents de marchés ; - La non-archivage des documents d'exécution des marchés (OS, PV de réception et Preuve de paiement) avec les documents retraçant l'historique de la procédure de passation ; - La non-professionnalisation de la fonction archivage ; - L'absence de formation au profit des acteurs en charge de la passation des marchés sur les « modalités d'archivage des dossiers de marchés publics et les risques encourus » ; - Absence d'une politique d'archivage électronique des dossiers de marchés.
Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés et du contrôle des marchés publics	- Au regard d'une part du taux de non-conformité (35%) observé au titre de l'exercice 2023, contre respectivement 0% et 1% en 2021 et 2020, la mission estime qu'il serait nécessaire de soumettre les marchés passés par appel d'offres ouvert ou par manifestation d'intérêt, à partir d'un certain seuil, à un contrôle a priori afin de garantir la sécurité des finances publiques. Ce contrôle pourrait se limiter à un avis préalable sur le dossier de consultation et sur la décision d'attribution provisoire ; - La non prise en compte dans la composition de la CPMP d'une « **secrétaire de commission** » ayant pour rôle d'assurer la gestion administrative des dossiers de marchés au sein des commissions.
Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés	- Le non-fonctionnement régulier (cessation de fonctionnement brusque du site internet, la coupure de connexion internet ; etc….)des sites électroniques dédiés à la publication du PPM et autres décisions au niveau des commissions de passation des marchés ; - Incohérence entre l'intitulé du marché inscrit au PPM et l'objet du marché inscrit au contrat ; - L'absence de preuve de publication de l'avis Général de passation des marchés (article 17 Loi n°2021-024 du 15/01/2022 et l'Article 15 Décret n° 2022-083 du 08/06/2022) ; - Publication du PPM sans le budget prévisionnel (Article 14 du décret n° 2022-083) ; - La non-évaluation rigoureuse des besoins avant le lancement de la procédure induisant une surestimation ou une sous-évaluation (article 16 de la Loi n°2021-024 du 15/01/2022portant Code Marchés Publics ; - Non mise en place par l'ARMP d'un registre d'enregistrement des plis ; induisant du coup, une utilisation de registre d'enregistrement des plis inapproprié par les autorités contractantes (article 52 du Décret n° 2022-083 du 08/06/2022) ; - Non-respect des exigences relatives à la détermination du montant de la caution de soumission (article 28.1 du Décret n° 2022-083 du 08/06/2022) ;

Eléments	Constats
	- Défaut de preuve de publication des avis d'appel d'offres ; - Non-respect du délai imparti pour la transmission des TDR au cabinet présélectionné (articles 37-5 (nouveau) du décret n°2023-054 du 07 mars 2023 et 46 du décret N°2022-083 du 08/06/2022) ; - Absence de preuve de publication d'additif au DAO ; - Absence de la description des travaux à réaliser dans le DAO ; - La non-publication du PV d'ouverture des plis (article 53 décret 2022-083 du 08 Juin 2022) ; - Attribution non-conforme du marché ; - Le non-respect du délai d'analyse des offres par la sous-commission d'évaluation (article 54 décret 2022-083 du 08 Juin 2022) ; - Non pertinence des critères de qualification et des critères d'évaluation ; - L'attribution de marchés hors délais de validité des offres (article 61 du Décret n° 2022-083) ; - L'approbation de marchés hors délais de validité des offres (article 69 du Décret n° 2022-083) ; - Approbation de marchés par des personnes non habilitées (articles 68 et 69 du Décret n° 2022-083 du 08/06/2022) ; - Défaut de mainlevée sur les garanties de soumission des entreprises non retenues (article 28-3 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ; - Observation d'un long délai pour l'évaluation des manifestations d'intérêts ; - Absence de PV de négociation sur certains des marchés passés par entente directe ou ayant fait objet d'une demande de proposition (articles 16 ,39 et 61 du décret n°2022-083 du 08 Juin 2022) ; - Absence de justificatifs pour le recours à la procédure d'appel d'offres restreint (article 35-1 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ; - L'absence de preuve de publication de l'avis d'attribution provisoire (Article 62 Décret n°2022-083 du 08/06/2022) ; - La non-inscription du motif de rejet des offres sur les PV d'avis d'attributions provisoires des marchés (Article 62 Décret n°2022-083 du 08/06/2022) ; - L'absence de preuve de publication des avis d'attribution définitive des marchés (article 71 du décret 2022-083 du 08/06/2022) ; - La non inscription d'une clause de contrôle spécifique des prix dans les contrats des marchés passés par procédures dérogatoires (Article 35 de la loi n°2021-024 du 15/01/2022) ; - Absence de la preuve de transmission des contrats relevant de procédures d'entente directe à l'ARMP pour publication (articles 41 nouveau Décret n° 2023-54 et 34 de la loi n°2021-024 du 15/01/2022) ; - La non-matérialisation de la transmission des contrats signés(notification) au titulaire par un acte administratif (article 71 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ;

Eléments	Constats
	- Non-respect du délai de notification du marché approuvé au titulaire (article 71 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ; - Le défaut d'inscription de la date de signature dans les contrats de marchés ; - Long délai de passation des marchés ; - L'absence de preuves d'enregistrement des marchés ; - Non-conformité du contrat signé au projet de contrat prévu dans le DAO ; - L'imprécision du délai d'exécution contractuelle en valeur quantifiable (heure, jour, mois ou année) - Non production des polices d'assurance par les titulaires de marchés ; - Non-respect des délais contractuels d'exécution des marchés ; - Non application de pénalité de retard ; - Défaut de publication des avenants aux marchés (l'article 111 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ; - Non-respect de la procédure de passation d'un avenant (l'article 111 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ;
Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions formulées par la CNCMP	- 85% des avis formulés par la CNCMP ont été jugé pertinent par la mission ; - 3% des avis formulés par la CNCMP sur les marchés ont été jugé modérément pertinent ; - 9% des avis formulés par la CNCMP sur les marchés ont été jugé non-pertinent par la mission ; - Pour des raisons liées à la non communication des documents, la mission note l'absence d'opinion de la CNCMP sur 5% des marchés
Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD	Globalement, les décisions formulées par le CRD sur les marchés ayant fait objet de recours sont pertinentes et conformes aux exigences de la législation.
Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD	Sans objet : les autorités contractantes n'ont communiqué aucun document relatif aux décisions formulées par la Commission de Discipline sur les marchés échantillonnés.

Eléments	Constats
Situations d'attribution de marchés par entente directe	- La non-maitrise des motifs de recours à l'entente directe ; - Le recours abusif à l'entente comme mode de passation des marchés par certaines autorités contractantes ; - L'utilisation de l'entente directe comme mode d'attribution des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée ne respecte pas les dispositions de l'article 14 du décret n°2017-128 du 3 novembre 2017, pris en application de certaines dispositions de la loi n°2005-020 du 30 janvier 2005 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et aux conditions de sa délégation. En outre, ce mode d'attribution semble incompatible avec les principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de promotion du développement des entreprises locales, tels qu'édictés par la loi n°2021-024.
Situations d'attribution de marchés par consultation simplifiée	- Non élaboration de dossier de consultation allégé pour le marché passé par consultation simplifiée ; - Soumission de marchés passés par consultations simplifiées au contrôle à priori après approbation du marché par l'autorité compétente (articles 11 de la Loi n°2021-024 du 15/01/2022 et 41 (nouveau) du décret N°2023-54 du 07/03/2023) ; - La non inscription d'une clause de contrôle spécifique des prix dans les contrats des marchés passés par consultation simplifiée (Article 35 de la loi n°2021-024 du 15/01/2022).
Conformité de l'exécution physique	- Difficultés liées à l'exécution de l'audit physique pour des raisons liées à l'échantillonnage de marchés en cours d'exécution ; - La non-centralisation des documents d'exécution des marchés avec les pièces retraçant l'historique du processus de passation des marchés ; - L'absence de dispositions obligeant les acteurs en charge de l'exécution des marchés à transférer les documents relatifs à l'exécution des marchés (PV de réception provisoire et définitive, caution de bonne exécution, décomptes, assurance, rapport de chantiers etc…) aux organes chargés de la mise en œuvre des procédures de passation des marchés ; - Le non-respect des délais d'exécution des marchés ; - Le non-respect des exigences des cahiers de charges ; - Absence d'acte mettant en place le comité de réception.

Le tableau ci-après indique les critères d'appréciation des indicateurs de performance et de conformité dans le cadre de cet audit.

Classification du niveau de conformité.

☞ Procédure de passation des marchés publics

NIVEAU	OPINION	APPRECIATION DU RISQUE	NIVEAU DU RISQUE	NOTATION
Conforme	Procédure Régulières	Il a été noté une conformité substantielle aux exigences du code des marchés publics et de ses textes d'application (conformité de fond et de forme).	Risque inexistant	**1**
Non conforme	Procédure Irrégulière (PI)	Non-respect des exigences de fond et de forme au regard du code des marchés publics et de ses textes d'application.	Risque atténué	**0**
Nul	Procédure Nulle	Ensemble de pratiques traduisant l'existence éventuelle d'acte de collusion, de corruption etc…	Risque élevé	**-1**
Non « auditable »	Opinion Impossible (OI)	Absence des principaux documents pouvant permettre à l'auditeur de faire une revue en toute connaissance de cause et à émettre un avis motivé.	Risque très élevé	**-2**

☞ Procédure de Contrôle des marchés publics, de règlement des différends

OPINION	APPRECIATION DU RISQUE	NIVEAU DU RISQUE	NOTATION
Pertinent	Formulation d'avis techniques et juridiques de qualité forte ayant permis de relever des irrégularités susceptibles d'impacter négativement la mise en œuvre du processus de passation des marchés	Risque inexistant	**1**
Modérément pertinent	Formulation d'avis techniques et juridiques de qualité faible n'ayant pas permis d'identifier des irrégularités flagrantes	Risque atténué	**0**
Non-pertinent	Approbation du processus sans observations alors que des irrégularités flagrantes existent	Risque élevé	**-1**
Absence d'Opinion	Non soumission de la procédure à l'avis de non objection de l'organe en charge du contrôle à priori	Risque très élevé	**-2**

IV- Appréciation globale du niveau de performance du processus de passation

De façon générale, l'appréciation globale du niveau de performance du processus de passation, d'exécution des marchés pour l'exercice budgétaire 2023, se présente comme suit

Tableau N°1 : Evaluation du niveau de conformité des marchés audités

Eléments	*Passation des marchés : Nombre de marchés par niveau de conformité / Taux*								*Total*
	Conforme	**%**	**Non-conforme**	**%**	**Non auditable**	**%**	**Nul**	**%**	
Nombre	184	60%	104	34%	20	6%	0	0	**308**
Montant (MRU)	11 203 212 219	60%	7 268 957 009	39%	2 230 838 771	1%	0	0	**20 703 007 999**

Il ressort de ce qui précède que :

- **60% des marchés échantillonnés, évalués à 11 203 212 219MRU ont été passés de manière** conforme aux exigences du CMP malgré quelques insuffisances. En effet, les défaillances notées ne sont pas de nature à remettre en cause la conformité des procédures aux principes généraux de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de transparence des procédures, édictés par la Loi n°2021-024 du 15/01/2022 portant code des Marchés publics (voir liste en annexe 2) ;
- **34% des marchés échantillonnés, évalués à 7 268 957 009 MRU ont été déclarés non-conforme** en l'occurrence pour non-respect des règles relatives à l'approbation des marchés par l'autorité compétente (le Ministre de tutelle) (voir liste en annexe 3) ;
- **6% des marchés échantillonnés, évalués à 2 230 838 771 MRU ont été déclarés non-auditable** pour raisons de carence documentaire. Compte tenu des difficultés inhérentes à l'archivage des dossiers de marchés, la documentation communiquée à la mission ne comporte pas le minimum d'informations pouvant permettre à la mission de se forger une opinion sur le processus de passation des marchés (voir liste en annexe 4).

Cette situation est illustrée ci-dessous :

Figure 1 : Représentation graphique du niveau de conformité du processus de passation marchés

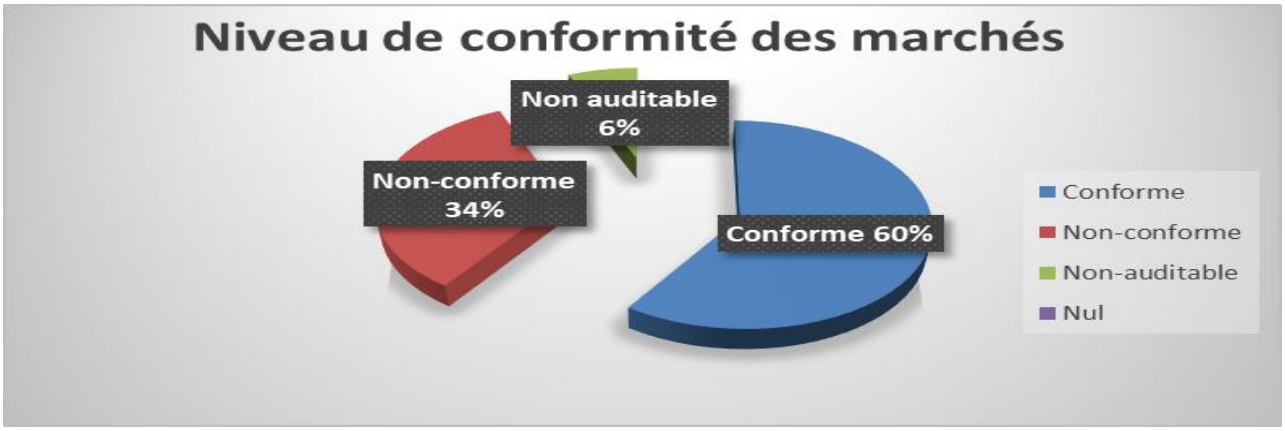

Ces données statistiques ont été établies à partir du regroupement des résultats obtenus par chaque Autorité Contractante comme présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°2 : Présentation détaillée du niveau de conformité des marchés audités par commission de passation

Nom de la CPMP	*Passation des marchés : Nombre de marchés par niveau de conformité / Montant*								*Total en nombre*	*Total en montant*
	Conforme		*Non-Conforme*		*Non auditable*		*Nul*			
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant		
CAMEC	0	0	2	39 071 072,00	0	0	0	0	2	**39 071 072,00**
CSA	19	859 188 718	0	0	0	0	0	0	19	**859 188 718,00**
MS	15	351 463 947	4	16 414 290	0	0	0	0	19	**367 878 237,00**
SOMELEC	0	0	13	2 797 477 777	0	0	0	0	13	**2 797 477 777,00**
CAAM	0	0	8	981 341 824,00	0	0	0	0	8	**981 341 824,00**
ETER	0	0	8	550 184 672,00	0	0	0	0	8	**550 184 672,00**
ETR-ML	1	2 241 131	1	1 914 000,00	0	0	0	0	2	**4 155 131,00**
PANPA	2	14 934 164	0	-	0	0	0	0	2	**14 934 164,00**
DPEF	0	0	6	76 657 853,00	1	1 500 000	0	0	7	**78 157 853,00**
MHUAT	26	2 229 559 924	0	-	0	0	0	0	26	**2 229 559 924,00**
MHA	10	2 693 231 154	0	-	7	316 707 518	0	0	17	**3 009 938 672,00**
MIDEC	2	45 569 900	16	75 549 230,00	2	151642840	0	0	20	**272 761 970,00**
MPME	5	50 466 752	0	-	0	0	0	0	5	**50 466 752,00**
MPEM	5	153 928 526	0	-	0	0	0	0	5	**153 928 526,00**
MPE	2	150 640 352	0	-	0	0	0	0	2	**150 640 352,00**
SMH	3	208 871 729	1	6 042 000,00	0	0	0	0	4	**214 913 729,00**
MTNIMA	3	44 339 797	0	-	0	0	0	0	3	**44 339 797,00**
MOUDOUN	3	141 107 928	0	-	0	0	0	0	3	**141 107 928,00**
MJ-MAECME	1	3 126 477	0	-	0	0	0	0	1	**3 126 477,00**
CDHAHRSC	1	5 460 463	0	-	0	0	0	0	1	**5 460 463,00**
EF	7	44 854 366	0	-	0	0	0	0	7	**44 854 366,00**
FPFP	11	538 127 054	0	-	0	0	0	0	11	**538 127 054,00**
ESC	6	72 110 129	0	-	0	0	0	0	6	**72 110 129,00**
SONADER	3	192 432 656	0	-	0	0	0	0	3	**192 432 656,00**
MENRSE	0	0	0	-	4	55 539 124	0	0	4	**55 539 124,00**
MEDD	3	19 834 196	0	-	0	0	0	0	3	**19 834 196,00**
MCJSRP	4	23 993 968	0	-	0	0	0	0	4	**23 993 968,00**
MET	11	1 689 080 017	13	1 969 679 673,00	6	1 705 449 289	0	0	30	**5 364 208 979,00**
MA	15	173 099 356	7	117 306 178,00	0	0	0	0	22	**290 405 534,00**

SNDE	0	0	2	10 424 742,00	0	0	0	0	2	**10 424 742,00**
ONAS	2	218 667 194	2	35 862 815,00	0	0	0	0	4	**254 530 009,00**
PM	2	8 996 000	0	0	0	0	0	0	2	**8 996 000,00**
RN	3	23 010 088	2	11 384 996,00	0	0	0	0	5	**34 395 084,00**
SMCP	0	0	1	4 798 000,00	0	0	0		1	**4 798 000,00**
APD	1	2 593 644	0	-	0	0	0	0	1	**2 593 644,00**
MASEF	0	0	2	7 159 840,00	0	0	0	0	2	**7 159 840,00**
TAAZOUR	5	258 371 907	3	198 459 906,00	0	0	0	0	8	**456 831 813,00**
ANARPAM	0	0	1	6 264 000,00	0	0	0	0	1	**6 264 000,00**
ARNTPS	0	0	5	130 986 984,00	0	0	0		5	**130 986 984,00**
CENI	3	90 417 152	0	-	0	0	0	0	3	**90 417 152,00**
STP	2	801 576 987	0	-	0	0	0	0	2	**801 576 987,00**
ME	5	69 203 593	0	-	0	0	0	0	5	**69 203 593,00**
MAADEN	0	0	4	203 257 362,00	0	0	0	0	4	**203 257 362,00**
MAIEO	0	0	1	12 000 000,00	0	0	0	0	1	**12 000 000,00**
MCIAT	0	0	1	5 930 000,00	0	0	0	0	1	**5 930 000,00**
PROGRES	1	11 163 116	0	-	0	0	0	0	1	**11 163 116,00**
SENLS	2	11 549 834	0	-	0	0	0	0	2	**11 549 834,00**
ANESP	0	0	1	10 789 795,00	0	0	0	0	1	**10 789 795,00**
TOTAL	**184,00**	**11 203 212 219**	**104,00**	**7 268 957 009,00**	**20,00**	**2 230 838 771,00**	**-**	**-**	**308,00**	**20 703 007 999,00**

V- Pertinence des décisions formulées par la CPMP

De façon générale, l'appréciation globale du niveau de performance des décisions formulées par les CPMP pour l'exercice budgétaire 2023, se présente comme suit

Tableau N°3 : Evaluation du niveau de pertinence des décisions formulées par la CPMP

Eléments	*Nombre de marchés par niveau de conformité / Taux*								*Total*
	Pertinent	%	Modérément pertinent	%	Non-pertinent	%	Absence d'Opinion	%	
Nombre	247	80	7	2	37	12	37	6	**308**
Montant (MRU)	18 689 022 523	90	48 636 086	0	1 413 272 078	7	552 077 312	3	**20 703 007 999**

Il ressort de ce qui précède que :

- **80%** des décisions formulés par la CPMP sur des marchés évalués à **18 689 022 523MRU** ont été jugé pertinent par la mission ;
- **2%** des décisions formulés par la CPMP sur des marchés évalués à **48 636 086 MRU** ont été jugé modérément pertinent par la mission ;
- **12%** des décisions formulés par la CPMP sur des marchés évalués à **1 413 272 078 MRU** ont été jugé non-pertinent par la mission ;
- Pour des raisons liées à la non-communication des documents, la mission note l'absence d'opinion de la CPMP sur **6%** des marchés évalués à **552 077 312 MRU**.

Cette situation est illustrée ci-dessous :

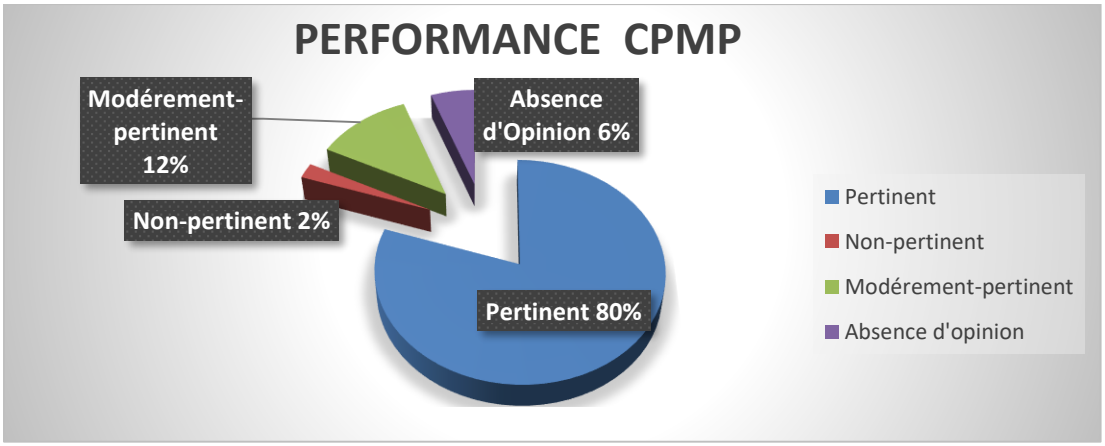

Figure 2 : Représentation graphique du niveau de pertinence des décisions de la CPMP

Ces données statistiques ont été établies à partir du regroupement des résultats obtenus par chaque commission de passation des marchés.

Tableau N°4 : Niveau de pertinence des décisions de la CPMP

N°	Nom de la CPMP	*Appréciation décisions CPMP : Nombre de marchés par niveau de conformité /Montant*								*Total*	
		Pertinent		*Modérément pertinent*		*Non-pertinent*		*absence d'Opinion*		*NOMBRE*	*MONTANT*
		Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant		
1	CAMEC	2	39 071 072	0	0	0	-	0	-	**2**	**39 071 072,00**
2	CSA	19	859 188 718	0	0	0	-	0	-	**19**	**859 188 718,00**
3	MS	19	367 878 237	0	0	0	-	0	-	**19**	**367 878 237,00**
4	SOMELEC	13	2 797 477 777	0	0	0	-	0	-	**13**	**2 797 477 777,00**
5	CAAM	8	981 341 824	0	0	0	-	0	-	**8**	**981 341 824,00**
6	ETER	8	550 184 672	0	0	0	-	0	-	**8**	**550 184 672,00**
7	ETR-ML	2	4 155 131	0	0	0	-	0	-	**2**	**4 155 131,00**
8	PANPA	2	14 934 164	0	0	0	-	0	-	**2**	**14 934 164,00**
9	DPEF	7	78 157 853	0	0	0	-	0	-	**7**	**78 157 853,00**
10	MHUAT	26	2 229 559 924	0	0	0	-	0	-	**26**	**2 229 559 924,00**
11	MHA	10	2 693 231 154	0	0	0	-	7	316 707 518,00	**17**	**3 009 938 672,00**
12	MIDEC	2	45 569 900	0	0	16	75 549 230,00	2	151 642 840,00	**20**	**272 761 970,00**
13	MPME	3	32 703 664	0	0	0	-	2	17 763 088,00	**5**	**50 466 752,00**
14	MPEM	5	153 928 526	0	0	0	-	0	-	**5**	**153 928 526,00**
15	MPE	2	150 640 352	0	0	0	-	0	-	**2**	**150 640 352,00**
16	SMH	3	208 871 729	0	0	1	6 042 000,00	0	-	**4**	**214 913 729,00**
17	MTNIMA	3	44 339 797	0	0	0	-	0	-	**3**	**44 339 797,00**
18	MOUDOUN	3	141 107 928	0	0	0	-	0	-	**3**	**141 107 928,00**
19	MJ-MAECME	1	3 126 477	0	0	0	-	0	-	**1**	**3 126 477,00**
20	CDHAHRSC	1	5 460 463	0	0	0	-	0	-	**1**	**5 460 463,00**
21	EF	7	44 854 366	0	0	0	-	0	-	**7**	**44 854 366,00**
22	FPFP	11	538 127 054	0	0	0	-	0	-	**11**	**538 127 054,00**
23	ESC	6	72 110 129	0	0	0	-	0	-	**6**	**72 110 129,00**
24	SONADER	3	192 432 656	0	0	0	-	0	-	**3**	**192 432 656,00**
25	MENRSE	0	0	0	0	0	-	4	55 539 124,00	**4**	**55 539 124,00**
26	MEDD	2	11 795 396	1	8 038 800	0	-	0	-	**3**	**19 834 196,00**
27	MCJSRP	4	23 993 968	0	0	0	-	0	-	**4**	**23 993 968,00**
28	MET	24	4 393 643 750	0	0	6	970 565 229,00	0	-	**30**	**5 364 208 979,00**

29	MA	15	173 099 356	0	0	7	117 306 178,00	0	-	**22**	**290 405 534,00**
30	SNDE	0	0	0		0	-	2	10 424 742,00	**2**	**10 424 742,00**
31	ONAS	2	218 667 194	0	0	2	35 862 815,00	0	-	**4**	**254 530 009,00**
32	PM	2	8 996 000	0	0	0	-	0	-	**2**	**8 996 000,00**
33	RN	3	23 010 088	2	11 384 996	0	-	0	-	**5**	**34 395 084,00**
34	SMCP	0	0	0	0	1	4 798 000,00	0	-	**1**	**4 798 000,00**
35	APD	1	2 593 644	0	0	0	-	0	-	**1**	**2 593 644,00**
36	MASEF	0	0	1	2 471 120	1	4 688 720,00	0	-	**2**	**7 159 840,00**
37	TAAZOUR	5	258 371 907	0	0	3	198 459 906,00	0	-	**8**	**456 831 813,00**
38	ANARPAM	1	6 264 000	0	0	0	-	0	-	**1**	**6 264 000,00**
39	ARNTPS	5	130 986 984	0	0	0	-	0	-	**5**	**130 986 984,00**
40	CENI	3	90 417 152	0	0	0	-	0	-	**3**	**90 417 152,00**
41	STP	2	801 576 987	0	0	0	-	0	-	**2**	**801 576 987,00**
42	ME	5	69 203 593	0	0	0	-	0	-	**5**	**69 203 593,00**
43	MAADEN	1	176 516 192	3	26 741 170	0	-	0	-	**4**	**203 257 362,00**
44	MAIEO	1	12 000 000	0	0	0	-	0	-	**1**	**12 000 000,00**
45	MCIAT	1	5 930 000	0	0	0	-	0	-	**1**	**5 930 000,00**
46	PROGRES	1	11 163 116	0	0	0	-	0	-	**1**	**11 163 116,00**
47	SENLS	2	11 549 834	0	0	0	-	0	-	**2**	**11 549 834,00**
48	ANESP	1	10 789 795	0	0	0	-	0	-	**1**	**10 789 795,00**
	TOTAL	**247**	**18 689 022 523,00**	**7**	**48 636 086,00**	**37**	**1 413 272 078,00**	**17**	**552 077 312,00**	**308**	**20 703 007 999,00**

4.1. Conformité procédure de Contrôle des marchés par la CNCMP

De façon générale, l'appréciation globale du niveau de performance des avis formulés par la CNCMP pour l'exercice budgétaire 2023, se présente comme suit :

Tableau N°5 : Evaluation du niveau de pertinence des avis de la CNCMP

Eléments	*Contrôle des marchés : Nombre de marchés par niveau de conformité / Taux*								*Total*
	Pertinent	%	Modérément pertinent	%	Non-pertinent	%	Absence d'Opinion	%	
Nombre	149	87	4	2	15	9	3	2	**171**
Montant (MRU)	8 157 823 901	88	29 867 647	0	1 026 011 853	11	16 351 309	0	**9 230 054 710**

Au regard des marchés relevant de la CNCMP, Il ressort de ce qui précède que :

- **87%** des avis formulés par la CNCMP sur des marchés évalués à **8 157 823 901MRU** ont été jugé pertinent par la mission ;
- **2%** des avis formulés par la CNCMP sur des marchés évalués à **29 867 647MRU** ont été jugé modérément pertinent par la mission ;
- **9%** des avis formulés par la CNCMP sur des marchés évalués à **1 026 011 853** MRU ont été jugé non-pertinent par la mission ;
- Pour des raisons liées à la non communication des documents, la mission note l'absence d'opinion de la CNCMP sur **2%** des marchés évalués à **16351309 MRU**.

Cette situation est illustrée ci-dessous :

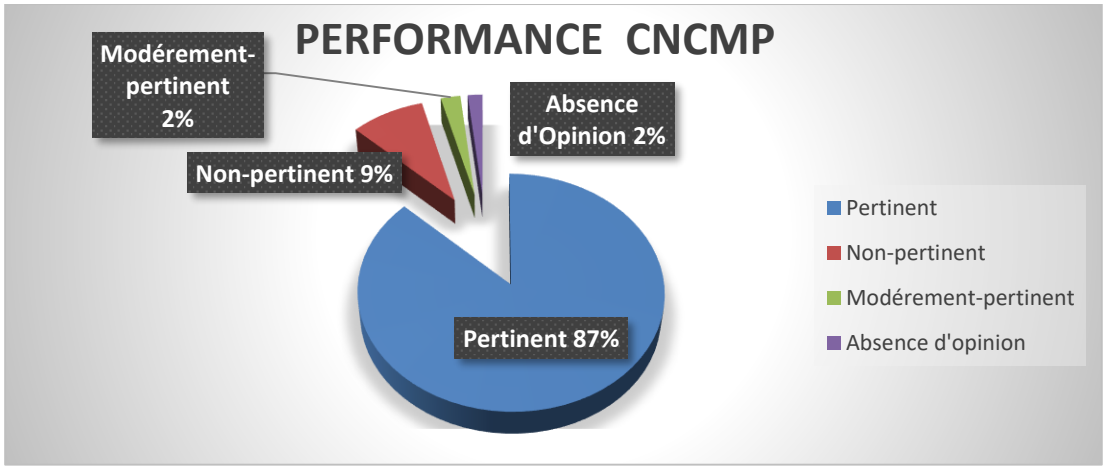

Figure 3 : Représentation graphique du niveau de conformité du processus de contrôle marchés publics

Ces données statistiques ont été établies à partir du regroupement des résultats obtenus par chaque Autorité Contractante dont le marché relève de la compétence de la CNCMP :

Tableau N°6 : Niveau de pertinence des Avis de la CNCMP

N°	Nom de la CPMP	*Appréciation décisions CNCMP : Nombre de marchés par niveau de conformité /Montant*								*Total*	
		Pertinent		*Modérément pertinent*		*Non-pertinent*		*absence d'Opinion*		*Nombre*	*Montant*
		Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant		
1	**CAMEC**	2	39 071 072	-	-	-	-	-	-	**2**	**39 071 072**
2	**CSA**	15	498 725 598	-	-	-	-	-	-	**15**	**498 725 598**
3	**MS**	15	325 053 345	-	-	-	-	-	-	**15**	**325 053 345**
4	**SOMELEC**	4	208 127 123	-	-	-	-	-	-	**4**	**208 127 123**
5	***CAAM***	6	731 613 718	-	-	-	-	-	-	**6**	**731 613 718**
6	***ETER***	3	127 202 872	-	-	-	-	-	-	**3**	**127 202 872**
7	***ETR-ML***	1	2 241 131	-	-	-	-	-	-	**1**	**2 241 131**
8	***PANPA***	1	9 950 112	-	-	-	-	-	-	**1**	**9 950 112**
9	***DPEF***	3	40 887 098	-	-	-	-	-	-	**3**	**40 887 098**
10	**MHUAT**	18	1 185 477 826	-	-	-	-	-	-	**18**	**1 185 477 826**
11	**MHA**	8	288 420 642	-	-	-	-	-	-	**8**	**288 420 642**
12	**MIDEC**	7	26 174 574	-	-	5	18 235 508	-	-	**12**	**44 410 082**
13	**MPME**	3	32 703 664	-	-	-	-	-	-	**3**	**32 703 664**
14	**MPEM**	2	11 700 210	-	-	-	-	-	-	**2**	**11 700 210**
15	**MPE**	1	146 255 088	-	-	-	-	-	-	**1**	**146 255 088**
16	**SMH**	2	19 686 417	-	-	-	-	-	-	**2**	**19 686 417**
17	**MTNIMA**	1	7 830 830	-	-	-	-	-	-	**1**	**7 830 830**
18	**MOUDOUN**	2	14 209 600	-	-	-	-	-	-	**2**	**14 209 600**
19	**MJ-MAECME**	-	-	1	3 126 477	-	-	-	-	**1**	**3 126 477**
20	**EF**	2	15 649 900	-	-	-	-	-	-	**2**	**15 649 900**
21	**FPFP**	8	485 705 872	-	-	-	-	-	-	**8**	**485 705 872**
22	**ESC**	2	25 980 000	-	-	-	-	-	-	**2**	**25 980 000**
23	**SONADER**	1	2 151 899	-	-	-	-	-	-	**1**	**2 151 899**
24	**MENRSE**	-	-	-	-	-	-	2	10 678 000	**2**	**10 678 000**
25	**MET**	13	2 363 640 170	-	-	6	970 565 229	-	-	**19**	**3 334 205 399**
26	**MA**	9	85 252 880	-	-	-	-	-	-	**9**	**85 252 880**

27	**SNDE**	-	-	-	-	-	-	1	5 673 309	**1**	**5 673 309**
28	**ONAS**	2	218 667 194	-	-	1	25 595 000	-	-	**3**	**244 262 194**
29	**PM**	1	3 500 000	-	-	-	-	-	-	**1**	**3 500 000**
30	**RN**	3	23 010 088	-	-	1	4 346 996	-	-	**4**	**27 357 084**
31	**SMCP**	-	-	-	-	1	4 798 000	-	-	**1**	**4 798 000**
32	**APD**	1	2 593 644	-	-	-	-	-	-	**1**	**2 593 644**
33	**MASEF**	-	-	-	-	1	2 471 120	-	-	**1**	**2 471 120**
34	**TAAZOUR**	1	6 598 985	-	-	-	-	-	-	**1**	**6 598 985**
35	***ARNTPS***	4	128 886 984	-	-	-	-	-	-	**4**	**128 886 984**
36	***CENI***	2	75 502 352	-	-	-	-	-	-	**2**	**75 502 352**
37	***STP***	1	799 356 987	-	-	-	-	-	-	**1**	**799 356 987**
38	***MAADEN***	1	176 516 192	3	26 741 170	-	-	-	-	**4**	**203 257 362**
39	***MAIEO***	1	12 000 000	-	-	-	-	-	-	**1**	**12 000 000**
40	***MCIAT***	1	5 930 000	-	-	-	-	-	-	**1**	**5 930 000**
41	***SENLS***	2	11 549 834	-	-	-	-	-	-	**2**	**11 549 834**
	TOTAL	**149**	**8 157 823 901**	**4**	**29 867 647**	**15**	**1 026 011 853**	**3**	**16 351 309**	**171**	**9 230 054 710**

VI- PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

6.1. Dispositif législatif et réglementaire

- Il conviendrait d'inviter le législateur à instaurer un cadre juridique et réglementaire clair pour définir les procédures et modalités de passation et d'exécution des marchés exclus du champ d'application du Code des marchés publics. Cela concerne notamment les marchés relatifs services de conciliation, d'arbitrage, d'assistance ou de représentation juridique, ainsi que les acquisitions dans les cas d'urgences humanitaires et médicales. De même, ce cadre devrait s'appliquer aux marchés dont la nature rend l'utilisation des procédures prévues par le Code inadaptée ou dépourvue d'intérêt économique pour la commande publique ;
- Mettre en place des dispositions réglementaires régissant la définition du pourcentage et les modalités de prélèvement et de gestion de la redevance de régulation
- Mettre à jour le nouveau cadre de passation des marchés en introduisant une disposition clarifiant et précisant les modalités de participation des entreprises publiques aux procédures de passation des marchés, dans le cas où leur participation est autorisée ;
- Actualiser le nouveau cadre de passation des marchés en obligeant les autorités contractantes à informer systématiquement et non sur demande, les soumissionnaires non-retenus à la suite de l'attribution du marché ;
- Actualiser l'article 5 de l'arrêté n°0224/PM/ fixant les seuils relatifs aux Marchés Publics en précisant les règles d'approbation des marchés publics ;
- Clarifier au moyen d'une circulaire, la notion de « **recours dilatoires »** évoqué à l'article 29 décret n°2022-083 du 08 juin 2022 et adopté la charte d'éthique par un arrêté du PM ;
- Actualiser L'alinéa 4 de l'article 56 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 en soumettant le désaccord entre la CPMP et la sous-commission à l'arbitrage de CNCMP ;
- Initier une circulaire pour inviter les autorités contractantes à contraindre les titulaires de marchés à procéder à l'enregistrement systématique des contrats auprès des services compétents avant tout début d'exécution ;
- Initier des dossiers d'appel à concurrence type ; pour les acquisitions de faibles valeurs ;
- Adopter, valider et publier le manuel de procédures de passation des marchés, tout en assurant la formation des acteurs impliqués dans le processus à son contenu ;
- Mener un plaidoyer en faveur de l'instauration de mesures de participation assouplies (exemption de la caution de soumission, allégement des exigences de justification des capacités techniques et financières) au bénéfice des PME et des entreprises nouvellement créées ;
- Mener un plaidoyer auprès du gouvernement afin d'appliquer, et le cas échéant, compléter les dispositions existantes relatives à la dématérialisation des procédures des marchés publics, tout en mettant en place les outils techniques nécessaires à la dématérialisation des processus de passation, d'exécution, de contrôle et de régulation des marchés publics.

6.2. Système de classement et d'archivage des documents de marchés

- Faire un plaidoyer pour la définition d'un cadre réglementaire ou initier un manuel de procédure définissant le mécanisme de classement et d'archivage des dossiers de marchés
- Mettre en œuvre une politique d'archivage électronique des dossiers de marchés ;

- Inviter les services techniques chargés du suivi de l'exécution des marchés à transmettre à la commission de passation des marchés les documents justificatifs de l'exécution et du paiement des marchés pour archivage ;
- Actualiser la composition de la CPMP en y insérant la présence d'archivistes chargés d'assurer l'archivage des dossiers de marchés ;
- Initier des formations spécialisées à l'endroit des archivistes en matière d'archivage des dossiers de marchés ;
- Former les acteurs en charge de la passation des marchés à l'archivage des dossiers de marchés.

6.3. Mise en place et organisation des organes en charge de la passation et du contrôle des marchés publics

- Actualiser le cadre législatif et réglementaire régissant la passation des marchés en soumettant les marchés passés par procédures concurrentielles au contrôle à priori de la CNCMP ;
- Introduire dans la composition de la CPMP, une « **secrétaire de commission** » ayant pour rôle d'assurer la gestion administrative des dossiers de marchés au sein des commissions
- Renforcer la capacité technique des acteurs en charge de la passation des marchés publics au regard des observations faites.

6.4. Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés

- Initier et mettre à la disposition des autorités contractantes un registre spécial côté et paraphé dédié à l'enregistrement des plis des soumissionnaires ;
- Procéder au renforcement des acteurs en charge de la passation des marchés sur les thématiques suivants :
  - La conformité entre les informations mentionnées dans le PPM et celles inscrites sur les contrats ;
  - Elaboration et publication de l'avis général de passation des marchés publics ;
  - Mécanismes d'évaluation rigoureuse et efficace des besoins avant lancement de la procédure
  - Le respect des exigences relatives à l'ouverture des plis ;
  - L'élaboration du PV d'ouverture des plis et les modalités de sa publication,
  - Le respect des règles d'évaluation des offres ;
  - Les modalités de recours au procédures dérogatoires ;
  - Le respect des délais de passation des marchés aux différentes étapes de la procédure ;
  - Les modalités d'attribution, d'approbation et de notification des marchés ;
  - Le respect des règles relatives à la publication des décisions de la CPMP ;
  - L'élaboration des contrats de marchés ;
  - Les modalités de recours à l'avenant ;
  - Les modalités de paiement des marchés publics ;
  - Le respect des délais contractuels.

6.5. Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- Renforcer la capacité des agents de la CNCMP sur les mécanismes de contrôle des marchés publics ;
- Initier un plaidoyer auprès du législateur aux fins que les marchés passés par appel à concurrence fassent l'objet d'un contrôle à priori ;
- Initier et mettre en place au niveau de chaque autorité contractante une cellule de contrôle à priori des marchés en dessous du seuil aux fins de garantir la transparence dans le processus de passation.

6.6. Situations d'attribution de marchés par entente directe

- Former les autorités contractantes et les membres de la CPMP sur l'appropriation des motifs de recours à l'entente directe.
- Inviter les autorités contractantes à procéder à une mise en concurrence aussi bien avec le secteur public que le secteur privé lors de l'attribution des marchés au moyen de convention.

6.7. Conformité exécution physique

- Eviter l'échantillonnage de marchés non auditable physiquement (marchés en cours d'exécution) ;
- Encourager les autorités contractantes à renforcer le contrôle des marchés publics afin de prévenir les risques d'abandon des chantiers ou de non-atteinte des objectifs fixés ;
- Inviter les autorités contractantes à procéder l'application systématique des pénalités de retard pour tous les marchés exécutés hors délai contractuel ;
- Inviter les autorités contractantes, à veiller au respect des cahiers de charges par les titulaires de marchés et à procéder à la levée des réserves formulées.

VII- PREMIERE PARTIE : CONTEXTE, OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

7.1. CONTEXTE DE LA MISSION

Dans le cadre de sa mission, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) exerce aussi des missions d'audit et de conseils en matière de marchés publics. En particulier, elle est tenue de faire réaliser, à la fin de chaque exercice budgétaire, un audit indépendant en vue d'apprécier le degré de performance des structures en charge de la passation des marché publics et de les inciter à mettre en œuvre les recommandations découlant de ces audits annuels.

7.2. OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission a pour objectif principal d'auditer le processus de passation et d'exécution des marchés conclus ou en cours de passation entre le 1er Janvier et le 31 décembre 2023, afin de mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par la loi n°2021-024 du 29/12/2021 portant code des marchés publics et ses textes d'application.

La mission comprend les objectifs spécifiques suivants :

- se faire une opinion sur les procédures de passation de marchés adoptées pour les marchés sélectionnés ;
- vérifier la conformité des procédures aux principes généraux de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de transparence des procédures, édictés par la loi n°2021-024 sus – mentionnée ;
- identifier les cas de non-conformité des procédures avec les dispositions légales et réglementaires des marchés publics sus - indiquées, en particulier les cas de rejet d'offres moins - disantes, de non-respect des dispositions préalables à la mise en concurrence, de non-respect des éléments constitutifs des cahiers des charges, de non-respect des seuils fixés pour les avenants, de non-respect des règles de publicité et de communication, etc.
- pour les marchés sélectionnés atteignant les seuils de revue de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics (CNCMP), examiner la pertinence et la conformité aux dispositions légales et réglementaires sus - indiquées des avis de cette structure ;
- pour les marchés sélectionnés, objets de litiges ayant entraîné des recours devant la Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, examiner la pertinence et la conformité aux dispositions légales et réglementaires sus - indiquées des décisions de cette structure ;
- pour les marchés sélectionnés ayant occasionné des sanctions prononcées par la Commission Disciplinaire (CD) de l'ARMP, examiner la pertinence et la conformité aux dispositions légales et réglementaires sus - indiquées des décisions de cette structure ;
- examiner et évaluer les situations d'attribution de marchés par entente directe : le consultant passera en revue l'ensemble des marchés passés par entente directe, dont la liste figure en annexe 2 et déduira en fin de mission d'audit d'une part, les pourcentages en montant et en nombre de ces marchés par rapport à l'ensemble des marchés passés et les pourcentages en montant et en nombre de ces marchés qui sont non conformes à la réglementation en vigueur;
- examiner les éventuels indices de fraude et de corruption ou d'autres pratiques (manœuvres collusoires, manœuvres restrictives, manœuvres obstructives) telles qu'elles sont définies dans la loi portant Code des marchés publics et ses textes d'application;
- faire des recommandations idoines pour le futur.

7.3. APPROCHE METHODOLOGIQUE

7.3.1. REUNION DE DEMARRAGE AVEC L'AUTORITE CONTRACTANTES

Le lundi 30 septembre 2024, à 12 heures, s'est tenue dans la salle de réunion de l'ARMP, une réunion relative au démarrage de la mission.

7.3.2. COMMUNICATION DES MARCHES A AUDITER

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics a transmis, au Groupement JTC/GIC/BAC SARL, le 04 septembre 2024, (par mail), la liste des deux cent quatre-vingt-onze (291) marchés passés par quarante-huit (48) commissions de passation des marchés.

7.3.3. CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON A AUDITER PAR MODE ET PAR TYPE DE MARCHE

7.3.3.1. REPARTITION PAR MODE

D'une manière générale, la répartition par mode de passation de l'échantillon à auditer se présente comme suit au niveau quarante-huit (48) commissions de passation des marchés publics :

Tableau 7 : Échantillon final des marchés à auditer par mode de passation

MODE DE PASSATION	Nombre	%	MODE	Montant	%
Appel d'offres ouvert	119	39%	Appel d'offres ouvert	11 134 597 709	54%
Appel d'offres restreint	5	2%	Appel d'offres restreint	875 539 049	4,23%
Entente directe	109	35%	Entente directe	8 088 559 016	39%
AMI (SBQC, SMC, SBQ…)	28	9%	AMI (SBQC, SMC, SBQ…)	358 029 547	2%
Consultation simplifiée	47	15%	Consultation simplifiée	246 282 678	1,19%
TOTAL	**308,00**	**100%**		**20 703 007 999**	**100%**

Commentaire : Il ressort de l'échantillon que :

- 119 marchés ont été passés par appel d'offres ouvert, soit 39% du stock de l'échantillon en nombre ;
- 05 marchés ont été passés par appel d'offres restreint, soit 4,23% du stock de l'échantillon en valeur ;
- 109 marchés ont été passés par entente directe, soit 35% du stock de l'échantillon en nombre ;
- 28 marchés de prestation intellectuelles ont fait l'objet d'un AMI soit 9% du stock de l'échantillon en nombre ;

Il faut remarquer que les marchés passés par des procédures dérogatoires représentent environ 52 % de l'échantillon, dont 35 % pour les marchés attribués par entente directe. Cette situation traduit un désintérêt pour les procédures concurrentielles au profit de méthodes moins compétitives. **Il est donc urgent de revoir en profondeur les modalités de recours à l'entente directe afin de garantir une meilleure transparence et de préserver la sécurité des finances publiques.**

La représentation graphique des données contenues dans le tableau ci-dessus se présente comme suit :

Représentation graphique par méthode de passation

Figure 4 : Cartographie des marchés à auditer en nombre par mode de passation

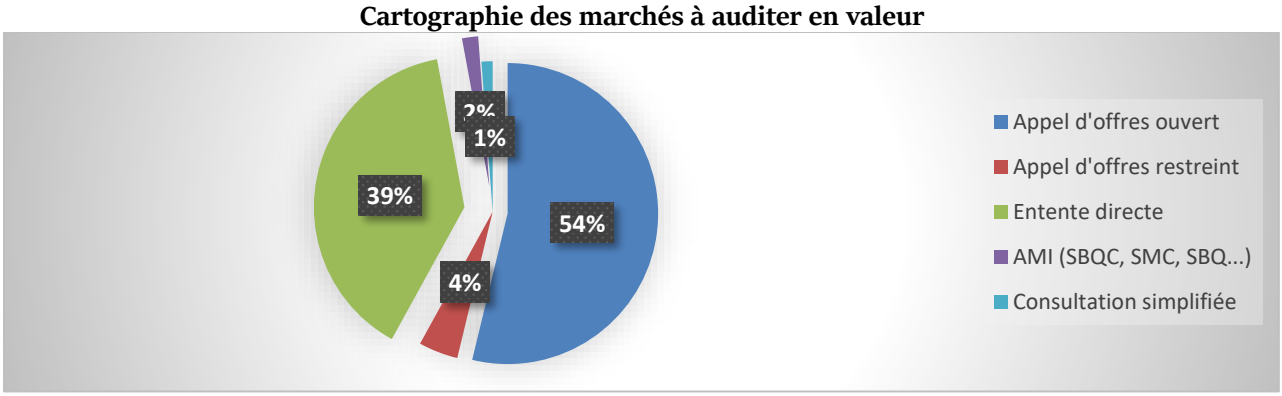

Figure 5 : Cartographie des marchés à auditer en montant par mode de passation

7.3.3.2. REPARTITION PAR TYPE DE MARCHE

La répartition par type de l'échantillon final à auditer se présente comme suit au niveau des quarante-huit (48) commissions de passation des marchés :

Tableau 8 : Échantillon final des marchés à auditer par nature

TYPE DE MARCHES	Nombre	%	Montant	%
Fournitures/Services	160	52%	6 428 390 027	31%
Travaux	90	29%	13 366 299 659	65%
Prestations intellectuelles	58	19%	908 318 313	4%
TOTAL	**308**	**100%**	**20 703 007 999**	**100%**

Commentaire : Il ressort de l'échantillon que :

- Les marchés de fournitures/services représentent respectivement en nombre et en valeur, 52% et 31% de l'échantillon ;
- Les marchés de travaux représentent respectivement en nombre et en valeur, 29% et 65% de l'échantillon ;
- Les marchés de prestation intellectuelles représentent respectivement en nombre et en valeur, 19% et 4% de l'échantillon.

La représentation graphique de cette situation se présentent comme suit :

Représentation graphique par nature

Cartographie des marchés à auditer en nombre

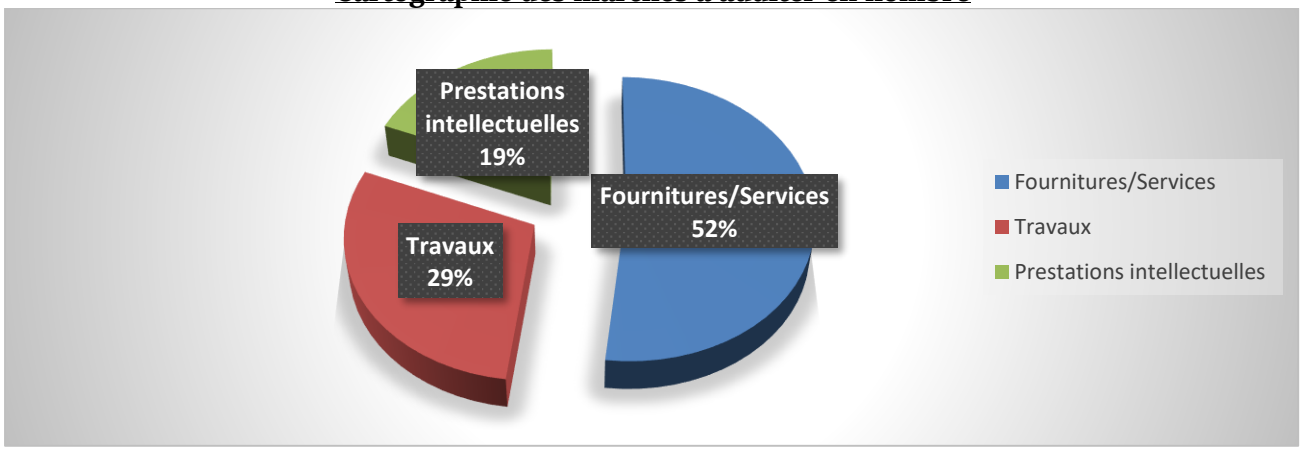

Figure 6 : Cartographie des marchés à auditer en nombre par nature

Cartographie des marchés à auditer en valeur par nature

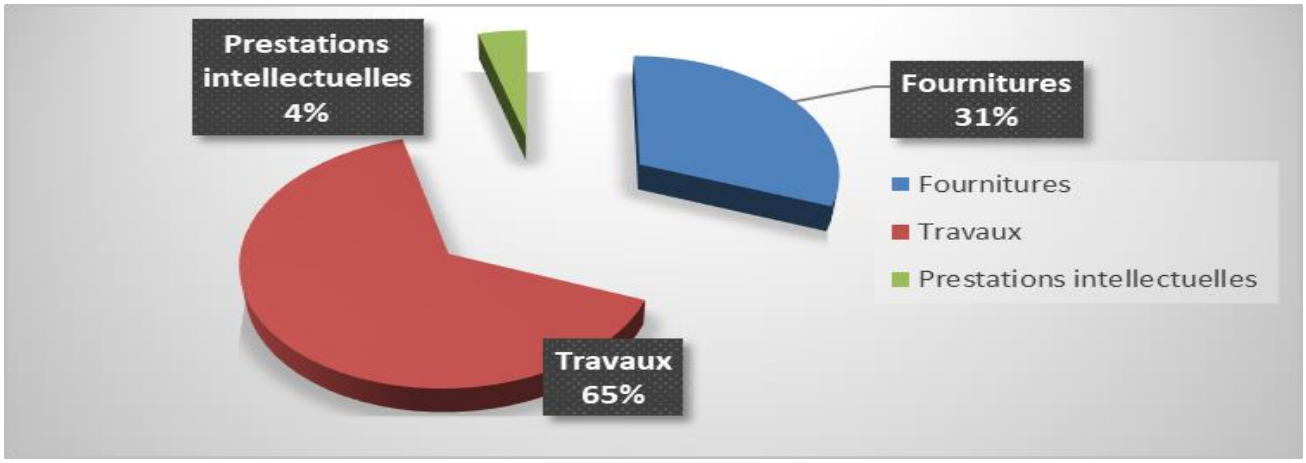

Figure 7 : Cartographie des marchés à auditer en valeur par nature

7.3.3.3. REPARTITION PAR MODE ET PAR TYPE DES MARCHES AU NIVEAU DE CHAQUE CPMP

7.3.3.3.1. REPARTITION PAR MODE DES MARCHES AU NIVEAU DE CHAQUE CPMP

La répartition par mode des marchés à auditer au niveau de chaque autorité contractante se présente comme suit :

Tableau 9 : Répartition par mode des marchés à auditer au niveau de chaque autorité contractante

CPMP	Marchés par Entente Directe	Montant	Appel d'Offres Restreint	Montant	Consultation simplifiée	Montant	Appel d'Offres Ouvert	Montant	AMI	Montant	TOTAL NOMBRE	TOTAL MONTANT
CAMEC	2,00	39 071 072,00	-	-	-	-	-	-	-	-	2,00	39 071 072,00
CSA	13,00	614 851 800,00	-	-	3,00	11 448 798,00	3,00	232 888 120,00	-	-	19,00	859 188 718,00
MS	10,00	305 041 676,00	-	-	5,00	21 926 480,00	4,00	40 910 081,00	-	-	19,00	367 878 237,00
SOMELEC	1,00	83 814 053,00	-	-	-	-	10,00	2 709 481 814,00	2,00	4 181 910,00	13,00	2 797 477 777,00
CAAM	6,00	957 169 821,00	-	-	1,00	11 929 045,00	1,00	12 242 958,00	-	-	8,00	981 341 824,00
ETER	3,00	127 202 872,00	-	-	-	-	5,00	422 981 800,00	-	-	8,00	550 184 672,00
ETR-ML	-	-	-	-	1,00	2 241 131,00	-	-	1,00	1 914 000,00	2,00	4 155 131,00
PANPA	1,00	9 950 112,00	-	-	-	-	1,00	4 984 052,00	-	-	2,00	14 934 164,00
DPEF	1,00	1 500 000,00	-	-	1,00	11 509 736,00	5,00	65 148 117,00	-	-	7,00	78 157 853,00
MHUAT	11,00	1 107 989 406,00	-	-	2,00	16 231 684,00	12,00	1 089 226 834,00	1,00	16 112 000,00	26,00	2 229 559 924,00
MHA	4,00	168 087 892,00	1,00	31 548 822,00	1,00	4 405 000,00	7,00	2 680 620 518,00	4,00	125 276 440,00	17,00	3 009 938 672,00
MIDEC	1,00	145 386 000,00	-	-	14,00	52 423 048,00	5,00	74 952 922,00	-	-	20,00	272 761 970,00
MPME	3,00	32 703 664,00	-	-	-	-	-	-	2,00	17 763 088,00	5,00	50 466 752,00
MPEM	-	-	-	-	-	-	5,00	153 928 526,00	-	-	5,00	153 928 526,00
MPE	1,00	146 255 088,00	-	-	-	-	1,00	4 385 264,00	-	-	2,00	150 640 352,00
SMH	2,00	19 686 417,00	-	-	-	-	2,00	195 227 312,00	-	-	4,00	214 913 729,00
MTNIMA	1,00	7 830 830,00	1,00	25 375 740,00	-	-	1,00	11 133 227,00	-	-	3,00	44 339 797,00
MOUDOUN	1,00	6 409 600,00	-	-	-	-	2,00	134 698 328,00	-	-	3,00	141 107 928,00
MJ-MAECME	1,00	3 126 477,00	-	-	-	-	-	-	-	-	1,00	3 126 477,00
CDHAHRSC	-	-	-	-	-	-	1,00	5 460 463,00	-	-	1,00	5 460 463,00
EF	2,00	15 649 900,00	-	-	1,00	1 712 200,00	2,00	7 849 466,00	2,00	19 642 800,00	7,00	44 854 366,00
FPFP	8,00	485 705 872,00	-	-	-	-	1,00	24 779 668,00	2,00	27 641 514,00	11,00	538 127 054,00
ESC	1,00	20 800 000,00	-	-	2,00	7 980 000,00	3,00	43 330 129,00	-	-	6,00	72 110 129,00
SONADER	1,00	2 151 899,00	-	-	-	-	1,00	165 036 279,00	1,00	25 244 478,00	3,00	192 432 656,00
MENRSE	1,00	4 500 000,00	-	-	1,00	6 178 000,00	2,00	44 861 124,00	-	-	4,00	55 539 124,00
MEDD	-	-	-	-	-	-	2,00	15 472 196,00	1,00	4 362 000,00	3,00	19 834 196,00

MCJSRP	-	-	-	-	-	-	3,00	20 096 368,00	1,00	3 897 600,00	4,00	23 993 968,00
MET	17,00	3 103 360 048,00	-	-	4,00	25 418 840,00	7,00	2 176 775 914,00	2,00	58 654 177,00	30,00	5 364 208 979,00
MA	3,00	29 540 365,00	2,00	19 257 500,00	-	-	14,00	220 931 369,00	3,00	20 676 300,00	22,00	290 405 534,00
SNDE	-	-	-	-	1,00	5 673 309,00	1,00	4 751 433,00	-	-	2,00	10 424 742,00
ONAS	3,00	244 262 194,00	-	-	-	-	1,00	10 267 815,00	-	-	4,00	254 530 009,00
PM	-	-	-	-	1,00	3 500 000,00	1,00	5 496 000,00	-	-	2,00	8 996 000,00
RN	2,00	14 434 738,00	-	-	2,00	12 922 346,00	-	-	1,00	7 038 000,00	5,00	34 395 084,00
SMCP	-	-	-	-	-	-	1,00	4 798 000,00	-	-	1,00	4 798 000,00
APD	-	-	-	-	1,00	2 593 644,00	-	-	-	-	1,00	2 593 644,00
MASEF	-	-	-	-	1,00	2 471 120,00	1,00	4 688 720,00	-	-	2,00	7 159 840,00
TAAZOUR	1,00	6 598 985,00	-	-	-	-	4,00	429 203 588,00	3,00	21 029 240,00	8,00	456 831 813,00
ANRPTS	4,00	128 886 984,00	-	-	-	-	1,00	2 100 000,00	-	-	5,00	130 986 984,00
ANARPAM	-	-	-	-	-	-	1,00	6 264 000,00	-	-	1,00	6 264 000,00
PROGRES	-	-	-	-	-	-	1,00	11 163 116,00	-	-	1,00	11 163 116,00
MAADEN	1,00	176 516 192,00	-	-	3,00	26 741 170,00	-	-	-	-	4,00	203 257 362,00
MAIEO	-	-	-	-	1,00	12 000 000,00	-	-	-	-	1,00	12 000 000,00
SENLS	1,00	4 572 707,00	-	-	1,00	6 977 127,00	-	-	-	-	2,00	11 549 834,00
STP	-	-	1,00	799 356 987,00	-	-	-	-	1,00	2 220 000,00	2,00	801 576 987,00
MCIAT	-	-	-	-	-	-	1,00	5 930 000,00	-	-	1,00	5 930 000,00
CENI	2,00	75 502 352,00	-	-	-	-	1,00	14 914 800,00	-	-	3,00	90 417 152,00
ME	-	-	-	-	-	-	4,00	66 827 593,00	1,00	2 376 000,00	5,00	69 203 593,00
ANESP	-	-	-	-	-	-	1,00	10 789 795,00	-	-	1,00	10 789 795,00
TOTAL	**109,00**	**8 088 559 016,00**	**5,00**	**875 539 049,00**	**47,00**	**246 282 678,00**	**119,00**	**11 134 597 709,00**	**28,00**	**358 029 547,00**	**308,00**	**20 703 007 999,00**

7.3.3.3.2. REPARTITION PAR TYPE DES MARCHES AU NIVEAU DE CHAQUE CPMP

La répartition par type des marchés à audité au niveau de chaque CPMP se présente comme suit :

Tableau 10 : Répartition par type des marchés à auditer au niveau de chaque CPMP

CPMP	NOMBRE FOURNITURES ET SERVICES	Montant	NOMBRE TRAVAUX	Montant	NBRE PRESTATION INTELLECTUELLES	Montant	TOTAL NOMBRE	TOTAL MONTANT
CAMEC	2,00	39 071 072,00	-	-	-	-	2,00	39 071 072,00
CSA	18,00	856 759 918,00	1,00	2 428 800,00	-	-	19,00	859 188 718,00
MS	14,00	294 464 727,00	4,00	23 913 510,00	1,00	49 500 000,00	19,00	367 878 237,00
SOMELEC	2,00	153 562 614,00	9,00	2 558 601 110,00	2,00	85 314 053,00	13,00	2 797 477 777,00
CAAM	8,00	981 341 824,00	-	-	-	-	8,00	981 341 824,00
ETER	5,00	422 981 800,00	3,00	127 202 872,00			8,00	550 184 672,00
ETR-ML	1,00	2 241 131,00			1,00	1 914 000,00	2,00	4 155 131,00
PANPA	2,00	14 934 164,00					2,00	14 934 164,00
DPEF	3,00	50 741 287,00	3,00	25 916 566,00	1,00	1 500 000,00	7,00	78 157 853,00
MHUAT	6,00	68 404 752,00	16,00	2 065 786 454,00	4,00	95 368 718,00	26,00	2 229 559 924,00
MHA	4,00	22 710 000,00	9,00	2 861 952 232,00	4,00	125 276 440,00	17,00	3 009 938 672,00
MIDEC	15,00	209 265 782,00	2,00	11 669 448,00	3,00	51 826 740,00	20,00	272 761 970,00
MPME	-	-	-	-	5,00	50 466 752,00	5,00	50 466 752,00
MPEM	1,00	6 275 634,00	4,00	147 652 892,00	-	-	5,00	153 928 526,00
MPE	1,00	4 385 264,00	1,00	146 255 088,00	-	-	2,00	150 640 352,00
SMH	2,00	15 170 735,00	2,00	199 742 994,00	-	-	4,00	214 913 729,00
MTNIMA	3,00	44 339 797,00	-	-	-	-	3,00	44 339 797,00

MOUDOUN	-	-	2,00	134 698 328,00	1,00	6 409 600,00	3,00	141 107 928,00
MJ-MAECME	1,00	3 126 477,00	-	-	-	-	1,00	3 126 477,00
CDHAHRSC	1,00	5 460 463,00	-	-	-	-	1,00	5 460 463,00
EF	4,00	20 197 100,00	1,00	5 014 466,00	2,00	19 642 800,00	7,00	44 854 366,00
FPFP	7,00	474 117 140,00	-	-	4,00	64 009 914,00	11,00	538 127 054,00
ESC	6,00	72 110 129,00	-	-	-	-	6,00	72 110 129,00
SONADER	-	-	1,00	165 036 279,00	2,00	27 396 377,00	3,00	192 432 656,00
MENRSE	4,00	55 539 124,00	-	-	-	-	4,00	55 539 124,00
MEDD	1,00	8 038 800,00	1,00	7 433 396,00	1,00	4 362 000,00	3,00	19 834 196,00
MCJSRP	3,00	20 096 368,00	-	-	1,00	3 897 600,00	4,00	23 993 968,00
MET	8,00	1 214 052 940,00	9,00	3 908 540 204,00	13,00	241 615 835,00	30,00	5 364 208 979,00
MA	11,00	192 603 844,00	6,00	61 593 427,00	5,00	36 208 263,00	22,00	290 405 534,00
SNDE	2,00	10 424 742,00	-	-	-	-	2,00	10 424 742,00
ONAS	1,00	10 267 815,00	3,00	244 262 194,00	-	-	4,00	254 530 009,00
PM	2,00	8 996 000,00	-	-	-	-	2,00	8 996 000,00
RN	-	-	3,00	23 010 088,00	2,00	11 384 996,00	5,00	34 395 084,00
SMCP	-	-	1,00	4 798 000,00	-	-	1,00	4 798 000,00
APD	1,00	2 593 644,00	-	-	-	-	1,00	2 593 644,00
MASEF	2,00	7 159 840,00	-	-	-	-	2,00	7 159 840,00
TAAZOUR	-	-	4,00	429 203 588,00	4,00	27 628 225,00	8,00	456 831 813,00
ANRPTS	5,00	130 986 984,00	-	-	-	-	5,00	130 986 984,00
ANARPAM	1,00	6 264 000,00	-	-	-	-	1,00	6 264 000,00
PROGRES	-	-	1,00	11 163 116,00	-	-	1,00	11 163 116,00
MAADEN	2,00	19 941 000,00	2,00	183 316 362,00	-	-	4,00	203 257 362,00

MAIEO	1,00	12 000 000,00	-	-	-	-	1,00	12 000 000,00
SENLS	2,00	11 549 834,00	-	-	-	-	2,00	11 549 834,00
STP	1,00	799 356 987,00	-	-	1,00	2 220 000,00	2,00	801 576 987,00
MCIAT	1,00	5 930 000,00	-	-	-	-	1,00	5 930 000,00
CENI	3,00	90 417 152,00	-	-	-	-	3,00	90 417 152,00
ME	3,00	60 509 143,00	1,00	6 318 450,00	1,00	2 376 000,00	5,00	69 203 593,00
ANESP	-	-	1,00	10 789 795,00	-	-	1,00	10 789 795,00
TOTAL	160,00	6 428 390 027,00	90,00	13 366 299 659,00	58,00	908 318 313,00	308,00	20 703 007 999,00

7.3.4. VERIFICATION DE LA MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX MARCHES

Cette revue a permis de vérifier la disponibilité physique des marchés échantillonnés et pour chaque dossier, de s'assurer que les éléments constitutifs de la liste de contrôle initialement transmise à l'autorité contractante existe. Il faut déjà signaler l'insuffisance du dispositif d'archivage au niveau des commissions de passation des marchés. Le mécanisme mis en place ne garantit pas la disponibilité à plein temps des dossiers de marchés et est caractérisé par une carence documentaire accrue. En effet, **4**% des commissions de passation des marchés n'ont pas fourni à la mission **1**% des dossiers de marchés. Cet état de chose est la conséquence de la non-structuration de la politique d'archivage notamment :

- l'inexistence d'un cadre législatif et réglementaire définissant la politique de classement et d'archivage des dossiers de marchés,
- la négligence de la fonction archivage par les acteurs en charge de la passation,
- la mauvaise conservation des pièces de marchés par les acteurs en charge de la passation des marchés,
- le mauvais classement des documents de marchés,
- la non-archivage des documents d'exécution des marchés (OS, PV de réception et Preuve de paiement) avec les documents retraçant l'historique de la procédure de passation,
- la non-professionnalisation de la fonction archivage,
- l'absence de formation au profit des acteurs en charge de la passation des marchés sur les « modalités d'archivage des dossiers de marchés publics et les risques encourus »
- l'absence d'une politique d'archivage électronique des dossiers de marchés
- les réformes successives au niveau des organes de passation des marchés induisant des changements de sites et par conséquent de mobilité des archives.

Les commissions de passation des marchés n'ayant pas fourni l'exhaustivité des dossiers de marchés se présentent comme suit :

Tableau 11 : Liste des Autorités n'ayant pas communiqués l'exhaustivité des marchés

N°	Nom de la CPMP	*Situation des marchés non-communiqués par les commissions de passation des marchés*		*REFERENCE DU MARCHES*
		Nombre	Montant	
1	**MIDEC**	2	151 642 840	Marché N° 1192/PI/028/CPMP/MIDEC/DGCT/2023 portant Sélection des consultants bureaux d'études pour appui a la maitrise d'ouvrage du programme DECLIC 2 HODHS AMO
				Marché N°1144/F/027/CPMP/MIDEC/ANRPT/2023 portant fourniture de 900 000 cartes sécurisées
2	**MAADEN**	1	6 800 170	Marché 0090/T/001/CPMP/MAADEN/ /2023 Mise en place d'une base de vie à Tevragh Zeina dans la Zone de TAMAYA
TOTAL		**3**	**158 443 010**	

7.3.5. COMPTE RENDU PARTIEL DE LA MISSION : DEBRIEFING

Cette étape a été l'occasion d'informer les commissions de passation des marchés des premières observations sur les documents fournis et audités. Il s'en est suivi des échanges et des demandes d'éclaircissements formulées par lesdites commissions. Ce fut aussi une occasion pour l'auditeur de demander la documentation complémentaire permettant de prendre en compte des documents ou informations non encore disponibles.

7.3.6. RAPPORTS

Le présent rapport de synthèse provisoire, qui est un document contractuel, est le fruit des analyses et la synthèse des données collectées lors de nos travaux et des entretiens avec les différentes commissions de passation des marchés.

7.3.7. DIFFICULTES RENCONTREES LORS DE LA MISSION

Outre la non-communication des dossiers de marchés et la non disponibilité des pièces d'exécution et de paiement au niveau de certaines commissions de passation des marchés, la mission n'a pas rencontré de difficultés particulières. Les Commissions de passation des marchés ont fait preuve d'ouverture et d'un bon esprit de collaboration tout au long de la mission.

VIII- DEUXIEME PARTIE : AUDIT DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

8.1. REVUE DU CADRE LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS

La revue du dispositif législatif et institutionnel mis en place pour la passation et le contrôle des marchés publics nous a permis de faire les constats suivants :

8.1.1. CADRE LEGISLATIF DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Le dispositif mis en place pour assurer la passation des marchés en Mauritanie est régi par la loi n°2021-024 du 29/12/2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des marchés publics et ses textes d'application, particulièrement le décret n°2022-083 du 08 juin 2022 portant application de la loi susvisée. Même si, du point de vue de la structuration, ledit dispositif répond aux exigences internationales à travers la mise en place d'organes de régulation, de passation et de contrôle des marchés publics, la mission a quand même noté quelques insuffisances qui justifient la nécessité d'actualiser le dispositif. Les observations effectuées par la mission se présentent comme suit :

- Inexistence de textes réglementaires clarifiant les procédures et modalités de passation des marchés de biens, services et fournitures qui concernent spécifiquement des besoins de défense et de sécurité nationale ;
- Inexistence de textes réglementaires clarifiant les procédures et modalités de passation des marchés de services conciliation, d'arbitrage, d'assistance représentation juridiques ;
- Inexistence de textes réglementaires clarifiant les acquisitions dans les cas d'urgences humanitaires et médicales ;
- Inexistence de dispositions réglementaires régissant la définition du pourcentage et les modalités de prélèvement et de gestion de la redevance de régulation ;
- Inexistence d'une disposition clarifiant ou précisant les modalités de la participation des entreprises publiques à une procédure de passation des marchés ;
- les dispositions de la Loi n° 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics et ses décrets d'application ne font pas état de l'information systématique des soumissionnaires non retenus à la suite de l'attribution des marchés ;
- contrairement aux prescriptions de l'article 69 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics, la mission note que les règles d'approbation des marchés publics ne sont pas précisée au niveau de l'article 5 de l'arrêté n°0224/PM/ fixant les seuils relatifs aux Marchés Publics ;
- l'article 14 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 dispose que « En application de l'article 16 de la loi n° 2021-024 portant code des marchés publics les Autorités contractantes sont tenues d'élaborer des plans prévisionnels de passation des marchés publics **renfermant toutes les acquisitions de biens et services** ….. » alors que les marchés en dessous du seuil ne sont pas inscrit dans le PPM ; d'où la nécessité de revoir le contenu de cette article pour éviter la confusion dans la planification des dépenses inferieur aux seuil et seul supérieur au seuil de passation des marchés publics ;
- L'article 29 du décret n°2022-083 du 8 juin 2022 stipule que « tous les candidats à un marché public doivent signer la Charte de l'éthique de la commande publique mentionnant l'interdiction des recours dilatoires ». Toutefois, le législateur n'a pas pris soin de définir la notion de recours

dilatoires, ce qui laisse les soumissionnaires/candidats dans l'incertitude. De plus, la charte prévue par le Code n'a pas encore été adoptée par arrêté du Premier ministre, comme le prévoit le décret en question ;

- L'alinéa 4 de l'article 56 du décret n°2022-083 du 8 juin 2022 stipule que « les rapports d'analyse et de synthèse préparés par la sous-commission d'analyse sont soumis à la CPMP. En cas de désaccord, la CPMP prend seule la décision d'attribution provisoire en motivant sa décision ». Cependant, cette disposition ne précise pas si le désaccord en question concerne un différend au sein de la sous-commission d'analyse ou un désaccord entre celle-ci et la CPMP. Dans l'éventualité d'un désaccord entre la commission d'analyse et la CPMP, et en l'absence d'un avis préalable de la CNCMP, il est important de souligner que les membres de la sous-commission ne sont pas choisis parmi ceux de la CPMP. ***Dès lors, la mission estime que tout désaccord entre ces deux organes devrait être soumis à l'avis de la CNCMP ;***
- Absence de disposition contraignant les titulaires de marchés à procéder à l'enregistrement systématique des contrats avant tout début d'exécution
- Inexistence de modèles de dossiers types pour les acquisitions de faibles montants ;
- Le manuel des procédures du Code des marchés, élaboré par l'ARMP, doit être formellement adopté, validé et publié, conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n°2022-083 du 8 juin 2022 ;
- Inexistence d'un manuel définissant les règles d'organisation et de fonctionnement de la CPMP comme prévu à l'article 8 du décret n°2022-083 du 8 juin 2022 ;
- Les modalités de participation des entreprises nouvellement créées et des PME en vue de les promouvoir ne sont pas suffisamment définie par le code des marchés publics et ses décrets d'application.

La mission invite l'ARMP à poursuivre dans le sens des réformes engagées aux fins de permettre aux acteurs de disposer des outils nécessaires pouvant leur permettre d'assurer l'atteinte des objectifs définis dans les documents de programmation.

8.1.2. ORGANE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Les modalités de mise en place et de fonctionnement des organes de passation des marchés sont édictées par les articles 5 à 13 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics. Il faut noter que les organes en charge de la passation des marchés sont structurés de la manière suivante :

- **Une commission de passation des marchés publics (CPMP)** qui est l'organe chargé au sein de l'autorité contractante ou pour le compte de plusieurs autorités contractantes de conduire le processus de passation des marchés qui atteignent le seuil défini par voie réglementaire.
  Les marchés en dessous du seuil de passation sont encadrés par un dispositif réglementaire (manuel), dont l'exécution des dépenses est principalement assurée par l'ordonnateur du budget, assisté par une commission ad hoc.
- **Un(e) Président(e) de la CPMP :** La CPMP est administrée par un Président ; nommé Président de la CPMP, chargé de conduire avec les membres de la CPMP la procédure de passation des marchés. Les modalités de désignation du PR-CPMP sont également définies par voie réglementaire. ;

Le diagnostic dudit cadre nous a permis de faire les constats suivants :

- L'absence d'un Secrétariat permanent, chargé d'assurer l'administration des travaux des commissions de passation des marchés et l'archivage des dossiers de marchés.
- La non-professionnalisation des acteurs intervenant dans le système de passation des marchés en matière d'archivage des dossiers de marchés ;
- La non-professionnalisation des acteurs intervenant dans l'exécution des marchés en matière de gestion des contrats ;
- L'absence de formation au profit des acteurs intervenant dans le système de passation et de contrôle des marchés.

Toutefois, en termes de performance, et au regard des observations faites, la mission a noté que :

- **80%** des décisions formulés par la CPMP sur des marchés évalués à **18 689 022 523MRU** ont été jugé pertinent par la mission ;
- **2%** des décisions formulés par la CPMP sur des marchés évalués à **48 636 086 MRU** ont été jugé modérément pertinent par la mission ;
- **12%** des décisions formulés par la CPMP sur des marchés évalués à **1 413 272 078 MRU** ont été jugé non-pertinent par la mission ;
- Pour des raisons liées à la non-communication des documents, la mission note l'absence d'opinion de la CPMP sur **6%** des marchés évalués à **552 077 312 MRU**.

Elle invite l'ARMP à œuvrer pour un renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la chaine de passation des marchés publics.

8.1.3. ORGANE DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS

Une Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics (CNCMP) est créée par les articles 10 et 11 de la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics. Elle est l'organe de contrôle des marchés publics.

A la suite de la revue, l'évaluation de la performance de la CNCMP a permis de noter sur les marchés qui relèvent de son seuil de compétence que :

- **85%** des avis formulés par la CNCMP sur des marchés évalués à **7 983 266 824 MRU** ont été jugé pertinent par la mission ;
- **3%** des avis formulés par la CNCMP sur des marchés évalués à **23 067 477 MRU** ont été jugé modérément pertinent par la mission ;
- **9%** des avis formulés par la CNCMP sur des marchés évalués à **1 026 011 853** MRU ont été jugé non-pertinent par la mission ;
- Pour des raisons liées à la non communication des documents, la mission note l'absence d'opinion de la CNCMP sur **5%** des marchés évalués à **178 546 749 MRU**.

Cette performance dénote des efforts fournis par l'organe en charge du contrôle des marchés pour assurer un meilleur suivi et encadrement des recours au procédures dérogatoires et témoigne de la nécessité d'étendre son influence sur les marchés passés par procédures concurrentielle (représentant 48% et 54% respectivement en nombre et en montant des marchés échantillonnés) aux fins d'assurer la sécurité des finances publiques.

8.2. PROCEDURE DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS

D'une manière générale, les observations faites sur le processus de passation et de contrôle des marchés publics à la suite de la revue des marchés échantillonnés et communiqués se résument comme suit dans le tableau ci-dessous :

ELEMENTS	CONSTATS EFFECTUES	%D'AC CONCERNE
8.2.1. PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES	- Le non-fonctionnement régulier des sites électroniques dédiés à la publication du PPM au niveau des commissions de passation des marchés ; - Incohérence entre l'intitulé du marché inscrit au PPM et l'objet du marché inscrit au contrat - L'absence de preuve de publication de l'avis Général de passation des marchés (article 17 Loi n°2021-024 du 15/01/2022 et l'Article 15 Décret n° 2022-083 du 08/06/2022) ; - Publication du PPM sans le budget prévisionnel (Article 14 du décret n° 2022-083) - La non-évaluation rigoureuse des besoins avant lancement de la procédure induisant une surestimation ou une sous-évaluation (article 16 de la Loi n°2021-024 du 15/01/2022portant Code Marchés Publics	- 20% - 3% - 80% - 35% - 15%
8.2.2. QUALITE DES DOSSIERS DE MISE EN CONCCURENCE	- Absence de la description des travaux à réaliser dans le DAO - Non élaboration de dossier de consultation allégé pour le marché passé par consultation simplifiée - Absence de preuve de versement des 50% des produits de vente du DAO (article 42 du décret n°2022-85 du 08 juin 2022) - Non-respect des exigences relatives à la détermination du montant de la caution de soumission (article 28.1 du Décret n° 2022-083 du 08/06/2022)	- 2,5% - 2,5% - 2,5% - 30% - 10%
8.2.3. AVIS D'APPEL A CONCURRENCE/LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER	- Défaut de preuve de publication des avis d'appel d'offres; - Absence de preuve de publication d'additif au DAO ; - Non-respect du délai imparti pour la transmission des TDR au cabinet présélectionné (articles 37-5 (nouveau) du décret n°2023-054 du 07 mars 2023 et 46 du décret N°2022-083 du 08/06/2022) - Non-respect du délai de publication des dossiers de consultations simplifiées (Article 41 Décret n° 2023-54)	- 10% - 2,5% - 2,5% - 15%
8.2.4. PROCEDURES DE RECEPTION, D'OUVERTURE, D'ANALYSE ET D'EVALUATION DES OFFRES : RAPPORT DE DEPOUILLEMENT ET DE JUGEMENT DES OFFRES	- Non mise en place par l'ARMP d'un registre d'enregistrement des plis ; induisant du coup, une utilisation de registre d'enregistrement des plis inapproprié par les autorités contractantes (article 52 du Décret n° 2022-083 du 08/06/2022) ; - La non-publication du PV d'ouverture des plis (article 53 décret 2022-083 du 08 Juin 2022); - Attribution non-conforme du marché ; - Le non-respect du délai d'analyse des offres par la sous-commission d'évaluation (article 54 décret 2022-083 du 08 Juin 2022) ; - Non pertinence des critères de qualification et des critères d'évaluation	- 2,5% - 65% - 2,5% - 10% - 65% - 5%
8.2.5. ATTRIBUTION PROVISOIRE ET DEFINITIVE / PUBLICATION	- L'absence de preuve de publication de l'avis d'attribution provisoire ((Article 62 Décret n°2022-083 du 08/06/2022) ; - La non-inscription du motif de rejet des offres sur les PV d'avis d'attributions provisoires des marchés ((Article 62 Décret n°2022-083 du 08/06/2022)) ; - L'absence de preuve de publication des avis d'attribution définitive des marchés (article 71 du décret 2022-083 du 08/06/2022) ;	- 5% - 100% - 62%

8.2.6. SIGNATURE, APPROBATION ET NOTIFICATION DES MARCHES	- La non-matérialisation de la transmission des contrats signés(notification) au titulaire par un acte administratif (article 71 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ; - Non-respect du délai de notification du marché approuvé au titulaire (article 71 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ; - Le défaut d'inscription de la date de signature dans les contrats de marchés ; - L'absence de preuves d'enregistrement des marchés.	70% - 92% - 10% - 35% - 95% -

8.2.7. DELAIS DE PASSATION ET D'APPROBATION DES MARCHES

Le délai de passation, période entre la date de mise en concurrence et la notification du marché approuvé au titulaire est difficilement mesurable parce que les contrats de marchés approuvés ne font pas généralement, l'objet d'une transmission officielle au titulaire avec accusé de réception (notification de marché approuvé).

Les données présentées dans le tableau ci-dessous, élaborées à partir des informations disponibles auprès des commissions de passation des marchés, révèlent que le **délai moyen de passation des marchés est de 143 jours.** Bien que ce délai dépasse celui souhaité par le Code (notamment en matière de publicité et de validité des offres), il demeure globalement raisonnable. Cependant, la mission a relevé des cas où les délais d'exécution atteignent jusqu'à 465 jours.

La mission note que le long délai de passation des marchés est généralement le fait du non-respect par la sous-commission d'analyse du délai d'évaluation des offres dix (10) jours ouvrables fixés par le législateur et l'absence de célérité dans l'approbation des marchés par l'autorité compétente pour cause de lourdeur administrative.

Enfin même si 91% des marchés sont attribués dans le délai de validité des offres, la mission, la mission note quelques cas de dépassement de délai d'approbation des marchés non soutenus par une prorogation du délai de validité des offres.

La mission invite l'ARMP à assurer une formation suffisante en matière de respect des délais de passation et d'approbation des marchés au profit des acteurs intervenant pour plus d'efficacité.

Tableau N° 12 : Synthèse des délais de passation et d'approbation des marchés

- **Délai de passation des marchés**

Référence du marché	Date de lancement	Date de notification du marché	Délais en jours	Commentaires
Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché-CPMP/(CAAM)				
Marché N°2060/F/001/CPMP/CAAM/CAAM/2023	27/10/2023	08/12/2023	42	Marché passé dans un délai relativement court
Ministère de la Santé-CPMP/MS				
Marché N°0621/F/016/CPMP/MS/CHN/2023 Fourniture, installation et mise en service des équipements de traumatologie au profit du CNH.	23/12-.2022	09/03/2023	76	Marché passé dans un délai relativement court
Marché N°1056/F/026/CPMP/MS/MS/2023 Fourniture installation et mise en service des équipements du Bloc Opératoire destinés au nouveau centre Hospitalier de Selibaby(LOT 4)	24/02/2023	22/06/2023	125	Marché passé dans un délai relativement long
SOMELEC-COMMISSION DES MARCHES DES INVESTISSEMENTS-CMI/				
Marché N°0595/T/005/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023 Travaux de Projet d'extension des Réseaux MT dans la Zone Sud -Est de la Mauritanie - Réalisation Clés en Main d'une Boucle 33 kV entre Kaédi et Sélibabi et Postes Associés - Lot 1 Extension du poste 90/33kv de Kaédi Construction des lignes 33 kv et postes associés.	16/05/2022	07/02/2023	267	Marché passé hors délai de validité des Offres
Marché N°0596/T/005/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023 Projet d'extension des réseaux MT dans la zone Sud-Est de la Mauritanie. Réalisation clés en main d'une boucle 33 KV entre Kaédi et Sélibabi et postes associés. Lot 02: Réseaux et branchement BT .	16/05/2022	07/02/2023	267	Marché passé hors délai de validité des Offres

Référence du marché	Date de lancement	Date de notification du marché	Délais en jours	Commentaires
Marché N°0600/F/010/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023 La fourniture du matériel de l'éclairage public destiné aux villes de Nouakchott, Nouadhibou et Kiffa	06/12/2022	05/04/2023	120	Marché passé hors délai de validité des Offres
Marché N°1904/T/027/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023 Projet de l'électrification des localités de bougara Rachid et Bogadoum relevents de la Moughata de Kiffa les localites de sani et sani Dar Naim relevants la Moughata de Konkoussa	16/05/2023	27/09/2023	134	Marché passé hors délai de validité des Offres
ETABLISSEMENT D'EXECUTION DES TRAVAUX REALISES EN MATERIAUX LOCAUX-CPMP/(ETR-ML)				
Marché N°1471/PI/005/CPMP/ETR-ML/ETR-ML/2023	20/04/2023	04/10/2023	167	Marché passé dans un délai relativement long
PORT AUTONOME DE NOUAKCHOTT DIT PORT DE L'AMITIE CPMP/(PANPA)				
Marché N°1938/F/002/CPMP/PANPA/PANPA/2023	15/09/2023	20/11/2023	65	Marché passé dans un délai relativement court
L'ÉTABLISSEMENT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIER CPMP/(ETER)				
Marché N°0715/F/003/CPMP/ETER/DAP/2023	17/02/2023	21/06/2023	124	Marché passé dans un délai relativement court
Marché N°0716/F/004/CPMP/ETER/DAP/2023	03/03/2023	21/06/2023	109	Marché passé dans un délai relativement court
Marché N°0721/F/009/CPMP/ETER/DAP/2023	08/12/2022	03/01/2023	26	Marché passé dans le délai de validité des offres
Marché N°0790/F/010/CPMP/ETER/DAP/2023	23/12/2022	06/03/2023	73	Marché passé dans le délai de validité des offres
Marché N°2240/F/034/CPMP/ETER/ETER/2023	03/07/2023	05/12/2023	156	Marché passé dans un délai relativement long
Commissariat à la Sécurité Alimentaire-CPMP/CSA				
Marché N°0086/T/008/CPMP/CSA/CSA/2023 LOT N°6: La Construction d'un HANGAR de 30.000 Tonnes à Rosso, de deux hangars de 1.000 tonnes à Keurmacene, de deux hangars de 1.000 tonnes à N'Teikane et d'un hangar de 300 tonnes à Ouad Naga.	28/10/2022	03/02/2023	97	Marché passé dans un délai relativement court
Marché N°1844/F/062/CPMP/CSA/CSA/2023 Fourniture des équipements des Activités Génératrices de Revenu-AGR	13/10/2023	15/11/2023	37	Marché passé dans un délai relativement court
DIRECTION DES PROJETS EDUCATION-FORMATION-CPMP/(DPEF)				
Marché N°1089/F/010/CPMP/DPEF/DPEF/2023 Acquisition en deux lots d'équipements au profit de l'EETFP de Nouadhibou LOT1	29/06/2023	03/08/2023	86	Marché passé dans un délai relativement court
Marché N°1380/F/014/CPMP/DPEF/PASEB-2/2023 Fourniture de cuves d'eau pour écoles fondamentales dans les régions d'intervention du PASEB 2	02/07/2023	25/09/2023	86	Marché passé dans un délai relativement court
Marché N°1714/T/017/CPMP/DPEF/AFD/2023 Construction d'un Collège Toujounine 9 (Nouakchott)	14/08//2023	02/11/2023	82	Marché passé dans un délai relativement court
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE CPMP-(MHUAT)				
Marché N°0235/T/049/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Travaux de construction d'un hôpital H1 à Aleg (lot 1)	25/10/2022	18/04/2023	173 jours	Marché passé dans un délai relativement long
Marché N°0098/T/0038/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Travaux de construction d'un hôpital H1 à Aioun (lot 2).	25/10/2022	08/03/2023	133 jours	Marché passé dans un délai relativement long
Marché N°0836/T/112/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Construction de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation	04/01/2023	18/07/2023	194 jours	Marché passé dans un délai relativement long

Référence du marché	Date de lancement	Date de notification du marché	Délais en jours	Commentaires
Professionnelle des Mines, du Pétrole et du Gaz de Nouakchott				
Marché N°0579/T/092/CPMP-MHUAT/MHUAT 2023 portant Réalisation des travaux d'extension de l'Institut Supérieur des Etudes Techniques (ISET) de ROSSO	05/01/2023	05/07/2023	180 jours	Marché passé dans un délai relativement long
Marché N°1244/T/146/CPMP-MHUAT/DGBEP/2023 portant Construction de 18 postes de Santé dans les wilayas de Hodh et Chargui, Hodh et Gharbi, Assaba, Trarza et de Guidimagha, répartis en neuf lots distincts (lot 2)	20/03/2023	14/09/2023	174 jours	Marché passé dans un délai relativement long
Marché N°0831/F/110/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Fourniture et pose de quatre pelouses synthétiques au niveau des stades du Ksar, de Rosso PK7, de Boghé et de Sélibabi	27/04/2023	24/07/2023	87 jours	Marché passé dans un délai relativement court
Marché N°0975/T/0124/CPMP-MHUAT/DBEP/2023 portant Construction de l'Institut Supérieur Numérique (SUP-NUM) à Nouakchott	29/03/2023	10/08/2023	131 jours	Marché passé dans un délai relativement long
COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIETE CIVILE (CDHAHRSC)				
Marché N°0978/F/002/CPMP/CDHAHRSCCDH/2023 portant Fourniture et pose d'un lot de grillage de 18 000 ml	16/05/2023	04/08/2023	78 jours	Le marché passé dans un délai relativement court
PROJET D'APPUI A LA DECENTRALISATION ET AU DEVELOPPEMENT DES VILLES INTERMEDIAIRES PRODUCTIVES/ (MOUDOUN)				
Marché n°1282/T/009/CPMP/MOUDOUN/MOUDOUN/2023 portant Travaux de construction du centre d'enfouissement technique et de sa piste d'accès en terre stabilisée dans la commune de Rosso	17/06/2023	20/09/2023	93 jours	Le marché est passé dans un délai relativement court
LA MAURITANIENNE DES PRODUITS D'ELEVAGE (MPE)				
Marché N°2330/F/004/CPMP/MPE/MPE/2023 portant Acquisition de deux véhicules 4x4 (un station wagon et un Pick-up double cabine)	25/10/2023	17/01/2024	82 jours	Marché approuvé et notifié dans le délai de validité des offres
MINISTERE DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE, DE L'INNOVATION ET DE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION (CPMP/MTNIMA)				
Marché n°2192/PI/006/CPMP/MTNIMA/MTNIMA/2023 portant Mise en place d'un système de gestion électronique des correspondances GEC (PHASE 1)	09/10/2023	28/12/2023	79 jours	Le marché est approuvé et notifié dans le délai de validité des offres
MINISTERE DES PECHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME (MPEM)				
LA SOCIETE MAURITANIENNE DES HYDROCARBURES (SMH)				
Marché n°0807/F/005/CPMP/SMH/SMH/2023 portant fourniture de trois (03) véhicules tout terrain 4*4 station wagon Lot N°3	18/04/2023	17/07/2023	90 jours	Le marché est passé dans le délai de validité des offres
Marché n°252/T/006/CPMP/SMH/SMH/2023 portant Construction de quatre conduites d'hydrocarbures liquides pour le dépôt port de la SMH et une conduite de GPL pour alimenter les dépôts des sociétés gazières	04/11/2022	18/05/2023	194 jours	Marché approuvé et notifié hors délai de validité des offres
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION (MIDEC)				
Marché N°1951/F/052/CPMP/MIDEC/RA/2023 portant Acquisition d'un chargeur 5 à 7 tonnes au profit de l'Assaba	18/07/2023	21/08/2023	33 jours	Marché approuvé notifié dans le délai de validité des offres
Marché N°1481/F/033/CPMP/MIDEC/RGM/2023 portant Acquisition de matériel agricole au profit de la Région du Guidimakha Lot N°1	13/09/2023	12/10/2023	30 jours	Marché approuvé et notifié dans le délai de validité des offres
ECONOMIE ET FINANCES CPMP/(EF)				

Référence du marché	Date de lancement	Date de notification du marché	Délais en jours	Commentaires
Marché 2065/PI/005/CPMP/EF/MEDD/2023 Recrutement d'un consultant (cabinet) pour une étude relative à la stratégie nationale de promotion de l'entreprenariat et de développement des petites et moyennes entreprises en Mauritanie	17/10/2023	13/12/2023	57	Marché passé dans des délais raisonnables
Marché 2190/S/010/CPMP/EF/HISWACA-SOP1/2023 Location de véhicules 4x4 double cabines Lot 5 Brakna/Trarza (50 véhicules)	07/11/2023	15/12/2023	38	Marché passé dans des délais raisonnables
FONCTION PUBLIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE CPMP/(FPFP)				
Marché N° 0268/PI/007/CPMP/MEFP/PAMPEJ/2023 Evaluation des acquis, des expériences et formation de trente (30) promoteurs dans les métiers urbain divers et vingt (20) promoteurs dans le domaine des technologies de l'information et de la communication au profit du programme MEHENTI	20/10/2022	25/04/2023	187	Long délai de passation
Marché N° 2199/F/009/CPMP/MFPT-MEFP/ONMT/2023 Fourniture d'une unité médicale mobile au profit de l'ONMT (Lot 1)	06/11/2023	26/12/2024	416	Long délai de passation
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)				
Marché N°1219/T/012/CPMP/MEDD/ANGMV/2023 Travaux de réalisation et d'équipements des forages destines o l'alimentation en eau des pépinières	10/04/2023	10/10/2023	183	Long délai de passation
MINISTERE DE LA CULTURE DE LA JEUNESSE DES SPORTSET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT CPMP-MCJSRP				
Marché N° 0702/PI/004/CPMP/MCJSRP/OCO/2023 Réalisation des études techniques et architecturales ainsi que le suivi des travaux pour la construction d'une piscine semi-olympique au profit de l'OCO	01/06/2022	14/07/2023	408	Long délai de passation
L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (CPMP/ANARPAM)				
Marché N°1151/F/008/CPMP/ANARPAM/ANARPAM/2023 L'acquisition d'un camion-citerne de 20 tonnes pour eau potable au profit de l'ANARPAM	22/06/2023	07/09/2023	78	Marché passé dans un délai raisonnable
SOCIETE MAADEN MAURITANIE-CPMP/(MAADEN)				
Marché N°0090/T/001/CPMP/MAADEN/MAADEN/2023	Non communiqué	Non communiqué	-	-
Marché N°2141/F/004/CPMP/MAADEN/MAADEN/2023	14/11/2023	19/12/2023	34	Délai raisonnable
Marché N°2142/F/005/CPMP/MAADEN/MAADEN/2023	14/11/2023	19/12/2023	34	Délai raisonnable
Secrétariat Exécutif National de Lutte contre le Sida-(CPMP/SENLS)				
Marché N°0569/F/001/CPMP/SENLS/SENLS/2023 relatif à Impression des outils de collecte des données du SNIS (DHIS2)	15/05/2023	13/06/2023	29	Délais raisonnables
Société de Transport Public (CPMP/STP)				
Marché N°2095/PI/005/CPMP/STP/STP/2023 Marche de suivi et de la supervision des travaux de construction et d'aménagement du siège de la STP, d'un atelier, d'un centre de Lavage et d'une unité de production.	18/08/2023	12/12/2023	116	Délai raisonnable de passation des marchés

Référence du marché	Date de lancement	Date de notification du marché	Délais en jours	Commentaires
Marché N°1655/F/003/CPMP/STP/STP/2023 Acquisitions de 80 Bus articulés BHNS et 50 Bus standards équipés Diesel en un seul lot :Acquisition en un seul lot de soixante-deux (62) bus articulés BHNS et cinquante bus (40 standards et lo minibus) Diesel équipés, de deux (02) véhicules atelier mobile, deux (02) camions de dépannage pour bus articulé et construction d'un Hangar de maintenance.	24/07/2023	27/11/2023	126	Délai raisonnable de passation des marchés
MINISTERE DE L'ELEVAGE-CPMP/(ME)				
Marché N°0228/PI/016/CPMP/ME/PRAPS/2023 Recrutement d'un consultant (firme) pour le suivi des travaux de construction de 4 aires d'abattage et achèvement des travaux de 5 autres dans plusieurs wilayas	02/11/2022	17/04/2023	166	Délai de passation relativement long
Marché N°0406/F/023/CPMP/ME/REDISSEIII/2023 Acquisition d'un laboratoire mobile pour la santé animale destiné à l'ONARDEP	15/02/2023	23/05/2023	98	Délai de passation raisonnable
Marché N°0980/F/033/CPMP/ME/ONARDEP/2023 Fourniture d'aliments de bétails pour les fermes d'amélioration génétique	29/03/2023	08/09/2023	164	Délai de passation relativement long
Marché N°0981/T/034/CPMP/ME/DSV/2023 Construction de 18 parcs de vaccination -Lot 2	21/03/2023	27/07/2023	129	Délai de passation relativement long
Marché N°1573/F/051/CPMP/ME/ME/2023 Acquisition d'une conditionneuse gable top de lait pasteurisé et lait caillé avec équipement connexes au profit de la SMPL.	21/05/2023	25/10/2023	158	Délai de passation relativement long
AGENCE NATIONALE D'EXECUTION ET DE SUIVI DES PROJETS-CPMP/(ANESP)				
Marché N°0900/T/019/CPMP/ANESP/ANESP/2023 Travaux de construction des infrastructures scolaires en vingt et un (21) Lots Lot n°14 Travaux de construction des infrastructures d'une école de 4 SDC a Oumoul Ghoura/ Ouad Naga/ Trarza	14/01/2023	02/08/2023	200	Le délai de passation est relativement long. La CPMP justifie cette durée par le nombre élevé de lots (21) dans le marché et le grand nombre de soumissionnaires, dépassant 50, ce qui a considérablement prolongé la phase d'évaluation. De plus, le lot 14 a nécessité un redéploiement vers une autre localité, alors qu'il était initialement prévu pour une localité différente lors du lancement de l'appel d'offres.
MINISTERE DE L'AGRICULTURE-CPMP/(MA)				
Marché N°1293/F/072/CPMP/MA/2023	06/04/2023	25/09/2023	172	Ces marchés enregistrent de long délai de passation et ne sont pas approuvés dans le délai de validité des offres.
Marché N°1109/F/058/CPMP/MA/DAR/2023	27/10/2022	09/08/2023	286	
Marché N°0438/F/CPMP/MA/PRODEFI/2023	17/10/2022	19/05/2023	214	
Marché N°1805/F/076/CPMP/MA/P2RS/2023	07/09/2022	15/12/2023	464	
Marché N°0446/T/CPMP/MA/PPDO/MA/2023	02/06/2022	05/06/2023	368	
Marché N°0444/T/038/CPMP/MA/PPDO/2023	26/05/2022	06/06/2023	376	
Marché N°0500/PI/041/CPMP/MA/PAD/SAM/2023	16/06/2022	02/06/2023 (date d'approbation)	351	
Office National de l'Assainissement-CPMP_(ONAS)				
Marché N°0488/F/001/CPMP/ONAS /ONAS/2023	11/04/2023	01/06/2023	51	Marché passé dans un délai relativement court.
PREMIER MINISTERE-CPMP/(PM)				
Marché N°1375/F/013/CPMP/PM/ ENAJM/2023	31/07/2023	11/10/2023	72	Le marché est passé dans un délai raisonnable

Référence du marché	Date de lancement	Date de notification du marché	Délais en jours	Commentaires
REGION DE NOUAKCHOTT-CPMP/(RN)				
Marché N°280/S/006/CPMP/RN/2023	09/01/2023	27/04/2023	108	Les marchés sont passés dans un délai relativement long
Société Mauritanienne de Commercialisation de Poissons-CPMP/(SMCP)				
Marché N°1407/T/001/CPMP/SMCP/SMCP/2023	09/06/2023	17/10/2023	130	Marché passé dans un délai relativement raisonnable.
Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille-CPMP/(MASEF)				
Marché N°1032/F/001/CPMP/MASEF-MA/EO/MASEF/2023	16/05/2023	13/07/2023	58	Marché passé dans un délai raisonnable.

- **Délai d'approbation des marchés**

Référence du marché	Date d'ouverture des plis	Date d'approbation	Délais en jours	Délai de validité des offres	Commentaires
CPMP/(CAAM)					
Marché N° 2060/F/001/CPMP/CAAM/CAAM/2023	21/11/2023	08/12/2023	17	30	Marché passé dans le délai de validité des offres
CPMP/MS					
Marché N°0621/F/016/CPMP/MS/CHN/2023 Fourniture, installation et mise en service des équipements de traumatologie au profit du CNH.	17/01/2023	09/03/2023	51	90	Marché passé dans le délai de validité des Offres
Marché N°1056/F/026/CPMP/MS/MS/2023Fourniture installation et mise en service des équipements du Bloc Opératoire destinés au nouveau centre Hospitalier de Selibaby (LOT 4)	14/03/2023	22/06/2023	100	90	Marché passé hors délai de validité des Offres
CMI/(SOMELEC)					
Marché N°0595/T/005/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023 Travaux de Projet d'extension des Réseaux MT dans la Zone Sud -Est de la Mauritanie - Réalisation Clés en Main d'une Boucle 33 kV entre Kaédi et Sélibabi et Postes Associés - Lot 1 Extension du poste 90/33kv de Kaédi Construction des lignes 33 kv et postes associés.	16/05/2022	07/02/2023	267	180	Marché passé hors délai de validité des Offres
Marché N°0596/T/005/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023 Projet d'extension des réseaux MT dans la zone Sud-Est de la Mauritanie. Réalisation clés en main d'une boucle 33 KV entre Kaédi et Sélibabi et postes associés. Lot 02: Réseaux et branchement BT .	16/05/2022	07/02/2023	267	180	Marché passé hors délai de validité des Offres

Marché N°0600/F/010/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023 La fourniture du matériel de l'éclairage public destiné aux villes de Nouakchott, Nouadhibou et Kiffa	06/12/2022	05/04/2023	120	90	Marché passé hors délai de validité des Offres
Marché N°1904/T/027/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023 Projet de l'électrification des localités de bougara Rachid et Bogadoum relevents de la Moughata de Kiffa les localites de sani et sani Dar Naim relevants la Moughata de Konkoussa	16/05/2023	27/09/2023	134	120	Marché passé hors délai de validité des Offres
CPMP/(ETR-ML)					
Marché N°1471/PI/005/CPMP/ETR-ML/ETR-ML/2023	15/05/2023	04/10/2023	142	90	Le délai initial de validité des offres, fixé à 90 jours, est largement dépassé. Toutefois, l'attributaire a accepté de prolonger la validité de son offre.
CPMP/(PANPA)					
Marché N°1938/F/002/CPMP/PANPA/PANPA/2023	11/10/2023	20/11/2023	40	90	Marché passé dans le délai de validité des offres
CPMP/(ETER)					
Marché N°0715/F/003/CPMP/ETER/DAP/2023	14/03/2023	21/06/2023	99	90	Marché passé en dépassement du délai de validité des offres
Marché N°0716/F/004/CPMP/ETER/DAP/2023	29/03/2023	21/06/2023	84	90	Marché passé dans le délai de validité des offres
Marché N°0721/F/009/CPMP/ETER/DAP/2023	2/1/2023	3/1/2023	01	90	Marché passé dans le délai de validité des offres
Marché N°0790/F/010/CPMP/ETER/DAP/2023	17/01/2023	06/03/2023	48	90	Marché passé dans le délai de validité des offres
Marché N°2240/F/034/CPMP/ETER/ETER/2023	27/07/2023	05/12/2023	131	90	Marché passé en dépassement du délai de validité des offres
CPMP/CSA					
Marché N°0086/T/008/CPMP/CSA/CSA/2023 LOT N°6: La Construction d'un HANGAR de 30.000 Tonnes à Rosso, de deux hangars de 1.000 tonnes à Keurmacene, de deux hangars de 1.000 tonnes à N'Teikane et d'un hangar de 300 tonnes à Ouad Naga.	23/11/2022	03/02/2023	72	90	Marché passé dans le délai de validité des Offres

Marché N°1844/F/062/CPMP/CSA/CSA/2023 Fourniture des équipements des Activités Génératrices de Revenu-AGR	08/11/2023	15/11/2023	12	90	Marché passé dans le délai de validité des Offres
CPMP/(DPEF)					
Marché N°1089/F/010/CPMP/DPEF/DPEF/2023 Acquisition en deux lots d'équipements au profit de l'EETFP de Nouadhibou LOT1	24/07/2023	03/08/2023	61	90	Marché passé en dans le délai de validité des offres
Marché N°1380/F/014/CPMP/DPEF/PASEB-2/2023 Fourniture de cuves d'eau pour écoles fondamentales dans les régions d'intervention du PASEB 2	26/07/2023	25/09/2023	61	90	Marché passé en dans le délai de validité des offres
Marché N°1714/T/017/CPMP/DPEF/AFD/2023 Construction d'un Collège Toujounine 9 (Nouakchott)	06/09//2023	02/11/2023	57	90	Marché passé en dans le délai de validité des offres
CPMP_MHA					
Marché N°1826/T/076/CPMP/MHA/DHB/2023 portant Travaux de construction des barrages d'Oum Nour et de Ghligue Tichilite dans la wilaya de Hodh Echargui	09/03/2023	13/11/2023	8 mois 4 jours	90 jours	Marché approuvé hors délai validité des offres
CPMP_MHUAT					
Marché N°0235/T/049/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Travaux de construction d'un hôpital H1 à Aleg (lot 1)	12/12/2022	11/04/2023	120 jours	90 jours	Marché approuvé hors délai de validité des offres
Marché N°0098/T/0038/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Travaux de construction d'un hôpital H1 à Aioun (lot 2).	12/12/2022	23/02/2023	74 jours	90 jours	Marché approuvé dans le délai de validité des offres
Marché N°0836/T/112/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Construction de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Mines, du Pétrole et du Gaz de Nouakchott	20/02/2023	07/07/2023	137 jours	90 jours	Marché approuvé hors délai de validité des offres
Marché N°0579/T/092/CPMP-MHUAT/MHUAT 2023 portant Réalisation des travaux d'extension de l'Institut Supérieur des Etudes Techniques (ISET) de ROSSO	20/02/2023	02/05/2023	72 jours	90 jours	Marché approuvé dans le délai de validité des offres
Marché N°1244/T/146/CPMP-MHUAT/DGBEP/2023 portant Construction de 18 postes de Santé dans les wilayas de Hodh et Chargui, Hodh et Gharbi, Assaba, Trarza et de Guidimagha, répartis en neuf lots distincts (lot 2)	12/04/2023	07/09/2023	145 jours	90 jours	Marché approuvé hors délai de validité des offres
Marché N°0831/F/110/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Fourniture et pose de quatre pelouses	23/05/2023	07/07/2023	53 jours	90 jours	Marché approuvé dans le délai de validité des offres

synthétiques au niveau des stades du Ksar, de Rosso PK7, de Boghé et de Sélibabi					
Marché N°0975/T/0124/CPMP-MHUAT/DBEP/2023 portant Construction de l'Institut Supérieur Numérique (SUP-NUM) à Nouakchott	29/05/2023	01/08/2023	90 jours	90 jours	Marché approuvé dans le délai de validité des offres
Marché N°0765/PI/0107/CPMP/MHUAT/ERRT/2023 portant Contrôle et surveillance des travaux de construction et d'aménagement de la voirie de la Ville de Tintanie	12/12/2022	11/04/2023	120 jours	90 jours	Marché approuvé hors délai de validité des offres
CPMP_CDHAHRSC					
Marché N°0978/F/002/CPMP/CDHAHRSCCDH/2023 portant Fourniture et pose d'un lot de grillage de 18 000 ml	07/06/2023	28/07/2023	52 jours	120 jours	Le marché est approuvé et notifié dans le délai de validité des offres
CPMP_MOUDOUN					
Marché n°1282/T/009/CPMP/MOUDOUN/MOUDOUN/2023 portant Travaux de construction du centre d'enfouissement technique et de sa piste d'accès en terre stabilisée dans la commune de Rosso	24/07/2023	18/09/2023	56 jours	90 jours	Le marché est approuvé dans le délai de validité des offres
CPMP_MPE					
Marché N°2330/F/004/CPMP/MPE/MPE/2023 portant Acquisition de deux véhicules 4x4 (un station wagon et un Pick-up double cabine)	20/11/2023	04/01/2024	46 jours	90 jours	Le marché est approuvé dans le délai de validité des offres
(CPMP/MTNIMA)					
Marché n°2192/PI/006/CPMP/MTNIMA/MTNIMA/2023 portant Mise en place d'un système de gestion électronique des correspondances GEC (PHASE 1)	30/10/2023	20/12/2023	44 jours	90 jours	Le marché est approuvé dans le délai de validité des offres
(CPMP_MPME)					
Marché N°2332/S/018/CPMP/MPME/DGN/2023 portant Réalisation de l'audit des Sociétés de Distribution du Gaz Butane	30/01/2023	27/12/2023	11 mois 27 jours	90 jours	Le marché est approuvé hors délai de validité des offres
(CPMP_MPEM)					
Marché n°1383/T/012/CPMP/MPEM/MPN/2023 portant Travaux de réhabilitation des bâtiments et installation du MPN	10/04/2023	19/09/2023	5 mois 09 jours	90 jours	Le marché est approuvé hors délai de validité des offres
Marché N°2327/T/018/CPMP/MPEM/2023 portant Construction d'une usine de traitement et de congélation de poisson au port de Tanit	25/10/2022	11/12/2023	1 an 9 jours	120 jours	Le marché est approuvé hors délai de validité des offres

Marché N°1834/T/015/CPMP/MPEM/PT/2023 portant Travaux d'électrification du site de Tanit	13/03/2023	10/11/2023	7 mois 28 jours	120 jours	Le marché est approuvé hors délai de validité des offres
(CPMP_SMH)					
Marché n°0807/F/005/CPMP/SMH/SMH/2023 portant fourniture de trois (03) véhicules tout terrain 4*4 station wagon Lot N°3	17/05/2023	17/07/2023	60 jours	90 jours	Le marché est approuvé dans le délai de validité des offres
Marché n°252/T/006/CPMP/SMH/SMH/2023 portant Construction de quatre conduites d'hydrocarbures liquides pour le dépôt port de la SMH et une conduite de GPL pour alimenter les dépôts des sociétés gazières	23/01/2023	18/05/2023	115 jours	90 jours	Marché approuvé hors délai de validité des offres
(CPMP_MIDEC)					
Marché N°1951/F/052/CPMP/MIDEC/RA/2023 portant Acquisition d'un chargeur 5 à 7 tonnes au profit de l'Assaba	08/08/2023	20/11/2023	102 jours	90 jours	Marché approuvé hors délai de validité des offres
Marché N°1683/T/040/CPMP/MIDEC/RGUI/2023 portant Construction d'un terrain de sport à ould Yenge, Ghabou, Wompou, Parking de PC du lycée 2 de Sélibaby au profit de la Région de Guidimakha	13/10/2023	02/11/2023	21 jours	90 jours	Marché approuvé dans le délai de validité des offres
Marché N°1955/F/056/CPMP/MIDEC/RGR/2023 portant Acquisition d'engins pour brigade rurale en deux lots distincts au profit de la région du Brakna Lot 1 : Engins Agricoles	18/09/2023	17/11/2023	61 jours	90 jours	Marché approuvé dans le délai de validité des offres
Marché N°1481/F/033/CPMP/MIDEC/RGM/2023 portant Acquisition de matériel agricole au profit de la Région du Guidimakha Lot N°1	03/10/2023	12/10/2023	10 jours	90 jours	Marché approuvé dans le délai de validité des offres
Marché N°1662/PI/038/CPMP/MIDEC/DECLIC/2023 portant Services de diagnostics et assistance technique pour le renforcement des capacités des Communes et de leurs partenaires dans les Wilayas. Lot 1	11/04/2022	01/11/2023	1 an 6 mois	90 jours	Marché approuvé hors délai de validité des offres
Marché N°1663/PI/039/CPMP/MIDEC/DECLIC/2023 portant Services de diagnostics et assistance technique pour le renforcement des capacités des Communes et de leurs partenaires dans les Wilayas. Lot 2: Willaya Hodh El Gharbi	11/04/2022	01/11/2023	1 an 6 mois	90 jours	Marché approuvé hors délai de validité des offres

CPMP/(EF)					
Marché 2065/PI/005/CPMP/EF/MEDD/2023 Recrutement d'un consultant (cabinet) pour une étude relative à la stratégie nationale de promotion de l'entreprenariat et de développement des petites et moyennes entreprises en Mauritanie	31/10/2023	07/12/2023	37	90	Marché passé dans le délai de validité des offres
Marché 1591/T/004/CPMP/EF/MF/2023 Lot 4 : Travaux de construction du poste de Douane d'Adel Bagrou - Hodh Echargui	15/08/2023	25/10/2023	70	90	Marché passé dans le délai de validité des offres
Marché 2190/S/010/CPMP/EF/HISWACA-SOP1/2023 Location de véhicules 4x4 double cabines Lot 5 Brakna/Trarza (50 véhicules)	04/12/2023	21/12/2023	17	90	Marché passé dans le délai de validité des offres
CPMP/(FPFP)					
Marché N° 0268/PI/007/CPMP/MEFP/PAMPEJ/2023 Evaluation des acquis, des expériences et formation de trente (30) promoteurs dans les métiers urbain divers et vingt (20) promoteurs dans le domaine des technologies de l'information et de la communication au profit du programme MEHENTI	10/11/2022	19/04/2023	129	90	Marché passé hors délai de validité des offres
Marché N° 2199/F/009/CPMP/MFPT-MEFP/ONMT/2023 Fourniture d'une unité médicale mobile au profit de l'ONMT (Lot 1)	29/11/2023	22/12/2023	24	90	Marché passé dans le délai de validité des offres
CPMP_MEDD					
Marché N°0746/F/008/CPMP/MEDD/MEDD/2023 Acquisition et livraison, en un seul lot, des semences forestières pour la campagne nationale d'ensement aérien 2022 au profit du ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD)	21/07/2022	07/07/2023	351	90	Marché approuvé hors délai de validité des offres
Marché N°1464/PI/014/CPMP/MEDD/PNA/2023 Recrutement d'un prestataire de services (ONG) en communication et sensibilisation pour l'adaptation au changement climatique	10/01/2023	10/10/2023	273	90	Marché approuvé hors délai de validité des offres
Marché N°1219/T/012/CPMP/MEDD/ANGMV/2023 Travaux de réalisation et d'équipements des forages destines o l'alimentation en eau des pépinières	02/05/2023	07/07/2023	66	90	Marché approuvé dans le délai de validité de l'offre
CPMP-MCJSRP					
Marché N° 2149/F/007/CPMP/MCJSRP/MCJSRP/2023 Achat de Cinq véhicules légers au	14/11/2023	19/12/2023	35	90	Marché passé dans le délai de validité des offres

profit de l'Agence Mauritanienne de l'information					
(CPMP/ANRPTS)					
Marché N°002/CPMP-ANRPTS/2023	14/09/2023	Le marché a été signé le 06/10/203	26	90	Le marché a été approuvé dans le délai de validité des offres par une autorité non habileté
(CPMP/ANARPAM)					
Marché N°1151/F/008/CPMP/ANARPAM/ANARPAM/2023 L'acquisition d'un camion-citerne de 20 tonnes pour eau potable au profit de l'ANARPAM	13/07/2023	Le marché a été signé le 29/08/2023	46	90	Le marché a été approuvé dans le délai de validité des offres par une autorité non habileté
(CPMP/PROGRES)					
Marché N°0683/T/001/CPMP/PROGRES/PROGRES/2023 relatif aux travaux de construction de 129 ouvrages de vidange de type PASSE A BATARDEAUX dans la zone d'intervention de PROGRES Programme d'aménagement 2023 EN TROIS LOTS DISTINCT LOT 1	16/05/2023	26/06/2023	40	90	Marché signé dans les délais de validité des offres
CPMP/(MAADEN)					
Marché N°2141/F/004/CPMP/MAADEN/MAADEN/2023	17/11/2023	20/11/2023	4	90	Marché passé dans le délai de validité des offres
Marché N°2142/F/005/CPMP/MAADEN/MAADEN/2023	17/11/2023	20/11/2023	4	90	Marché passé dans le délai de validité des offres
(CPMP-MAIEO)					
Marché N°0057/F/001/CPMP/MAIEO/Direction des mosquées/2023	31/10/2022	28/03/2023	148 jours	90	Le marché a été signé hors des délais de validité de l'offre.
(CPMP/SENLS)					
Marché N°0569/F/001/CPMP/SENLS/SENLS/2023 relatif à Impression des outils de collecte des données du SNIS (DHIS2)	23/05/2023	13/06/2023	20	90	Le marché est approuvé dans le délai de validité des offres
(CPMP/STP)					
Marché N°2095/PI/005/CPMP/STP/STP/2023 Marche de suivi et de la supervision des travaux de construction et d'aménagement du siège de la STP, d'un atelier, d'un centre de Lavage et d'une unité de production.	10/11/2023	12/12/2023	30	90	Le marché a été approuvé dans le délai de validité des offres
Marché N°1655/F/003/CPMP/STP/STP/2023 Acquisitions de 80 Bus articulés BHNS et 50 Bus standards équipés Diesel en un seul lot :Acquisition en un seul lot de soixante-deux (62) bus articulés BHNS et cinquante bus (40 standards et lo minibus) Diesel équipés, de deux (02)	04/09/2023	20/11/2023	76	90	Le marché a été approuvé dans le délai de validité des offres

véhicules atelier mobile, deux (02) camions de dépannage pour bus articulé et construction d'un Hangar de maintenance.					
(CPMP/MCIAT)					
Marché N°1007/F/001/CPMP/MESRSMCIAT/EHT/2023 Acquisition de deux (2) véhicules d'exploitation : un bus et un véhicule tout-terrain station Wagon	25/07/2023	03/08/2023(date de sa signature)	9 jours	90	Le marché a été signé dans les délais de validité de l'offre. Cependant, l'absence d'approbation par le ministre est à noter
CPMP/(CENI)					
Marché N°0134/F/002/CPMP/CENI/CENI/2023	28/02/2023	15/03/2023	37	90	Le marché a été approuvé dans le délai de validité de l'offre
CPMP/(ME)					
Marché N°0228/PI/016/CPMP/ME/PRAPS/2023 Recrutement d'un consultant (firme) pour le suivi des travaux de construction de 4 aires d'abattage et achèvement des travaux de 5 autres dans plusieurs wilayas	16/11/2022	06/04/2023	141	90	Approbation hors délai de validité des offres
Marché N°0406/F/023/CPMP/ME/REDISSEIII/2023 Acquisition d'un laboratoire mobile pour la santé animale destiné à l'ONARDEP	03/04/2023	19/05/2023	46	90	Approbation dans le délai de validité des offres
Marché N°0980/F/033/CPMP/ME/ONARDEP/2023 Fourniture d'aliments de bétails pour les fermes d'amélioration génétique	24/04/2023	27/07/2023	94	90	Approbation légèrement hors délai de validité des offres
Marché N°0981/T/034/CPMP/ME/DSV/2023 Construction de 18 parcs de vaccination - Lot 2	10/04/2023	27/07/2027	108	90	Approbation hors délai de validité des offres
Marché N°1573/F/051/CPMP/ME/ME/2023 Acquisition d'une conditionneuse gable top de lait pasteurisé et lait caillé avec équipement connexes au profit de la SMPL.	27/06/2023	16/10/2023	111	90	Approbation hors délai de validité des offres
CPMP/(ANESP)					
Marché N°0900/T/019/CPMP/ANESP/ANESP/2023 Travaux de construction des infrastructures scolaires en vingt et un (21) Lots Lot n°14 Travaux de construction des infrastructures d'une école de 4 SDC a Oumoul Ghoura/ Ouad Naga/ Trarza	06/02/2023	20/07/2023 (Date de sa signature)	164 jours	90	Le marché a été signé hors délais de validité de l'offre.
CPMP/MET					
Marché N°2040/F/054/CPMP/MET/AROTR/2023	09/11/2023	04/12/2023	25	90	Ces marchés ne sont pas approuvés dans le délai de validité des offres.
Marché N°2121/T/057/CPMP/MET/DT/2023	16/10/2023	14/12/2023	59	90	

Marché N°2058/F/055/CPMP/MET/LNPT/2023	30/10/2023	11/12/2023	42	60	
Marché N°0030/S/007/CPMP/MET/LNTP/2023	12/12/2022	03/01/2023	22	60	
Marché N°0028/S/005/CPMP/MET/LNTP/2023	26/12/2022	23/01/2023	28	60	
Marché N°0029/006/CPMP/MET/LNTP/2023	26/12/2022	23/01/2023	28	60	
Marché N°0666/PI/030/CPMP/MET/2023	01/03/2023	01/06/2023	92	120	
CPMP/(MA)					
Marché N°1293/F/072/CPMP/MA/2023	02/05/2023	14/09/2023	135	120	es marchés ne sont pas approuvés dans le délai de validité des offres.
Marché N°1109/F/058/CPMP/MA/DAR/2023	22/11/2022	27/08/2023	278	120	
Marché N°0438/F/CPMP/MA/PRODEFI/2023	15/11/2022	19/05/2023	185	120	
Marché N°101/F/006/CPMP/MA/SNAAT/2023	31/05/2022	23/02/2023	268	120	
Marché N°0534/F/CPMP/MA/SNAAF/2023	10/05/2022	09/06/2023	395	120	
Marché N°1805/F/076/CPMP/MA/P2RS/2023	15/08/2022	14/11/2023	456	120	
Marché N°0446/T/CPMP/MA/PPDO/MA/2023	04/07/2022	02/06/2023	333	120	
Marché N°0444/T/038/CPMP/MA/PPDO/2023	27/06/2022	02/06/2023	340	120	
Marché N°0500/PI/041/CPMP/MA/PAD/SAM/2023	03/01/2023	02/06/2023	150	90	
CME/(SNDE)					
Marché N°2465/F/026/CPMP/SNDE/SNDE/2023 Acquisition du matériel d'exploitation de la SNDE Lot n° 3 Matériel et outillages d'intervention	16/11/2022	24/02/2023	100	90	Le marché est approuvé dans le délai de validité des offres conformément aux exigences de la législation
CPMP_(ONAS)					
Marché N°0488/F/001/CPMP/ONAS/ONAS/2023	02/05/2023	01/06/2023	30	90 jours	Marché approuvé dans le délai de validité des offres conformément aux exigences de la législation.
CPMP/(PM)					
Marché N°1375/F/013/CPMP/PM/ENAJM/2023	21/08/2023	30/08/2023	9	90	Les marchés sont approuvés dans le délai de validité des offres conformément aux exigences de la législation.
Marché N°0250/F/001/CPMP/MSGG/MSGG/2023	21/03/2023	10/04/2023	20	90	
CPMP/(RN)					
Marché N°0158/T/002/CPMP/RN/RN/2023	03/01/2023	21/03/2023	77	90	Les marchés sont approuvés dans le délai de

Marché N°159/T/003/CPMP/RN/RN/2023	16/01/2023	21/03/2023	59	90	validité des offres conformément aux exigences de la législation.
CPMP/(SMCP)					
Marché N°1407/T/001/CPMP/SMCP/SMCP/2023	17/07/2023	Le marché a été notifié le 17/10/2023	92	90 jours	Entre l'ouverture des plis et la signature du marché, le délai écoulé est raisonnable.
CPMP/APD					
Marché N°2059/F/001/CPMP/APD/APD/2023	16/11/2023	19/12/2023	33	60 jours	Marché approuvé dans un délai raisonnable
CPMP/(MASEF)					
Marché N°1032/F/001/CPMP/MASEF-MA/EO/MASEF/2023	15/06/2023	03/08/2023	49	120	Les marchés sont approuvés dans le délai de validité des offres conformément aux exigences de la législation.
Marché N°0445/F/016/CPMP/MASE/ CFPSESH/2023	03/04/2023	26/05/2023	53	60	
CPMP/(TAAZOUR)					
Marché N°1461/T/050/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023 Lot 11: Travaux de Construction de quatre-vingt-dix (90) logements sociaux A Zoueratt	07/03/2023	04/10/2023	211	90	Ces marchés enregistrent de long délai de passation et ne sont pas approuvés dans le délai de validité des offres.
Marché N°1460/T/049/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023 Contrat de Travaux de Construction de Logement Sociaux Lot 10 : Travaux de Construction de Cent Huit (108) Logement Sociaux A Zoueirat	07/03/2023	04/10/2023	211	90	
Marché N°1574/T/053/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023 Construction de trois barrages au Hodh Charghi	08/12/2022	18/10/2023	314	90	
Marché N°1575/T/054/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023 Exécution des travaux de réalisation de trois Barrages dans la Wilaya du Gorgol et du Guidimagha (lot3)	08/12/2022	18/10/2023	314	90	
Marché N°0462/PI/011/CPMP/TAAZOUR/PASYFISII/2023 Recrutement d'une structure locale d'accompagnement AGR pour la mise en oeuvre du programme d'accompagnement des ménages bénéficiaires de la zone 1	25/04/2022	30/05/2023	400	90	Ces marchés enregistrent un long délai de passation (de l'ouverture des dossiers de manifestation d'intérêt à leur approbation) et ne sont pas approuvés dans le délai de validité des propositions techniques et financières
Marché N°1761/PI/061/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023 Lot 2: Mission de contrôle et de suivi des travaux de construction de cant quarante-quatre (144) logements sociaux de type de HC (F2 - F3) A NOUADHIBOU.	25/02/2023	02/11/2023	250	90	

Marché N°0619/PI/024/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023 Contrat pour le suivi des travaux de construction du collège de Beribave, l'école fondamentale de Hassi Etile et d'école fondamentale le lycée de Bousteila au Hodh	09/03/2023	13/06/2023	96	90	

8.2.8. PROCEDURES DEROGATOIRES

ELEMENTS	CONSTATS EFFECTUES
MARCHES PASSES PAR ENTENTE DIRECTE	La mission rappelle que l'entente directe est une procédure dérogatoire (article 42 la loi n°2021-024 portant code des marchés publics et ses textes d'application) dont l'usage doit respecter des conditions spécifiques à savoir motiver le choix du mode de passation et la soumettre pour avis préalable de la CNCMP (article 43 (nouveau) du décret 2023-054. - **De la proportion de marchés passés par entente directe : 35%** des marchés échantillonnés au titre de l'exercice 2023 ont été passés par entente directe pour un montant total de **huit milliard quatre-vingt-huit million cinq cent cinquante-neuf mille cent soixante-six (8 088 559 016) MRU.** Ceci témoigne de l'utilisation abusive de ladite procédure par les autorités contractantes au détriment de la norme qui est l'appel d'offres ouvert. Cette situation a comme conséquence la limitation de l'accès à la concurrence, la proposition de prix non-compétitif, le favoritisme et la corruption dans les marchés publics nécessitent une appréciation rigoureuse des motifs de recours à cette procédure par la CNCMP ; - Absence de PV de négociation sur certains des marchés passés par entente directe ou ayant fait objet d'une demande de proposition (articles 39 et 61 du décret n°2022-083 du 08 Juin 2022) ; - La non inscription d'une clause de contrôle spécifique des prix dans les contrats des marchés passés par procédures dérogatoires (Article 35 de la loi n°2021-024 du 15/01/2022) ; - Absence de la preuve de transmission des contrats relevant de procédures d'entente directe à l'ARMP pour publication (articles 41 nouveau Décret n° 2023-54 et 34 de la loi n°2021-024 du 15/01/2022) - **Enfin, l'échantillon comporte 4% de conventions qui ont été passées au moyen de l'entente directe.** L'utilisation de l'entente directe comme mode d'attribution des conventions de maitrise d'ouvrage délégué ne respecte pas les dispositions de l'article 14 du décret n°2017-128 du 3 novembre 2017, pris en application de certaines dispositions de la loi n°2005-020 du 30 janvier 2005 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et aux conditions de sa délégation. En outre, ce mode d'attribution semble incompatible avec les principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de promotion du développement des entreprises locales, tels qu'édictés par la loi n°2021-024.

ELEMENTS	CONSTATS EFFECTUES
MARCHE PAR CONSULTATION SIMPLIFIEE	La mission rappelle que la consultation simplifiée est une procédure dérogatoire devant être mise en œuvre suivant les exigences l'article 43 (nouveau) du décret 2023-054 dont l'usage doit respecter des conditions spécifiques à savoir faire l'inscription dans le PPM et obtenir un avis préalable de la CNCMP (article 43 (nouveau) du décret 2023-054). Même si, d'une manière générale, les conditions de recours à ladite méthode ont été respectées, la mission note quand même quelques insuffisances qui dénote de la nécessité de renforcer la compétence des cadres en la matière. A savoir : - Non élaboration de dossier de consultation allégé pour le marché passé par consultation simplifiée ; - Soumission de marchés passés par consultations simplifiées au contrôle à priori après approbation du marché par l'autorité compétente (articles 11 de la Loi n°2021-024 du 15/01/2022 et 41 (nouveau) du décret N°2023-54 du 07/03/2023) - La non inscription d'une clause de contrôle spécifique des prix dans les contrats des marchés passés par consultation simplifiée (Article 35 de la loi n°2021-024 du 15/01/2022) ;
MARCHE PAR APPEL D'OFFRES RESTREINT	L'échantillon comporte **2%** de marchés passés par appel d'offre restreint. Edicté par l'article 35 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics, la mission note avec satisfaction que les modalités de recours à l'appel d'offres restreint sont conformes aux exigences de la réglementation appliquée, en l'occurrence : - Il ne peut être recouru à la procédure d'appel d'offres restreint que lorsque les biens, les travaux ou les services de par leur nature spécialisée ne sont disponibles qu'auprès d'un nombre limité de fournisseurs, d'entrepreneurs ou de prestataires de services - La mise en concurrence au moyen d'une consultation écrite d'un nombre de candidats permettant d'assurer une concurrence réelle et qui ne peut être inférieur à cinq (05) - Le recours à la procédure de l'appel d'offres restreint doit être motivé et soumis à l'avis préalable de la CNCMP pour tous les marchés prévus dans le PPM.
EXAMEN DES AVENANTS	L'échantillon est constitué de 7% de marchés passés au moyen de l'Avenant. La mission n'a pas d'observations particulières. Elle note que conformément aux exigences de l'article 111 du Décret n°2022-083 du 08 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics, les changements en cours d'exécution du contrat sont modifiés par voie d'Avenant après obtention de l'autorisation préalable de la CNCMP. Les modalités de recours à l'Avenant sont conformes aux normes nationales et internationales généralement admises. Toutefois, la mission note : - Le défaut de publication des avenants aux marchés (l'article 111 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ; - Non-respect de la procédure de conclusion d'un avenant (l'article 111 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ;

8.3. PROCEDURES D'EXECUTION ET DE GESTION DES MARCHES

8.3.1. DELAIS D'EXECUTION

Comme nous pouvons le constater au niveau du tableau ci-dessous, seulement 35% des autorités contractantes ont fourni à la mission quelques documents relatifs à l'exécution des marchés. Sinon, dans l'ensemble, il est constaté une absence totale des documents relatant l'historique de l'exécution des marchés (OS, PV de réception provisoire et définitif, rapport de contrôle, etc.) au niveau des commissions de passation des marchés. Ce manquement est le fait de la coupure institutionnelle entre les organes en charge de la passation et de l'exécution des marchés publics.

En effet, d'après l'article 9 du Décret n°2022-083 du 08 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 portant Code des Marchés Publics, les attributions des commissions de passation des marchés publics (CPMP) s'arrêtent à l'attribution définitive du marché au titulaire. La participation de la CPMP à la réception des marchés n'est donc pas requise.

En l'absence d'un lien administratif entre les organes en charge de la passation et ceux en charge de l'exécution des marchés, les documents justificatifs des opérations d'exécution et de paiement ne sont pas communiqués aux organes en charge de la passation pour archive.

La mission invite l'ARMP à faire sortir une circulaire pour inviter les services en charge de l'exécution des marchés à communiquer systématiquement aux organes en charge de la passation des marchés l'ensemble des pièces relatives à l'exécution et aux paiements des marchés aux fins de favoriser la constitution d'une liasse de documents retraçant l'historique du processus de passation depuis la phase de lancement jusqu'à la phase de clôture.

En ce qui concerne l'exécution des marchés, au regard des informations contenues dans le tableau ci-dessous, la mission note que les marchés sont exécutés globalement après expiration du délai contractuel ; ce qui n'est pas de nature à garantir l'atteinte des objectifs des institutions.

Enfin, en termes de gestion des contrats, les observations faites par la mission se présentent comme suit :

- Non-conformité du contrat signé au projet de contrat prévu dans le DAO ;
- L'imprécision du délai d'exécution contractuelle en valeur quantifiable (heure, jour, mois ou année)
- Non production des polices d'assurance par les titulaires de marchés ;
- Non-respect des délais contractuels d'exécution des marchés ;
- Non application de pénalité de retard

La mission invite l'ARMP à renforcer la compétence des cadres techniques sur la gestion des contrats aux fins d'assurer la sécurité des finances publiques et l'atteinte des objectifs des institutions.

Tableau N°13 : Synthèse des délais d'exécution des marchés

Référence du marché	Date de démarrage	Date de réception	Délais en jours	Délai contractuel	Commentaires
ETABLISSEMENT D'EXECUTION DES TRAVAUX REALISES EN MATERIAUX LOCAUX CPMP/(ETR-ML)					
1218/F/003/CPMP/ETR-ML/ETR ML/2023	23/08/2023	18/09/2023	26	30 jours	Marché réceptionné dans les délais contractuels
DIRECTION DES PROJETS EDUCATION-FORMATION CPMP/(DPEF)					
1380/F/014/CPMP/DPEF /PASEB-2/2023 Fourniture de cuves d'eau pour écoles fondamentales dans les régions d'intervention du PASEB 2	27/09/2023	29/01/2024	124	60 jours	Marché non réceptionné dans les délais contractuels
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (MHUAT)					
Marché N°0098/T/0038/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Travaux de construction d'un hôpital H1 à Aioun (lot 2).	08/03/2023	Absence du PV de réception provisoire. Le MHUAT nous informe que le marché est en cours d'exécution	20 mois effectués au passage de la mission au lieu de 18 mois requis	18 mois	Marché en cours d'exécution au passage de la mission (retard d'exécution)
Marché N°0836/T/112/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Construction de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Mines, du Pétrole et du Gaz de Nouakchott	31/07/2023	Absence du PV de réception provisoire. Le MHUAT nous informe que le marché est en cours d'exécution	16 mois effectués au passage de la mission au lieu de 15 mois	15 Mois	Marché en cours d'exécution au passage de la mission (retard d'exécution)
Marché N°0579/T/092/CPMP-MHUAT/MHUAT 2023 portant Réalisation des travaux d'extension de l'Institut Supérieur des Etudes Techniques (ISET) de ROSSO	05/07/2023	Marché en cours d'exécution	Les 15 mois du délai contractuels finissent le 05/01/2025	15 mois	Marché en cours d'exécution (pas de retard)

Référence du marché	Date de démarrage	Date de réception	Délais en jours	Délai contractuel	Commentaires
Marché N°1244/T/146/CPMP-MHUAT/DGBEP/2023 portant Construction de 18 postes de Santé dans les wilayas de Hodh et Chargui, Hodh et Gharbi, Assaba, Trarza et de Guidimagha, répartis en neuf lots distincts (lot 2)	14/09/2023	15/12/2023	3 mois effectués sur 3 mois requis	3 mois	Marché exécuté à bonne date
Marché N°0160/T/036/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 portant Aménagement de la zone du festival des villes anciennes à Djoel, Gorgol	02/03/2023	19/04/2023	47 jours sur 4 mois requis	4 Mois	Marché exécuté à bonne date
	COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIETE CIVILE (CDHAHRSC)				
Marché N°0978/F/002/CPMP/CDHAHRSCCDH/2023 portant Fourniture et pose d'un lot de grillage de 18 000 ml	04/08/2023	18/11/2023	105 jours	4 mois	Le fournisseur a effectué 105 jours sur 4 mois requis. Par conséquent, le marché a été exécuté à bonne date.
	PROJET D'APPUI A LA DECENTRALISATION ET AU DEVELOPPEMENT DES VILLES INTERMEDIAIRES PRODUCTIVES/ (MOUDOUN)				
Marché n°1282/T/009/CPMP/MOUDOUN/MOUDOUN/2023 portant Travaux de construction du centre d'enfouissement technique et de sa piste d'accès en terre stabilisée dans la commune de Rosso	20/09/2023	Contrat en cours d'exécution. Dépassement du délai contractuel à la date de passage de la mission	Contrat en cours d'exécution au passage de la mission	10 mois	L'exécution du marché a excédé le délai de 10 mois fixé au contrat. Retard dans l'exécution.
Marché d'entente directe N°0285/PI/003/CPMP/MOUDOUN/MOUDOUN/2023 portant Assistance à la Maitrise d'ouvrage à la Cellule de Coordination du Projet d'appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires Productives (MOUDOUN)	05/05/2023	Absence de preuves d'exécution	Limitation	10 mois	L'exécution du marché a excédé le délai de 10 mois fixé au contrat. Retard dans l'exécution.
	LA MAURITANIENNE DES PRODUITS D'ELEVAGE (MPE)				
Marché N°2330/F/004/CPMP/MPE/MPE/2023 portant Acquisition de deux véhicules	17/01/2024	24/01/2024 et 30/01/2024	30 jours	60 jours	Marché exécuté dans le délai contractuel

Référence du marché	Date de démarrage	Date de réception	Délais en jours	Délai contractuel	Commentaires
4x4 (un station wagon et un Pick-up double cabine)					
Marché d'entente directe N°1973/T/003CPMP-MPE/MPE/2023 portant Construction et équipement de deux fermes d'élevage (une ferme laitière moderne à Nema et une ferme de culture fourragère)	30/11/2023	Contrat en cours d'exécution au passage de la mission	360 jours	1 an	Le délai d'exécution est toujours en vigueur
	MINISTERE DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE, DE L'INNOVATION ET DE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION (CPMP/MTNIMA)				
Marché n°2192/PI/006/CPMP/MTNIMA/MTNIMA/2023 portant Mise en place d'un système de gestion électronique des correspondances GEC (PHASE 1)	28/12/2023	Contrat en cours d'exécution	-	120 jours	L'exécution du marché a excédé le 28/04/2024 alors le marché est exécuté en retard sans preuve d'application des pénalités de retard.
Marché d'entente directe N°0456/F/004/CPMP/MTN/MA/MAUR/POSTE/2023 portant Fourniture de quatre véhicules tout terrain et deux véhicules léger au profit de la MAURIPOST	01/06/2023	Contrat en cours d'exécution	Immédiat	Immédiat	Retard dans l'exécution sans preuve d'application des pénalités de retard.
	LA SOCIETE MAURITANIENNE DES HYDROCARBURES (SMH)				
Marché n°0807/F/005/CPMP/SMH/SMH/2023 portant fourniture de trois (03) véhicules tout terrain 4*4 station wagon Lot N°3	17/07/2023	16/10/2023	90 jours observés sur 60 jours requis	60 jours requis	Marché exécuté en retard
Marché n°252/T/006/CPMP/SMH/SMH/2023 portant Construction de quatre conduites d'hydrocarbures liquides pour le dépôt port de la SMH et une conduite de GPL pour alimenter les dépôts des sociétés gazières	18/05/2023	Contrat en cours d'exécution au passage de la mission	-	14 mois requis	Marché en cours d'exécution malgré le retard accusé par l'entreprise
Marché d'entente directe N°0387/PI/002/CPMP/SMH/2023 portant Contrôle et suivi des travaux relatifs à la construction de quatre conduites d'hydrocarbures liquides pour le dépôt port de la SMH et une conduite de GPL pour les sociétés gazières ;	19/06/2023	Contrat en cours d'exécution au passage de la mission	-	10 mois requis	Marché en cours d'exécution malgré le retard accusé par le consultant

Référence du marché	Date de démarrage	Date de réception	Délais en jours	Délai contractuel	Commentaires
Marché d'entente directe N°1102/T/004/CPMP/SMH/2023 portant Travaux urgent de réparation du Bac 5 de stockage de Fioul au dépôt de la SMH à Nouakchott ;	24/08/2023	24/07/2024	330 jours observés au lieu de 70 jours requis	70 jours requis	Marché exécuté en retard
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION (MIDEC)					
Marché N°1481/F/033/CPMP/MIDEC/RGM/2023 portant Acquisition de matériel agricole au profit de la Région du Guidimakha Lot N°1	12/10/2023	15/12/2023	63 jours observés sur 90 jours requis	90 jours requis	Marché exécuté à bonne date
Marché N°1080/F/025/CPMP/MIDEC/RG/2023 portant Acquisition d'autres biens mobiliers au profit de la Région du Gorgol	17/08/2023	28/08/2023	11 jours effectués sur 30 jours requis	30 jours requis	Marché exécuté à bonne date
Marché N°1864/F/043/CPMP/MIDEC/2023 portant Habillement du personnel du MIDEC	16/11/2023	24/11/2023	9 jours observés au lieu de 5 jours requis	5 jours requis	Marché exécuté en retard
Marché N°1865/F/044/CPMP/MIDEC/MIDEC/2023 portant Impression des Recueils et Manuels au profit du MIDEC	16/11/2023	07/12/2023	22 jours observés sur 30 jours requis	30 jours requis	Marché exécuté à bonne date
Marché N°1862/F/041/CPMP/MIDEC/DGET/2023 portant Fourniture de Matériel de bureau au profit de la DGCT/MIDEC	16/11/2023	24/11/2023	9 jours observés au lieu de 7 jours requis	7 jours requis	Marché exécuté en retard
Marché N°1091/F/026/CPMP/MIDEC/RHC/2023 portant Acquisition d'autres biens mobiliers et des petits travaux au profit de la Wilaya du Hodh CHARGUI	22/08/2023	25/08/2023	3 jours observés sur 30 jours requis	30 jours requis	Marché exécuté à bonne date
Marché N°01863/F/042/CPMP/MIDEC/MIDEC/2023 portant Modernisation des processus et procédures de travail au profit du MIDEC	16/11/2023	11/12/2023	25 jours effectués sur 30 jours requis	30 jours requis	Marché exécuté à bonne date

Référence du marché	Date de démarrage	Date de réception	Délais en jours	Délai contractuel	Commentaires
Marché N°1567/F/037/CPMP/MIDEC/RGM/2023 portant Fourniture et pose du matériel pour l'électrification du siège de la Région du Guidimakha	19/10/2023	14/12/2023	53 jours observés au lieu de 30 jours requis	30 jours requis	Marché exécuté en retard
Marché N°1566/F/036/CPMP/MIDEC/RGM/2023 portant Acquisition de matériels informatique, mobiliers de bureaux et un groupe électrogène au profit de la Région du Guidimakha	19/10/2023	09/11/2023	20 jours observés sur 20 jours requis	20 jours requis	Marché exécuté à bonne date
	Projet de Gestion Durable des Ressources Naturelles, d'Equipement Communal et de Structuration des Producteurs Ruraux (CPMP/PROGRES)				
Marché N°0683/T/001/CPMP/PROGRES/PROGRES/2023 relatif aux travaux de construction de 129 ouvrages de vidange de type PASSE A BATARDEAUX dans la zone d'intervention de PROGRES Programme d'aménagement 2023 EN TROIS LOTS DISTINCT LOT 1	16/07/2023	Néant	16 mois	2 mois	Le délai contractuel d'exécution est de 2 mois, ce délai a été donc largement dépassé de plus 14 mois
	SOCIETE MAADEN MAURITANIE CPMP/(MAADEN)				
Marché N°0243/T/002/CPMP/ MAADEN/MAADEN/2023	17/04/2023	04/05/2023 PV de réception partiel	réception partielle	12 mois	Le délai contractuel d'exécution du marché est de 12 mois. La réception provisoire n'a concerné qu'une partie des fournitures prévue dans le marché qui n'a jusqu'à ce jour réceptionné
Marché N°2141/F/004/CPMP/ MAADEN/MAADEN/2023	19/12/2023	15/03/2024	85	30 jours	Le délai d'exécution est d'environ 85 jours, soit un

Référence du marché	Date de démarrage	Date de réception	Délais en jours	Délai contractuel	Commentaires
					dépassement de 55 jours par rapport au délai contractuel.
Marché N°2142/F/005/CPMP/ MAADEN/MAADEN/2023	19/12/2023	01/03/2024	70	30	Le délai d'exécution est d'environ 70 jours, soit un dépassement de 40 jours par rapport au délai contractuel.
	COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE CPMP/(CENI)				
Marché N°0134/F/002/CPMP/CENI/CENI/2023	Non fourni	23/03/2023	8 jours	30 Jours	Une lettre de notification d'attribution de marché, datée du 15/03/2023, a été remise à la mission, permettant de conclure que le marché **a été exécuté en moins de 8 jours**
	AGENCE NATIONALE D'EXECUTION ET DE SUIVI DES PROJETS CPMP/(ANESP)				
Marché N°0900/T/019/CPMP/ANESP/ANESP/2023 Travaux de construction des infrastructures scolaires en vingt et un (21) LotsLot n°14 Travaux de construction des infrastructures d'une école de 4 SDC a Oulmoul Ghoura/ Ouad Naga/ Trarza	02/08/2023	0	-	–	Le marché a été résilié alors qu'il était encore au stade des travaux de fondation du chantier.
	Office National de l'Assainissement CPMP_(ONAS)				
Marché N°0488/F/001/CPMP/ONAS /ONAS/2023	01/06/2023	08/11/2023	160	120 jours	Le marché a connu un retard d'exécution de 40 jours

Référence du marché	Date de démarrage	Date de réception	Délais en jours	Délai contractuel	Commentaires
					sans application des pénalités de retard
Marché N°1152/T/CPMP/ONAS /ONAS/2023	31/08/2023	07/03/2024	189	90 jours	Le marché a connu un retard d'exécution de 99 jours
Marché N°1153/T/08/CPMP/ONAS /ONAS/2023	31/08/2023	06/10/2023	36	15 jours	Le marché a connu un retard d'exécution de 22 jours
	REGION DE NOUAKCHOTT CPMP/(RN)				
Marché N°0158/T/002/CPMP/RN/RN/2023	11/05/2023	13/11/2023	186	30 Jours	Pour un délai contractuel d'exécution d'un mois (30 jours), le marché a connu un retard d'exécution de 156 jours sans application des pénalités de retard.
Marché N°159/T/003/CPMP/RN/RN/2023	11/05/2023	Notification de l'avenant n°1 (le 20 mai 2024)	375	2 mois	La mission note que l'exécution des travaux n'était pas finie à son passage. Le délai initial de 2 mois est largement dépassement ; l'avenant intervient au-delà de ce délai contractuel.
	Société Mauritanienne de Commercialisation de Poissons CPMP/(SMCP)				

Référence du marché	Date de démarrage	Date de réception	Délais en jours	Délai contractuel	Commentaires
Marché N°1407/T/001/CPMP/SMCP/SMCP/2023	17/10/2023	07/11/2024	387	5 mois	Le marché a connu un grand retard dans son exécution.
	AUTORITE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL CPMP/APD				
Marché N°2059/F/001/CPMP/APD/APD/2023	11/12/2023	20/12/2023	9	30 jours	Le marché a été exécuté dans le délai

8.3.2. DELAIS DE PAIEMENT

Sur 23% des autorités contractantes ayant communiqué les pièces de paiement, la mission note que globalement, les paiements sont effectués dans le délai réglementaire même si, certains dépassements des 60 jours prescrites par le législateur sont observés sur certains marchés. La mission invite les autorités contractantes à poursuivre dans cette dynamique.

Tableau N°14 : Synthèse des délais de paiement des marchés

Référence du marché	Date d'introduction de la facture	Date de paiement	Délais en jours	Commentaires
ETABLISSEMENT D'EXECUTION DES TRAVAUX REALISES EN MATERIAUX LOCAUXCPMP_ETR-ML				
1218/F/003/CPMP/ETR-ML/ETR ML/2023	**19/09/2023**	**10/11/2023**	52	Respect du délai réglementaire de 60 Jours
PORT AUTONOME DE NOUAKCHOTT DIT PORT DE L'AMITIE CPMP/(PANPA)				
1938/F/002/CPMP/PANPA/PANPA/2023	26/10/2023	21/12/2024	56	Conforme
1942/F/003/CPMP/PANPA/PANPA/2023	30/12/2023	26/02/2024	58	Conforme
Marché N°0978/F/002/CPMP/CDHAHRSCCDH/2023 portant Fourniture et pose d'un lot de grillage de 18 000 ml	Facture avance de démarrage du 26/08/2023	Mandat du 31/08/2023 de 1 092 092,70 MRU (20%)	06 jours	Paiement à bonne date
LA MAURITANIENNE DES PRODUITS D'ELEVAGE (MPE)				
Marché N°2330/F/004/CPMP/MPE/MPE/2023 portant Acquisition de deux véhicules 4x4 (un station wagon et un Pick-up double cabine)	Facture N°FVN02424 du 30/01/2024	Mandat du 14/06/2024 de 4 385 264 MRU	5 mois 15 jours	Non-Respect du délai de paiement
MINISTERE DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE, DE L'INNOVATION ET DE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION (CPMP/MTNIMA)				

Référence du marché	Date d'introduction de la facture	Date de paiement	Délais en jours	Commentaires
Marché n°2192/PI/006/CPMP/MTNIMA/MTNIMA/2023 portant Mise en place d'un système de gestion électronique des correspondances GEC (PHASE 1)	Facture du 30/11/2023 de l'avance de démarrage	Mandat du 28/12/2023 de 3 344 116 MRU (20%)	28 jours	Paiement à bonne date
	Facture du 30/11/2023	Mandat du 31/12/2023 de 6 655 883 MRU	31 jours	Paiement à bonne date
	Facture du 30/11/2023	Mandat du 31/12/2023 de 1 147 055 MRU	31 jours	Paiement à bonne date
LA SOCIETE MAURITANIENNE DES HYDROCARBURES (SMH)				
Marché n°0807/F/005/CPMP/SMH/SMH/2023 portant fourniture de trois (03) véhicules tout terrain 4*4 station wagon Lot N°3	Facture Avance de démarrage : lettre en date du 18/07/2023	Mandat du 14/08/2023 de 1 812 600 MRU	26 jours	Paiement à bonne date
	Acompte Facture N°001/10/2023/ DC.OFF du 05/10/2023	Mandat du 31/10/2023 de 4 229 400 MRU	26 jours	Paiement à bonne date
Marché n°252/T/006/CPMP/SMH/SMH/2023 portant Construction de quatre conduites d'hydrocarbures liquides pour le dépôt port de la SMH et une conduite de GPL pour alimenter les dépôts des sociétés gazières	Facture Avance de démarrage : facture N°FC 001-2023 du 16/06/2023	Mandat du 19/06/2023 de 37 837 062,46 MRU	3 jours	Paiement à bonne date
	1è décompte Facture N°FC/002/2024 du 22/04/2024	Mandat du 07/05/2024 de 56 954 776, 49 MRU	13 jours	Paiement à bonne date
	2è décompte Facture N°FC-003/2024 du 08/08/2024	Mandat du 13/09/2024 de 7 159 072,11 MRU	35 jours	Paiement à bonne date
	3è décompte Facture N°FC 005-2024 du 26/08/2024	Mandat du 13/09/2024 de 6 787 210, 84 MRU	18 jours	Paiement à bonne date

Référence du marché	Date d'introduction de la facture	Date de paiement	Délais en jours	Commentaires
Marché d'entente directe N°0387/PI/002/CPMP/SMH/2023 portant Contrôle et suivi des travaux relatifs à la construction de quatre conduites d'hydrocarbures liquides pour le dépôt port de la SMH et une conduite de GPL pour les sociétés gazières ;	Facture N°239/2023 du 08/08/2023	Mandat du 13/09/2023 de 23 473,91 USD	35 jours	Paiement à bonne date
	Facture N°306/2023 du 30/09/2023 et N°361/2023 du 31/10/2023 les 2 factures	Mandat du 25/11/2023 de 46 947,82 USD	25 jours	Paiement à bonne date
	Facture N°258/2023 du 25/08/2023	Mandat du 13/09/2023	20 jours	Paiement à bonne date
	Facture N°032/2024 du 01/02/2024	Mandat du 20/05/2024 de 23 473,91 USD	110 jours au lieu de 60 jours	Retard dans le paiement
	Facture N°062/2024 du 02/03/2024 de 31 609, 93 USD	Absence de preuve de paiement	Limitation	Limitation
	Facture N°092/2024 du 28/03/2024	Mandat du 20/05/2024 de 23 473, 91 USD	54 jours	Paiement à bonne date
	Facture N°055 du 24/02/2024	Mandat du 20/05/2024 de 23 473, 91 USD	86 jours au lieu de 60 jours	Retard dans le paiement
	Facture N°478/2023 du 31/12/2023	Mandat du 02/02/2024 de 23 473, 91 USD	32 jours	Paiement à bonne date
	Facture N°136/2024 du 30/04/2024	Mandat du 06/06/2024 de 23 473,91 USD	36 jours	Paiement à bonne date
	Facture N°416/2023 du 30/11/2023	Mandat du 28/12/2023 de 23 473,91 USD	28 jours	Paiement à bonne date
Marché d'entente directe N°1102/T/004/CPMP/SMH/2023 portant Travaux urgent de réparation du Bac 5 de	Facture du 26/07/2023	Mandat du 07/09/2023 de 2 111 536,20 MRU	42 jours	Paiement à bonne date

Référence du marché	Date d'introduction de la facture	Date de paiement	Délais en jours	Commentaires
stockage de Fioul au dépôt de la SMH à Nouakchott ;	Facture du 05/02/2024	Mandat du 17/10/2024 du 3 890 478 MRU	8 mois 12 jours	Retard dans le paiement
MINISTERES DE LA JUSTICE, DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA DEFENSES(MJ-MAECME)				
Marché d'entente directe N°0611/F/002/CPMP/MJ/MJ/202 portant Acquisition de deux véhicules et un mini-bus au profit de la prison de NBEIKA_ Lot n°2	Facture du 11/09/2023	Mandat du 12/10/2023 de 3 126 477,16 F CFA MRU TTC	31 jours	Paiement à bonne date
Projet de Gestion Durable des Ressources Naturelles, d'Equipement Communal et de Structuration des Producteurs Ruraux (CPMP/PROGRES)				
Marché N°0683/T/001/CPMP/PROGRES/PROGRES/2023 relatif aux travaux de construction de 129 ouvrages de vidange de type PASSE A BATARDEAUX dans la zone d'intervention de PROGRES Programme d'aménagement 2023 EN TROIS LOTS DISTINCT LOT 1	25/09/2023	25/09/2023	1	Le paiement effectué concerne une avance de démarrage
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTECPMP/(CENI)				
Marché N°0134/F/002/CPMP/CENI/CENI/2023	12/04/2023	12/04/2023	0	Paiement effectué dans les délais contractuels
Marché N°0111/S/001/CPMP/CENI/CENI/2023	25/04/2023	05/05/2023	10	Paiement effectué dans les délais contractuels
Marché N°0218/F/004/CPMP/CENI/CENI/2023	08/03/2023	13/03/2023	5	Paiement effectué dans les délais contractuels
AGENCE NATIONALE D'EXECUTION ET DE SUIVI DES PROJETS CPMP/(ANESP)				
Marché N°0900/T/019/CPMP/ANESP/ANESP/2023 Travaux de construction des infrastructures scolaires en vingt et un (21) Lots Lot n°14 Travaux de construction des infrastructures d'une école de 4 SDC a Oumoul Ghoura/ Ouad Naga/ Trarza	23/09/2023 (avance de démarrage)	11/10/2023	18	Le titulaire a perçu un seul paiement, correspondant à une avance de démarrage, garanti par une caution bancaire équivalente au montant de l'avance.
Société Mauritanienne de Commercialisation de Poissons CPMP/(SMCP)				
Marché N°1407/T/001/CPMP/SMCP/SMCP/2023	14/11/2023 (avance de démarrage)	22/11/2023	8	Le délai de paiement raisonnable

Référence du marché	Date d'introduction de la facture	Date de paiement	Délais en jours	Commentaires
AUTORITE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL CPMP/APD				
Marché N°2059/F/001/CPMP/APD/APD/2023	21/12/2023	21/12/2023	1	Le délai de paiement raisonnable

8.3.3. EXAMEN DES RECOURS EXERCES AUPRES DU COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD) DE L'ARMP

8.3.3.1. RECOURS INTRODUITS AUPRES DE LA CRD

Au titre de l'exercice 2023, la mission a identifié neuf (09) marchés ayant fait objet de contestation. Les conclusions de la mission sur la maitrise des règles de saisine par les requérants et les décisions du CRD sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau N°15 : Synthèse des traitements des recours

N°	REFERENCES DU MARCHE OBJET DE LITIGE	REQUERANT	OBJET DU RECOURS	MAITRISE DES REGLES DE SAISINE PAR LES REQUERANTS	TRAITEMENT DES RECOURS PAR LE CRD
1	La procédure d'attribution du lot n°2 dont est issu le marché n°0019/T/004/CPMP/MET/MET/2023 relatif aux travaux de construction de route Achemim-N'beiket Lehwach	CHINA ROAD BRIDGE CORPORATION (CRBC) et SRI AVANTIKA	Contestation des résultats de l'attribution	Satisfaisante	La mission estime que les décisions rendues par la Commission de Règlement des Différends (CRD) sont pertinentes et sont conformes à la réglementation en vigueur
2	marché n°1109/F/058/CPMP/MA/DAR/2023 relatif à la fourniture et pose de matériel de clôture en fil barbelé et accessoire	Société SOMACOGIR	Contestation des résultats de l'attribution	Satisfaisante	La mission estime que les décisions rendues par la Commission de Règlement des Différends (CRD) sont pertinentes et sont conformes à la réglementation en vigueur
3	marché n°0501/F/042/CPMP/MA/P2RS/2023 relatif à la fourniture et pose de matériel de clôture en fil barbelé et accessoire relatif à la fourniture de 156,7 tonnes de semences traditionnelles (Bichne, Taghalit, et Niébé) pour l'aide des agriculteurs victimes des inondations de l'hivernage 2022 dans 4 Wilayas du pays	CPMP MA	Contestation auprès de la CRD par la CPMP MA contre l'avis défavorable de la CNCMP du choix de ladite procédure de passation	Satisfaisante	La mission estime que les décisions rendues par la Commission de Règlement des Différends (CRD) sont pertinentes et sont conformes à la réglementation en vigueur
4	La procédure d'attribution du lot n°11 de laquelle le marché n°1461/T/050/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023 Lot 11: Travaux de Construction de quatre-vingt-dix (90) logements sociaux A Zoueratt	le groupement ELIF/CPT la société CHADDAD GROUP et la société D.I.D	Contestation des résultats de l'attribution	Satisfaisante	Les décisions rendues par la CRD sont pertinentes et sont conformes à la réglementation en la matière
5	marché n° 2095/PI/005/CPMP/STP/STP/2023, portant sur le suivi et la supervision des travaux de construction et d'aménagement du siège de la	BETACO	Contestation des résultats de l'évaluation	Satisfaisante	Les décisions rendues par la CRD sont pertinentes et sont conformes à la réglementation en la matière

N°	REFERENCES DU MARCHE OBJET DE LITIGE	REQUERANT	OBJET DU RECOURS	MAITRISE DES REGLES DE SAISINE PAR LES REQUERANTS	TRAITEMENT DES RECOURS PAR LE CRD
	STP, d'un atelier, d'un centre de lavage et d'une unité de production				
6	marché n° 0134/f/002/CPMP/CENI/2023, portant sur la fourniture de matériel électoral en cinq lots (lots 1, 2 et 3), a fait l'objet de recours auprès de la Commission de Règlement des Différends (CRD) pour les lots 1 et 2	Ets MAURILINK Ets MASCO	Contestation des résultats de l'attribution	Satisfaisante	Les décisions rendues par la CRD sont pertinentes et sont conformes à la réglementation en la matière
7	marché n°0981/T/034/CPMP/ME/DSV/2023 relatif à la construction de 18 parcs de vaccination -Lot 2	SOMACOGIR	Contestation des résultats de l'attribution	Satisfaisante	Les décisions rendues par la CRD sont pertinentes et sont conformes à la réglementation en la matière
8	Marché N°0765/PI/0107/CPMP/MHUAT/ERRT/2023 portant Contrôle et surveillance des travaux de construction et d'aménagement de la voirie de la Ville de Tintane	Le groupement ALRABIACH/CCI/PEP	Contestation des résultats de l'attribution	Satisfaisante	Les décisions rendues par la CRD sont pertinentes et sont conformes à la réglementation en la matière
9	marché n°0354/F/023/CPMP/CSA/CSA/2023 relatif à La fourniture de 2000 TONNES d'huile végétale destinée au programme TEMWINE LOT N2	EL ITGHANE	Contestation des résultats de l'attribution	Satisfaisante	Non communication décision du CRD.

8.4. AUDIT D'EXECUTION PHYSIQUE

L'échantillon communiqué pour l'audit des marchés publics au titre de l'exercice budgétaire 2023 comporte **cinquante (50) marchés** devant faire l'objet d'audit physique au niveau de dix-sept (17) autorités contractantes conformément aux exigences des termes de références. La liste des marchés soumis à l'audit physique se trouve à l'annexe (5) du présent rapport. Evalué à **douze milliard sept cent soixante-sept millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit (12 767 899 488) MRU**, la répartition par mode et par type desdits marchés se présentent comme suit :

8.4.1. REPARTITION PAR TYPE DES MARCHES AUDIT PHYSIQUE

La répartition par mode de l'échantillon à auditer physiquement se présente comme suit au niveau des dix-sept (17) autorités contractantes :

Tableau 16 : Répartition par type des marchés à auditer physiquement

MODE DE PASSATION	Nombre	%	Montant	%
Travaux	50	100%	**12 767 899 488**	100%
TOTAL	**50**	**100%**	**12 767 899 488**	**100%**

Commentaire : Il ressort de l'échantillon que :

- 100% des marchés échantillonnés pour l'audit physique sont des marchés de travaux ;

La représentation graphique des données contenues dans le tableau ci-dessus se présente comme suit :

Représentation graphique par type de passation

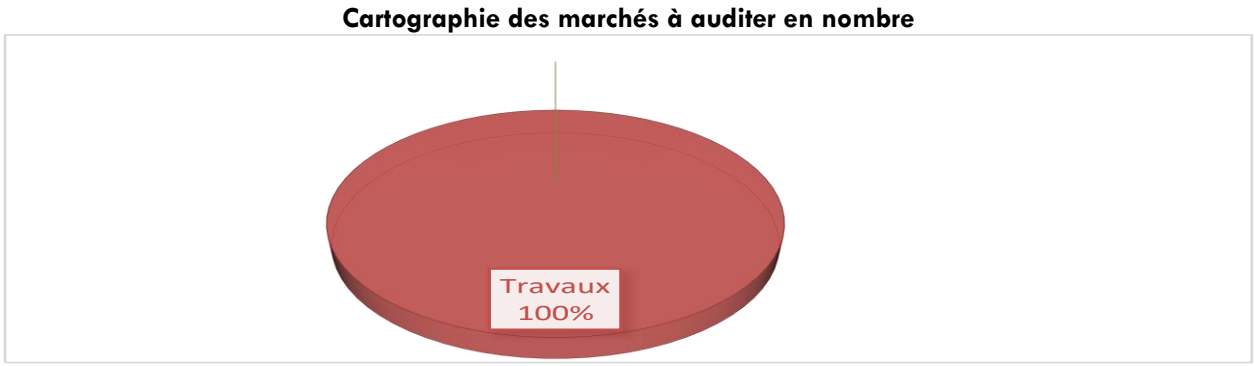

Figure 8 : Cartographie des marchés à auditer en nombre par type de passation

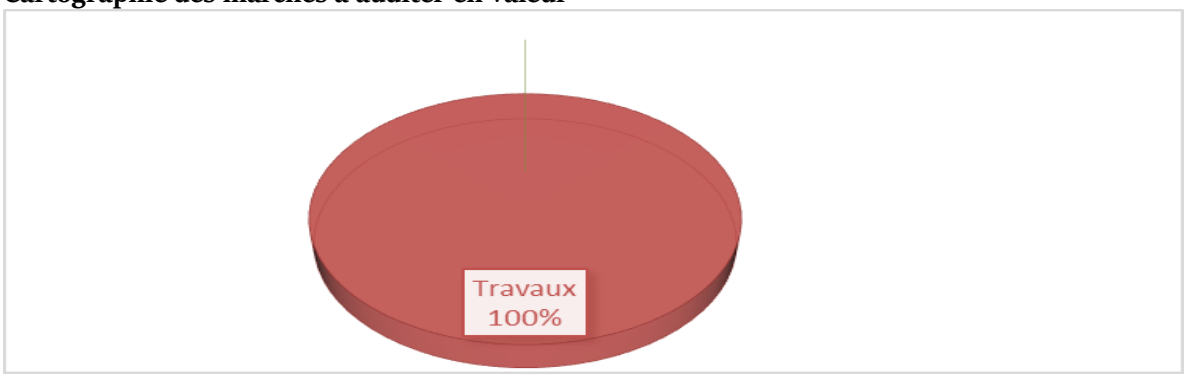

Figure 9 : Cartographie des marchés à auditer en montant par type de passation

8.4.2. REPARTITION PAR MODE DES MARCHES AUDIT PHYSIQUE

La répartition par mode de l'échantillon à auditer physiquement se présente comme suit :

Tableau 17 : Répartition par mode des marchés à auditer physiquement

MODE DE PASSATION	Nombre	%	Montant	%
Appel d'offres ouvert	27	54%	9 099 544 889	71%
Entente directe	23	46%	3 668 354 599	29%
TOTAL	**50**	**100%**	**12 767 899 488**	**100%**

Commentaire : Il ressort de l'échantillon que :

- 27 marchés devant faire l'objet d'audit physique ont été passés par appel d'offres ouvert, soit 52% du stock de l'échantillon en nombre et 71% en valeur ;
- 23 marchés devant faire l'objet d'audit physique ont été passés par entente directe, soit 46% du stock de l'échantillon en nombre et 29% en valeur ;

La représentation graphique des données contenues dans le tableau ci-dessus se présente comme suit :

Représentation graphique par méthode de passation

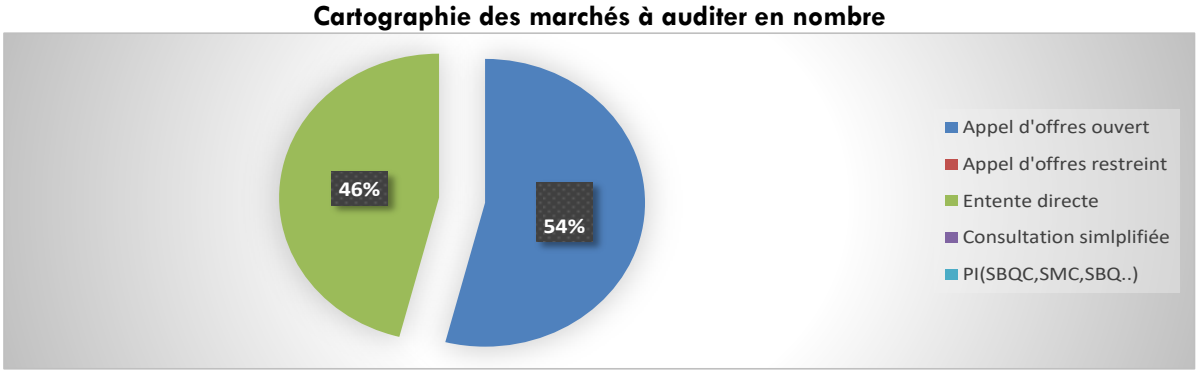

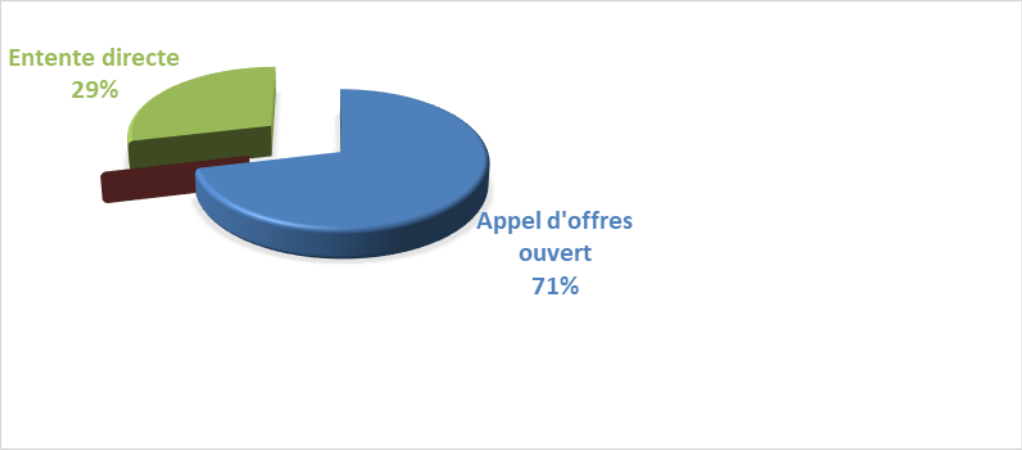

Figure 11 : Cartographie des marchés à auditer en nombre par mode de passation

8.4.3. SITUATION DES MARCHES SOUMIS A L'AUDIT PHYSIQUE

Faisant suite à la revue des marchés soumis à l'audit physique, la situation des cinquante (50) marchés à la date de passage de la mission se présente comme ci-dessous.

Tableau 18 : Situation d'exécution des marchés soumis à l'audit physique

Commission de passation des marchés publics	Référence du marché	Situation du marché	Délais
CSA	Marché n°0086/T/008/CPMP/CSA/CSA/2023 lot n°6 pour la construction d'un hangar de 30 000 tonnes à Rosso de 2 hangars de 1000 tonnes à Keur Macène, de 2 hangars de 1000 tonnes à Tiékane et d'1 hangar de 300 tonnes à Ouad Naga.	Les travaux non réceptionnés sont toujours en cours d'exécution à la date de passage de la mission malgré le dépassement du délai contractuel de plus de plus de 13 mois. Selon le maître d'ouvrage, ce retard serait principalement imputable à la remise tardive des sites.	Contractuel : 8 mois Dépassement du délai contractuel : 13 mois
MET	Huit (08) marchés ont été échantillonnés pour faire l'objet d'audit physique	87% des marchés sont en cours d'exécution à la date de passage de la mission et 12% des marchés ont fait l'objet de réception dans les délais contractuels	
MHUAT	Marché n°098/T/033/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 : Travaux de construction de 3 hôpitaux H1 : lot 2 : Travaux de construction d'un hôpital H1 à Aioun	Travaux en cours à la date de passage de la mission avec comme corolaire le dépassement du délai contractuel	Contractuel : 8 mois Dépassement du délai contractuel : 5 mois
	Marché n°0235/T/049/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 : Travaux de construction de 3 hôpitaux H1 : lot 1 : Travaux de construction d'un hôpital H1 à Aleg	Travaux en cours malgré le dépassement du délai contractuel	Contractuel : 18 mois Dépassement du délai contractuel : 2 mois

Commission de passation des marchés publics	Référence du marché	Situation du marché	Délais
	Marché n°0836/T/0112/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 : Construction de l'école d'enseignement technique et de formation Professionnelle des Mines et du Gaz de Nouakchott	Travaux en cours	Contractuel : 22 mois Travaux en cours pas de Dépassement du délai contractuel
	Marché n°0579/T/092/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 : La réalisation des travaux d'extension de l'Institut Supérieur des Etudes Techniques (ISET) de Rosso	Travaux en cours malgré le dépassement du délai contractuel	Contractuel : 15 mois Dépassement du délai contractuel : 2 mois
	Marché n°0975/T/0124/CPMP/MHUAT/DBEP/2023 : Construction de l'Institut Supérieur Numérique (SUP-NUM) à Nouakchott	Travaux en cours	Contractuel : 18 mois Dépassement du délai contractuel : 2 mois
	Marché n°0521/T/082/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 : Marché passé par entente directe pour la construction d'un hôpital H1à Tidjikja	(marché en cours d'exécution) malgré le dépassement du délai contractuel	Contractuel : 15 mois Dépassement du délai contractuel : 3 mois
	Marché n°0582/T/095/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 : Travaux de construction de deux stades : Teyaret et Dar Naim	Travaux réceptionnés avec un petit retard par rapport au délai	Contractuel : 15 mois Travaux réceptionné provisoirement avec un léger dépassement du délai contractuel
	Marché n°1342/T/152/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 : Achèvement des travaux d'extension du Centre Hôspitalier National (CHN)	Travaux en cours	Contractuel : 10 mois Dépassement du délai contractuel de 3 mois
	Marché n°1521/T/165/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 : Réhabilitation ISCAE et IUP	Travaux en cours, malgré le dépassement du délai contractuel	Contractuel : 06 mois Dépassement du délai contractuel de 7 mois
MOUDOUN	Marché n°1282/T/009/CPMP/MOUDOUN/MOUDOUN/2023 portant Travaux de construction du centre	En cours d'exécution à la date de passage de la mission alors que la réception provisoire devrait être	Contractuel : 10 mois

Commission de passation des marchés publics	Référence du marché	Situation du marché	Délais
	d'enfouissement technique et de sa piste d'accès en terre stabilisée dans la commune de Rosso	prononcée au plus tard le 20/07/2024.	Dépassement du délai contractuel de 4 mois
MPEM	Marché N°2327/T/018/CPMP/MPEM/2023 portant Construction d'une usine de traitement et de congélation de poisson au port de Tanit.	A la date de passage de la mission le marché n'a connu aucun début d'exécution.	Contractuel : 10 mois Aucun début d'exécution à la date de passage de la mission
MS	Le Marché n°1539/T/032/CPMP/MS/MS/2023 : Revêtement du sol de réanimation en PVC souple (gerflex ou Gerflor)	Le Marché a été exécuté et achevé conformément aux exigences du cahier des charges avec un retard de plus de 11 mois par rapport au délai contractuel ; sans preuves d'application de pénalités de retard.	Contractuel : 50 jours Dépassement du délai contractuel : 6mois
ONAS	Marché n°1152/T/07/CPMP/ONAS/2023 pour les travaux d'assainissement pluvial de la ville de Rosso et les travaux d'assainissement et de construction des digues de protection contre les inondations à Boghé	Travaux achevés avec un retard de 04 mois pour des raisons non fournies	Contractuel : 3 mois Dépassement du délai contractuel : 4 mois
	Marché n°1153/T/008/CPMP/ONAS/ONAS/2023 marché passé par entente directe relatif aux travaux d'évacuation des eaux pluviales à Boghé.	Travaux achevés avec un retard de 03 semaines par rapport au délai contractuel	Contractuel : 2 semaines Dépassement du délai contractuel : 03 semaines
	Marché n°1987/T/009/CPMP/ONAS/ONAS/2023 pour les travaux de réaménagement des mares de la ville de Nouakchott (F-Nord et Module M).	Travaux achevés avec un retard de 07 mois par rapport au délai contractuel	Contractuel : 03 mois Travaux achevés avec un retard de 07 mois par rapport au délai contractuel
SOMELEC	Marché n°1892/T/017/CPMP/SOMELEC/2023 Projet de l'électrification des localités de Zeghlane, au Brakna, Fam Lekhdheirat , Bellewar et Aghorat en Assaba	Travaux en cours, exécuté à 90% avec un dépassement du délai contractuel	Contractuel : 10 mois Travaux en cours, malgré le dépassement du délai contractuel de 7 mois par rapport au délai contractuel

Commission de passation des marchés publics	Référence du marché	Situation du marché	Délais
	Marché n°1900/T/023/CPMP/SOMELEC/ 2023 : Travaux pour l'électrification des localités relevant de Rosso	Aucun démarrage des travaux à la date de passage de la mission	Contractuel : 10 mois Aucun démarrage des travaux à la date de passage de la mission
	Marché n°1902/T/025/CPMP/SOMELEC/ 2023 : Projet de l'électrification des localités de Rachid, Lehweitat relevant de la Moughataa de Tidjikja, les localités de elmecherae, Ntitam et Dar Esselam relevant de la Moughataa de Moudjéria.	Aucun démarrage des travaux à la date de passage de la mission	Contractuel : 10 mois Aucun démarrage des travaux à la date de passage de la mission
	Marché n°0595/T/005/CPMP/SOMELEC/ SOMELEC/2023 : Travaux de projet d'extension des réseaux MT dans la zone Sud-Est de la Mauritanie -Réalisation clef à main d'une boucle 33 KV entre Kaédi et Sélibaby et Postes associés (lot 01)	Travaux en cours : avancement moyen de 8 % à la date de passage de la mission	Contractuel : 24 mois Travaux en cours
	Marché n°0596/T/006/CPMP/SOMELEC/ SOMELEC/2023 : Projet d'extension des réseaux MT dans la zone Sud-Est de la Mauritanie-Réalisation clés en mains d'une boucle 33 KV entre Kaédi et Sélibabi et Postes associés (lot2) Réseaux et Branchements.	Travaux en cours : avancement de 4 % à la date de passage de la mission	Contractuel : 22 mois Travaux en cours
	Marché n°2492/T/038/CPMP/SOMELEC/ SOMELEC/2023 : Raccordement électrique du Port de N'Diogo	Démarrage en retard : Avancement 0 %	Contractuel : 12 mois Travaux en cours
MHA	Marché n°0018/T/001/CPMP/MHA/UGPRN/2023 : Réalisation des travaux de Boulenoir et la mise en place d'un système de télégestion : lot 2	Travaux non réceptionnés L'avancement des travaux est estimé par le bureau de suivi et les représentant de l'UGPRN à près de 60 % à la date de la visite en Décembre 2024. Les travaux connaitront dans ce cas un retard dû aux paiements non réguliers et au	Contractuel : 24 mois Travaux en cours à la date de passage de la mission

Commission de passation des marchés publics	Référence du marché	Situation du marché	Délais
		respect des procédures administratives et financières.	
	Marché n°0096/T/004/CPMP/MHA/UGPRN/2023 : Réalisation de la nouvelle conduite d'adduction d'eau DN 800 mm et création d'un nouveau pôle de distribution à Nouadhibou lot n°4-2	Travaux en cours et non réceptionnés	Contractuel : 20 mois, notifié leo3/02/2023 Travaux en cours à la date de passage de la mission
	Marché n°0122/T/007/CPMP/MHA/UGPRN/2023 : Réalisation de la nouvelle conduite d'adduction d'eau DN 800 mm de Boulenoir à Nouadhibou PK 0 au PK 40 Lot 4-1	Travaux en cours et non réceptionnés	Contractuel : 24 mois, notifié le 03/02/2023 Travaux en cours à la date de passage de la mission
	Marché n°0378/T/035/CPMP/MHA/DA/2023 : Travaux d'assainissement Pluvial des villes d'Atar et Sélibabi	Travaux en cours en fin de réalisation Délai dépassé de près de 09mois (motif : retard de recrutement du bureau de suivi et le démarrage lié au recrutement du bureau de suivi qui a été recruté en Août 2023 et les contraintes de l'hivernage en plus des retards des paiements)	Contractuel : 9 mois, notifié en juin 2023 Travaux en cours à la date de passage de la mission ; dépassement du délai contractuel de plus de 10 mois à la date de passage de la mission
MAURITANIENNE DES PRODUITS DE L'ELEVAGE : M P E	Marché n°1973/T/003/CPMP/MPE/MPE/2023 : Construction et Equipement de 2 fermes d'élevage (une ferme laitière moderne à Néma et une ferme de culture fourragère à N'Beiket Lahwach au Hodh Echarghi)	Travaux non réceptionnés	Contractuel : 12 mois, notifié 30/11/2023 Travaux exécuté ; pas de dépassement du délai contractuel
SOCIETE MAURITANIENNE DES HYDROCARBURES	Marché n°0252/T/001/CPMP/SMH/SMH/2023 : Construction de 4 conduites d'hydrocarbures liquides pour le dépôt Port de la SMH et une conduite de GPL pour alimenter les dépôts des sociétés Gazières	Travaux non réceptionnés à la date de passage de la mission	Contractuel : 10 mois, notifié 18/05/2024 Travaux exécuté et réceptionné provisoirement

Commission de passation des marchés publics	Référence du marché	Situation du marché	Délais
			(réception définitive prévue Mars 2025)
	Marché n°1102/T/004/CPMP/SMH/SMH/2023 : Marché de travaux urgents de réparation du BAC 5 de stockage de fioul au dépôt Port de la SMH	Chantier clôturé à cette date et ouvrage fonctionnel en bon état selon l'autorité contractante.	Contractuel : 70 jours, notifié le 24/08/2023 Travaux achevés et réceptionnés (voir le P V de réception provisoire en date du 24/07/2024)
SONADER	Marché n°0289/T/017/CPMP/MA/SONADER/2023 : Lot 02 Travaux de réhabilitation avec extension de cinq (05) PIV et trois (03) Périmètres maraichers totalisant 323 ha	Travaux en cours, avancement de 55 %	Contractuel : 12mois Démarré en Novembre 2023 En cours d'exécution à la date de passage de la mission
E T E R	Marché n°0669/T/001/CPMP/ETER/DTX/2023 : Construction de radiers dans la zone de Timinit (Tronçon Ras Taref – Tidjikja)	Travaux exécutés et réceptionnés sont conformes aux spécifications du marché et aux normes techniques (voir P V de réception provisoire).	Contractuel : 3 mois Pas de Dépassement du délai
	Marché n°0674/T/002/CPMP/ETER/DTX/2023 : Construction de dalots et radiers	Travaux en arrêt et quelques ouvrages non fonctionnels Travaux exécutés avec un retard de près de 2 ans	Contractuel : 6 mois Dépassement du délai contractuel : 2 ans(travaux suspendus)
	Marché n°01592/T/021/CPMP/ETER/2023 : Travaux de réalisation des dalots du Programme de désenclavement	Travaux non réceptionnés Dépassement du délai de près de 06 mois	Contractuel : 8 mois Dépassement du délai contractuel : 6mois
MINISTERE DES PECHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME	Marché n°2327/T/018/CPMP/MPEM/MPEM/2023 : Travaux de construction d'une usine de traitement et de	AUCUN DEBUT D'EXECUTION	Contractuel : 10 mois

Commission de passation des marchés publics	Référence du marché	Situation du marché	Délais
	Congélation de Poisson au Port de Tanit		Aucun début d'exécution à la date de passage de la mission
TAAZOUR	Marché n°1460/T/049/CPMP/TAAZOUR/ 2023 : Contrat de travaux de construction de logements sociaux lot 10 : travaux de construction de 108 logements sociaux à Zoueirat	Travaux en cours d'exécution	Contractuel : 18 mois, notifié le 11/08/2023 Travaux en cours d'exécution à la date de passage de la mission
	Marché n°1461/T/050/CPMP/TAAZOUR/2 023 : lot 11 : Travaux de construction de 90 logements sociaux à Zoueirat	Travaux en cours d'exécution	Contractuel : 18 mois, notifié le 22/12/2023 Travaux en cours d'exécution à la date de passage de la mission
	Marché n°1575/T/054/CPMP/TAAZOUR/2 023 : Exécution des travaux de réalisation de 3 barrages dans les Wilayas de Gorgol et du Guidimagha : (lot 3)	Travaux en cours d'exécution Délai dépassé de plus de 06 mois	Contractuel : 08 mois, notifié le 01/02/2023 Délai dépassé de plus de 06 mois
REGION DE NOUAKCHOTT	Marché n°0530/T/008/CPMP/RN/RN/20 23 : Travaux d'extension de 21 kms du réseau d'eau potable à Toujounine HAY TIW	Travaux non réceptionnés à la date de passage de la mission	Contractuel : 06 mois, notifié le 09/06/2023 Travaux non réceptionnés à la date de passage de la mission
MAADEN	Marché n°0243/T/002/CPMP/MAADEN/ MAADEN/2023 Travaux et installation d'infrastructures pour l'exploitation artisanale de l'or	Travaux en cours à la date de passage de la mission avec un retard de 7 mois	Contractuel : 12 mois Dépassement du délai contractuel : 7 mois(travaux en cours)

Tableau 19 : Statistique de la situation des marchés soumis à l'audit physique

Eléments	Nombre	%
Travaux exécuté et réceptionné	9	18%
Travaux en cours d'exécution	16	32%
Travaux en cours d'exécution avec dépassement délai	18	36%
Travaux à l'arrêt	7	14%
TOTAL	50	100%

La représentation graphique de cette situation se présente comme suit :

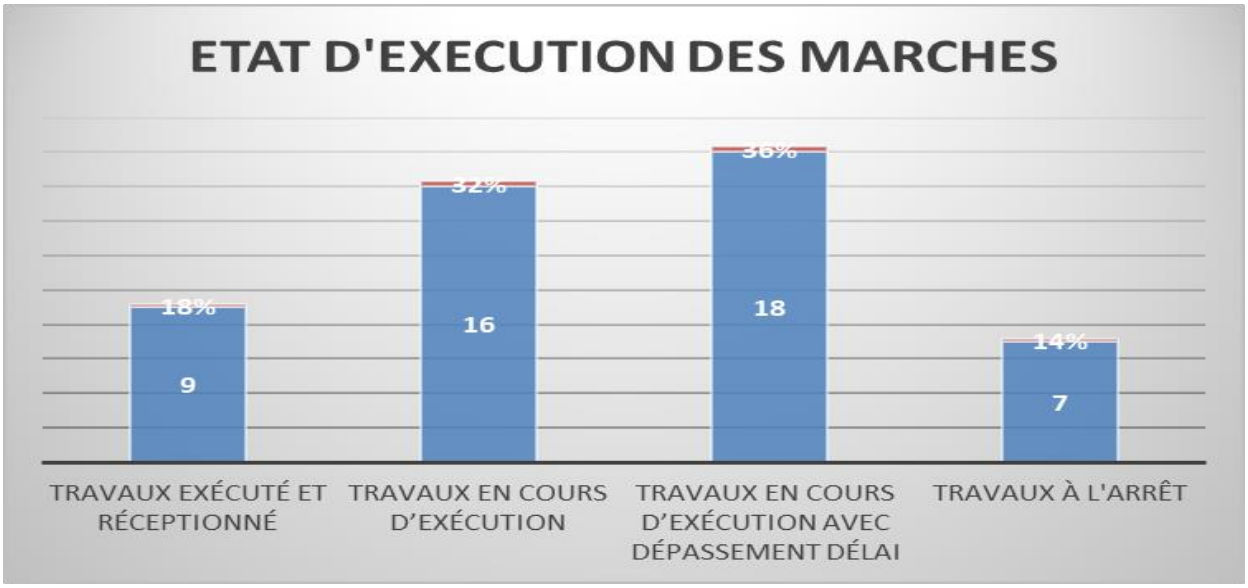

Figure 12 : Représentation graphique de la situation d'exécution des marchés

Commentaires : Comme nous pouvons le constater, sur 100% des marchés soumis à l'audit physique,

- **18% des marchés ont été exécutés et réceptionnés**. La mission a procédé à la revue desdits marchés ;

- **32% des marchés sont en cours d'exécution**. Au regard du fait que lesdits marchés sont toujours en cours d'exécution, la mission n'a procédé qu'à une constatation physique. En effet, la conformité aux exigences des cahiers de charges ne saurait être apprécié au regard du fait que les travaux ne sont pas terminés ;

- **36% des marchés sont en cours d'exécution avec un dépassement du délai contractuel d'exécution ;**

- **Enfin 14% des marchés sont à l'arrêt.**

La situation de l'audit d'exécution physique des marchés échantillonnés présente comme suit :

8.4.4. AUDIT D'EXECUTION PHYSIQUE

8.4.4.1. COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE (CSA)

- **Marché n°0086/T/008/CPMP/CSA/CSA/2023 lot n°6 pour la construction d'un hangar de 30 000 tonnes à Rosso de 2 hangars de 1000 tonnes à Keur Macène, de 2 hangars de 1000 tonnes à Tiékane et d'1 hangar de 300 tonnes à Ouad Naga**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	**Marché n°0086/T/008/CPMP/CSA/CSA/2023 lot n°6**
Entreprise (Titulaire du marché)	G B S – TP Sarl
Localisation	Nouakchott
Date d'approbation du contrat	06/02/2023
Date de notification du contrat	15/02/2023
Objet du marché	- **Marché n°0086/T/008/CPMP/CSA/CSA/2023 lot n°6 pour la construction d'un hangar de 30 000 tonnes à Rosso de 2 hangars de 1000 tonnes à Keur Macène, de deux hangars de 1000 tonnes à Tiékane et d'un hangar de 300 tonnes à Ouad Naga**
Montant du marché initial (FCFA)	115 252 120 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	115 252 120 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	08 mois
Procès-verbal de réception technique	Travaux non réceptionnés à la date de passage de la mission malgré le dépassement du délai contractuel de plus de plus de 13 mois
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux non réceptionnés mais achevés à près de 90 %
Levé des réserves	Travaux non réceptionnés à la date de passage de la mission malgré le dépassement du délai contractuel de plus de plus de 13 mois
Procès-verbal de réception définitive	Travaux non réceptionnés à la date de passage de la mission malgré le dépassement du délai contractuel de plus de plus de 13 mois
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Travaux non réceptionnés à la date de passage de la mission malgré le dépassement du délai contractuel de plus de plus de 13 mois.
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Insuffisance dans l'organisation et la planification des travaux ; d'où les retards constatés
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Travaux non réceptionnés à la date de passage de la mission malgré le dépassement du délai contractuel de plus de plus de 13 mois
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Conformes
L'état de fonctionnement des ouvrages	Non applicable (marché en cours d'exécution)
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Prix concurrentiels raisonnables et acceptables

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
La mise à jour des malfaçons	Immédiate après un délai justifiable
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Travaux devraient être achevés vers le mois d'Octobre 2023; soit un retard à cette date de 13 mois : selon le maitre d'ouvrage, le retard est dû à la remise des sites. Le CSA aurait dû prendre un Avenant pour revoir le délai d'exécution au regard des difficultés liées à la mise à disposition du site
Imperfections ou défauts constatés	Négligeables
Stratégie d'entretien	Non définie
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Près de 90 %
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Aucun danger apparent
Recommandations	- Prolonger les para-fouilles devant les portails - Prévoir des grillages filtres pour les ouvertures - Mettre en place une stratégie d'entretien - Former les cadres techniques sur les techniques de gestion des contrats - Application pénalité de retard - Former les acteurs impliqués sur les techniques de gestion des contrats

QUELQUES IMAGES DES HANGARS A KEUR MACENE, TIEKANE ET ROSSO

Personnes rencontrées : Ebbamai : Président de la commission des marches du C S A : 46 42 28 10

8.4.4.2. Établissement des Travaux d'Entretien Routier (ETER)

- **Marché n°0669/T/001/CPMP/ETER/DTX/2023 : Construction de radiers dans la zone de Timinit (Tronçon Ras Taref – Tidjikja)**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°0669/T/001/CPMP/ETER/DTX/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	Génie Militaire
Localisation	- **Zone de Timinit (Tronçon Ras Taref – Tidjikja)**
Date d'approbation du contrat	11/04/2023
Date de notification du contrat	12/04/2023
Objet du marché	- **Construction de radiers dans la zone de Timinit (Tronçon Ras Taref – Tidjikja)**
Montant du marché initial	9 700 000 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	Avec un avenant pour des travaux supplémentaires d'une valeur de 36 % du montant du marché en MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	03 mois
Procès-verbal de réception technique	Une réception provisoire technique
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux réceptionnés le 02/01/2024.
Levé des réserves	La réception provisoire n'a pas signalé de réserves (voir P V de réception provisoire)
Procès-verbal de réception définitive	Après la limite du délai de garantie en Janvier 2025
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Travaux exécutés et réceptionnés sont conformes aux spécifications du marché et aux normes techniques (voir P V de réception provisoire).
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Les Travaux exécutés, achevés et réceptionnés sont bien faits
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Travaux réceptionnés sans réserve (voir P V de réception provisoire)
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Bonne qualité par rapport aux constatations
L'état de fonctionnement des ouvrages	Bons lors de l'hivernage selon les transporteurs
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Il s'agit d'une entente directe sans prix concurrentiels. Des prix acceptables.
La mise à jour des malfaçons	Les malfaçons constatées sont corrigées en cours d'exécution
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Travaux réceptionnés avec un retard de près de 06 mois
Imperfections ou défauts constatés	Non apparents
Stratégie d'entretien	
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement à hauteur de 136 % y compris avenant intégralement

Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Raccordements entre chaussée et radier dangereux si non signalés
Recommandations	Application des dispositions du marché

QUELQUES IMAGES DES RADIERS OBJETS DU MARCHE N°0669/T/001/CPMP/ETER/2023

- **Marché n°0674/T/002/CPMP/ETER/DTX/2023 : Construction de dalots et radiers**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°06674/T/002/CPMP/ETER/DTX/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	Génie Militaire
Localisation	- **Kaédi - Maghama-**
Date d'approbation du contrat	29/02/2023
Date de notification du contrat	01/03/2023
Objet du marché	- **Construction de dalots et radiers**
Montant du marché initial	36 203 2569 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	0 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	06 mois
Procès-verbal de réception technique	Non effectuée
Procès-verbal de réception provisoire	Non établi car Travaux suspendus à l'avancement de 67 %.
Levé des réserves	Aucune levée de réserves
Procès-verbal de réception définitive	Non prévu Travaux suspendus et probablement à résilier pour des raisons administratives
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Travaux exécutés à hauteur de 67 % sans observations
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Travaux en arrêt et quelques ouvrages non fonctionnels
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Travaux non réceptionnés
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Travaux réalisés sont passables par rapport aux constatations
L'état de fonctionnement des ouvrages	Quelques ouvrages non fonctionnels
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Il s'agit d'une entente directe sans prix concurrentiels. Des prix acceptables.
La mise à jour des malfaçons	Reprises dès constat selon les ingénieurs chargés du suivi
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Travaux avec un retard de près de 2 ans
Imperfections ou défauts constatés	Non apparents
Stratégie d'entretien	Ouvrage non fonctionnel
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement à hauteur de 67 %
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Présente des dangers dans l'état actuel

Recommandations	Résilier le marché et le relancer de nouveau

QUELQUES IMAGES DU MARCHE N°0674/T/002/CPMP/ETER/2023

- **Marché n°01592/T/021/CPMP/ETER/2023 : Travaux de réalisation des dalots du Programme de désenclavement**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°06674/T/002/CPMP/ETER/DTX/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	Génie Militaire
Localisation	- **Zones à désenclaver**
Date d'approbation du contrat	24/10/2023
Date de notification du contrat	26/10/2023
Objet du marché	- **Travaux de réalisation des dalots du Programme de désenclavement**
Montant du marché initial	81 299 619 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	0 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	08 mois
Procès-verbal de réception technique	Une réception provisoire technique
Procès-verbal de réception provisoire	Réception provisoire non effectuée
Levé des réserves	Aucun P V de levée de réserves n'est établi
Procès-verbal de réception définitive	Après l'achèvement des travaux qui sont en arrêt
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Travaux exécutés à hauteur de 32 % sans observations
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Travaux en arrêt et ouvrage non fonctionnel
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Travaux non réceptionnés
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Travaux passables par rapport aux constatations
L'état de fonctionnement des ouvrages	Ouvrage non fonctionnel
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Il s'agit d'une entente directe sans prix concurrentiels. Des prix plus ou moins acceptables.
La mise à jour des malfaçons	Reprises dès constat selon les ingénieurs chargés du suivi
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Dépassement du délai de près de 06 mois
Imperfections ou défauts constatés	Non apparents
Stratégie d'entretien	A la fin de l'exécution de l'ouvrage (curage des dalots avant l'hivernage)
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement à hauteur de 32 %

Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Présente des dangers dans l'état actuel
Recommandations	Résilier le marché et le relancer de nouveau

QUELQUES IMAGES DU MARCHE N°1592/T/021/CPMP/ETER/2023

PERSONNES RENCONTREES : Pdt CPMP 46495380, Mr NEJIB DTX ETER 46580609, Mr KEBE DPC 36268756,

8.4.4.3. Société MAADEN Mauritanie

- **Marché n°0243/T/002/CPMP/MAADEN/MAADEN/2023 : Travaux et installation d'infrastructures pour l'exploitation artisanale de l'or**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°0243/T/002/CPMP/MAADEN/MAADEN/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	Génie Militaire
Localisation	M'BOUT ET AUTRES LOCALITES
Date d'approbation du contrat	04/2023
Date de notification du contrat	17/04/2023
Objet du marché	- **Travaux et installation d'infrastructures pour l'exploitation artisanale de l'or**
Montant du marché initial	176 516 192 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	176 516 192 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	12 mois
Procès-verbal de réception technique	Le matériel roulant a été réceptionné
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours à la date de passage de la mission avec un retard de 7 mois et un avancement de 90%
Levé des réserves	Non applicable; Travaux non réceptionnés à la date de passage de la mission malgré le dépassement du délai contractuel
Procès-verbal de réception définitive	Non applicable; Travaux non réceptionnés à la date de passage de la mission malgré
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Le matériel roulant réceptionné est conforme selon l'autorité contractante et les travaux aussi conformes aux spécifications du marché.
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Organisation peu satisfaisante de chantier caractérisée par la dégradation d'une partie de l'infrastructure
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Non applicable; Travaux non réceptionnés à la date de passage de la mission malgré
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Bonne qualité par rapport aux constatations
L'état de fonctionnement des ouvrages	Peu satisfaisant caractérisé par la dégradation d'une partie de l'ouvrage (voir photo)
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Il s'agit d'une entente directe sans prix concurrentiels. Des prix acceptables.
La mise à jour des malfaçons	Non systématique
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Travaux en cours avec un retard de 7 mois et un avancement de 90%

Imperfections ou défauts constatés	Non réparation des dégâts à la date de passage de la mission
Stratégie d'entretien	Non définie
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement à hauteur des rubriques exécutées
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Non signalés
Recommandations	- Réparer les dégâts observés sur les infrastructures - Mettre en place une stratégie d'entretien - Former les cadres techniques sur les techniques de gestion des contrats - Application pénalité de retard

QUELQUES IMAGES DES SITES DU PROJET

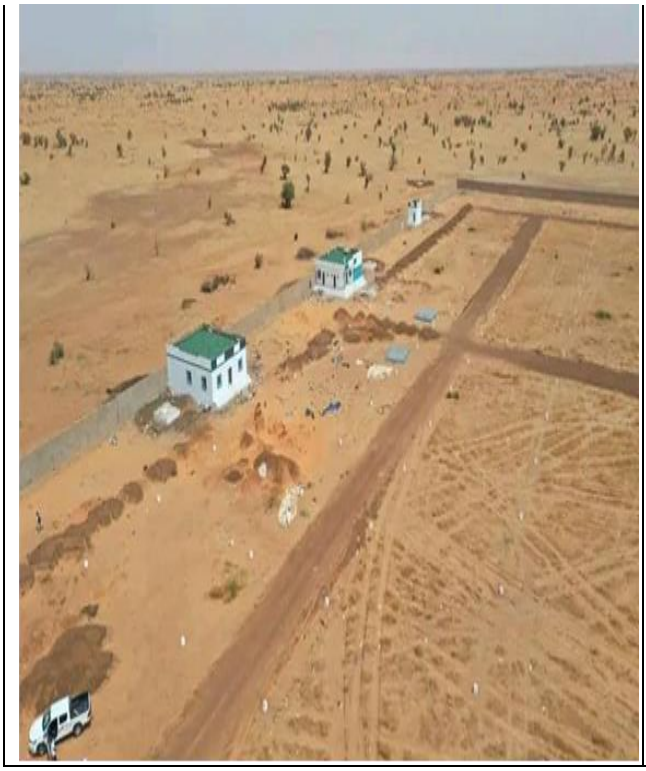

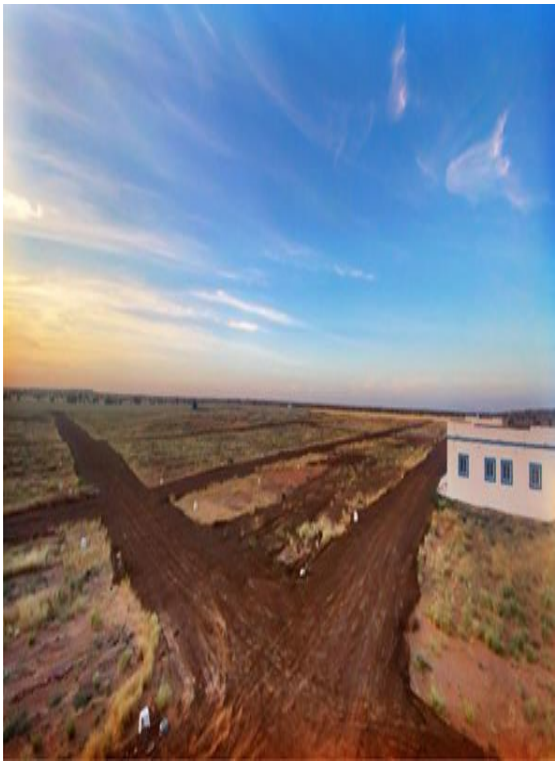

QUELQUES DEGATS SURVENUS A LA BASE

PERSONNES RENCONTREES : MOUSTAPHA TOURE : 28 58 21 04

8.4.4.4. Ministère de l'Equipement et des travaux

- **Marché n°0007/T/01/CPMP/MET/MET/2023 : Travaux de construction de la route ACHEMIM NBEIKET LAHWACH lot 01**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	**Marché n°0007/T/01/CPMP/MET/MET/2023 :**
Entreprise (Titulaire du marché)	C R B C
Localisation	**ACHEMIM NBEIKET LAHWACH lot 01**
Date d'approbation du contrat	Démarrage effectif des travaux le 23/05/2023
Date de notification du contrat	24/01/2023
Objet du marché	**Travaux de construction de la route ACHEMIM NBEIKET LAHWACH lot 01**
Montant du marché initial	
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	395 555 680 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	20 mois
Procès-verbal de réception technique	Travaux en cours
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours, avancement de16,5 %
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Travaux en cours, avancement de 16,5 %
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	S O
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Bonne organisation du chantier
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	S O
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Bonne qualité par rapport aux constatations
L'état de fonctionnement des ouvrages	
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Acceptable et raisonnable
La mise à jour des malfaçons	Immédiate après un délai justifiable
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Travaux en cours, avancement de 16,5 %
Stratégie d'entretien	
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement à hauteur des rubriques exécutées
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Renforcer la sécurité sur le chantier
Recommandations	Renforcement des moyens et éviter les retards de paiements

- **Marché n°0019/T/004/CPMP/MET/MET/2023 : Travaux de construction de la route ACHEMIM NBEIKET LAHWACH lot 02 : Hassi Tejekanet – N'Beiket Lahwach**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°0019/T/004/CPMP/MET/MET/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	C R B C
Localisation	**ACHEMIM NBEIKET LAHWACH lot 02**
Date d'approbation du contrat	Démarrage effectif des travaux le 23/05/2023
Date de notification du contrat	24/01/2023
Objet du marché	- **Travaux de construction de la route ACHEMIM NBEIKET LAHWACH lot 02**
Montant du marché initial	
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	541 203 190 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	20 mois
Procès-verbal de réception technique	Travaux en cours
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours, avancement de 21%
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Travaux en cours, avancement de 21 %
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	S O
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Bonne organisation du chantier
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	S O
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Bonne qualité par rapport aux constatations
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Acceptable et raisonnable
La mise à jour des malfaçons	Immédiate après un délai justifiable
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Travaux en cours, avancement de 21%
Imperfections ou défauts constatés	Aucune
Stratégie d'entretien	
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement à hauteur des rubriques exécutées
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Renforcer la sécurité sur le chantier
Recommandations	Renforcement des moyens et éviter les retards de paiements

QUELQUES IMAGES DU SUIVI DES TRAVAUX

Vérification avec la règle de trois

Réception topographique

Réception laboratoire (compacité au sable)

Mesure

Groupe électrogène

Observation de la mise en œuvre

- **Marché n°2121/T/057/CPMP/MET/DTI/2023 : Construction de la route Atar - Chinguity**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°2121/T/057/CPMP/MET/DTI/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	Groupement AGRINEC/CRBC
Localisation	**ATAR/CHINGUITY**
Date d'approbation du contrat	; Démarrage effectif des travaux le 23/01/2024
Date de notification du contrat	15/12/2023
Objet du marché	- **Construction de la route Atar - Chinguity**
Montant du marché initial	
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	1 190 203 776 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	36 mois
Procès-verbal de réception technique	Travaux en cours
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours, avancement de 05,13 %
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Travaux en cours, avancement de 05,13 %
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	S O
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Bonne organisation du chantier
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	S O
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Bonne qualité par rapport aux constatations
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Acceptable et raisonnable
La mise à jour des malfaçons	Immédiate après un délai justifiable
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Travaux en cours, avancement de 05,13 %
Imperfections ou défauts constatés	Aucune
Stratégie d'entretien	
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement à hauteur des rubriques exécutées
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Renforcer la sécurité sur le chantier
Recommandations	Renforcement des moyens et éviter les retards de paiements

4.4 Illustration photos

Photo 1 : Extrait des travaux de terrassement de la section II

Photo 2 : Approvisionnement des remblais

Photo 3 : Etalage de couche de remblai

Photo 4 : Prélèvement d'échantillonnage pour l'identification

Photo 5 : Arrosage régulier sur les sections des travaux de terrassement

Photo 6 : Travaux géotechnique in situ et au laboratoire

- **Marché n°0097/T/009/CPMP/MET/MET/2023 : Construction de la route en terre améliorée reliant Tidjikja-Tichitt**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°0097/T/009/CPMP/MET/MET/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	ETER
Localisation	**Tidjikja - Tichitt**
Date d'approbation du contrat	Démarrage effectif des travaux le 01/12/2023
Date de notification du contrat	10/03/2023
Objet du marché	- **Construction de la route Atar - Chinguity**
Montant du marché initial	
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	62 215 672 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	06 mois
Procès-verbal de réception technique	Travaux en cours
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours, avancement de 66,5 %
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Travaux en cours, avancement de 66,5 %
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	S O
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Bonne organisation du chantier
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	S O
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Bonne qualité par rapport aux constatations
L'état de fonctionnement des ouvrages	
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Acceptable et raisonnable
La mise à jour des malfaçons	Immédiate après un délai justifiable
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Travaux en cours, avancement de 66,5 %
Imperfections ou défauts constatés	Aucune
Stratégie d'entretien	
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement à hauteur des rubriques exécutées
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Renforcer la sécurité sur le chantier
Recommandations	Renforcement des moyens et éviter les retards de paiements

- **Marché n°0270/T/021/CPMP/MET/MET/2023 : Travaux de construction et d'aménagement des axes de route à Nouakchott**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°0270/T/021/CPMP/MET/MET/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	GENIE MILITAIRE
Localisation	NOUAKCHOTT
Date d'approbation du contrat	Démarrage effectif des travaux le 06/06/2023
Date de notification du contrat	25/04/2023
Objet du marché	**NOUAKCHOTT**
Montant du marché initial	
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	725 228 413 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	08 mois
Procès-verbal de réception technique	Travaux en cours
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours, avancement de 80,5 %
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Travaux en cours, avancement de 80,5 %
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	S O
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Bonne organisation du chantier
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	S O
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Bonne qualité par rapport aux constatations
L'état de fonctionnement des ouvrages	
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Acceptable et raisonnable
La mise à jour des malfaçons	Immédiate après un délai justifiable
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Travaux en cours, avancement de 80,5 %
Imperfections ou défauts constatés	Aucune
Stratégie d'entretien	
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement à hauteur des rubriques exécutées
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Renforcer la sécurité sur le chantier

Recommandations	Renforcement des moyens et éviter les retards de paiements

- **Marché n°1058/T/035/CPMP/MET/DTI/2023 : Travaux de programme complémentaire des voiries de Nouakchott**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°1058/T/035/CPMP/MET/DTI/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	ATTM
Localisation	NOUAKCHOTT
Date d'approbation du contrat	; Démarrage effectif des travaux le 21/08/2023
Date de notification du contrat	21/08/2023
Objet du marché	Travaux de programme complémentaire des voiries de Nouakchott
Montant du marché initial	
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	598 112 512 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	12 mois
Procès-verbal de réception technique	Travaux en cours
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours, avancement de 73,12 %
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Travaux en cours, avancement de 73,12 %
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	S O
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Bonne organisation du chantier
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	S O
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Bonne qualité par rapport aux constatations
L'état de fonctionnement des ouvrages	
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Acceptable et raisonnable
La mise à jour des malfaçons	Immédiate après un délai justifiable
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Travaux en cours, avancement de 73,12 %
Imperfections ou défauts constatés	Aucune
Stratégie d'entretien	
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement à hauteur des rubriques exécutées
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Renforcer la sécurité sur le chantier

Recommandations	Renforcement des moyens et éviter les retards de paiements

- **Marché n°1468/T/047/CPMP/MET/DTI/2023 : Travaux du Programme de désenclavement**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°1468/T/047/CPMP/MET/DTI/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	ETER
Localisation	? ? ?
Date d'approbation du contrat	Démarrage effectif des travaux le 02/12/2023
Date de notification du contrat	12/10/2023
Objet du marché	Travaux du Programme de désenclavement
Montant du marché initial	
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	349 689 696 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	12 mois
Procès-verbal de réception technique	Travaux en cours
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours, avancement de 58,8 %
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Travaux en cours, avancement de 58,8 %
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	S O
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Bonne organisation du chantier
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	S O
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Bonne qualité par rapport aux constatations
L'état de fonctionnement des ouvrages	
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Acceptable et raisonnable
La mise à jour des malfaçons	Immédiate après un délai justifiable
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Travaux en cours, avancement de 58,8 %
Imperfections ou défauts constatés	Aucune
Stratégie d'entretien	
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement à hauteur des rubriques exécutées
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Renforcer la sécurité sur le chantier

Recommandations	Renforcement des moyens et éviter les retards de paiements

- **Marché n°1550/T/048/CPMP/MET/AROTR/2023 : Achèvement des travaux de construction de la gare routière de Nouadhibou et la construction d'une gare routière à la sortie de Nouakchott sur l'axe route de l'espoir.**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- Marché n°1550/T/048/CPMP/MET/AROTR/2023
Entreprise (Titulaire du marché)	
Localisation	NOUAKCHOTT ET NOUADHIBOU
Date d'approbation du contrat	; Démarrage effectif des travaux le .....
Date de notification du contrat	.....
Objet du marché	**Achèvement des travaux de construction de la gare routière de Nouadhibou et la construction d'une gare routière à la sortie de Nouakchott**
Montant du marché initial	
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	.....MRU TTC pour NKTT et ..... Pour NDB
Délai d'exécution contractuel	06 mois pour Nktt et 04 mois pour NDB
Procès-verbal de réception technique	Travaux achevés
Procès-verbal de réception provisoire	P V de réception en date de .....
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Réception définitive prévue le .....
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	S O
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	S O
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	S O
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Bonne qualité par rapport aux constatations, Plans architecturaux conformes à l'ouvrage exécuté
L'état de fonctionnement des ouvrages	Bon
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Il s'agit d'une entente directe sans prix concurrentiels. Des prix acceptables et raisonnables.
Imperfections ou défauts constatés	Aucune
Stratégie d'entretien	
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement à hauteur des rubriques exécutées

Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Pas de dangers éventuels
Recommandations	Rien à signaler

DES IMAGES DE LA GARE DE NOUADHIBOU

GARE DE NOUADHIBOU

8.4.4.5. Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

Marché n°0018/T/001/CPMP/MHA/UGPRN/2023 : Réalisation des travaux de Boulenoir et la mise en place d'un système de télégestion : lot 2

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	**Marché n°0018/T/001/CPMP/MHA/UGPRN/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	AGRINEQ Sa
Localisation	BOULENOIR
Date d'approbation du contrat	Non renseignée
Date de notification du contrat	05/12/2022
Objet du marché	**Réalisation des travaux de Boulenoir et la mise en place d'un système de télégestion : lot 2**
Montant du marché initial	304 085 504 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	24 mois
Procès-verbal de réception technique	Quelques rapports de visites des travaux (voir rapports joints)
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours non réceptionnés
Levé des réserves	Les réserves consignées dans le P V de pré-réception provisoire par la commission technique seront levées dans un délai raisonnable et constatées par la commission de réception provisoire.
Procès-verbal de réception définitive	Après l'achèvement des travaux
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Travaux inachevés mais les travaux exécutés sont conformes aux spécifications du marché et aux normes
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Selon le bureau de suivi et les représentants de l'autorité contractante, une bonne organisation des chantiers
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Travaux non réceptionnés
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Les constatations physiques ne montrent pas d'insuffisances dans les documents de contrôle.
L'état de fonctionnement des ouvrages	Ouvrages non fonctionnels pour le moment
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Il s'agit d'un marché après appel d'offres dont les prix sont concurrentiels. Les prix sont raisonnables par rapport aux prix du marché.
La mise à jour des malfaçons	Elles sont corrigées dès leur constatation selon les ingénieurs chargés du contrôle et du suivi des travaux
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	L'avancement des travaux est estimé par le bureau de suivi et les représentant de l'UGPRN à près de 60 % à la date de la visite en Décembre 2024. Les travaux connaitront dans ce cas un retard dû aux paiements non réguliers et au respect des procédures administratives et financières.

Imperfections ou défauts constatés	Voir les rapports établis par le bureau de suivi le groupement AFRECOM/AAW/BNETD. Ils sont corrigés à leur constatation et à la remise des rapports de visites effectuées par les ingénieurs du bureau de suivi et de l'autorité contractante, dans un délai raisonnable. Constatés lors de la visite : - Absence de pause du film de repérage de la conduite en profondeur, - Faible profondeur de fouille dans un terrain rocheux
Stratégie d'entretien	Signaler l'emplacement et le tracé de la conduite, pour éventuelle intervention
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Les Paiements effectués à cette date représentent 50 % du montant du marché sans justificatif fourni.
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Mauvais raccordement des conduites
Recommandations	Procéder aux paiements en retard Insister sur la présence régulière du bureau de suivi.

QUELQUES IMAGES DU MARCHE N°0018/T001/CPMP/MHA/UGPRN/2023 LOT 2

LOT 2

LOT 2

LOT 2

Marché n°0096/T/004/CPMP/MHA/UGPRN/2023 : Réalisation de la nouvelle conduite d'adduction d'eau DN 800 mm et création d'un nouveau pôle de distribution à Nouadhibou lot n°4-2

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	**Marché n°0096/T/004/CPMP/MHA/UGPRN/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	SINOHYDRO Corporation limited
Localisation	NOUADHIBOU
Date d'approbation du contrat	
Date de notification du contrat	03/02/2023
Objet du marché	**Réalisation de la nouvelle conduite d'adduction d'eau DN 800 mm et création d'un nouveau pôle de distribution à Nouadhibou lot n°4-2**
Montant du marché initial	1 311 851 238 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	20 mois
Procès-verbal de réception technique	Quelques rapports de visites des travaux (voir rapports joints)
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours et non réceptionnés
Levé des réserves	Les réserves consignées dans le P V de pré-réception provisoire par la commission technique seront levées dans un délai raisonnable et constatées par la commission de réception provisoire.
Procès-verbal de réception définitive	Après l'achèvement des travaux
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Selon les rapports établis et présentés par le bureau de suivi le groupement CIRA/SGIE, les Travaux exécutés sont conformes aux spécifications du marché et aux normes techniques
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Selon le bureau de suivi et les représentants de l'autorité contractante, une bonne organisation des chantiers
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Travaux non réceptionnés ; travaux en phase de finition.
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Les constatations physiques ne montrent pas d'insuffisances dans les documents de contrôle.
L'état de fonctionnement des ouvrages	Ouvrages non fonctionnels définitifs pour le moment
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Il s'agit d'un marché après appel d'offres dont les prix sont concurrentiels. Certains prix sont raisonnables par rapport aux prix du marché et d'autres sont admissibles.
La mise à jour des malfaçons	Elles sont effectuées dès leur constatation selon les ingénieurs chargés du contrôle et du suivi des travaux
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	L'avancement des travaux est estimé par le bureau de suivi et les représentant de l'UGPRN à près de 98 % à la date de la visite en Décembre 2024. Les travaux ne connaitront pas dans ce cas un retard important.

Imperfections ou défauts constatés	Voir les rapports établis par le bureau de suivi le groupement CIRA/SGIE. Ils sont corrigés à leur constatation et à la remise des rapports de visites effectuées par les ingénieurs du bureau de suivi et de l'autorité contractante, dans un délai raisonnable. Défaut : Pause de maille plastique de signalisation visuelle d'un réseau enterré.
Stratégie d'entretien	Signaler l'emplacement et le tracé de la conduite, pour éventuelle intervention.
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Les Paiements effectués à cette date représentent 86 % du montant du marché selon l'autorité contractante, sans justificatif fourni.
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages sont surtout l'accessibilité de l'ouvrage de collecte et son entretien.
Recommandations	Procéder aux paiements en retard Bien observer le profil en long de la conduite Insister sur la présence régulière du bureau de suivi.

QUELQUES IMAGES LU MARCHE N°0096/T/004/CPMP/CPMP/MHA/UGPRN/2023 LOT 4-2

LOT 4.2

LOT 4.2

LOT4.2

Marché n°0122/T/007/CPMP/MHA/UGPRN/2023 : Réalisation de la nouvelle conduite d'adduction d'eau DN 800 mm de Boulenoir à Nouadhibou PK 0 au PK 40 Lot 4-1

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	**Marché n°0122/T/007/CPMP/MHA/UGPRN/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	AGRINEQ Sa
Localisation	NOUADHIBOU
Date d'approbation du contrat	
Date de notification du contrat	03/02/2023
Objet du marché	**Réalisation de la nouvelle conduite d'adduction d'eau DN 800 mm de Boulenoir à Nouadhibou PK 0 au PK 40 Lot 4-1**
Montant du marché initial	820 422 592 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	24 mois
Procès-verbal de réception technique	Quelques rapports de visites des travaux (voir rapports joints)
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours et non réceptionnés
Levé des réserves	Les réserves consignées dans le P V de pré-réception provisoire par la commission technique seront levées dans un délai raisonnable et constatées par la commission de réception provisoire.
Procès-verbal de réception définitive	Après l'achèvement des travaux
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Selon les rapports établis et présentés par le bureau de suivi le groupement CIRA/SGIE, les Travaux exécutés sont conformes aux spécifications du marché et aux normes techniques
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Selon le bureau de suivi et les représentants de l'autorité contractante, une bonne organisation des chantiers
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Travaux non réceptionnés.
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Les constatations physiques ne montrent pas d'insuffisances dans les documents de contrôle.
L'état de fonctionnement des ouvrages	Ouvrages non fonctionnels définitifs pour le moment
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Il s'agit d'un marché après appel d'offres dont les prix sont concurrentiels. Certains prix sont raisonnables par rapport aux prix du marché et d'autres sont admissibles.
La mise à jour des malfaçons	Elles sont effectuées dès leur constatation selon les ingénieurs chargés du contrôle et du suivi des travaux
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	L'avancement des travaux est estimé par le bureau de suivi et les représentant de l'UGPRN à près de 80 % à la date de la visite en Décembre 2024. Les travaux peuvent ne pas connaitre un retard important.

Imperfections ou défauts constatés	Voir les rapports établis par le bureau de suivi le groupement CIRA/SGIE. Ils sont corrigés à leur constatation et à la remise des rapports de visites effectuées par les ingénieurs du bureau de suivi et de l'autorité contractante, dans un délai raisonnable. Défaut : Pause de maille plastique de signalisation visuelle d'un réseau enterré.
Stratégie d'entretien	Signaler l'emplacement et le tracé de la conduite, pour éventuelle intervention.
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Les Paiements effectués à cette date représentent près de 60 % du montant du marché selon l'autorité contractante, sans justificatif fourni.
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Mauvais enterrement des conduites dans des fouilles peu profondes, accessibles par les éleveurs.
Recommandations	Procéder aux paiements en retard Bien observer le profil en long de la conduite Insister sur la présence régulière du bureau de suivi.

Marché n°0378/T/035/CPMP/MHA/DA/2023 : Travaux d'assainissement Pluvial des villes d'Atar et Sélibabi

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	**Marché n°0378/T/035/CPMP/MHA/DA/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	ENTENTE DIRECTE AVEC Office National de l'Assainissement (ONAS)
Localisation	ATAR ET SELIBABI
Date d'approbation du contrat	16/05/2023
Date de notification du contrat	JUIN 2023
Objet du marché	**Travaux d'assainissement Pluvial des villes d'Atar et Sélibabi**
Montant du marché initial	119 846 448 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	09 mois : (les travaux n'ont commencé que le 20/09/2023 avec remise des sites)
Procès-verbal de réception technique	Quelques rapports de visites des travaux (voir rapports joints)
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours en fin de réalisation
Levé des réserves	Les réserves consignées dans le P V de pré-réception provisoire par la commission technique seront levées dans un délai raisonnable et constatées par la commission de réception provisoire.
Procès-verbal de réception définitive	Après l'achèvement des travaux
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Travaux exécutés sans observations compromettantes
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Selon le bureau de suivi et les représentants de l'autorité contractante, une bonne organisation des chantiers donnant des ouvrages en bon état
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Travaux non réceptionnés
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Les constatations physiques ne montrent pas d'insuffisances dans les documents de contrôle.
L'état de fonctionnement des ouvrages	Ouvrages fonctionnels
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Il s'agit d'une entente directe avec un entreprise spécialisée dans le domaine dont les prix ont été certainement négociés et étudiés par les 2 parties en fonction du délai et de la nature des travaux. Prix non concurrentiels.
La mise à jour des malfaçons	Elles sont corrigées dès leur constatation selon les ingénieurs chargés du contrôle et du suivi des travaux
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Délai dépassé de près de 09mois (motif : retard de recrutement du bureau de suivi et le démarrage lié au recrutement du bureau de suivi qui a été recruté en Août 2023 et les contraintes de l'hivernage en plus des retards des paiements).

Imperfections ou défauts constatés	Voir les rapports établis par le bureau de suivi le groupement EC/SECT Ingénierie/ECODD/ICRIM Imperfections et défauts constatés et signalés lors de la visite : - Faible dimensionnement des ouvrages d'assainissement pluvial par rapport aux bassins versants dans les villes en question, - Contraintes de localisation des zones à assainir et - Identification du parcours des eaux à refouler.
Stratégie d'entretien	Curer les ouvrages une fois finis avant l'hivernage prochain
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement de l'avance de démarrage en Décembre 2023 et un autre paiement en Novembre 2024.
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Absence d'une protection des ouvrages d'assainissement
Recommandations	Procéder aux paiements en retard Le contrat du bureau de suivi a expiré Prolonger le contrat du bureau de suivi qui a expiré

8.4.4.6. MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Marché n°098/T/033/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 : Travaux de construction de 3 hôpitaux H1 : lot 2 : Travaux de construction d'un hôpital H1 à Aioun

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	Marché n°098/T/033/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023
Entreprise (Titulaire du marché)	
Localisation	Aioun
Date d'approbation du contrat	Démarrage effectif des travaux le 15/02/2023
Date de notification du contrat	
Objet du marché	Travaux de construction de 3 hôpitaux H1 : lot 2 : Travaux de construction d'un hôpital H1 à Aioun
Montant du marché initial (FCFA)	
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	258 000 000 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	18 mois
Procès-verbal de réception technique	Non applicable, Travaux en cours à la date de passage de la mission avec comme corolaire le dépassement du délai contractuel
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours, avancement de 70 %
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Non applicable, Travaux en cours à la date de passage de la mission avec comme corolaire le dépassement du délai contractuel, avancement de 70 %
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Non applicable, Travaux en cours à la date de passage de la mission avec comme corolaire le dépassement du délai contractuel
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Bonne organisation du chantier
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Non applicable, Travaux en cours à la date de passage de la mission avec comme corolaire le dépassement du délai contractuel
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Bonne qualité par rapport aux constatations, Plans architecturaux conformes à l'ouvrage exécuté
L'état de fonctionnement des ouvrages	Non applicable, Travaux en cours à la date de passage de la mission
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Acceptable et raisonnable
La mise à jour des malfaçons	Exécuté de manière non systématique
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Dépassement de délai de 5 mois; Travaux en cours, avancement de 70 %

Imperfections ou défauts constatés	Non applicable, Travaux en cours à la date de passage de la mission
Stratégie d'entretien	Non définie
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement des rubriques exécutées
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Renforcer la sécurité sur le chantier
Recommandations	Renforcer le dispositif de suivi et contrôle des travaux en insistant sur la présence du bureau de suivi Mettre en place une stratégie d'entretien Former les cadres techniques sur les techniques de gestion des contrats Application pénalité de retard Renforcement des moyens pour résorber le retard et éviter les retards de paiements

QUELQUES IMAGES DE L'HOPITAL D'AIOUN

Marché n°0235/T/049/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 : Travaux de construction de 3 hôpitaux H1 : lot 1 : Travaux de construction d'un hôpital H1 à Aleg

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	Marché n°0235/T/049/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023
Entreprise (Titulaire du marché)	
Localisation	Aleg
Date d'approbation du contrat	Démarrage effectif des travaux le 28/04/2023
Date de notification du contrat	
Objet du marché	Travaux de construction de 3 hôpitaux H1 : lot 1 : Travaux de construction d'un hôpital H1 à Aleg
Montant du marché initial	
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	196 137 296 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	18 mois
Procès-verbal de réception technique	Non applicable, travaux en cours malgré le dépassement du délai contractuel
Procès-verbal de réception provisoire	Non applicable, travaux en cours malgré le dépassement du délai contractuel, avancement de 25 %
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Non applicable, travaux en cours malgré le dépassement du délai contractuel, avancement de 25 %
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	S O
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Organisation peu satisfaisante du chantier
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Non applicable, travaux en cours malgré le dépassement du délai contractuel
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Bonne qualité par rapport aux constatations, Plans architecturaux conformes à l'ouvrage exécuté
L'état de fonctionnement des ouvrages	Non applicable, travaux en cours malgré le dépassement du délai contractuel, avancement de 25 %
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Marché après appel d'offres, prix concurrentiels raisonnables et acceptables
La mise à jour des malfaçons	Non systématique
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Dépassement de délai de 2 mois; Travaux suspendus, avancement de 25 %
Imperfections ou défauts constatés	Travaux suspendus
Stratégie d'entretien	Non définie
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement des rubriques exécutées : le marché a été résilié selon l'administration. Le motif serait le retard d'avancement par rapport au délai.
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Sécuriser le chantier

Recommandations	Appliquer la pénalité de retard Sécuriser le chantier, Définir une stratégie de surveillance et d'entretien

Marché n°0579/T/092/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 : La réalisation des travaux d'extension de l'Institut Supérieur des Etudes Techniques (ISET) de Rosso

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	Marché n°0579/T/092/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023
Entreprise (Titulaire du marché)	
Localisation	Rosso
Date d'approbation du contrat	Démarrage effectif des travaux le 05/07/2023
Date de notification du contrat	
Objet du marché	La réalisation des travaux d'extension de l'Institut Supérieur des Etudes Techniques (ISET) de Rosso
Montant du marché initial	
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	182 740 240 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	15 mois
Procès-verbal de réception technique	Non applicable, travaux en cours malgré le dépassement du délai contractuel
Procès-verbal de réception provisoire	Non applicable, travaux en cours malgré le dépassement du délai contractuel, avancement de 47 %
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Non applicable, travaux en cours malgré le dépassement du délai contractuel, avancement de 47 %
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	S O
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Peu satisfaisante
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	S O
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Bonne qualité par rapport aux constatations, Plans architecturaux conformes à l'ouvrage exécuté
L'état de fonctionnement des ouvrages	
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Marché après appel d'offres, prix concurrentiels raisonnables et acceptables
La mise à jour des malfaçons	Non systématique
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Dépassement de délai de 2 mois; Travaux en cours, avancement de 47 %
Stratégie d'entretien	
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement des rubriques exécutées
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Renforcer la sécurité sur le chantier

Recommandations	Appliquer la pénalité de retard Sécuriser le chantier, Définir une stratégie de surveillance et d'entretien

Marché n°0836/T/0112/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 : Construction de l'école d'enseignement technique et de formation Professionnelle des Mines et du Gaz de Nouakchott

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	Marché n°0836/T/0112/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023
Entreprise (Titulaire du marché)	
Localisation	Nouakchott
Date d'approbation du contrat	; Démarrage effectif des travaux le 31/08/2023
Date de notification du contrat	
Objet du marché	Construction de l'école d'enseignement technique et de formation Professionnelle des Mines et du Gaz de Nouakchott
Montant du marché initial	
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	211 211 008 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	22 mois
Procès-verbal de réception technique	Travaux en cours
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours, avancement de 75 %
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Travaux en cours, avancement de 75 %
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	S O
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Bonne organisation du chantier
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	S O
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Bonne qualité par rapport aux constatations, Plans architecturaux conformes à l'ouvrage exécuté
L'état de fonctionnement des ouvrages	Non applicable, travaux en cours
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Acceptable et raisonnable
La mise à jour des malfaçons	Immédiate après un délai justifiable
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Sans Dépassement ; Travaux en cours, avancement de 75 %
Imperfections ou défauts constatés	Aucune

Stratégie d'entretien	
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement des rubriques exécutées
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Renforcer la sécurité sur le chantier
Recommandations	Renforcement des moyens et éviter les retards de paiements Insister sur la présence du bureau de suivi

Marché n°0975/T/0124/CPMP/MHUAT/DBEP/2023 : Construction de l'Institut Supérieur Numérique (SUP-NUM) à Nouakchott

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	Marché n°0975/T/0124/CPMP/MHUAT/DBEP/2023
Entreprise (Titulaire du marché)	
Localisation	Nouakchott
Date d'approbation du contrat	; Démarrage effectif des travaux le 10/08/2023
Date de notification du contrat	
Objet du marché	Construction de l'Institut Supérieur Numérique (SUP-NUM) à Nouakchott
Montant du marché initial	
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	149 819 083 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	18 mois
Procès-verbal de réception technique	Travaux en cours
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours, avancement de 60 %
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Travaux en cours, avancement de 60 %
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	S O
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Bonne organisation du chantier
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	S O
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Bonne qualité par rapport aux constatations, Plans architecturaux conformes à l'ouvrage exécuté
L'état de fonctionnement des ouvrages	
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Acceptable et raisonnable
La mise à jour des malfaçons	Immédiate après un délai justifiable
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Sans Dépassement; Travaux en cours, avancement de 60 %
Imperfections ou défauts constatés	Aucune
Stratégie d'entretien	
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement des rubriques exécutées
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Renforcer la sécurité sur le chantier
Recommandations	Renforcement des moyens et éviter les retards de paiements

Marché n°0521/T/082/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 : Marché passé par entente directe pour la construction d'un hôpital H1à Tidjikja

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	Marché n°0521/T/082/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023
Entreprise (Titulaire du marché)	Génie Militaire
Localisation	Tidjikja
Date d'approbation du contrat	Démarrage effectif des travaux le 14/06/2023
Date de notification du contrat	
Objet du marché	Marché passé par entente directe pour la construction d'un hôpital H1à Tidjikja
Montant du marché initial	
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	241 199 136 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	15 mois
Procès-verbal de réception technique	Non applicable (marché en cours d'exécution) malgré le dépassement du délai contractuel
Procès-verbal de réception provisoire	Non applicable (marché en cours d'exécution) malgré le dépassement du délai contractuel, avancement de 65 %
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Non applicable (marché en cours d'exécution) malgré le dépassement du délai contractuel, avancement de 65 %
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	S O
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Bonne organisation du chantier
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	S O
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Bonne qualité par rapport aux constatations, Plans architecturaux conformes à l'ouvrage exécuté
L'état de fonctionnement des ouvrages	Non applicable (marché en cours d'exécution)
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Acceptable et raisonnable
La mise à jour des malfaçons	Immédiate après un délai justifiable
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Dépassement de 03 mois; Travaux en cours, avancement de 65 %
Imperfections ou défauts constatés	Non applicable (marché en cours d'exécution)
Stratégie d'entretien	Non définie
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement à hauteur des rubriques exécutées
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Renforcer la sécurité sur le chantier

Recommandations	Mettre en place une stratégie d'entretien Former les cadres techniques sur les techniques de gestion des contrats Application pénalité de retard

Marché n°0582/T/095/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 : Travaux de construction de deux stades : Teyaret et Dar Naim

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	Marché n°0582/T/095/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023
Entreprise (Titulaire du marché)	Génie Militaire
Localisation	Nouakchott à Teyaret et Dar Naim
Date d'approbation du contrat	; Démarrage effectif des travaux le 21/07/2023
Date de notification du contrat	
Objet du marché	Travaux de construction de deux stades : à Teyaret et à Dar Naim
Montant du marché initial	
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	155 067 216 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	15 mois
Procès-verbal de réception technique	Travaux réceptionnés avec un petit retard par rapport au délai
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux réceptionnés
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Travaux en période de délai de garantie
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Conforme aux prescriptions techniques avec des réserves négligeables
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Bonne organisation du chantier
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Conforme aux prescriptions techniques avec des réserves négligeables
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Bonne qualité par rapport aux constatations, Plans architecturaux conformes à l'ouvrage exécuté
L'état de fonctionnement des ouvrages	Fonctionnel
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Il s'agit d'une entente directe avec des prix acceptables et raisonnables
La mise à jour des malfaçons	Immédiate après un délai justifiable
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Un léger dépassement de 02 mois dû à l'approvisionnement
Imperfections ou défauts constatés	Aucune
Stratégie d'entretien	Non définie

Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement à hauteur des rubriques exécutées
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Aucun danger
Recommandations	Mettre en place une stratégie d'entretien Former les cadres techniques sur les techniques de gestion des contrats Application pénalité de retard

PERSONNES RENCONTREES :
Zein El Abidine : chef de projet à la DBEP : 36 19 00 18
Lieutenant Ingénieur Moussa du Génie Militaire : 41 58 25 49
Ingénieur Taher du bureau de suivi INGESUP : 36 27 89 25
Ingénieur Sidi Md Dah du bureau de suivi des stades :36 16 80 86

Marché n°1342/T/152/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 : Achèvement des travaux d'extension du Centre Hôspitalier National (CHN)

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	Marché n°1342/T/152/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023
Entreprise (Titulaire du marché)	A T T M
Localisation	Nouakchott
Date d'approbation du contrat	Démarrage effectif des travaux le 12/10/2023
Date de notification du contrat	
Objet du marché	Achèvement des travaux d'extension du Centre Hôspitalier National (CHN)
Montant du marché initial	
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	324 236 224 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	10 mois
Procès-verbal de réception technique	Travaux en cours
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours, avancement de 65 %
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Travaux en cours, avancement de 65 %
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	S O
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Bonne organisation du chantier
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	S O
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Bonne qualité par rapport aux constatations, Plans architecturaux conformes à l'ouvrage exécuté
L'état de fonctionnement des ouvrages	
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Acceptable et raisonnable
La mise à jour des malfaçons	Immédiate après un délai justifiable
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Dépassement de 03 mois; Travaux en cours, avancement de 65 %
Imperfections ou défauts constatés	Aucune
Stratégie d'entretien	
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement à hauteur des rubriques exécutées
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Renforcer la sécurité sur le chantier

Recommandations	Mettre en place une stratégie d'entretien Former les cadres techniques sur les techniques de gestion des contrats Application pénalité de retard

Personnes rencontrées :
Brahim Ould Sghair : Directeur des Bâtiments et des Equipements Publics,
Nouha Mint Mohamed Lemine : Chef de projet à la DBEP : 26 02 94 11

Marché n°1521/T/165/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 : Réhabilitation ISCAE et IUP

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	Marché n°1521/T/165/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023
Entreprise (Titulaire du marché)	Génie Militaire
Localisation	Nouakchott
Date d'approbation du contrat	Démarrage effectif des travaux le 16/10/2023
Date de notification du contrat	
Objet du marché	Réhabilitation ISCAE et IUP
Montant du marché initial	
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	155 128 944 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	06 mois
Procès-verbal de réception technique	Travaux en cours, malgré le dépassement du délai contractuel
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours, malgré le dépassement du délai contractuel avancement de 55 %
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Travaux en cours, malgré le dépassement du délai contractuel avancement de 55 %
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	S O
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Bonne organisation du chantier
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	S O
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Bonne qualité par rapport aux constatations, Plans architecturaux conformes à l'ouvrage exécuté
L'état de fonctionnement des ouvrages	
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Il s'agit d'une entente directe avec des prix acceptables et raisonnables
La mise à jour des malfaçons	Immédiate après un délai justifiable
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Dépassement de 07 mois; Travaux en cours, avancement de 55 %
Imperfections ou défauts constatés	Aucune
Stratégie d'entretien	Non définie

Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement à hauteur des rubriques exécutées
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Renforcer la sécurité sur le chantier
Recommandations	Mettre en place une stratégie d'entretien Former les cadres techniques sur les techniques de gestion des contrats Application pénalité de retard

PERSONNES RENCONTREES : Zein El Abidine : chef de projet à la DBEP : 36 19 00 18
Lieutenant Ingénieur Moussa du Génie Militaire : 41 58 25 49
Ingénieur Taher du bureau de suivi INGESUP : 36 27 89 25

8.4.4.7. MOUDOUN

- **Marché n°1282/T/009/CPMP/MOUDOUN/MOUDOUN/2023 Travaux de construction du Centre d'enfouissement technique et de sa piste d'accès en terre stabilisée dans la Commune de Rosso**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	**Marché n°1282/T/009/CPMP/MOUDOUN/MOUDOUN/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	Ets TEWFIK
Localisation	Rosso
Date d'approbation du contrat	18/09/2023
Date de notification du contrat	20/09/2023
Objet du marché	**Travaux de construction du Centre d'enfouissement technique et de sa piste d'accès en terre stabilisée dans la Commune de Rosso**
Montant du marché initial (FCFA)	126 298 328 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	
Délai d'exécution contractuel	10 mois
Procès-verbal de réception technique	Travaux en cours, malgré le dépassement du délai contractuel
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux achevés à près de 90 %
Levé des réserves	Sans objet
Procès-verbal de réception définitive	À la fin du délai de garantie
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Travaux en cours, malgré le dépassement du délai contractuel
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Bonne organisation de chantier et ouvrage en bon état
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Plans architecturaux conformes à l'ouvrage exécuté, Travaux non réceptionnés
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Travaux en cours, malgré le dépassement du délai contractuel
L'état de fonctionnement des ouvrages	Travaux en cours, malgré le dépassement du délai contractuel
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Prix concurrentiels raisonnables et acceptables
La mise à jour des malfaçons	Immédiate après un délai justifiable
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Un dépassement du délai de près de 04 mois
Imperfections ou défauts constatés	Négligeables
Stratégie d'entretien	Assurer un entretien régulier de la piste d'accès et des ouvrages contre

	les eaux pluviales
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	A hauteur des quantités exécutées sans justificatifs
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	De grands Bassins non protégés contre la circulation à l'intérieur de la
Recommandations	- Entretien régulier de la piste d'accès, pour éviter la tôle ondulée sur la piste, - Prévoir une clôture intérieure grillagée autour des bassins pour sécuriser les visiteurs* - Mettre en place une stratégie d'entretien - Former les cadres techniques sur les techniques de gestion des contrats - Application pénalité de retard

PERSONNES RENCONTREES : OULD BOUHOUBEYNI A MOUDOUN : 22 30 40 86

8.4.4.8. MAURITANIENNE DES PRODUITS DE L'ELEVAGE

Marché n°1973/T/003/CPMP/MPE/MPE/2023 : Construction et Equipement de 2 fermes d'élevage (une ferme laitière moderne à Néma et une ferme de culture fourragère à N'Beiket Lahwach au Hodh Echarghi)

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	**Marché n°1973/T/003/CPMP/MPE/MPE/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	ENTENTE DIRECTE AVEC LE GENIE MILITAIRE
Localisation	NEMA ET N'BEIKET LAHWACH
Date d'approbation du contrat	27/11/2023 par la CNCMP
Date de notification du contrat	30/11/2023
Objet du marché	**Construction et Equipement de 2 fermes d'élevage (une ferme laitière moderne à Néma et une ferme de culture fourragère à N'Beiket Lahwach au Hodh Echarghi)**
Montant du marché initial	146 255 088 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	12 mois
Procès-verbal de réception technique	Quelques rapports de visites des travaux (voir rapports joints)
Procès-verbal de réception provisoire	Réception provisoire non prononcée
Levé des réserves	Réserves à lever quand elles seront identifiées et consignées dans un PV de pré-réception ou dans le P V de réception provisoire.
Procès-verbal de réception définitive	Après l'achèvement des travaux
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Travaux non achevés
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Selon le bureau de suivi ANESP et les représentants de l'autorité contractante, une bonne organisation des chantiers donnant des ouvrages en bon état
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Travaux non réceptionnés
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Les constatations physiques ne montrent pas d'insuffisances dans les documents de contrôle.
L'état de fonctionnement des ouvrages	Fermes non fonctionnelles en partie pour le moment.
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Il s'agit d'une entente directe avec le Génie Militaire dont les prix ont été certainement négociés et étudiés par les 2 parties en fonction de l'éloignement des sites, du délai et de la nature des travaux. Prix non concurrentiels.
La mise à jour des malfaçons	Elles sont corrigées dès leur constatation selon les ingénieurs chargés du contrôle et du suivi des travaux
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de	Pas de dépassement de délai malgré les conditions de paiements; l'avancement est estimé à un peu plus de 80 %. La réception provisoire

délai)	est en préparation selon l'autorité contractante. Elle est prévue dans les jours qui suivent.
Imperfections ou défauts constatés	Voir les rapports établis par le bureau de suivi ANESP (Agence Nationale d'Etudes et de Suivi des Projets). Imperfections et défauts constatés et signalés à notre présence : - Certains robinets d'arrosage ne fonctionnent pas, - Certaines cornières de fermes ne semblent pas de très bonne qualité, - Espacement du ferraillage du dallages bas de certaines fermes est très grand
Stratégie d'entretien	Mode de Gestion des ouvrages
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Un 1er Paiement le 15/10/2024 représentant 40 % du montant du marché
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	
Recommandations	Procéder aux paiements en retard Prolonger le contrat du bureau de suivi qui a expiré

8.4.4.9. MINISTERE DES PECHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

Marché n°2327/T/018/CPMP/MPEM/MPEM/2023 : Travaux de construction d'une usine de traitement et de Congélation de Poisson au Port de Tanit

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°2327/T/018/CPMP/MPEM/MPEM/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	ELECTROTECH Sa/SEB TP
Localisation	- **TANIT**
Date d'approbation du contrat	05/09/2023
Date de notification du contrat	12/09/2023
Objet du marché	**Travaux de construction d'une usine de traitement et de Congélation de Poisson au Port de Tanit**
Montant du marché initial	102 889 140 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	0 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	10 mois
Procès-verbal de réception technique	AUCUN DEBUT D'EXECUTION
Procès-verbal de réception provisoire	AUCUN DEBUT D'EXECUTION
Levé des réserves	AUCUN DEBUT D'EXECUTION
Procès-verbal de réception définitive	AUCUN DEBUT D'EXECUTION
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	AUCUN DEBUT D'EXECUTION
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	AUCUN DEBUT D'EXECUTION
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	AUCUN DEBUT D'EXECUTION
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	AUCUN DEBUT D'EXECUTION
L'état de fonctionnement des ouvrages	AUCUN DEBUT D'EXECUTION
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Marché après appel d'offres avec prix concurrentiels admissibles
La mise à jour des malfaçons	AUCUN DEBUT D'EXECUTION
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	DELAI LARGEMEN DEPASSE (FINANCEMENT NON OBTENU)
Imperfections ou défauts constatés	AUCUN DEBUT D'EXECUTION
Stratégie d'entretien	AUCUN DEBUT D'EXECUTION

Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	POURCENTAGE D'AVANCEMENT DES TRAVAUX 0%
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	AUCUN DEBUT D'EXECUTION
Recommandations	MOBILISER LE FINANCEMENT

8.4.4.10. MINISTERE DE LA SANTE

- **Marché n°1539/T/032/CPMP/MS/MS/2023 : Revêtement du sol de réanimation en PVC souple (gerflex ou Gerflor)**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°1539/T/032/CPMP/MS/MS/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	D I D
Localisation	- **Hôpital Neuropsychiatrique de Nouakchott**
Date d'approbation du contrat	Le 20/10/2023
Date de notification du contrat	Le 20/10/2023
Objet du marché	- **Revêtement du sol de réanimation en PVC souple (gerflex ou Gerflor)**
Montant du marché initial (FCFA)	10 144 200 MRU TT
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	
Délai d'exécution contractuel	50 jours
Procès-verbal de réception technique	S O
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux réceptionnés dans la semaine du 19/11/2023 au 26/11/2023 mais le P V de réception n'est pas disponible
Levé des réserves	Réserves levées
Procès-verbal de réception définitive	Après le délai de garantie
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Conforme
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Satisfaisant
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Fournitures posées conformes à la fourniture commandée (revêtement en PVC)
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	La mission n'a pas d'observation sur les documents de contrôle qu'elle juge satisfaisant
L'état de fonctionnement des ouvrages	Bon état
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Il s'agit d'une entente directe avec ses prix justifiables
La mise à jour des malfaçons	Immédiate après un délai justifiable
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Travaux achevés avec un retard de plus de 11 mois par rapport au délai contractuel.
Imperfections ou défauts constatés	Non perceptibles
Stratégie d'entretien	S O

Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiements non effectués selon l'autorité contractante.
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Aucun
Recommandations	- Mettre en place une stratégie d'entretien - Former les cadres techniques sur les techniques de gestion des contrats - Application pénalité de retard

PERSONNES RENCONTREES :

- CHEIKH BAYE Président de la Commission des Marchés du Ministère de la Santé : 22 30 48 19
- Pr SOUMARE Directeur de l'Hôpital : 22 69 94 28
- JEMAL DAHI : 46 49 02 26

QUELQUES IMAGES DU REVETEMENT DU SOL DE LA SALLE DE REHANIMATION

8.4.4.11. Office National de l'Assainissement (ONAS)

- **Marché n°1152/T/07/CPMP/ONAS/2023 pour les travaux d'assainissement pluvial de la ville de Rosso et les travaux d'assainissement et de construction des digues de protection contre les inondations à Boghé**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	**Marché n°1152/T/07/CPMP/ONAS/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	Génie Militaire (entente directe)
Localisation	Rosso et Boghé
Date d'approbation du contrat	
Date de notification du contrat	Notifié le 31/08/2023
Objet du marché	- **Travaux d'assainissement pluvial de la ville de Rosso et les travaux d'assainissement et de construction des digues de protection contre les inondations à Boghé**
Montant du marché initial (FCFA)	87 305 544 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	Pas d'avenant
Délai d'exécution contractuel	03 mois
Procès-verbal de réception technique	S O
Procès-verbal de réception provisoire	Réception provisoire prononcée le 07/03/2024
Levé des réserves	
Procès-verbal de réception définitive	Après l'expiration du délai de garantie
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Difficile de vérifier le volume de remblai forfaitaire de 8400 m3 servant pour digue de rétention des eaux pluviales
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Travaux achevés et Pas d'imperfection ni de malfaçons visibles sur l'état de l'ouvrage
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Conforme avec le PV de réception provisoire
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Constatations physiques reflètent les documents de contrôle
L'état de fonctionnement des ouvrages	Bon
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Il s'agit de prix d'une entente directe qui sont plus ou moins raisonnables et acceptables par rapport aux prix du marché
La mise à jour des malfaçons	Immédiate après un délai justifiable
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Travaux achevés avec un retard de 04 mois pour des raisons non fournies (voir date du PV de réception provisoire)
Imperfections ou défauts constatés	Négligeables

Stratégie d'entretien	Reprofiler la digue avant chaque hivernage
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiements exécutés à près de 100% (documents non fournis)
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	A Boghé, les digues de protection ont été réalisées par poussée des terres ou par les déblais provenant de tranchées exécutées. Vue la profondeur de la tranchée, il y'a risque de pertes d'animaux pouvant s'y retrouver la nuit dans l'obscurité.
Recommandations	- Protéger les tranchées par une clôture en grillage - Effectuer des inspections régulières des tranchées - Mettre en place une stratégie d'entretien - Former les cadres techniques sur les techniques de gestion des contrats - Application pénalité de retard

- **Marché n°1153/T/008/CPMP/ONAS/ONAS/2023 marché passé par entente directe relatif aux travaux d'évacuation des eaux pluviales à Boghé.**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	**Marché n°1153/T/008/CPMP/ONAS/ONAS/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	BIS TP
Localisation	Boghé
Date d'approbation du contrat	
Date de notification du contrat	31/08/2023
Objet du marché	- **Marché passé par entente directe relatif aux travaux d'évacuation des eaux pluviales à Boghé.**
Montant du marché initial (FCFA)	25 595 000 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	Pas d'avenant
Délai d'exécution contractuel	02 semaines
Procès-verbal de réception technique	
Procès-verbal de réception provisoire	Réception provisoire prononcée le 06/10/2023
Levé des réserves	Réserves levées
Procès-verbal de réception définitive	À la fin du délai de garantie
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Marché exécuté conformément aux exigences du cahier des charges
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	S O
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Conforme avec le PV de réception provisoire
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Constatations physiques reflètent les documents de contrôle
L'état de fonctionnement des ouvrages	Bon
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Prix après concurrence : Raisonnables et Acceptables
La mise à jour des malfaçons	Immédiate après un délai justifiable
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Travaux achevés avec un retard de 03 semaines par rapport au délai contractuel (voir PV de réception provisoire)
Imperfections ou défauts constatés	Négligeables
Stratégie d'entretien	S O

Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiements exécutés
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	- Contenir les eaux déversées dans une zone protégée pour sécuriser les personnes et les animaux
Recommandations	- Enterrer certains tuyaux d'évacuation des eaux pluviales, - Sécuriser le groupe de la station - Mettre en place une stratégie d'entretien - Former les cadres techniques sur les techniques de gestion des contrats - Application pénalité de retard

- **Marché n°1987/T/009/CPMP/ONAS/ONAS/2023 pour les travaux de réaménagement des mares de la ville de Nouakchott (F-Nord et Module M).**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	**Marché n°1987/T/009/CPMP/ONAS/ONAS/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	Génie Militaire (entente directe)
Localisation	Nouakchott
Date d'approbation du contrat	
Date de notification du contrat	04/12/2023 mais remise du site le 15/03/2024
Objet du marché	- **Marché n°1987/T/009/CPMP/ONAS/ONAS/2023 pour les travaux de réaménagement des mares de la ville de Nouakchott (F-Nord et Module M).**
Montant du marché initial (FCFA)	131 361 648 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	Pas d'avenant
Délai d'exécution contractuel	03 mois
Procès-verbal de réception technique	S O
Procès-verbal de réception provisoire	Réception provisoire prononcée le 15/07/2024
Levé des réserves	Réserves levées
Procès-verbal de réception définitive	À la fin du délai de garantie
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Conformes
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	S O
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Conforme avec le PV de réception provisoire
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Constatations physiques reflètent les documents de contrôle
L'état de fonctionnement des ouvrages	Bon
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Il s'agit de prix d'une entente directe qui sont plus ou moins raisonnables et acceptables par rapport aux prix du marché
La mise à jour des malfaçons	Immédiate après un délai justifiable
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Travaux achevés avec un retard de 07 mois par rapport au délai contractuel (voir PV de réception provisoire) et la remise du site le 15/03/2024 peut être la cause du retard
Imperfections ou défauts constatés	Négligeables
Stratégie d'entretien	S O
Situation des paiements de l'entreprise	Documents de paiement non fournis mais paiements effectués

(Montant engagé en paiement)	
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Risque d'enlisement de voitures, de personnes ou d'animaux.
Recommandations	- Les coordonnées G P S des zones objet du marché doivent être identifiées, - Le remblai utilisé doit être compacté pour éviter un matériau mouvant, - Utiliser les zones pour éviter de nouvelles constitutions de mares. - Mettre en place une stratégie d'entretien - Former les cadres techniques sur les techniques de gestion des contrats - Application pénalité de retard

PERSONNES RENCONTREES :
AHMED ZEIDANE : DG DE L'Office National de l'Assainissement (ONAS)
MOULAYE OULD GUEOUAD : Président de la Commission de Passation des Marchés de l'ONAS : 36254807

8.4.4.12. SOCIETE MAURITANIENNE DES HYDROCARBURES (SMH)

Marché n°0252/T/001/CPMP/SMH/SMH/2023 : Construction de 4 conduites d'hydrocarbures liquides pour le dépôt Port de la SMH et une conduite de GPL pour alimenter les dépôts des sociétés Gazières

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	**Marché n°0252/T/001/CPMP/SMH/SMH/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	Groupement P S I/P H I
Localisation	**DEPOT PORT SMH**
Date d'approbation du contrat	18/05/2024
Date de notification du contrat	18/05/2024
Objet du marché	**Construction de 4 conduites d'hydrocarbures liquides pour le dépôt Port de la SMH et une conduite de GPL pour alimenter les dépôts des sociétés Gazières**
Montant du marché initial	189 185 312 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	10 mois
Procès-verbal de réception technique	Des P V de réception technique de quelques étapes d'avancement des travaux sont établis
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours
Levé des réserves	Les réserves consignées dans le P V de pré-réception provisoire par la commission technique seront levées dans un délai raisonnable et constatées par la commission de réception provisoire.
Procès-verbal de réception définitive	A la fin de l'exécution des travaux, prévue vers Mars 2025
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Travaux exécutés sont conformes aux spécifications et aux normes techniques selon les responsables du bureau de suivi PSI/PHI et ceux de l'autorité contractante.
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Une apparente bonne organisation de chantier et un bon diagnostic d'ouvrage selon les représentants de l'autorité contractante, malgré le faible avancement des travaux par rapport au délai.
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Pas de réception définitive à cette date de Décembre 2024
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Les constatations physiques ne montrent pas d'insuffisances par rapport au respect des documents de contrôle.
L'état de fonctionnement des ouvrages	Ouvrage non fonctionnel
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Prix concurrentiels car le marché est après un appel d'offres
La mise à jour des malfaçons	

Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Le délai est toujours en cours
Imperfections ou défauts constatés	Non constatées lors de la visite. Elles sont corrigées dès leur constatation selon les ingénieurs du bureau chargé du suivi IPS/ENCO et des ingénieurs de l'autorité contractante.
Stratégie d'entretien	Signaler l'emplacement et le tracé de la conduite, pour éventuelle intervention
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Les paiements effectués sont de 106 976 829,28 y compris l'avance de démarrage soit 56,54 %
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Non signalés avec une prévention Mauvais enterrement des conduites dans des fouilles peu profondes.
Recommandations	Eviter les retards de paiement Insister sur la présence des représentants du bureau de suivi Groupement IPS/ENCO

Marché n°1102/T/004/CPMP/SMH/SMH/2023 : Marché de travaux urgents de réparation du BAC 5 de stockage de fioul au dépôt Port de la SMH

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	**Marché n°1102/T/004/CPMP/SMH/SMH/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	Entente directe avec la Sté S E A ENGINEERING
Localisation	**DEPOT PORT DE LA SMH**
Date d'approbation du contrat	16/08/2023
Date de notification du contrat	24/08/2023
Objet du marché	**Marché de travaux urgents de réparation du BAC 5 de stockage de fioul au dépôt Port de la SMH**
Montant du marché initial	10 557 682 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	70 jours
Procès-verbal de réception technique	Quelques P V de réception technique de quelques étapes d'avancement des travaux.
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux achevés et réceptionnés (voir le P V de réception provisoire en date du 24/07/2024)
Levé des réserves	Réserves consignées dans le P V de pré-réception n'ont pas été reprises dans le P V de réception.
Procès-verbal de réception définitive	Après le délai de garantie
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Le P V de réception ne mentionne pas de non-conformité avec les spécifications du marché et les normes techniques
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Chantier clôturé à cette date et ouvrage fonctionnel en bon état selon l'autorité contractante.
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Le P V de réception provisoire ne mentionne pas de réserves sur leur exécution (voir P V de réception provisoire)
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Les constatations physiques ne montrent pas d'insuffisances par rapport au respect des documents de contrôle.
L'état de fonctionnement des ouvrages	
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Il s'agit d'une entente directe avec un entreprise spécialisée dans le domaine dont les prix ont été certainement négociés et étudiés par les 2 parties en fonction du délai et de la nature des travaux. Prix non concurrentiels.
La mise à jour des malfaçons	
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Le délai a dépassé de 250 jours. Le dépassement du délai n'est pas justifié et des pénalités de retard ont été appliquées sur le marché. (voir Procès-verbal de calcul des pénalités).
Imperfections ou défauts constatés	Corrigés immédiatement dès leur constatation selon le bureau de suivi et les responsables techniques de la S M H.

Stratégie d'entretien	
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiements effectués à 100 % et le dernier paiement effectué le 17/10/2024
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Non signalés par le bureau de suivi P I C mais, prévoir une protection du bac
Recommandations	Une bonne vérification à la réception définitive.

8.4.4.13. SOMELEC

- **Marché n°1892/T/017/CPMP/SOMELEC/2023 Projet de l'électrification des localités de Zeghlane, au Brakna, Fam Lekhdheirat , Bellewar et Aghorat en Assaba**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°1892/T/017/CPMP/SOMELEC/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	E S B
Localisation	**Zeghlane, au Brakna, Fam Lekhdheirat , Bellewar et Aghorat en Assaba**
Date d'approbation du contrat	07/06/2023
Date de notification du contrat	
Objet du marché	- **Projet de l'électrification des localités de Zeghlane, au Brakna, Fam Lekhdheirat , Bellewar et Aghorat en Assaba**
Montant du marché initial (FCFA)	117 493 808 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	117 493 808 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	10 mois
Procès-verbal de réception technique	Travaux en cours, malgré le dépassement du délai contractuel
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux achevés à près de 93 %
Levé des réserves	La réception n'est pas encore prononcée, malgré le dépassement du délai contractuel
Procès-verbal de réception définitive	À la fin du délai de garantie
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Plans architecturaux conformes à l'ouvrage exécuté, aux spécifications techniques et aux normes.
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Organisation interne insatisfaisant
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	La réception n'est pas encore prononcée, malgré le dépassement du délai contractuel
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Conforme
L'état de fonctionnement des ouvrages	La réception n'est pas encore prononcée, malgré le dépassement du délai contractuel
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Prix concurrentiels raisonnables et acceptables
La mise à jour des malfaçons	Immédiate après un délai justifiable
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Les Travaux devraient être achevés en Avril 2024 soit un retard de 7 mois à la date de ce jour. Le motif du retard est dû à un problème d'organisation interne.
Imperfections ou défauts constatés	Non identifiables

Stratégie d'entretien	S O
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiements effectués à hauteur de l'avancement de 93 % mais sans justificatifs
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Non signalés
Recommandations	- Protection des lignes électriques - Mettre en place une stratégie d'entretien - Former les cadres techniques sur les techniques de gestion des contrats - Application pénalité de retard

- **Marché n°1900/T/023/CPMP/SOMELEC/2023 : Travaux pour l'électrification des localités relevant de Rosso**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°1900/T/023/CPMP/SOMELEC/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	Génie Services
Localisation	**Localités de Rosso**
Date d'approbation du contrat	06/09/2023
Date de notification du contrat	
Objet du marché	- **Travaux pour l'électrification des localités relevant de Rosso**
Montant du marché initial (FCFA)	104 659 000 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	104 659 000 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	10 mois
Procès-verbal de réception technique	Aucun démarrage des travaux
Procès-verbal de réception provisoire	Aucun démarrage des travaux
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Aucun démarrage des travaux
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	S O
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Aucun démarrage des travaux
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Aucun démarrage des travaux
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Aucun démarrage des travaux
L'état de fonctionnement des ouvrages	Aucun démarrage des travaux
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Aucun démarrage des travaux
La mise à jour des malfaçons	Aucun démarrage des travaux
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Le délai est en dépassement
Imperfections ou défauts constatés	Aucun démarrage des travaux
Stratégie d'entretien	Aucun démarrage des travaux
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Aucun paiement effectué
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Sans objet
Recommandations	DEBLOQUER L'AVANCE DE DEMARRAGE

- **Marché n°1902/T/025/CPMP/SOMELEC/2023 : Projet de l'électrification des localités de Rachid, Lehweitat relevant de la moughataa de Tidjikja, les localités de elmecherae, Ntitam et Dar Esselam relevant de la moughataa de Moudjeria.**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°1902/T/025/CPMP/SOMELEC/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	COSELEC/BIS TP/SOREB Sa
Localisation	- **localités de Rachid, Lehweitat relevant de la moughataa de Tidjikja, les localités de elmecherae, Ntitam et Dar Esselam relevant de la moughataa de Moudjeria.**
Date d'approbation du contrat	06/09/2023
Date de notification du contrat	
Objet du marché	- **Projet de l'électrification des localités de Rachid, Lehweitat relevant de la moughataa de Tidjikja, les localités de elmecherae, Ntitam et Dar Esselam relevant de la moughataa de Moudjeria.**
Montant du marché initial (FCFA)	129 120 488 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	129 120 488 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	10 mois
Procès-verbal de réception technique	Aucun démarrage des travaux
Procès-verbal de réception provisoire	Aucun démarrage des travaux
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Aucun démarrage des travaux
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	S O
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Aucun démarrage des travaux
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Aucun démarrage des travaux
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Aucun démarrage des travaux
L'état de fonctionnement des ouvrages	Aucun démarrage des travaux
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Aucun démarrage des travaux
La mise à jour des malfaçons	Aucun démarrage des travaux
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Le délai est en dépassement

Imperfections ou défauts constatés	Aucun démarrage des travaux
Stratégie d'entretien	
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Aucun paiement effectué
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Aucun démarrage des travaux
Recommandations	DEBLOQUER L'AVANCE DE DEMARRAGE

PERSONNES RENCONTREES :

- HAOUBA : Président Commission des Marchés de la SOMELEC
- MOHAMED OULD DHEHBI Directeur de l'électrification rurale : 36 64 76 75

- **Marché n°0595/T/005/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023 : Travaux de projet d'extension des réseaux MT dans la zone Sud-Est de la Mauritanie -Réalisation clef à main d'une boucle 33 KV entre Kaédi et Sélibaby et Postes associés (lot 01)**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°0595/T/005/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	
Localisation	- **Kaédi et Sélibaby**
Date d'approbation du contrat	07/02/2023
Date de notification du contrat	
Objet du marché	- **Travaux de projet d'extension des réseaux MT dans la zone Sud-Est de la Mauritanie -Réalisation clef à main d'une boucle 33 kv entre Kaédi et Sélibaby et Postes associés (lot 01)**
Montant du marché initial (FCFA)	977 247 616 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	129 120 488 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	24 mois
Procès-verbal de réception technique	S O
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours : avancement de 8 %
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Travaux en cours
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Au niveau de la mise en place
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	S O
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	S O
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	S O
L'état de fonctionnement des ouvrages	S O
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Marché après appel d'offres, prix concurrentiels raisonnables et acceptables
La mise à jour des malfaçons	S O
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Le délai est en cours
Imperfections ou défauts constatés	S O
Stratégie d'entretien	S O

Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Avance de démarrage payée le 04/10/2024 : c'est la d'entrée en vigueur du contrat
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	S O
Recommandations	Mettre en place le financement du projet pour éviter des retards

PERSONNES RENCONTREES :
Said Cheikh Abdallahi : 36 30 16 16
Mohamed Vall Habib : 36 25 03 30

- **Marché n°0596/T/006/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023 : Projet d'extension des réseaux MT dans la zone Sud-Est de la Mauritanie-Réalisation clés en mains d'une boucle 33 KV entre Kaédi et Sélibabi et Postes associés (lot2) Réseaux et Branchements.**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°0596/T/006/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	
Localisation	- **Kaédi et Sélibaby**
Date d'approbation du contrat	07/02/2023
Date de notification du contrat	
Objet du marché	- **Projet d'extension des réseaux MT dans la zone Sud-Est de la Mauritanie-Réalisation clés en mains d'une boucle 33 KV entre Kaédi et Sélibabi et Postes associés (lot2) Réseaux et Branchements.**
Montant du marché initial (FCFA)	558 702 336 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	558 702 336 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	22 mois
Procès-verbal de réception technique	S O
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours : avancement de 4 %
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Travaux en cours
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Au niveau de la mise en place
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	S O
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	S O
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	S O
L'état de fonctionnement des ouvrages	S O
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Marché après appel d'offres, prix concurrentiels raisonnables et acceptables
La mise à jour des malfaçons	S O
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Le délai est en cours
Imperfections ou défauts constatés	S O

Stratégie d'entretien	S O
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Avance de démarrage payée le 04/10/2024 : c'est la date d'entrée en vigueur du contrat
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	S O
Recommandations	Mettre en place le financement du projet pour éviter des retards

PERSONNES RENCONTREES :
Said Cheikh Abdallahi : 36 30 16 16
Mohamed Vall Habib : 36 25 03 30

- **Marché n°2492/T/038/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023 : Raccordement électrique du Port de N'Diago**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°2492/T/038/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	
Localisation	- **N'DIAGO**
Date d'approbation du contrat	20/12/2023
Date de notification du contrat	
Objet du marché	- **Raccordement électrique du Port de N'Diago**
Montant du marché initial (FCFA)	360 189 74, 96 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	360 189 74, 96 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	12 mois
Procès-verbal de réception technique	S O
Procès-verbal de réception provisoire	Démarrage en retard : Avancement 0 %
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Avancement 0 %
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Avancement 0 %
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	S O
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	S O
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	S O
L'état de fonctionnement des ouvrages	S O
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Marché après appel d'offres, prix concurrentiels raisonnables et acceptables
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Aucun démarrage n'est constaté : motif : - Retard : retard du recrutement de l'ingénieur conseil, - Retard de la mobilisation du financement du projet, - Retard lié à la modification du tracé de la ligne conditionné par les coordonnées de ce tracé.
Imperfections ou défauts constatés	S O
Stratégie d'entretien	S O
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Aucun paiement
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	S O
Recommandations	Mettre en place le financement du projet pour éviter des retards

-

- **Marché n°06/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023 : Projet d'avenant n°01 au marché n°06/CMI/2023 portant sur le projet d'extension des réseau MT dans la zone Sud-Est de la Mauritanie (lot 2) Réseaux et Branchements.**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°06/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	
Date d'approbation du contrat	L'AVENANT N'A JAMAIS ETE APPROUVE CAR IL N'ETAIT PAS JUSTIFIE
Date de notification du contrat	
Objet du marché	- **Projet d'avenant n°01 au marché n°06/CMI/2023 portant sur le projet d'extension des réseau MT dans la zone Sud-Est de la Mauritanie (lot 2) Réseaux et Branchements.**
Montant du marché initial (FCFA)	o MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	o MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	o mois
Procès-verbal de réception technique	S O
Procès-verbal de réception provisoire	S O
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	S O
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	S O
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	S O
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	S O
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	S O
L'état de fonctionnement des ouvrages	S O
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	S O
La mise à jour des malfaçons	S O
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	S O
Stratégie d'entretien	S O
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	S O
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	S O
Recommandations	S O

Said Cheikh Abdallahi : 36 30 16 16
Mohamed Vall Habib : 36 25 03 30

8.4.4.14. Société Nationale pour le Développement Rural

- **Marché n°0289/T/017/CPMP/MA/SONADER/2023 : Lot 02 Travaux de réhabilitation avec extension de cinq (05) PIV et trois (03) Périmètres maraichers totalisant 323 ha**

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°0289/T/017/CPMP/MA/SONADER/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	SMAGEC
Localisation	**Gorgol et Guidimagha**
Date d'approbation du contrat	26/04/2023 ; Démarrage effectif des travaux en Novembre 2023
Date de notification du contrat	
Objet du marché	**Lot 02 Travaux de réhabilitation avec extension de cinq (05) PIV et trois (03) Périmètres maraichers totalisant 323 ha**
Montant du marché initial (FCFA)	
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	165 036 279 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	12 mois hors 03 mois d'hivernage
Procès-verbal de réception technique	Travaux en cours
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours, avancement de 55 %
Levé des réserves	S O
Procès-verbal de réception définitive	Travaux en cours, avancement de 55 %, réception définitive après le délai de garantie
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Travaux inachevés à cette date.
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Bonne organisation des chantiers des différents sites (Périmètre de Dioké à côté de Rindiao, Périmètre de Rindiao et autres périmètres).
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	S O
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Après constatations physiques les ouvrages sont exécutés conformes aux plans d'exécution contractuels et dans la bonne qualité
L'état de fonctionnement des ouvrages	Bons pour les ouvrages en phase de finition
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Prix après appel d'offres, prix concurrentiels, acceptable et raisonnable
La mise à jour des malfaçons	Immédiate après un délai justifiable selon les représentants du bureau de suivi CIRA et de l'administration
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Sans dépassement de délai; Travaux en cours, avancement de 55 %; les travaux ont connu une suspension du mois d'Août à fin Décembre 2024; suspension confirmée et justifiée par le bureau de suivi.

Imperfections ou défauts constatés	Lors de la visite : - Non respecter de l'enrobage des ferraillages de revêtement des canaux d'au moins 2 cm - Choix des carrières et zones d'emprunt des matériaux de construction à utiliser, - Mauvais dosage du béton à utiliser pour le revêtement des canaux, - Absence d'une équipe de laboratoire d'essais géotechniques
Stratégie d'entretien	- Curage régulier des canaux, - Entretien des pompes d'alimentation et de distribution
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Les Paiements des rubriques exécutées sont effectués
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Chutes des animaux dans les canaux s'ils ne sont pas protégés par des glissières de sécurité
Recommandations	Prévoir une glissière de sécurité le long du canal revêtu Assurer un bon entretien Insister sur la présence du bureau de suivi sur tous les sites

PERSONNES RENCONTREES :

- OULD MAAYOUF : 22 31 78 08
- MOHAMED OULD ZEIDANE : 41 24 80 95
- DEME OUSMANE : 46 05 49 03
- DIA BOUBACAR BUREAU DE CONTROLE CIRA : 47 48 14 13
- SOULEYMANE OUMAR SARE

QUELQUES IMAGES DE CERTAINS PERIMETRES

8.4.4.15. TAAZOUR

Marché n°1460/T/049/CPMP/TAAZOUR/2023 : Contrat de travaux de construction de logements sociaux lot 10 : travaux de construction de 108 logements sociaux à Zouéiratt

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°1460/T/049/CPMP/TAAZOUR/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	SOCMA
Localisation	- **ZOUEIRATT**
Date d'approbation du contrat	08/03/2023
Date de notification du contrat	11/08/2023
Objet du marché	**Contrat de travaux de construction de logements sociaux lot 10 : travaux de construction de 108 logements sociaux à Zouéiratt**
Montant du marché initial	122 734 008 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	0 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	18 mois
Procès-verbal de réception technique	Non effectuée
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours de construction
Levé des réserves	Les réserves se limitent aux observations émises en cours d'exécution et corrigées en cours d'exécution
Procès-verbal de réception définitive	Après l'achèvement des travaux
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Travaux exécutés sans observations compromettantes
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Bonne organisation des chantiers et ouvrages exécutés plus ou moins bien
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Travaux non réceptionnés
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Travaux réalisés sont admissibles par rapport aux constatations
L'état de fonctionnement des ouvrages	Ouvrages de bâtiments non fonctionnels
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Il s'agit d'un marché après appel d'offres avec des prix concurrentiels acceptables
La mise à jour des malfaçons	Elles sont corrigées dès leur constatation selon les ingénieurs chargés du suivi
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Travaux en cours dans le délai (remise du site 02 mois après la notification); avancement faible par rapport au délai.
Imperfections ou défauts constatés	Non apparents
Stratégie d'entretien	Ouvrage non fonctionnel
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement à hauteur de 65 426 255 soit 53 % du montant du marché.

Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Aucun danger apparent
Recommandations	Renforcer les moyens pour respecter le délai, Eviter les retards de paiement Exiger la présence régulière du bureau de suivi

QUELQUES IMAGES DES CHANTIERS OBJETS DU MARCHE N°1460/T/049 DE ZOUERATT

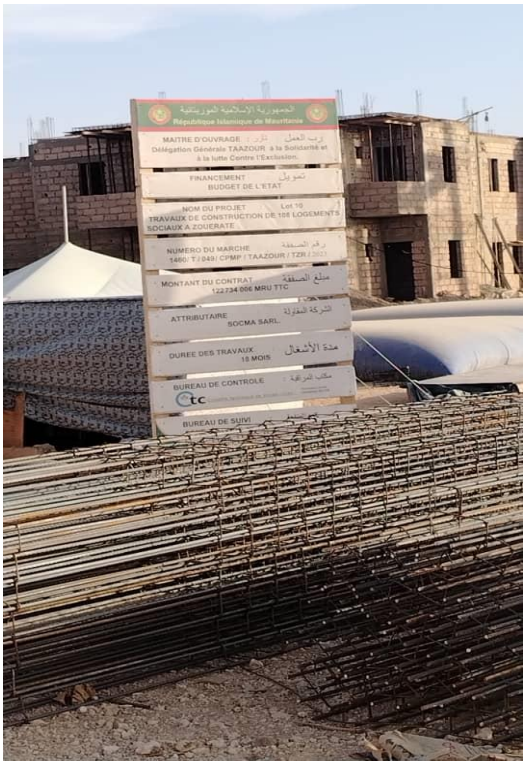

Marché n°1461/T/050/CPMP/TAAZOUR/2023 : lot 11 : Travaux de construction de 90 logements sociaux à Zoueiratt

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°1461/T/050/CPMP/TAAZOUR/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	ILGIN INSAAT
Localisation	- **ZOUEIRATT**
Date d'approbation du contrat	21/08/2023
Date de notification du contrat	22/12/2023
Objet du marché	**lot 11 : Travaux de construction de 90 logements sociaux à Zoueiratt**
Montant du marché initial	109 539 680 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	18 mois
Procès-verbal de réception technique	Non effectuée
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours de construction
Levé des réserves	les réserves se limitent aux observations émises en cours d'exécution et corrigées en cours d'exécution
Procès-verbal de réception définitive	Après l'achèvement des travaux
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Travaux exécutés sans observations compromettantes
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Bonne organisation des chantiers et ouvrages exécutés plus ou moins bien
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Travaux non réceptionnés
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Travaux réalisés sont passables par rapport aux constatations
L'état de fonctionnement des ouvrages	Ouvrages de bâtiments non fonctionnels
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Il s'agit d'un marché après appel d'offres avec des prix concurrentiels acceptables
La mise à jour des malfaçons	Elles sont corrigées dès leur constatation selon les ingénieurs chargés du suivi
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Travaux en cours dans le délai (remise du site 02 mois après la notification); avancement faible par rapport au délai.
Stratégie d'entretien	Ouvrage non fonctionnel
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement à hauteur de 52 138 454 soit 47,5 % du montant du marché.
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Aucun danger apparent

Recommandations	Renforcer les moyens pour respecter le délai, Eviter les retards de paiement Exiger la présence régulière du bureau de suivi

QUELQUES IMAGES DES CHANTIERS OBJETS DU MARCHE N°1461/T/049 DE ZOUERATT

Marché n°1575/T/054/CPMP/TAAZOUR/2023 : Exécution des travaux de réalisation de 3 barrages dans les Wilayas de Gorgol et du Guidimagha : (lot 3)

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	- **Marché n°1575/T/054/CPMP/TAAZOUR/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	Ets TAWFIK
Localisation	- **GORGOL ET GUIDIMAGHA**
Date d'approbation du contrat	Date de signature du marché et date démarrage des travaux 18/10/2023
Date de notification du contrat	01/02/2023
Objet du marché	**Exécution des travaux de réalisation de 3 barrages dans les Wilayas de Gorgol et du Guidimagha : (lot 3)**
Montant du marché initial	122 342 448 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	122 342 448 MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	08 mois
Procès-verbal de réception technique	Non effectuée
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux en cours de construction
Levé des réserves	Les réserves se limitent aux observations émises en cours d'exécution et corrigées en cours d'exécution
Procès-verbal de réception définitive	Après l'achèvement des travaux
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Travaux exécutés sans observations compromettantes
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Faible encadrement et parties exécutées plus ou moins bonnes
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Travaux non réceptionnés
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Travaux exécutés sont conformes aux documents par rapport aux constatations
L'état de fonctionnement des ouvrages	Ouvrages non fonctionnels
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Il s'agit d'un marché après appel d'offres avec des prix concurrentiels raisonnables
La mise à jour des malfaçons	Elles sont corrigées dès leur constatation selon les ingénieurs chargés du suivi
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Délai dépassé de plus de 06 mois (motif : un problème d'encrage de l'ouvrage selon les responsables de l'autorité contractante)
Imperfections ou défauts constatés	Non apparents
Stratégie d'entretien	Ouvrage non fonctionnel

Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement à hauteur de 50 423 007 soit 41,21% du montant du marché (voir décomptes de paiement joints) avancement faible par rapport à la durée.
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Aucun danger apparent mais attention aux ferraillages des éléments de structure
Recommandations	Renforcer les moyens pour achever les travaux, Eviter les retards de paiement Exiger la présence régulière du bureau de suivi

QUELQUES IMAGES DU MARCHE N°1575/T/054/CPMP/TAAZOUR/2023

PERSONNES RENCONTREES :
S.G TAAZOUR : 22 93 37 30
COORDINATEUR PROJET : Mr HAMMOUD 27 50 50 34
Mr GUALEDOU : 47 72 88 88

8.4.4.16. REGION DE NOUAKCHOTT

Marché n°0530/T/008/CPMP/RN/RN/2023 : Travaux d'extension de 21 kms du réseau d'eau potable à Toujounine HAY TIW

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	**Marché n°0530/T/008/CPMP/RN/RN/2023**
Entreprise (Titulaire du marché)	ENTENTE DIRECTE AVEC THDI
Localisation	TOUJOUNINE A NOUAKCHOTT
Date d'approbation du contrat	05/05/2023
Date de notification du contrat	09/06/2023
Objet du marché	**Travaux d'extension de 21 kms du réseau d'eau potable à Toujounine HAY TIW**
Montant du marché initial	8 575 350 MRU TTC
Montant du marché et avenants (Donner les raisons des avenants)	MRU TTC
Délai d'exécution contractuel	06 mois
Procès-verbal de réception technique	Quelques rapports de visites des travaux (voir rapports joints)
Procès-verbal de réception provisoire	Travaux achevés et Réception provisoire prévue pour Janvier 2025
Levé des réserves	Réserves à lever quand elles seront identifiées et consignées dans un P V de pré-réception ou dans le P V de réception provisoire.
Procès-verbal de réception définitive	Après le délai de garantie après l'achèvement des travaux.
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Attendre la réception provisoire pour confirmer la conformité des travaux aux spécifications du marché et aux normes techniques ; mais selon le bureau de suivi IGS/CETIS les travaux exécutés sont conformes aux données du marché et aux règles de l'art
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Selon le bureau de suivi IGS/CETIS et les représentants de l'autorité contractante, une bonne organisation des chantiers donnant des ouvrages en bon état. Des investigations ont montré une bonne qualité des conduites posées, des conduites en PEHD 200, PEHD 110 et PEHD 75.
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Travaux non réceptionnés à cette date.
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	Les constatations physiques ne montrent pas d'insuffisances dans les documents de contrôle.
L'état de fonctionnement des ouvrages	Les ouvrages ont été testés et ont montré un bon état de fonctionnement.
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Il s'agit d'une entente directe avec l'entreprise THDI dont les prix ont été certainement négociés et étudiés par les 2 parties en fonction de des conditions de travail, du délai et de la nature des travaux. Prix non concurrentiels.
La mise à jour des malfaçons	Elles sont corrigées dès leur constatation selon les ingénieurs chargés du contrôle et du suivi des travaux

Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	La date effective de démarrage des travaux est le 21/11/2023. Par rapport à la date de notification du marché, les travaux sont en retard de 12 mois. Mais, des contraintes d'ordre administratifs et financiers ont contribué au retard notamment la mise en eau du projet par la SNDE. Les travaux sont achevés depuis Décembre selon l'autorité contractante.
Imperfections ou défauts constatés	Voir les rapports établis par le bureau de suivi IGS/CETIS Imperfections et défauts constatés et signalés à notre présence : - Absence de grillage avertisseur pour signaler la présence de conduites en cas d'intervention le long du réseau.
Stratégie d'entretien	Mode de Gestion du réseau
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	Paiement de l'avance de démarrage d'un montant de 4 271 207 MRU et un autre paiement d'un montant de 4 427 472 MRU.
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Un mauvais raccordement des conduites
Recommandations	Procéder aux paiements en retard Appliquer les pénalités de retard non justifié

QUELQUES IMAGES LORS D'UNE VISITE TECHNIQUE DE TRAVAUX EN COURS

PERSONNE RENCONTREES
MOHAMED BERRADA PCPMP/RN : 37 13 71 17
N'DERY GUEYE : CHEF DE PROJET 36 40 08 08
SIDI ELEMINE : 36 38 39 37

IX- DEUXIEME PARTIE : PRINCIPAUX CONSTATS DE L'AUDIT DE CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES PAR AUTORITE CONTRACTANTE

Les constats indiqués ci-après constituent les spécificités résumées et identifiées pour chaque commission de passation des marchés .

9.1. Commission spéciale de passation des marchés publics de la Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché (CAAM)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

- Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.

- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**

- L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. En effet La CAAM dispose d'un ARRETE N°0375/PM du 07/04/2023 portant adoption du manuel de procédure d'achat de la CAAM, instituant le Directeur de la CAAM comme président de la CSPM CAAM. Les Membres, après respect du processus de sélection la CAAM a procédé à la des membres de CPMP par NOTE DE SERVICE N°16 DU 31/08/2023 portant nomination des membres de la CPMP/CAAM.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Absence de la preuve de publication de l'Avis Général de Passation de Marchés (AGPM) :** la mission note l'absence de l'AGPM et la preuve de sa publication (article 17 Loi n°2021-024 du 15/01/2022 et l'Article 15 Décret n° 2022-083 du 08/06/2022)
- **Publication du PPM sans le budget prévisionnel :** le plan de passation des marches publié au titre de l'exercice 2023 ne comporte pas de budget prévisionnel, ce qui limite la mission dans l'appréciation des risques liés au dépassement budgétaire (Article 14 du décret n° 2022-083)
- **Inexistence d'un registre d'enregistrement des offres :** la mission note l'inexistence d'un registre spécial devant servir à l'enregistrement des offres des soumissionnaires (Article 52 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)
- **La non-approbation de l'ensemble des marchés par l'autorité compétente :** la mission note que les marchés passés par la CAAM n'ont pas été soumis à l'approbation de l'Autorité compétente en l'occurrence le Ministre de tutelle ; induisant du coup la nullité des procédures (Article 69 du décret n° 2022-083).
- **Absence de preuves de notification du marché approuvé :** La mission note sur l'ensemble des marchés audités l'absence de la preuve de notification au titulaire du marché approuvé (Article 71 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)

- **Non-conformité des clauses contractuelles des marchés passés par consultation simplifiée et par Entente Directe :** la mission note que les clauses contractuelles des marchés passés par consultation simplifiée et par Entente Directe ne comportent pas de dispositions relatives à l'acceptation par le titulaire d'un contrôle spécifique des prix durant l'exécution et à la tenue d'une comptabilité (article 35 du décret n° 2022-083)

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- Les décisions données par la CPMP sur les marchés sont pertinentes.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés passés par procédures dérogatoires sont pertinents.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis au CRD

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire

Situations d'attribution de marchés par entente directe

- Les marchés par entente directe ont été passés conformément aux exigences de la législation.

9.2. Commission de passation des marchés publics du Ministère de la Santé (CPMP/MS)

Système de classement et d'archivage des documents de marchés

- Au titre de l'exercice 2023, le système d'archivage mis en place est peu satisfaisant car ne permet d'assurer la disponibilité des documents en temps réels des documents.

Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés

- L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. En effet après respect du processus de sélection du président et des membres, le MS a procédé à la nomination du Président de la CPMP par arrête N°2023-140//PM du 26/10/2023 Portant nomination du président de la CPMP-MS et à la nomination des membres de CPMP par arrêté N°0474/PM du 09/05/2023 portant nomination des membres de la CPMP/MS.

Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés

- **Absence de la preuve de publication de l'Avis Général de Passation de Marchés (AGPM) :** la mission note l'absence de l'AGPM et la preuve de sa publication (article 17 Loi n°2021-024 du 15/01/2022 et l'Article 15 Décret n° 2022-083 du 08/06/2022)
- **Inexistence d'un registre d'enregistrement des offres :** la mission note l'inexistence d'un registre spécial devant servir à l'enregistrement des offres des soumissionnaires (Article 52 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)

- **Absence de la preuve de publication du PV d'ouverture des plis :** la mission note la non publication du PV d'ouverture des plis sur l'ensemble des marchés passés par AAO (article 53 décret 2022-083 du 08 Juin 2022) **;**

- **Absence de preuve de publication de l'attribution définitive :** La mission note l'absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive sur l'ensemble des marchés passés par AOO (Article 70 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)
- **Non-conformité des mentions inscrites sur l'avis d'attribution provisoire** : la mission constate que l'avis d'attribution provisoire élaboré dans le cadre de l'attribution des marchés ne comporte pas le nom des soumissionnaires écartés ainsi que les motifs de rejet de leur offre (Article 62 Décret n°2022-083 du 08/06/2022)

- **La non approbation de marchés par l'autorité compétente :** la mission note que les marchés passés par le MS sous financement IDA/BID ne sont pas soumis à l'approbation de l'Autorité compétente en l'occurrence le Ministre de tutelle (Article 69 du décret n° 2022-083). Il s'agit de :

    - Marché 1220/F/027/CPMP/MS/MS/2023 Fourniture installation et mise en service d'équipements complémentaires destines au CHMEo

    - Marché 0212/T/004/CPMP/MS/INAYA/2023 La réhabilitation des travaux de construction de Quatre salles d'hébergement pour des maternités prioritaires lot (Tintane , Ain VARBA ; G Teidouma)

    - Marché 0213/T/005/CPMP/MS/INAYA/2023 La réhabilitation des travaux de construction de Quatre salles d'hébergement pour des maternités Lot : 1 (Khabou, Gouraye, Doueirara, Oum lahbal)

    - Marché 1829/S/037/CPMP/MS/MRT-1035/2023 Location de véhicules 4x4 pickup pour la mise en œuvre des activités de formation de sensibilisation et de supervision programmées dans le cadre du projet MRT_1035

- **Absence de preuves de notification du marché approuvé :** La mission note sur l'ensemble des marchés audités l'absence de la preuve de notification au titulaire du marché approuvé (Article 71 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)

- **Absence de preuve des polices d'assurance dans les dossiers des marchés de travaux** : la mission note l'absence des différentes polices d'assurance pour les marchés de travaux à savoir l'assurance des risques causés à des tiers, l'assurance couvrant la responsabilité décennale bien que exigées dans les contrats concernés contrairement aux dispositions contractuelles.
- **Non-conformité des clauses contractuelles de l'ensemble des marchés passés par consultation simplifiée et par Entente Directe :** la mission note que les clauses des marchés passés par consultation simplifiée et par Entente Directe ne comportent pas de dispositions relatives à l'acceptation par le titulaire d'un contrôle spécifique des prix

durant l'exécution et à la tenue d'une comptabilité (article 35 Loi n° 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics)

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP**

  Les décisions données par la CPMP sur les marchés sont pertinentes.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

  Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés passés par procédures dérogatoires sont pertinents.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

  Les marchés échantillonnés n'ont pas fait objet de recours

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

  - Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire

- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

  - L'échantillon comporte neuf (09) marchés passés par entente directe. La mission note que la mise en œuvre des procédures y afférentes respecte les exigences de la législation.

9.3. Commission des Marchés des Investissements de la Société Mauritanienne d'Electricité (CPMP_SOMELEC)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

  - Au titre de l'exercice 2023, le système d'archivage mis en place est peu satisfaisant car ne permet d'assurer la disponibilité des documents en temps réels des documents.

- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**

  - L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. En effet La SOMELEC dispose d'un contrat programme signé entre elle et le Gouvernement mauritanien, instituant le Directeur de la SOMELEC, qui institue le DG SOMELEC comme président de la CMI SOMELEC. Les Membres, sont désignés par NOTE DE SERVICE N° 000043 du 07/05/2015 portant nomination des membres de la CMI SOMELEC.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

  - **Absence de la preuve de publication de l'Avis Général de Passation de Marchés (AGPM) :** la mission note l'absence de l'AGPM et la preuve de sa publication au titre de l'exercice 2023(article 17 Loi n°2021-024 du 15/01/2022 et l'Article 15 Décret n° 2022-083 du 08/06/2022)

  - **Inexistence d'un registre d'enregistrement des offres :** la mission note l'inexistence d'un registre spécial devant servir à l'enregistrement des offres des soumissionnaires pour l'ensemble des marchés passés par AAO (Article 52 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)

- **Absence de la preuve de publication du PV d'ouverture des plis :** la mission note la non publication du PV d'ouverture des plis sur l'ensemble des marchés passés par AAO (article 53 décret 2022-083 du 08 Juin 2022) **;**

- **Non prise en compte de la préférence nationale prévue dans le DAO :** la mission note en ce qui concerne le marché 2492/T/038/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023 pour le Raccordement électrique du port N'Diago que, la préférence nationale prévue dans le DAO n'a pas été prise en comptes dans les critères d'évaluation financière des Offres, contrairement à l'Article 58 Décret n°2022-083 du 08/06/2022 ;

- **Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive :** La mission note l'absence de preuve de publication des avis d'attribution définitive sur l'ensemble des marchés passés par AOO (Article 70 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)

- **Non-conformité des mentions inscrites sur l'avis d'attribution provisoire** : la mission constate que l'avis d'attribution provisoire élaboré dans le cadre de l'attribution des marchés ne comporte pas le nom des soumissionnaires écartés ainsi que les motifs de rejet de leur offre (Article 62 Décret n°2022-083 du 08/06/2022)

- **La non approbation de l'ensemble des marchés par l'autorité compétente :** la mission note que les marchés passés par la SOMELEC n'ont pas été soumis à l'approbation de l'Autorité compétente en l'occurrence le Ministre de tutelle (Article 69 du décret n° 2022-083)

- **Absence de preuves de notification du marché approuvé :** La mission note sur l'ensemble des marchés audités, l'absence de la preuve de notification au titulaire du marché approuvé (Article 71 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)

- **Absence de preuve des polices d'assurance dans les dossiers des marchés de travaux** : la mission note l'absence des différentes polices d'assurance pour les marchés de travaux à savoir l'assurance des risques causés à des tiers, l'assurance couvrant la responsabilité décennale bien que exigées dans les contrats concernés contrairement aux dispositions contractuelles.
- **Non-conformité des clauses contractuelles de l'ensemble des marchés passés par consultation simplifiée et par Entente Directe :** la mission note que les clauses des marchés passés par consultation simplifiée et par Entente Directe ne comportent pas de dispositions relatives à l'acceptation par le titulaire d'un contrôle spécifique des prix durant l'exécution et à la tenue d'une comptabilité (article 35 du décret n° 2022-083)

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- Les décisions données par la CPMP sur les marchés sont pertinentes.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**
  - Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés passés par procédures dérogatoires sont pertinents.
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**
  - Les marchés échantillonnés n'ont pas fait objet de recours
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**
  - Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire
- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**
  - L'échantillon comporte un (01) marchés passés par entente directe. La mission note la non-conformité des procédures pour défaut d'approbation des contrats de marchés par l'autorité compétente.

9.4. Commission de passation des marchés publics du Centre d'Achat des Médicaments Equipements et Consommables Médicaux (CPMP_CAMEC)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**
  - Au titre de l'exercice 2023, le système d'archivage mis en place est peu satisfaisant car ne permet d'assurer la disponibilité des documents en temps réels des documents. D'où la non-communication des pièces suivantes pour l'ensemble des marchés passés en revue au titre de l'exercice 2023 :
    - Avis général de passation des marchés ;
    - Preuve de transmission à l'ARMP des marchés passés par Entente directe à pour information et publication
    - L'Ordre de Service de démarrage ou preuve de notification du contrat de marché approuvé ;
    - PV de réception des marchés ;
    - Preuve de paiement des marchés.
- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**
  - L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. En effet après respect du processus de sélection du président et des membres, La CAMEC a procédé à la nomination du Président de la CPMP par arrête N°0099/MS DU 01/02/2023 Portant nomination du président de la CPMP de la CAMEC et à la nomination des membres de CPMP par note de service N°00004 du 16/02/2023 portant constatation des membres.
- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**
  - **Non-élaboration de l'Avis général de passation des marchés Publics :** La mission note la non-élaboration de l'Avis général de passation des marchés Publics au titre de l'exercice budgétaire 2023(article 17 de la loi 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics) ;

- **La publication du PPM sans le budget prévisionnel :** le plan de passation des marchés publié au titre de l'exercice 2023 ne comporte pas les montants prévisionnels affecté aux activités ; ce qui limite la mission des risques liés au dépassement budgétaire à la suite de l'attribution des marchés (Article 14 du décret n° 2022-083) ;

- **Non-communication des preuves de transmission des marchés passés par entente directe, après leur signature, à l'ARMP et à la Cour des Comptes** : la mission note l'inexistence de preuve de transmission des marchés passés par entente directe à l'ARMP pour publication et à la Cour des Comptes pour information (article 42 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022).

- **La non approbation des marchés par l'autorité compétente** : la mission observe que les marchés conclus par la CAMEC n'ont pas été soumis à l'approbation de l'autorité compétente, à savoir le Ministre de tutelle, conformément aux dispositions de l'article 69 du décret n° 2022-083.

- **Non-conformité des clauses contractuelles relatives à l'entente directe** : la mission note que les clauses des marchés passés par entente directe ne comportent pas de dispositions relatives à la tenue d'une comptabilité et à l'acceptation d'un contrôle spécifique des prix par le titulaire (article 35 du décret n° 2022-083)

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

Les décisions données par la CPMP sur les marchés sont pertinentes.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés passés par procédures dérogatoires sont pertinents.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

Les marchés échantillonnés n'ont pas fait objet de recours

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire

Situations d'attribution de marchés par entente directe

- L'échantillon comporte deux (02) marchés passés par entente directe. La mission note la non-conformité des procédures pour défaut d'approbation des contrats de marchés par l'autorité compétente.

9.5. Commission de passation des marchés publics de l'Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (CPMP-ETR-ML)

Système de classement et d'archivage des documents de marchés

Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents. D'où la non-communication des pièces suivantes :

- Avis général de passation des marchés

- La preuve de notification au titulaire du marché N° 1218/F/003/CPMP/ETR-ML/ETR ML/2023, Fourniture de fer à Béton à Kiffa dans le cadre des travaux l'aménagement d'une place publique à ladite ville signée et approuvé

Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés

- L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. En effet après respect du processus de sélection du président et des membres, l'ETR-ML a procédé à la nomination du Président de la CPMP par arrête N°00001--DU 13/10/2022 Portant nomination du président de la CPMP de la ETR-ML et à la nomination des membres de CPMP par PV du conseil d'administration du 19/12/2023 portant approbation es Membres de la CPMP/ETR-ML.

Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés

- **Non-élaboration de l'Avis général de passation des marchés Publics :** La mission note la non-élaboration de l'Avis général de passation des marchés Publics au titre de l'exercice budgétaire 2023(article 17 de la loi 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics)

- **Observation d'un long délai pour l'évaluation des manifestations d'intérêts :** la mission note que la CPMP à observer un délai de 36 jours pour procéder à l'évaluation de la manifestation d'intérêt du marché 1471/PI/005/CPMP/ETR-ML/ETR-ML/2023 Supervision et du suivi travaux d'extension des infrastructures scolaires du fondamental et du secondaire / LOT 4 (BRAKNA) (date d'ouverture des manifestations d'intérêt 27/02/2023 ; date de signature du rapport d'évaluation 04/04/2023 soit un délai de 36 Jours

- **Non-conformité des mentions du PV d'attribution provisoire** : La mission note que les PV d'attributions provisoires élaborés dans le cadre de l'attribution des marchés ne comportent pas le nom des soumissionnaires exclus et les motifs de leur rejet (Article 62 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)

- **La non approbation de marché par l'autorité compétente : :** la mission que le marché 1218/F/003/CPMP/ETR-ML/ETR ML/2023 Fourniture de fer a Béton a Kiffa dans le cadre des travaux l'aménagement d'une place publique a fait objet d'approbation par une autorité non habilitée. En effet ledit marché n'a pas été soumis à l'approbation du Ministre de tutelle (Article 69 du décret n° 2022-083),

- **Non-conformité des clauses contractuelles relatives à la consultation simplifiée** : la mission note que les clauses du marché 1218/F/003/CPMP/ETR-ML/ETR ML/2023 Fourniture de fer a Béton a Kiffa dans le cadre des travaux l'aménagement d'une place publique passé par consultation simplifiée ne comportent pas de dispositions relatives à l'acceptation par le titulaire d'un contrôle spécifique des prix durant l'exécution et à la tenue d'une comptabilité(Article 35 de la loi 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP**
  - Les décisions données par la CPMP sur les marchés sont pertinentes.
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**
  - Les avis donnés par la CNCMP sur le marché passé par procédure dérogatoire sont pertinents.
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**
  - Les marchés échantillonnés n'ont pas fait objet de recours
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**
  - Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire
- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**
  - Sans objet.

9.6. Commission de passation des marchés publics du Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié (CPMP_PANPA)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

  Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents. D'où la non transmission des documents ci-dessous Marché 1938/F/002/CPMP/PANPA/PANPA/2023, L'acquisition de quatre véhicules

  - Avis général de passation des marchés
  - Preuve de publication du PV d'ouverture
  - Preuve de publication de l'attribution définitive

  Marché 1942/F/003/CPMP/PANPA/PANPA/2023Sureté et sécurité de l'installation portuaire de Nouakchott

  - Preuve de publication de l'attribution provisoire et définitive
  - Garantie de bonne exécution
  - PV de réception signe

- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**

  L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. En effet, après respect du processus de sélection du président et des membres, PANPA a procédé à la nomination du Président de la CPMP par arrête N°0413 du 18/04/2023 Portant nomination du président de la CPMP de PANPA et à la nomination des membres de CPMP par note de service N°00004015-23/PANPA-DG du 05/06/2023 portant constatation des membres.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**
  - **Absence de la preuve de publication de l'Avis Général de Passation de Marchés (AGPM) :** la mission note l'absence de l'AGPM et la preuve de sa publication (article 17

Loi n°2021-024 du 15/01/2022 et l'Article 15 Décret n° 2022-083 du 08/06/2022) **Insuffisance dans le contenu du PPM :** le plan de passation des marchés communiqué à la mission ne comporte pas le montant prévisionnel alloué aux activités inscrites. Cet état de chose limite la mission dans l'appréciation des risques liés au dépassement budgétaire (Article 14 du décret n° 2022-083)

- **Absence de la preuve de publication du PV d'ouverture des plis :** la mission note l'absence de la preuve de publication du PV d'ouverture des plis dans le cadre de l'attribution du marché 1938/F/002/CPMP/PANPA/PANPA/2023 L'acquisition de quatre véhicules (article 53 décret 2022-083 du 08 Juin 2022)

- **Non-conformité des mentions inscrites sur l'avis d'attribution provisoire** : la mission constate que l'avis d'attribution provisoire élaboré dans le cadre de l'attribution du marché 1938/F/002/CPMP/PANPA/PANPA/2023 L'acquisition de quatre véhicules ne comporte pas le nom des soumissionnaires écartés ainsi que les motifs de rejet de leur offre (Article 62 Décret n°2022-083 du 08/06/2022)

- **Absence de la preuve de publication de l'attribution définitive** : la mission note l'absence de la preuve de publication de l'avis d'attribution définitive à la suite de l'attribution du marché 1938/F/002/CPMP/PANPA/PANPA/2023 L'acquisition de quatre véhicules (article 71 du décret 2022-083 du 08/06/2022 et article 46 de la loi N°2021-024 du 15/01/2022)

- **L'imprécision du délai d'exécution contractuelle en valeur quantifiable (heure, jour, mois ou année) : :** la mission relève que dans les clauses contractuelles du marché N°1938/F/002/CPMP/PANPA/PANPA/2023 relatif à l'acquisition de quatre véhicules il est mentionné « LIVRAISON IMMEDIAT ». Cet état des choses empêche la mission d'évaluer si oui ou non ce délai a été respecté conformément aux exigences de la législation en vigueur (article 51 Loi n°2021-024)
- **Non-conformité des clauses contractuelles relatives à l'entente directe** : : la mission note que les clauses du Marché N°1942/F/003/CPMP/PANPA/PANPA/2023 Sureté et sécurité de l'installation portuaire de Nouakchott passé par entente directe ne comportent pas de dispositions relatives à la tenue d'une comptabilité et à l'acceptation d'un contrôle spécifique des prix par le titulaire (article 35 du décret n° 2022-083)

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- Les décisions données par la CPMP sur les marchés sont pertinentes.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- Les avis donnés par la CNCMP sur le marché passé par procédure dérogatoire sont pertinents.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

- Les marchés échantillonnés n'ont pas fait objet de recours

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire

- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

- L'échantillon comporte un (01) marché passé par entente directe. La mission note la conformité de la procédure aux exigences de la législation.

9.7. Commission de passation des marchés publics du l'Établissement des Travaux d'Entretien Routier (CPMP_ETER)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est défaillant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents. D'où la non-communication des pièces suivantes sur les marchés échantillonnés au titre de l'exercice 2023 :

Marchés passés par Avis d'Appel d'Offres :

- Attribution provisoire publie absent
- Ordre de Service
- Procès-Verbal de réception
- Absence de preuve de paiement

Marches passés par entente Directe

- Preuve de notification du marché approuvé au titulaire
- Preuve de publication de l'attribution
- Garantie de bonne exécution
- Ordre de Service
- Procès-Verbal de réception
- Absence de preuve de paiement

- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**

- L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. En effet après respect du processus de sélection du président et des membres, ETER a procédé à la nomination du Président de la CPMP par arrête N°133/MET du 21/12 2023 Portant nomination du président de la CPMP de ETER et à la nomination des membres de CPMP Note de Service n°435 du 07/11/2022 portant constatation es Membres de la CPMP-ETER

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Absence de la preuve de publication de l'Avis Général de Passation de Marchés (AGPM) :** la mission note l'absence de l'AGPM et la preuve de sa publication (article 17 Loi n°2021-024 du 15/01/2022 et l'Article 15 Décret n° 2022-083 du 08/06/2022)

- **Insuffisance dans le contenu du PPM :** le plan de passation des marchés communiqué à la mission ne comporte pas le montant prévisionnel alloué aux activités inscrites. Cet état de chose limite la mission dans l'appréciation des risques liés au dépassement budgétaire (Article 14 du décret n° 2022-083)

- **Non-conformité des mentions inscrites sur l'avis d'attribution provisoire** : la mission constate que l'avis d'attribution provisoire élaboré dans le cadre de l'attribution de l'ensemble des marchés ne comporte pas le nom des soumissionnaires écartés ainsi que les motifs de rejet de leur offre (Article 62 Décret n°2022-083 du 08/06/2022)

- **La non approbation de l'ensemble des marchés par l'autorité compétente du : :** la mission note que les marchés échantillonnés n'ont pas fait l'objet d'approbation par l'autorité compétente (Article 69 du décret n° 2022-083),

- **Non exigence d'une garantie de bonne exécution** : la mission note la non fourniture d'une garantie de bonne exécution par le titulaire du marché n° 0669/T/001/CPMP/ETER/DTX/2023, contrairement aux clauses contractuelles et exigences législatives (Article 90 du décret n° 2022-083)

- **Non-conformité des clauses contractuelles de l'ensemble des marchés passés par procédures dérogatoires** : la mission note que les clauses contractuelles des marchés passés par consultation simplifiée ne comportent pas de dispositions relatives à l'acceptation par le titulaire de se soumettre à un contrôle spécifique des prix durant l'exécution et à la tenue d'une comptabilité (article 35 Loi n° 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics).

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- Les décisions données par la CPMP sur les marchés sont pertinentes.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés passés par procédures dérogatoires sont pertinents.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

- Les marchés échantillonnés n'ont pas fait objet de recours

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire

Situations d'attribution de marchés par entente directe

- Sans objet.

9.8. Commission de passation des marchés publics du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CPMP/CSA)

Système de classement et d'archivage des documents de marchés

- Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents. D'où la nécessité de mettre en place un dispositif électronique d'archivage des données.

Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés

- L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. En effet après respect du processus de sélection du président et des membres, le CSA a procédé à la nomination du Président de la CPMP par arrête N°000286/PM/ Portant nomination du président de la CPMP de CSA et à la nomination des membres de CPMP par Décision N°009/CSA/2023 du 22/03/2023 portant nomination des membres de la CPMP/CSA.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Absence de la preuve de publication de l'Avis Général de Passation de Marchés (AGPM) :** la mission note l'absence de l'AGPM et la preuve de sa publication (article 17 Loi n°2021-024 du 15/01/2022 et l'Article 15 Décret n° 2022-083 du 08/06/2022)

- **Non-respect des exigences relatives à la publication :** la mission note la non-publication de de l'ensemble des marchés passés par AAO sur le site de l'Autorité régulation des Marchés Public (article 45 du Décret n° 2022-083)
- **Inexistence d'un registre d'enregistrement des offres :** la mission note l'inexistence d'un registre spécial devant servir à l'enregistrement des offres des soumissionnaires (Article 52 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)
- **Absence de la preuve de publication du PV d'ouverture des plis :** la mission note la non publication du PV d'ouverture des plis sur l'ensemble des marchés passés par AAO (article 53 décret 2022-083 du 08 Juin 2022) **;**

- **Absence de preuve de publication de l'attribution définitive :** La mission note l'absence de preuve de publication de l'attribution définitive sur l'ensemble des marchés passés par AOO (Article 70 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)
- **Non-conformité des mentions inscrites sur l'avis d'attribution provisoire** : la mission constate que l'avis d'attribution provisoire élaboré dans le cadre de l'attribution des s marchés ne comporte pas le nom des soumissionnaires écartés ainsi que les motifs de rejet de leur offre (Article 62 Décret n°2022-083 du 08/06/2022)

- **La non approbation de l'ensemble des marchés par l'autorité compétente :** la mission note que les marchés passés par Le CSA et passés en revue ne sont pas soumis à l'approbation de l'Autorité compétente en l'occurrence le Ministre de tutelle (Article 69 du décret n° 2022-083).

- **Absence de preuves de notification du marché approuvé :** La mission note sur l'ensemble des marchés audités l'absence de la preuve de notification au titulaire du marché approuvé (Article 71 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)

- **L'imprécision du délai d'exécution contractuelle en valeur quantifiable (heure, jour, mois ou année) :** la mission relève que dans la rubrique délai d'exécution du marché N°0263/F/020/CPMP/CSA/CSA/2023 relatif à la fourniture de 1120 tonnes de pommes de terre et 1120 tonnes d'oignons, il est mentionné « LIVRAISON IMMEDIAT ». Ce manquement limite la mission dans l'appréciation du respect du délai d'exécution.
- **Non-conformité des clauses contractuelles de l'ensemble des marchés passés par consultation simplifiée et par Entente Directe :** la mission note que les clauses des marchés passés par consultation simplifiée et par Entente Directe ne comportent pas de

dispositions relatives à l'acceptation par le titulaire d'un contrôle spécifique des prix durant l'exécution et à la tenue d'une comptabilité (article 35 du décret n° 2022-083)

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP**
  - Les décisions données par la CPMP sur les marchés sont pertinentes.
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**
  - Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés passés par procédures dérogatoires sont pertinents.
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**
  - La mission juge pertinente et conforme la décision de suspension de la procédure de passation du marché n°0354/F/023/CPMP/CSA/CSA/2023 La fourniture de 2000 TONNES d'huile vegetale destinée au programme TEMWINE LOT N2.
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**
  - Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire
- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**
  - Les marchés par entente directe ont été passés conformément aux exigences de la législation.

9.9. Commission de passation des marchés publics de la Direction des Projets Education-Formation (CPMP_DPEF)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**
  - Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.
- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**
  - L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. En effet après respect du processus de sélection du président et des membres, la DPEF a procédé à la nomination du Président de la CPMP par arrête N°1181 M.A.E.P.S.P du 14/11/2022 Portant nomination du président de la CPMP de DPEF et à la nomination des membres de CPMP Note de Service no 435 du 21/11/2022 portant constatation es Membres de la CPMP-DPEF
- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**
  - **Absence de la preuve de publication de l'Avis Général de Passation de Marchés (AGPM) :** la mission note l'absence de l'AGPM et la preuve de sa publication (article 17 Loi n°2021-024 du 15/01/2022 et l'Article 15 Décret n° 2022-083 du 08/06/2022
  - **Inexistence d'un registre d'enregistrement des offres :** la mission note l'inexistence d'un registre spécial devant servir à l'enregistrement des offres des soumissionnaires (Article 52 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)

- **Absence de preuve de publication de l'attribution définitive :** La mission note l'absence de preuve de publication de l'attribution définitive du marché 1089/F/010/CPMP/DPEF/DPEF/2023 Acquisition en deux lots d'équipements au profit de l'EETFP de Nouadhibou LOT1 (Article 70 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)
- **Non-conformité des mentions inscrites sur l'avis d'attribution provisoire** : la mission constate que l'avis d'attribution provisoire élaboré dans le cadre de l'attribution des marchés ne comporte pas le nom des soumissionnaires écartés ainsi que les motifs de rejet de leur offre (Article 62 Décret n°2022-083 du 08/06/2022)

- **La non approbation des marchés par l'autorité compétente du :** la mission note que les marchés passés par la CPMP DPEF et passés en revue n'ont pas été soumis à l'approbation de l'Autorité compétente en l'occurrence le Ministre de tutelle (Article 69 du décret n° 2022-083),

- **Non-conformité des clauses contractuelles des marchés passés par consultation simplifié** : la mission note que les clauses des marchés passés par consultation simplifiée ne comportent pas de dispositions relatives à la tenue d'une comptabilité et à l'acceptation d'un contrôle spécifique des prix par le titulaire (article 35 du décret n° 2022-083)

- **Non application de pénalité de retard marché :** la mission note le non-respect du délai contractuel du marché 1380/F/014/CPMP/DPEF/PASEB-2/2023 Fourniture de cuves d'eau pour écoles fondamentales dans les régions d'intervention du PASEB 2 sans preuves d'application de pénalité de retard (Article 108 du décret n° 2022-083)

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- Les décisions données par la CPMP sur les marchés sont pertinentes.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés passés par procédures dérogatoires sont pertinents.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

- Les marchés échantillonnés n'ont pas fait objet de recours

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire

Situations d'attribution de marchés par entente directe

- Sans objet.

9.10. Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP_MHA)

Système de classement et d'archivage des documents de marchés

- Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés échantillonnés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents ; d'où la non-communication de certaines informations sur les marchés ci-dessous :
- **Non-communication des dossiers d'appel à concurrence et la preuve de leurs publications** : la mission constate l'absence des dossiers d'appel à concurrence ainsi que les preuves de leurs publications sur 35% des marchés examinés, à titre d'exemple nous avons (Articles 37-1 du Décret n° 2023-054 du 07 mars 2023, 31 et 47 du décret n°2022-083 du 08/06/2022) ;

  - ✓ La non-communication de la Demande de Propositions (ou les Termes de Références) et la preuve de sa transmission au cabinet retenu (qualification de consultants) dans le cadre de l'attribution du Marché N°117/S/070/CPMP-MHA/PSEA/2023 portant Mise en œuvre de l'approche d'intermédiation sociale (IMS) accompagnant la réalisation de latrines publiques Lot 4

  - ✓ La non-communication de la Demande de Propositions et la preuve de sa publication/transmission aux cabinets présélectionnés sur la liste restreinte dans le cadre de l'attribution du Marché N°1880/PI/078/CPMP/MHA/UGPRD/2023 portant Contrôle des travaux du projet de renforcement et sécurisation de l'AEP de Nouakchott à partir du champ captant d'IDINI

  - ✓ La non-communication du DAO dans le cadre de l'attribution du Marché 0991/PI/063/CPMP/MHA/PSEA/2023 portant Travaux de renforcement du réseau AEP de la Ville de Kiffa

  - ✓ La non-communication du DAO dans le cadre de l'attribution du Marché N°2151/F/090 portant Acquisition du matériel d'exhaure et accessoires (pompes immergées et accessoires lot1)

  - ✓ La non-communication de l'Avis à Manifestation d'Intérêt et la preuve de sa publication dans le cadre de l'attribution du Marché N°1118/PI/071/CPMP/MHA/MHA/2023 portant Maîtrise d'œuvre de la composante d'actions rapides du « Projet d'Accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement dans les deux Hodhs, l'Adrar et le Tagant (2HAT)

  - ✓ La non-communication de la preuve de publication de l'Avis à Manifestation d'Intérêt dans le cadre de l'attribution du Marché N°0176/PI/013/CPMP/MHA/MHA/2023 portant Contrôle et supervision des travaux du lot 14 du projet relatif à l'AEP des zones sud de Riyad-el aria

- **Absence du PV d'ouverture des offres dans la documentation** : la mission constate l'absence du PV d'ouverture des offres dans la documentation transmise pour la revue des marchés ci-dessous (articles 53 du décret n°2022-083 du 08/06/2022, 37-5 (nouveau) et 41 (nouveau) du décret n° 2023-054 du 07 mars 2023) :

- ✓ Marché N°1118/PI/071/CPMP/MHA/MHA/2023 portant Maîtrise d'œuvre de la composante d'actions rapides du « Projet d'Accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement dans les deux Hodhs, l'Adrar et le Tagant (2HAT) (absence du PV d'ouverture des Manifestations d'Intérêts)

- ✓ Marché N°0176/PI/013/CPMP/MHA/MHA/2023 portant Contrôle et supervision des travaux du lot 14 du projet relatif à l'AEP des zones sud de Riyad-el aria (absence du PV d'ouverture des manifestations d'intérêts)

- **Absence des Rapports d'évaluation des offres** : la mission note l'absence du Rapport d'évaluation des offres dans le cadre de l'attribution du Marché N°2151/F/090 portant Acquisition du matériel d'exhaure et accessoires (pompes immergées et accessoires lot1)

- **Absence de la preuve de validation par la CPMP du dossier de mise en concurrence** : la mission note l'absence de la preuve de validation par la CPMP des dossiers de mise en concurrence sur 12% des marchés examinés dans le cadre de l'attribution des marchés ci-dessous (article 9 du décret n°2022-083 du 08/06/2022) :

  - ✓ L'absence de la preuve de validation du DAO dans le cadre de l'attribution du Marché 0991/PI/063/CPMP/MHA/PSEA/2023 portant Travaux de renforcement du réseau AEP de la Ville de Kiffa ;

  - ✓ L'absence de la preuve de validation de la Demande de Propositions dans le cadre de l'attribution du Marché N°0176/PI/013/CPMP/MHA/MHA/2023 portant Contrôle et supervision des travaux du lot 14 du projet relatif à l'AEP des zones sud de Riyad-el aria.

- **Absence de la preuve de validation par la CPMP du Rapport d'évaluation des offres** : la mission note l'absence de la preuve de validation par la CPMP du Rapport d'évaluation des offres dans le cadre de l'attribution du Marché N°1826/T/076/CPMP/MHA/DHB/2023 portant Travaux de construction des barrages d'Oum Nour et de Ghligue Tichilite dans la wilaya de Hodh Echargui (article 54 du décret n°2022-083 du 08/06/2022)

- **Absence des offres des soumissionnaires** : la mission constate l'absence des candidatures et des offres des soumissionnaires dans le cadre de l'attribution des marchés ci-dessous (article 51 du décret n°2022-083 du 08/06/2022) :

  - ✓ Marché N°117/S/070/CPMP-MHA/PSEA/2023 portant Mise en œuvre de l'approche d'intermédiation sociale (IMS) accompagnant la réalisation de latrines publiques Lot 4 (Absence des propositions technique et financière du cabinet présélectionné-Qualification de Consultants)
  - ✓ Marché N°1880/PI/078/CPMP/MHA/UGPRD/2023 portant Contrôle des travaux du projet de renforcement et sécurisation de l'AEP de Nouakchott à partir du champ captant d'IDINI (absence des manifestations d'intérêts)
  - ✓ Marché N°1118/PI/071/CPMP/MHA/MHA/2023 portant Maîtrise d'œuvre de la composante d'actions rapides du « Projet d'Accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement dans les deux Hodhs, l'Adrar et le Tagant (2HAT) (absence des manifestations d'intérêts).

- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**

- L'organisation mise en place pour assurer la passation des marchés au titre de l'exercice 2023 est conforme aux exigences de la législation.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Absence de la preuve de publication de l'Avis Général de Passation de Marchés (AGPM)** : la mission note l'absence de l'AGPM et la preuve de sa publication (articles 17 Loi n°2021-024 du 15/01/2022 et 15 Décret n° 2022-083 du 08/06/2022) ;

- **Absence de la preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de la preuve de publication du PV d'ouverture des plis sur 100% des marchés passés par appel à concurrence (article 53 décret 2022-083 du 08 Juin 2022) ;

- **Non-respect du délai imparti pour l'évaluation des offres** : la mission note le non-respect du délai fixé par la législation pour l'évaluation des offres sur 24% des marchés échantillonnés (article 54 du Décret n°2022-083) :

  - ✓ Marché N°1826/T/076/CPMP/MHA/DHB/2023 portant Travaux de construction des barrages d'Oum Nour et de Ghligue Tichilite dans la wilaya de Hodh Echargui (Date d'ouverture des offres : 09/03/2023 ; Date d'évaluation des offres : 28/03/2023 soit 19 jours calendaires au lieu de 10 jours ouvrables) ;

  - ✓ Marché N°0096/T/004/CPMP/MHA/UGPRN/2023 portant Réalisation de la nouvelle conduite d'adduction DN 800 mm et création d'un nouveau pôle de distribution à Nouadhibou-Lot N°4.2 (Date d'ouverture des offres techniques : 19/07/2022 ; Date d'évaluation des offres techniques : 22/08/2022 soit 1 mois 3 jours au lieu de 10 jours ouvrables)

  - ✓ Marché N°0122/T/007/CPMP/MHA/UGPRN/2023 portant Réalisation de la nouvelle conduite d'adduction DN 800 mm de Boulanouar à Nouadhibou (PKo au PK40)-Lot N°4.1 (Date d'ouverture des offres techniques : 19/07/2022 ; Date d'évaluation des offres techniques : 22/08/2022 soit 1 mois 3 jours au lieu de 10 jours ouvrables) ;

  - ✓ Marché N°0018/T/001/CPMP/MHA/UGPRN/2023 portant Réalisation des travaux de Boulanouar et la mise en place d'un système de télégestion-lot N°2 (Date d'ouverture des offres techniques : 28/06/2022 ; Date finale d'évaluation des offres : 10/08/2022 soit 2 mois 11 jours calendaires au lieu de 10 jours ouvrables) ;

- **Non-conformité des mentions inscrites sur l'avis d'attribution provisoire** : la mission constate que les avis d'attributions provisoires élaborés dans le cadre de l'attribution des marchés passés par appel à concurrence ne comportent pas le nom des soumissionnaires écartés ainsi que les motifs de rejet de leur offre (Article 62 Décret n°2022-083 du 08/06/2022) ;

- **Approbation du marché hors délai de validité des offres** : la mission note l'approbation hors délai de validité des offres sur 60% des marchés examinés à titre d'exemple, nous avons (articles 69 du Décret n° 2022-083 et 44 de la loi n° 2021-024 du 15/01/2022) :

    - ✓ Marché N°1880/PI/078/CPMP/MHA/UGPRD/2023 portant Contrôle des travaux du projet de renforcement et sécurisation de l'AEP de Nouakchott à partir du champ captant d'IDINI (Date d'ouverture des offres techniques : 23/02/2023 ; Date d'approbation : 21/11/2023 soit 238 jours au lieu de 90 jours) ;

    - ✓ Marché N°1826/T/076/CPMP/MHA/DHB/2023 portant Travaux de construction des barrages d'Oum Nour et de Ghligue Tichilite dans la wilaya de Hodh Echargui (Date d'ouverture des offres :09/03/2023 ; Date d'approbation : 13/11/2023 soit 8 mois 4 jours au lieu de 90 jours,

- **Absence de la preuve de notification du marché approuvé au titulaire** : la mission note l'absence de la preuve de notification des marchés approuvés aux titulaires sur 100% des marchés examinés (article 45 de la loi N°2021-024 du 15/01/2022) ;

- **Absence de la preuve de publication de l'attribution définitive** : la mission note l'absence de la preuve de publication des avis d'attribution définitive sur 100% des marchés examinés (articles 71 du décret 2022-083 du 08/06/2022 et 41 nouveau Décret n° 2023-54)

- **Absence de la preuve de transmission des contrats relevant de procédures dérogatoires à l'ARMP** : la mission note l'absence de la preuve de transmission à l'ARMP pour information et publication des marchés ci-dessous passés par les procédures de consultation simplifiée et d'entente directe (articles 41 nouveau Décret n° 2023-54 et 34 de la loi n°2021-024 du 15/01/2022)

    - ✓ Marché d'entente directe N°1705/S/075/CPMP/MHA/DQCE/2023 portant Réalisation des analyses des métaux lourds et pesticides des échantillons d'eau

    - ✓ Marché par entente directe N°527/CPMP/MHA/2023 portant Travaux Supplémentaires du réseau de distribution en eau potable

    - ✓ Marché d'entente directe N°0177/S/014/CPMP/MHA/DCQE/2023 portant Réalisation des analyses des paramètres physico-chimiques et bactériologiques des échantillons d'eau

    - ✓ Marché d'entente directe N°0378/T/035/CPMP/MHA/DA2023 portant Réalisation des travaux d'assainissement dans les villes d'Atar et Sélibabi

- **Insuffisance dans les clauses contractuelles de marché passé par procédures dérogatoires** : la mission note l'absence de disposition et/ou d'une lettre d'engagement obligeant le prestataire à se soumettre à un contrôle spécifique des prix durant l'exécution des 100% de marchés passés par les procédures dérogatoires (Article 35 de la loi n°2021-024 du 15/01/2022) ;

- **Non-inscription de la date de signature sur les marchés approuvés** : la mission constate la non-inscription des dates de signature et d'approbation sur 70% des contrats de marchés.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- Sur 41% des marchés, la mission ne peut apprécier la pertinence des décisions en raison de l'absence des principaux documents pouvant permettre à l'auditeur de faire une revue en toute connaissance de cause et d'émettre un avis motivé. Toutefois, elle constate la pertinence des décisions sur 59% des marchés échantillonnés.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés passés par les procédures dérogatoires sont pertinents.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

- La mission ne dispose pas de décisions émises par le CRD sur les marchés examinés.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire.

Situations d'attribution de marchés par entente directe

- Sans Commentaire : L'échantillon comporte quatre (04) marchés passés par entente directe sur les dix-sept (17) marchés examinés. La mission n'a pas relevé d'éléments majeurs remettant en cause la conformité de la procédure aux exigences de la législation.

9.11. Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère Ministre du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme (CPMP_MCIAT)

Système de classement et d'archivage des documents de marchés

Pour l'exercice 2023, la mission constate des défaillances majeures dans le système d'archivage actuel. Les documents sont dispersés entre l'Autorité contractante (EHT) et la CPMP-MCIAT, rendant leur disponibilité en temps réel difficile. Cette situation est exacerbée par l'absence d'un système d'archivage électronique.

Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés

- L'organisation mise en place est conforme aux exigences de la réglementation en vigueur notamment l'arrêté n° 0811/PM/2022 du 17 août 2022 fixant les conditions et les modalités de sélection et de nomination des présidents et des membres des Commissions de Passation des Marchés Publics)

Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés

Les procédures relatives aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés respectent globalement les dispositions réglementaires en vigueur. **Cependant, la mission relève l'absence d'approbation du marché par le ministre de tutelle**.

La mission relève également plusieurs autres irrégularités, notamment en raison de l'absence de preuves formelles attestant du respect des procédures correspondantes, parmi lesquelles l'absence de justificatifs concernant la publication du PPM.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP**

- Les décisions données par la CPMP sur les marchés sont pertinentes.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

- Les avis donnés par la CNCMP ne sont pas requis.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

- Le marché échantillonné n'a pas fait objet de recours

- la documentation communiquée par la CPMP_MCIAT ne comporte aucun dossier de recours exercé par les soumissionnaires

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire

- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

Sans objet

9.12. Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP_MHUAT)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

- Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés échantillonnés est insatisfaisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.

- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**

- L'organisation mise en place pour assurer la passation des marchés est conforme aux exigences de la législation.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Absence de la preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de la preuve de publication du PV d'ouverture des plis sur 32% des marchés audités (article 53 décret 2022-083 du 08 Juin 2022). A titre d'exemple :

  - ✓ Marché N°0235/T/049/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Travaux de construction d'un hôpital H1 à Aleg (lot 1) ;

  - ✓ Marché N°0098/T/0038/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Travaux de construction d'un hôpital H1 à Aioun (lot 2) ;

- ✓ Marché N°0836/T/112/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Construction de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Mines, du Pétrole et du Gaz de Nouakchott ;

- **Non-respect du délai imparti pour l'évaluation des offres** : la mission note sur 24% des marchés passés en revue, le non-respect du délai fixé par la législation pour l'évaluation des offres dans le cadre de l'attribution des marchés ci-dessous (article 54 du Décret n°2022-083). A titre d'exemple :

  - ✓ Marché N°0235/T/049/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Travaux de construction d'un hôpital H1 à Aleg (lot 1) (Date d'ouverture des offres : 12/12/2022 ; Date d'évaluation des offres : 24/01/2023 soit 1 mois 12 jours au lieu de 10 jours ouvrables) ;

  - ✓ Marché N°0098/T/0038/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Travaux de construction d'un hôpital H1 à Aioun (lot 2) (Date d'ouverture des offres : 12/12/2022 ; Date d'évaluation des offres : 24/01/2023 soit 1 mois 12 jours au lieu de 10 jours ouvrables) ;

  - ✓ Marché N°0836/T/112/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Construction de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Mines, du Pétrole et du Gaz de Nouakchott (Date d'ouverture des offres : 20/02/2023 ; Date d'évaluation des offres : 18/04/2023 soit 58 jours calendaires au lieu de 10 jours ouvrables) ;

- **Non-respect des exigences relatives à la détermination du montant de la caution de soumission** : la mission constate le non-respect de la fourchette exigée par la législation pour la fixation du montant de la garantie de soumission (entre 1% et 2% du montant estimatif) dans le cadre de la passation du Marché N°0975/T/0124/CPMP-MHUAT/DBEP/2023 portant Construction de l'Institut Supérieur Numérique (SUP-NUM) à Nouakchott (Montant prévisionnel : 200 000 000 MRU ; Montant de la garantie d'offre : 1 300 000 MRU soit 0,025% du montant prévisionnel du marché) contrairement aux dispositions prescrites par l'Article 28.1 du Décret n° 2022-083 du 08/06/2022 ;

- **Non-conformité des mentions inscrites sur l'avis d'attribution provisoire** : la mission constate que les avis d'attributions provisoires élaborés dans le cadre de l'attribution des marchés ci-dessous ne comportent pas le nom des soumissionnaires écartés ainsi que les motifs de rejet de leur offre (Article 62 Décret n°2022-083 du 08/06/2022) :

- **Attribution hors délai de validité des offres** : la mission note l'attribution hors délai de validité des offres des marchés ci-dessous (article 61 du Décret n° 2022-083)

  - ✓ Marché N°0836/T/112/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Construction de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Mines, du Pétrole et du Gaz de Nouakchott ; (Date de dépôt des offres : Date d'ouverture des offres : 20/02/2023 ; Date de publication de l'avis d'attribution provisoire : 06/06/2023 au lieu de 90 jours)

- ✓ Marché N°0765/PI/0107/CPMP/MHUAT/ERRT/2023 portant Contrôle et surveillance des travaux de construction et d'aménagement de la voirie de la Ville de Tintane (Date de dépôt des offres techniques : 14/03/2022 ; Date de publication de l'avis d'attribution provisoire : 16/11/2022, soit 4 mois 2 jours observés au lieu de 90 jours)

- **Approbation du marché hors délai de validité des offres** : la mission note l'approbation hors délai de validité des offres pour les marchés ci-dessous (articles 69 du Décret n° 2022-083 et 44 de la loi n° 2021-024 du 15/01/2022)

  - ✓ Marché N°0235/T/049/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Travaux de construction d'un hôpital H1 à Aleg (lot 1) (Date d'ouverture des offres : 12/12/2022 ; Date d'approbation : 11/04/2023 soit 120 jours au lieu de 90 jours);

  - ✓ Marché N°0836/T/112/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Construction de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Mines, du Pétrole et du Gaz de Nouakchott (Date d'ouverture des plis : 20/02/2023 ; Date d'approbation : 07/07/2023 soit 138 jours au lieu de 90 jours) ;

  - ✓ Marché N°1244/T/146/CPMP-MHUAT/DGBEP/2023 portant Construction de 18 postes de Santé dans les wilayas de Hodh et Chargui, Hodh et Gharbi, Assaba, Trarza et de Guidimagha, répartis en neuf lots distincts (lot 2) (Date d'ouverture des offres : 12/04/2023 ; Date d'approbation : 07/09/2023 soit 147 jours au lieu de 90 jours ;

  - ✓ Marché N°0579/T/092/CPMP-MHUAT/MHUAT 2023 portant Réalisation des travaux d'extension de l'Institut Supérieur des Etudes Techniques (ISET) de ROSSO (Date d'ouverture des offres : 20/02/2023 ; Date d'approbation : 08/06/2023 soit 108 jours au lieu de 90 jours ;

- **Absence de la notification preuve de notification du marché approuvé au titulaire** : la mission note l'absence de preuve de notification des marchés approuvés aux titulaires sur 40% des marchés examinés. A titre d'exemple (article 45 de la loi N°2021-024 du 15/01/2022) :

  - ✓ Marché N°0098/T/0038/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Travaux de construction d'un hôpital H1 à Aioun (lot 2) ;

  - ✓ Marché N°0765/PI/0107/CPMP/MHUAT/ERRT/2023 portant Contrôle et surveillance des travaux de construction et d'aménagement de la voirie de la Ville de Tintanie

  - ✓ Marché N°0160/T/036/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 portant Aménagement de la zone du festival des villes anciennes à Djoel, Gorgol

  - ✓ Marché N°1392/T/153/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 portant Achèvement des travaux de construction de 5 logements à Tenwemend Adrar

- **Absence de la preuve de publication de l'attribution définitive** : la mission note l'absence de la preuve de publication des avis d'attribution définitive sur 100% des marchés examinés (articles 71 du décret 2022-083 du 08/06/2022 et 41 nouveau Décret n° 2023-54)

- **Insuffisance dans les clauses contractuelles de marché passé par consultation simplifiée** : la mission note l'absence de disposition et/ou d'une lettre d'engagement obligeant le prestataire à se soumettre à un contrôle spécifique des prix durant l'exécution des marchés passés par les procédures dérogatoires (Article 35 de la loi n°2021-024 du 15/01/2022). A titre d'exemple :

  - ✓ Marché N°0160/T/036/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 portant Aménagement de la zone du festival des villes anciennes à Djoel, Gorgol
  - ✓ Marché N°1392/T/153/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 portant Achèvement des travaux de construction de 5 logements à Tenwemend Adrar
  - ✓ Marché N°0003/PI/001/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 portant Convention/ Suivi des travaux de construction des équipements Scolaires (Programme 2022-2023) à l'intérieur du pays

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- Les décisions formulées par la CPMP sont globalement pertinentes et conforment à la règlementation.
  Toutefois, la mission trouve non pertinente, la validation du dossier d'appel d'offres relatif au Marché N°1951/F/052/CPMP/MHUAT/RA/2023 portant Acquisition d'un chargeur 5 à 7 tonnes au profit de l'Assaba pour lequel le montant de la caution de soumission a été minoré.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés passés par les procédures dérogatoires sont pertinents.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

- La mission déclare pertinente la décision du CRD dans le cadre de l'attribution Marché N°0765/PI/0107/CPMP/MHUAT/ERRT/2023 portant Contrôle et surveillance des travaux de construction et d'aménagement de la voirie de la Ville de Tintanie. Cette décision a constitué à corriger l'irrégularité notée par le requérant.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Sans commentaires : le marché n'a pas été soumis à la commission disciplinaire.

Situations d'attribution de marchés par entente directe

- Sans Commentaire : Les marchés d'entente directe ont été passés conformément aux exigences de la législation, malgré quelques insuffisances.

9.13. Commission de Passation des Marchés Publics du Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CPMP_CDHAHRSC)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**
  - Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage du dossier de marché échantillonné est défaillant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.
- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**
  - L'organisation mise en place pour assurer la passation des marchés est conforme aux exigences de la législation.
- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**
  - **Absence de la preuve de publication de l'Avis Général de Passation de Marchés (AGPM)** : la mission note l'absence de l'AGPM et la preuve de sa publication (article 17) Loi n°2021-024 du 15/01/2022 et (l'Article 15) Décret n° 2022-083 du 08/06/2022)
  - **Absence de la preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de la preuve de publication du PV d'ouverture des plis dans le cadre de l'attribution du marché N°0978/F/002/CPMP/CDHAHRSC/CDH/2023 portant Fourniture et pose d'un lot de grillage de 18 000 ml passé par appel d'offres ouvert national contrairement aux exigences de la législation (article 53) décret 2022-083 du 08 Juin 2022)
  - **Non-conformité des mentions inscrites sur l'avis d'attribution provisoire** : la mission constate que l'avis d'attribution provisoire élaboré dans le cadre de la passation du marché N°0978/F/002/CPMP/CDHAHRSC/CDH/2023 portant Fourniture et pose d'un lot de grillage de 18 000 ml ne comporte pas le montant de l'offre attribuée ainsi que les motifs de rejet des offres des soumissionnaires écartés (Article 62) Décret n°2022-083 du 08/06/2022)
  - **Absence de la preuve de publication de l'attribution définitive** : la mission note l'absence de la preuve de publication de l'avis d'attribution définitive dans le cadre de la passation du marché N°0978/F/002/CPMP/CDHAHRSC/CDH/2023 portant Fourniture et pose d'un lot de grillage de 18 000 ml (article 71) du décret 2022-083 du 08/06/2022 et (article 46) de la loi N°2021-024 du 15/01/2022)
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP**
  - Les décisions formulées par la CPMP sont pertinentes et conforment à la règlementation.
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**
  - Sans Objet
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**
  - Le marché échantillonné n'a pas fait objet de recours.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**
  - Sans commentaires : le marché n'a pas été soumis à la commission disciplinaire.

- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**
  - Sans commentaires : l'échantillon ne comporte pas de marché passé par entente directe.

9.14. Commission de Passation des Marchés Publics du Projet d'appui à la décentralisation et au développement des Villes intermédiaires productives (CPMP_MOUDOUN)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**
  - Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés échantillonnés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.
- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**
  - L'organisation mise en place pour assurer la passation des marchés est conforme aux exigences de la législation.
- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**
  - **Insuffisance dans la planification du marché** : la mission constate dans le cadre de la passation du Marché n°1282/T/009/CPMP/MOUDOUN/MOUDOUN/2023 portant Travaux de construction du centre d'enfouissement technique et de sa piste d'accès en terre stabilisée dans la commune de Rosso que le montant prévisionnel du Marché est de 70 000 000 MRU alors que le montant du marché attribué est de 126 898 328 MRU soit un dépassement de 56 898 328 MRU. Il s'agit donc d'une offre inacceptable au sens de la législation (article 63-2 du décret 2022-083 du 08/06/2022).

  - **Absence de la preuve de transmission du contrat signé et approuvé à l'ARMP pour information** : la mission note l'absence de la preuve de transmission du contrat signé et approuvé à l'ARMP pour information et publication dans le cadre de la conduite de la procédure du Marché d'entente directe N°0285/PI/003/CPMP/MOUDOUN/ MOUDOUN/2023 portant Assistance à la Maitrise d'ouvrage à la Cellule de Coordination du Projet d'appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires Productives (MOUDOUN) (article 34 de la loi N°2021-024 du 29/12/2021)

  - **Insuffisance dans l'élaboration des contrats par entente directe** : la mission note dans les clauses du Marché d'entente directe N°0285/PI/003/CPMP/MOUDOUN/ MOUDOUN/2023 portant Assistance à la Maitrise d'ouvrage à la Cellule de Coordination du Projet d'appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires Productives (MOUDOUN) l'absence de clause et/ou d'une lettre d'engagement obligeant le prestataire à se soumettre à un contrôle spécifique des prix durant l'exécution(Article 35 de la loi n°2021-024 du 29/12/2021).

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP**

  Les décisions formulées par la CPMP dans le cadre de la mise en œuvre des procédures sont pertinentes et conforment à la règlementation.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**
  - Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés passés par les procédures dérogatoires sont pertinents.
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**
  - Le marché échantillonné n'a pas fait objet de recours.
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**
  - Sans commentaires : le marché n'a pas été soumis à la commission disciplinaire.
- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**
  - L'échantillon comporte un (01) marché passé par entente directe sur les trois (03) marchés examinés. La mission n'a pas relevé d'éléments majeurs remettant en cause la conformité de la procédure aux exigences de la législation.

9.15. Commission de Passation des Marchés Publics La Mauritanienne des Produits d'Elevage (CPMP_MPE)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**
  - Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés échantillonnés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.
- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**
  - L'organisation mise en place pour assurer la passation des marchés est conforme aux exigences de la législation.
- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**
  - **Absence de la preuve de publication de l'Avis Général de Passation de Marchés (AGPM)** : la mission note l'absence de l'AGPM et la preuve de sa publication (article 17 Loi n°2021-024 du 15/01/2022 et l'Article 15 Décret n° 2022-083 du 08/06/2022) ;
  - **Absence de la preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de la preuve de publication du PV d'ouverture des plis dans le cadre de l'attribution du Marché N°2330/F/004/CPMP/MPE/MPE/2023 portant Acquisition de deux véhicules 4x4 (un station wagon et un Pick-up double cabine) (article 53 décret 2022-083 du 08 Juin 2022)
  - **Non-conformité des mentions inscrites sur l'avis d'attribution provisoire** : la mission constate que l'avis d'attribution provisoire élaboré dans le cadre de l'attribution du Marché N°2330/F/004/CPMP/MPE/MPE/2023 portant Acquisition de deux véhicules 4x4 (un station wagon et un Pick-up double cabine) ne comporte pas le nom des soumissionnaires écartés ainsi que les motifs de rejet de leur offre (Article 62 Décret n°2022-083 du 08/06/2022)

- **Absence de la preuve de publication de l'attribution définitive** : la mission note l'absence de la preuve de publication de l'avis d'attribution définitive sur 100% des marchés passés sous revues (article 71 du décret 2022-083 du 08/06/2022 et article 46 de la loi N°2021-024 du 15/01/2022)

- **Absence de la preuve de validation du projet de marché par la CPMP** : la mission note l'absence du PV d'approbation par la CPMP du projet de marché dans le cadre de la conclusion du Marché N°2330/F/004/CPMP/MPE/MPE/2023 portant Acquisition de deux véhicules 4x4 (un station wagon et un Pick-up double cabine)

- **Absence de la preuve de transmission du contrat signé à l'ARMP** : la mission note l'absence de la preuve de transmission à l'ARMP pour information et publication du N°1973/T/003CPMP-MPE/MPE/2023 portant Construction et équipement de deux fermes d'élevage (une ferme laitière moderne à Nema et une ferme de culture fourragère) (article 34 de la loi N°2021-024 du 15/01/2022)

- **Insuffisance dans les clauses contractuelles de marché passé par entente directe** : la mission note l'absence de disposition et/ou d'une lettre d'engagement obligeant le prestataire à se soumettre à un contrôle spécifique des prix durant l'exécution du Marché d'entente directe N°1973/T/003CPMP-MPE/MPE/2023 portant Construction et équipement de deux fermes d'élevage (une ferme laitière moderne à Nema et une ferme de culture fourragère) contrairement aux dispositions législatives (Article 35 de la loi n°2021-024 du 15/01/2022).

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- Les décisions formulées par la CPMP sont pertinentes et conforment à la règlementation notamment ses avis sur le DAO et le rapport d'évaluation des offres de la sous-commission d'analyse dans le cadre de la passation du Marché N°2330/F/004/CPMP/MPE/MPE/2023 portant Acquisition de deux véhicules 4x4 (un station wagon et un Pick-up double cabine).
  Néanmoins, la mission note la non-communication du PV de la CPMP validant le Projet de marché N°2330/F/004/CPMP/MPE/MPE/2023 portant Acquisition de deux véhicules 4x4 (un station wagon et un Pick-up double cabine).

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- Les avis donnés par la CNCMP sur le marché passé par procédure d'entente directe sont pertinents.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

- Le marché échantillonné n'a pas fait objet de recours.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Sans commentaires : le marché n'a pas été soumis à la commission disciplinaire.

- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

  - L'échantillon comporte un (01) marché passé par entente directe sur les deux (02) marchés examinés. La mission n'a pas relevé d'éléments majeurs remettant en cause la conformité de la procédure aux exigences de la législation.

9.16. Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Transformation Numérique de l'Innovation et de Modernisation de l'Administration (CPMP_MTNIMA)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

  - Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés échantillonnés est défaillant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.

- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**

  - L'organisation mise en place pour assurer la passation des marchés est conforme aux exigences de la législation.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

  - **Absence de la preuve de publication de l'Avis Général de Passation de Marchés (AGPM)** : la mission note l'absence de l'AGPM et la preuve de sa publication (article 17 Loi n°2021-024 du 15/01/2022 et l'Article 15 Décret n° 2022-083 du 08/06/2022)

  - **Insuffisance dans la planification du marché** : la mission constate dans le cadre de la passation du Marché n°2192/PI/006/CPMP/MTNIMA/MTNIMA/2023 portant Mise en place d'un système de gestion électronique des correspondances GEC (PHASE 1) que le montant prévisionnel est de 10 000 000 MRU alors que le montant du marché attribué est de 11 133 227 MRU soit un dépassement de la prévision budgétaire de 1 133 227 MRU. Il s'agit donc d'une offre inacceptable au sens de la législation (article 63-2 du décret 2022-083 du 08/06/2022).

  - **Non-respect du délai imparti pour l'évaluation des offres par la sous-commission** d'analyse des offres : la mission constate que le délai de 10 jours ouvrable fixé par le législateur pour l'évaluation des offres par la sous-commission d'analyse des offres n'est pas respecté dans le cadre de la passation du Marché n°2192/PI/006/CPMP/MTNIMA/MTNIMA/2023 portant Mise en place d'un système de gestion électronique des correspondances GEC (PHASE 1) contrairement aux dispositions prescrites par l'article 54 du Décret n°2022-083 du 08/06/2022. En effet, date d'ouverture des plis : 30/10/2023 ; date d'évaluation des offres : 17/11/2023, soit 15 jours ouvrables observés au lieu de 10 jours ouvrables.

  - **Non-conformité des mentions inscrites sur l'avis d'attribution provisoire** : la mission constate que l'avis d'attribution provisoire élaboré dans le cadre de l'attribution du Marché n°2192/PI/006/CPMP/MTNIMA/MTNIMA/2023 portant Mise en place d'un système de gestion électronique des correspondances GEC (PHASE 1) ne comporte pas le nom des soumissionnaires écartés ainsi que les motifs de rejet de leur offre (Article 62 Décret n°2022-083 du 08/06/2022)

- **Absence de la preuve de publication de l'attribution définitive** : la mission note l'absence de la preuve de publication de l'avis d'attribution définitive dans le cadre de la revue du Marché d'entente directe N°0456/F/004/CPMP/MTN/MA/MAUR /POSTE/2023 portant Fourniture de quatre véhicules tout terrain et deux véhicules léger au profit de la MAURIPOST (article 71 du décret 2022-083 du 08/06/2022 et article 46 de la loi N°2021-024 du 15/01/2022)

- **Absence de la preuve d'acceptation du prestataire de services à un contrôle des prix spécifiques durant l'exécution des prestations** : la mission note l'absence de clause contractuelle et/ou d'une lettre d'engagement obligeant le prestataire à se soumettre à un contrôle spécifique des prix durant l'exécution du Marché d'entente directe N°0456/F/004/CPMP/MTN/MA/MAUR/POSTE/2023 portant Fourniture de quatre véhicules tout terrain et deux véhicules léger au profit de la MAURIPOST contrairement aux dispositions législatives (Article 35 de la loi n°2021-024 du 15/01/2022)

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

Les décisions formulées par la CPMP sont pertinentes et conforment à la règlementation

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- Les avis donnés par la CNCMP sur le marché passé par procédure d'entente directe sont pertinents.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

- Le marché échantillonné n'a pas fait objet de recours.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Sans commentaires : le marché n'a pas été soumis à la commission disciplinaire.

Situations d'attribution de marchés par entente directe

- L'échantillon comporte un (01) marché passé par entente directe sur les deux (02) marchés examinés. La mission n'a pas relevé d'éléments majeurs remettant en cause la conformité de la procédure aux exigences de la législation.

9.17. Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie (CPMP_MPME)

Système de classement et d'archivage des documents de marchés

- Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés échantillonnés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.

Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés

- L'organisation mise en place pour assurer la passation des marchés est conforme aux exigences de la législation.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Absence de la preuve de publication de l'Avis Général de Passation de Marchés (AGPM)** : la mission note l'absence de l'AGPM et la preuve de sa publication (article 17 Loi n°2021-024 du 15/01/2022 et l'Article 15 Décret n° 2022-083 du 08/06/2022) ;

- **Non-respect du délai imparti pour la transmission des TDR au cabinet présélectionné :** la mission constate que le délai de trente (30) jours calendaires à accorder pour la transmission des TDR au cabinet présélectionné en vue de la négociation du Marché N°0107/PI/003/CPMP/MPME/PADG/2023 portant Assistance et conseil pour la primo notation de la République Islamique de Mauritanie n'est pas respecté. En effet, date d'invitation : 10/11/2022 ; date limite de dépôt des propositions : 25/11/2022 soit 15 jours calendaires accordés sans autorisation de la CNCMP au lieu de 30 jours calendaires (articles 37-5 (nouveau) du décret n°2023-054 du 07 mars 2023 et 46 du décret N°2022-083 du 08/06/2022).

- **Absence de la preuve de validation du PV de négociation par la CPMP :** la mission note l'absence de la preuve de validation du PV de négociation des termes du Marché N°0107/PI/003/CPMP/MPME/PADG/2023 portant Assistance et conseil pour la primo notation de la République Islamique de Mauritanie avec le consultant (article 39 du décret N°2022-083 du 08/06/2022)

- **Non-conformité des mentions inscrites sur l'avis d'attribution provisoire** : la mission constate que l'avis d'attribution provisoire élaboré dans le cadre de l'attribution du Marché N°0107/PI/003/CPMP/MPME/PADG/2023 portant Assistance et conseil pour la primo notation de la République Islamique de Mauritanie avec le consultant ne comporte pas le nom des soumissionnaires écartés ainsi que les motifs de rejet de leur offre (Article 62 du Décret n°2022-083 du 08/06/2022)

- **Absence de la preuve de publication de l'avis d'attribution provisoire** : la mission note l'absence de l'avis d'attribution provisoire dans le cadre du Marché N°2332/S/018/CPMP/MPME/DGN/2023 portant Réalisation de l'audit des Sociétés de Distribution du Gaz Butane **(**Article 62 du Décret n°2022-083 du 08/06/2022)

- **Absence de la preuve de notification du marché approuvé au titulaire** : la mission constate l'absence de la preuve de notification du marché approuvé au titulaire dans le cadre de l'attribution du Marché N°2332/S/018/CPMP/MPME/DGN/2023 portant Réalisation de l'audit des Sociétés de Distribution du Gaz Butane (articles 71 du décret 2022-083 du 08/06/2022 et 46 de la loi N°2021-024 du 15/01/2022)

- **Absence de la preuve de publication de l'attribution définitive** : la mission note l'absence de la preuve de publication de l'avis d'attribution définitive du Marché N°2332/S/018/CPMP/MPME/DGN/2023 portant Réalisation de l'audit des Sociétés de Distribution du Gaz Butane (article 71 du décret 2022-083 du 08/06/2022 et article 46 de la loi N°2021-024 du 15/01/2022)

- **Attribution hors délai de validité des offres** : la mission constate l'attribution hors délai de validité des offres du Marché N°0107/PI/003/CPMP/MPME/PADG/2023 portant Assistance et conseil pour la primo notation de la République Islamique de Mauritanie.

En effet, date de dépôt des propositions : 20/10/2022 ; date de publication de l'attribution provisoire : 07/02/2023, soit 111 jours calendaires au lieu de 90 jours calendaires sans preuve de prorogation du délai de validité des offres (article 61 du décret 2022-083 du 08/06/2022)

- **Approbation hors délai de validité des offres** : la mission note l'approbation hors du délai de validité des offres du Marché N°2332/S/018/CPMP/MPME/DGN/2023 portant Réalisation de l'audit des Sociétés de Distribution du Gaz Butane (Date de dépôt des offres : 30/01/2023 ; Date d'approbation : 27/12/2023 soit 11 mois 27 jours au lieu de 90 jours sans preuve de prorogation du délai de validité des offres contrairement aux dispositions des articles 69 du Décret n° 2022-083 et 44 de la loi n° 2021-024 du 15/01/2022

- **Insuffisance dans les clauses contractuelles de marché passé par entente directe** : la mission note l'absence de disposition et/ou d'une lettre d'engagement obligeant le prestataire à se soumettre à un contrôle spécifique des prix durant l'exécution des marchés passés par la procédure d'entente directe (Article 35 de la loi n°2021-024 du 15/01/2022).

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- Les décisions formulées par la CPMP sont mises à la disposition de la mission. Néanmoins, sur 50% des marchés, la mission ne peut apprécier la pertinence des décisions en raison de l'absence des principaux documents pouvant permettre à l'auditeur de faire une revue en toute connaissance de cause et d'émettre un avis motivé. Toutefois, elle constate la pertinence des décisions sur 50% des marchés échantillonnés.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- Les avis donnés par la CNCMP sur le marché passé par procédure d'entente directe sont pertinents.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

- Les marchés échantillonnés n'ont pas fait objet de recours.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire.

Situations d'attribution de marchés par entente directe

- L'échantillon comporte deux (02) marchés passés par entente directe sur les quatre (04) marchés examinés. La mission n'a pas relevé d'éléments majeurs remettant en cause la conformité de la procédure aux exigences de la législation.

9.18. Commission de passation des marchés publics des Ministères de la Justice, des Affaires étrangères et de la Défense

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**
  - Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est défaillant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.
- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**
  - L'organisation mise en place pour assurer la passation des marchés est conforme aux exigences de la législation.
- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**
  - **Insuffisance dans la planification du marché** : la mission constate dans le cadre de la revue du Marché d'entente directe N°0611/F/002/CPMP/MJ/MJ/2023 portant Acquisition de deux véhicules et un mini-bus au profit de la prison de NBEIKA (lot 2) que le montant prévisionnel est de 3 120 000 MRU alors que le montant du marché attribué est de 3 126 477, 16 MRU soit un dépassement de la prévision budgétaire de 7 477 MRU. Il s'agit donc d'une offre inacceptable (art 63-2 du décret 2022-083 du 08/06/2022).
  - **Absence de la preuve de publication du PPM comportant le marché passé sous revue** : la mission note l'absence de la preuve de publication du PPM comportant le Marché d'entente directe N°0611/F/002/CPMP/MJ/MJ/2023 portant Acquisition de deux véhicules et un mini-bus au profit de la prison de NBEIKA (lot 2) passé sous revue (Article 16 de la Loi n°2021-024 du 15/01/2022)
  - **Approbation du marché passé par entente directe avant l'autorisation de la CNCMP** : la mission note le non-respect des exigences règlementaires fixées par le législateur pour la passation du Marché d'entente directe N°0611/F/002/CPMP/MJ/MJ/2023 portant Acquisition de deux véhicules et un mini-bus au profit de la prison de NBEIKA (lot 2). En effet, le contrat a été signé par le titulaire et approuvé par le Ministre de la Justice le 31/05/2023 avant que la procédure d'entente directe ne soit autorisée le 07/06/2023 par la CNCMP (art 33, art 36 de la Loi n°2021-024 du 15/01/2022)
  - **Absence de la preuve de publication de l'attribution définitive** : la mission note l'absence de la preuve de publication de l'avis d'attribution définitive dans le cadre de la revue du Marché d'entente directe N°0611/F/002/CPMP/MJ/MJ/2023 portant Acquisition de deux véhicules et un mini-bus au profit de la prison de NBEIKA (lot 2) (article 71 du décret 2022-083 du 08/06/2022 et article 46 de la loi N°2021-024 du 15/01/2022)
  - **Non-communication de la preuve de notification du marché approuvé** : la mission note l'absence de la preuve de notification au titulaire du Marché d'entente directe N°0611/F/002/CPMP/MJ/MJ/2023 portant Acquisition de deux véhicules et un mini-bus au profit de la prison de NBEIKA (lot 2) (article 70 du décret 2022-083 du 08/06/2022)
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP**
  - Les motifs évoqués dans le Rapport Spécial du 31/05/2023 de la CPMP sur le recours à la procédure de passation du Marché d'entente directe N°0611/F/002/CPMP/MJ/MJ/2023

portant Acquisition de deux véhicules et un mini-bus au profit de la prison de NBEIKA (lot 2) sont pertinents et conforment à la règlementation.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

- Les avis donnés par la CNCMP sur le marché passé par procédure d'entente directe sont modérément pertinents.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

- Le marché échantillonné n'a pas fait objet de recours.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

- Sans commentaires : le marché n'a pas été soumis à la commission disciplinaire

- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

- L'échantillon comporte un (01) seul marché passé par entente directe. Les insuffisances relevées par la mission se présentent comme suit :
  - **La validation d'une offre inacceptable au sens de l'article** (art 63-2 du décret 2022-083 du 08/06/2022
  - **Approbation du marché passé par entente directe avant l'autorisation de la CNCMP sur la procédure** (art 33, art 36 de la Loi n°2021-024)

9.19. Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (CPMP_MPEM)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

- Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés échantillonnés est insatisfaisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.

- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**

- L'organisation mise en place pour assurer la passation des marchés est conforme aux exigences de la législation.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Absence de la preuve de publication de l'Avis Général de Passation de Marchés (AGPM)** : la mission note l'absence de l'AGPM et la preuve de sa publication (article 17 Loi n°2021-024 du 15/01/2022 et l'Article 15 Décret n° 2022-083 du 08/06/2022) ;

- **Absence de la preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de la preuve de publication du PV d'ouverture des plis relatif aux marchés ci-dessous (article 53 décret 2022-083 du 08 Juin 2022)

  - Marché n°1383/T/012/CPMP/MPEM/MPN/2023 portant Travaux de réhabilitation des bâtiments et installation du MPN
  - Marché N°2327/T/018/CPMP/MPEM/2023 portant Construction d'une usine de traitement et de congélation de poisson au port de Tanit
  - Marché N°1834/T/015/CPMP/MPEM/PT/2023 portant Travaux d'électrification du site de Tanit

- **Non-conformité des mentions inscrites sur l'avis d'attribution provisoire** : la mission constate que les avis d'attribution provisoire élaborés dans le cadre de l'attribution des marchés par appel à concurrence ne comportent pas le nom des soumissionnaires écartés ainsi que les motifs de rejet de leur offre (Article 62 du Décret n°2022-083 du 08/06/2022)

- **Attribution hors délai de validité des offres** : la mission constate l'attribution hors délai de validité des offres des marchés ci-dessous (article 61 du décret 2022-083 du 08/06/2022)

    - ✓ Marché N°2327/T/018/CPMP/MPEM/2023 portant Construction d'une usine de traitement et de congélation de poisson au port de Tanit (Date de dépôt des offres : 25/10/2022 ; Délai de validité des offres : 120 jours ; Date de publication de l'attribution provisoire : 23/08/2023 soit 7 mois 28 jours au lieu de 120 jours)

    - ✓ Marché N°1834/T/015/CPMP/MPEM/PT/2023 portant Travaux d'électrification du site de Tanit (Date de dépôt des offres : 13/03/2023 ; Délai de validité des offres : 120 jours ; Date de publication de l'attribution provisoire : 23/08/2023 soit 5 mois 10 jours au lieu de 120 jours)

- **Approbation hors délai de validité des offres** : la mission note l'approbation hors du délai de validité des offres des marchés ci-dessous (articles 69 du Décret n° 2022-083 et 44 de la loi n° 2021-024 du 15/01/2022)

    - ✓ Marché n°1383/T/012/CPMP/MPEM/MPN/2023 portant Travaux de réhabilitation des bâtiments et installation du MPN (Date de dépôt des offres : 10/04/2023 ; Date d'approbation : 19/09/2023 soit 5 mois 9 jours au lieu de 90 jours)

    - ✓ Marché N°2327/T/018/CPMP/MPEM/2023 portant Construction d'une usine de traitement et de congélation de poisson au port de Tanit (Date de dépôt des offres : 25/10/2022 ; Date d'approbation : 11/12/2023 soit 1 an 17 jours au lieu de 120 jours)

    - ✓ Marché N°1834/T/015/CPMP/MPEM/PT/2023 portant Travaux d'électrification du site de Tanit (Date de dépôt des offres : 13/03/2023 ; Date d'approbation : 10/11/2023 soit 7 mois 28 jours au lieu de 120 jours)

- **Absence de la preuve de notification du marché approuvé au titulaire** : la mission constate l'absence de la preuve de notification du marché approuvé au titulaire sur l'ensemble des marchés passés par appel à concurrence (articles 70 du décret 2022-083 du 08/06/2022 et 46 de la loi N°2021-024 du 15/01/2022)

- **Absence de la preuve de publication de l'attribution définitive** : la mission note l'absence de la preuve de publication de l'avis d'attribution définitive sur l'ensemble des marchés passés par appel à concurrence (articles 71 du décret 2022-083 du 08/06/2022 et 46 de la loi N°2021-024 du 15/01/2022)

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP**

  Les décisions formulées par la CPMP sont pertinentes et conforment à la règlementation.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

  - Les avis donnés par la CNCMP sur les deux (02) avenants sont pertinents.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

  - Les marchés échantillonnés n'ont pas fait objet de recours.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

  - Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire.

- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

  - Sans Objet : L'échantillon ne comporte aucun marché passé par entente directe sur les quatre (04) marchés examinés.

9.20. Commission de Passation des Marchés Publics de la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (CPMP_SMH)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

  - Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés échantillonnés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.

- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**

  - L'organisation mise en place pour assurer la passation des marchés est conforme aux exigences de la législation.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

  - **Absence de la preuve de publication de l'Avis Général de Passation de Marchés (AGPM)** : la mission note l'absence de l'AGPM et la preuve de sa publication (article 17 Loi n°2021-024 du 15/01/2022 et l'Article 15 Décret n° 2022-083 du 08/06/2022) ;
  - **Absence de la preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de la preuve de publication des PV d'ouverture des plis dans le cadre de l'attribution des marchés ci-après :

    - ✓ Marché n°252/T/006/CPMP/SMH/SMH/2023 portant Construction de quatre conduites d'hydrocarbures liquides pour le dépôt port de la SMH et une conduite de GPL pour alimenter les dépôts des sociétés gazières ;
    - ✓ Marché n°0807/F/005/CPMP/SMH/SMH/2023 portant fourniture de trois (03) véhicules tout terrain 4*4 station wagon Lot N°3 (article 53 décret 2022-083 du 08 Juin 2022)

  - **Non-conformité des mentions inscrites sur l'avis d'attribution provisoire** : la mission constate que les avis d'attributions provisoires élaborés dans le cadre de l'attribution des marchés ci-dessous ne comportent pas le nom des soumissionnaires écartés ainsi que les motifs de rejet de leur offre (Article 62 Décret n°2022-083 du 08/06/2022)

- Marché n°252/T/006/CPMP/SMH/SMH/2023 portant Construction de quatre conduites d'hydrocarbures liquides pour le dépôt port de la SMH et une conduite de GPL pour alimenter les dépôts des sociétés gazières
- Marché n°0807/F/005/CPMP/SMH/SMH/2023 portant fourniture de trois (03) véhicules tout terrain 4*4 station wagon Lot N°3

- **Approbation du marché hors délai de validité des offres** : la mission note l'approbation hors délai de validité des offres du Marché n°252/T/006/CPMP/SMH/SMH/2023 portant Construction de quatre conduites d'hydrocarbures liquides pour le dépôt port de la SMH et une conduite de GPL pour alimenter les dépôts des sociétés gazières (Date de dépôt des offres : 23/01/2023 ; Date d'approbation : 18/05/2023 soit 117 jours au lieu de 90 jours) sans preuve de prorogation du délai de validité des offres contrairement aux dispositions des articles 69 du Décret n° 2022-083 et 44 de la loi n° 2021-024 du 15/01/2022

- **Attribution non-conforme du marché** : la mission note que le soumissionnaire retenu dans le cadre de l'attribution du Marché n°0807/F/005/CPMP/SMH/SMH/2023 portant fourniture de trois (03) véhicules tout terrain 4*4 station wagon Lot N°3 n'a pas présenté le Service Après-Vente (SAV), la preuve de stockage des pièces usuelles de rechange et la capacité de pouvoir procéder à la maintenance des pannes alors que ces critères de qualification technique sont requis obligatoires suivant la clause IC 5.1 des DPAO du DAO. Il n'a donc pas répondu aux critères de post-qualifications. Ainsi son offre ne peut pas être jugée techniquement conforme et évaluée la moins disante (articles 56 du Décret n° 2022-083 et 37 de la loi n° 2021-024 du 15/01/2022). La sous-commission d'analyse n'a pas écarté l'offre malgré ces insuffisances notées dans le Rapport d'évaluation des offres.

- **Absence de la preuve de publication de l'attribution définitive** : la mission note l'absence de la preuve de publication des avis d'attribution définitive sur les marchés échantillonnés à l'exception du marché n°252/T/006/CPMP/SMH/SMH/2023 portant Construction de quatre conduites d'hydrocarbures liquides pour le dépôt port de la SMH et une conduite de GPL pour alimenter les dépôts des sociétés gazières (article 71 du décret 2022-083 du 08/06/2022 et article 46 de la loi N°2021-024 du 15/01/2022) :

- **Non-respect du délai imparti pour la publication de l'attribution définitive** : la mission constate le non-respect du délai de sept (07) jours calendaires fixés par la législation pour la publication de l'avis d'attribution définitive dans le cadre de l'attribution du marché n°252/T/006/CPMP/SMH/SMH/2023 portant Construction de quatre conduites d'hydrocarbures liquides pour le dépôt port de la SMH et une conduite de GPL pour alimenter les dépôts des sociétés gazières. En effet, date de notification du marché approuvé au titulaire : 18/05/2023 ; date de publication de l'attribution définitive : 13/06/2023, soit 27 jours calendaires au lieu de 7 jours calendaires (article 46 alinéa 2 de la loi N°2021-024 du 15/01/2022)

- **Absence de la preuve de transmission du contrat signé à l'ARMP** : la mission note l'absence de la preuve de transmission à l'ARMP pour information et publication des marchés passés par la procédure d'entente directe (article 34 de la loi N°2021-024 du 15/01/2022)

- **Insuffisance dans les clauses contractuelles de marché passé par entente directe** : la mission note l'absence de disposition et/ou d'une lettre d'engagement obligeant le prestataire à se soumettre à un contrôle spécifique des prix durant l'exécution des marchés passés par la procédure d'entente directe (Article 35 de la loi n°2021-024 du 15/01/2022).

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- Les décisions formulées par la CPMP sont pertinentes et conforment à la règlementation. Néanmoins, l'approbation par la CPMP de l'attribution du Marché n°0807/F/005/CPMP/SMH/SMH/2023 portant fourniture de trois (03) véhicules tout terrain 4*4 station wagon Lot N°3 n'est pas pertinente et contraire aux exigences du DAO. La CPMP n'a pas remis en cause l'attribution dudit marché alors que le soumissionnaire retenu ne dispose pas de la capacité technique requise dans le DAO.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- Les avis donnés par la CNCMP sur le marché passé par procédure d'entente directe sont pertinents.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

- Les marchés échantillonnés n'ont pas fait objet de recours.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire.

Situations d'attribution de marchés par entente directe

- L'échantillon comporte deux (02) marchés passés par entente directe sur les quatre (04) marchés examinés. La mission n'a pas relevé d'éléments majeurs remettant en cause la conformité de la procédure aux exigences de la législation.

9.21. Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (CPMP_MIDEC)

Système de classement et d'archivage des documents de marchés

- Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés échantillonnés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents. D'où la non-communication des dossiers de marchés ci-après :
  - ✓ Marché N° 1192/PI/028/CPMP/MIDEC/DGCT/2023 portant Sélection des consultants bureaux d'études pour appui a la maitrise d'ouvrage du programme DECLIC 2 HODHS AMO
  - ✓ Marché N°1144/F/027/CPMP/MIDEC/ANRPT/2023 portant fourniture de 900 000 cartes sécurisées

Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés

- L'organisation mise en place pour assurer la passation des marchés est conforme aux exigences de la législation.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Absence de la preuve de publication de l'Avis Général de Passation de Marchés (AGPM)** : la mission note l'absence de l'AGPM et la preuve de sa publication (article 17 Loi n°2021-024 du 15/01/2022 et l'Article 15 Décret n° 2022-083 du 08/06/2022) ;

- **Absence de la preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de la preuve de publication des PV d'ouverture des plis sur l'ensemble des marchés passés par appel d'offres (article 53 décret 2022-083 du 08 Juin 2022) :

- **Non-respect des exigences relatives à la détermination de la caution de soumission** : la mission constate le non-respect de la fourchette exigée par la législation pour la fixation du montant de la garantie d'offre (entre 1% à 2% du montant estimatif) dans le cadre de la passation du Marché N°1951/F/052/CPMP/MIDEC/RA/2023 portant Acquisition d'un chargeur 5 à 7 tonnes au profit de l'Assaba (Montant prévisionnel : 4 000 000 MRU ; Montant de la garantie d'offre : 1 000 MRU soit 0,025% du montant prévisionnel du marché) contrairement aux dispositions prescrites par l'Article 28.1 du Décret n° 2022-083 du 08/06/2022

- **Attribution non conforme de marché** : La mission note la non-conformité des spécifications techniques proposées par les soumissionnaires retenus par rapport aux spécifications techniques requises dans le cadre de l'attribution des marchés ci-dessous (articles 56 du Décret n° 2022-083 du 08/06/2022 et 37 de la loi n° 2021-024 du 15/01/2022) :

  - ✓ Marché N°1951/F/052/CPMP/MIDEC/RA/2023 portant Acquisition d'un chargeur 5 à 7 tonnes au profit de l'Assaba (une chargeuse de marque Lovol de type FL955F-II de capacité de gobet 3.5 m3, de volume du réservoir 270 a été proposée contre la chargeuse de marque de type FL966F de capacité de gobet 5 à 7 m3 et de volume du réservoir 320 l requise)

  - ✓ Marché N°1481/F/033/CPMP/MIDEC/RGM/2023 portant Acquisition de matériel agricole au profit de la Région du Guidimakha Lot N°1 (Un tracteur lovol de type M 804 avec pour réservoir de carburant d'huile au niveau du moteur 80 proposé au lieu de tracteur de type TD 1004 avec pour réservoir d'huile 230 au niveau du moteur demandée)

- **Approbation de marchés par des personnes non habilitées** : La mission note l'approbation des marchés ci-dessous par des autorités autre que le Ministre de Tutelle (articles 68 et 69 du Décret n° 2022-083 du 08/06/2022) :

  - ✓ Marché N°1481/F/033/CPMP/MIDEC/RGM/2023 portant Acquisition de matériel agricole au profit de la Région du Guidimakha Lot N°1 a été signé par le titulaire et le Président de la Région de Guidimakha le 12/10/2023

  - ✓ Marché N°1955/F/056/CPMP/MIDEC/RGR/2023 portant Acquisition d'engins pour brigade rurale en deux lots distincts au profit de la région du Brakna Lot 1 : Engins Agricoles a été signé par le titulaire et le Président de la Région de Brakna le 17/11/2023

- ✓ Marché N°1951/F/052/CPMP/MIDEC/RA/2023 portant Acquisition d'un chargeur 5 à 7 tonnes au profit de l'Assaba a été signé par le titulaire et le Président de la Région de l'Assaba le 20/11/2023
- ✓ Marché N°1683/T/040/CPMP/MIDEC/RGUI/2023 portant Construction d'un terrain de sport à ould Yenge, Ghabou, Wompou, Parking de PC du lycée 2 de Sélibaby au profit de la Région de Guidimakha a été signé par le titulaire et le Président de la Région de Guidimakha le 02/11/2023
- ✓ Marché N°1566/F/036/CPMP/MIDEC/RGM/2023 portant Acquisition de matériels informatique, mobiliers de bureaux et un groupe électrogène au profit de la Région du Guidimakha a été signé par le titulaire et le Président de la Région de Guidimakha le 11/10/2023
- ✓ Marché N°1567/F/037/CPMP/MIDEC/RGM/2023 portant Fourniture et pose du matériel pour l'électrification du siège de la Région du Guidimakha a été signé par le titulaire et le Président de la Région de Guidimakha le 11/10/2023
- ✓ Marché N°0130/F/005/CPMP/MIDEC/RHG/2023 portant Fourniture d'un lot de pompes solaires a été signé par le titulaire et le Président de la Région de Hodh Chargui le 06/03/2023
- ✓ Marché N°371/T/017/CPMP/MIDEC/RHC/2023 portant Réalisation des forages et équipements d'exhaure a été signé par le titulaire et le Président de la Région le 09/05/2023
- ✓ Marché N°0451/F/021/CPMP/MIDEC/RHG/2023 portant Fourniture des équipements solaires pour les Puits a été signé par le titulaire et le Président de la Région le 22/05/2023
- ✓ Marché N°1080/F/025/CPMP/MIDEC/RG/2023 portant Acquisition d'autres biens mobiliers au profit de la Région du Gorgol a été signé par le titulaire et le Président de la Région de Gorgol le 14/08/2023
- ✓ Marché N°131/F/006/CPMP/MIDEC/RHC/2023 portant Fourniture de matériels de protection des cultures a été signé par le titulaire et le Président de la Région le 07/03/2023

- **Non soumission des consultations simplifiées au contrôle à priori avant approbation** : la mission note que les marchés ci-dessous ont été approuvé(signés) avant de faire l'objet de transmission à la CNCMP pour contrôle à priori (articles 11 de la Loi n°2021-024 du 15/01/2022 et 41 (nouveau) du décret N°2023-54 du 07/03/2023) :
  - ✓ Marché N°1080/F/025/CPMP/MIDEC/RG/2023 portant Acquisition d'autres biens mobiliers au profit de la Région du Gorgol (Date d'approbation : 14/08/2023 ; Date de validation du projet de marché par la CNCMP : 16/08/2023)
  - ✓ Marché N°0451/F/021/CPMP/MIDEC/RHG/2023 portant Fourniture des équipements solaires pour les Puits (Date d'approbation : 22/05/2023 ; Date de validation du projet de marché par la CNCMP : 24/05/2023)

- ✓ Marché N°1091/F/026/CPMP/MIDEC/RHC/2023 portant Acquisition d'autres biens mobiliers et des petits travaux au profit de la Wilaya du Hodh CHARGUI (Date d'approbation : 14/08/2023 ; Date de validation du projet de marché par la CNCMP : 16/08/2023)
- ✓ Marché N°0130/F/005/CPMP/MIDEC/RHG/2023 portant Fourniture d'un lot de pompes solaires (Date d'approbation : 06/03/2023 ; Date de validation du projet de marché par la CNCMP : 15/03/2023)
- ✓ Marché N°1567/F/037/CPMP/MIDEC/RGM/2023 portant Fourniture et pose du matériel pour l'électrification du siège de la Région du Guidimakha (Date d'approbation : 11/10/2023 ; Date de validation du projet de marché par la CNCMP : 20/10/2023)
- ✓ Marché N°1566/F/036/CPMP/MIDEC/RGM/2023 portant Acquisition de matériels informatique, mobiliers de bureaux et un groupe électrogène au profit de la Région du Guidimakha (Date d'approbation : 11/10/2023 ; Date de validation du projet de marché par la CNCMP : 20/10/2023)

- **Non-respect du délai de publication des dossiers de consultations simplifiées** : la mission constate le non-respect du délai prescrit par la législation pour la réception des offres dans le cadre de la passation des marchés ci-dessous (Article 41 Décret n° 2023-54)
  - ✓ Marché N°1864/F/043/CPMP/MIDEC/2023 portant Habillement du personnel du MIDEC (Date de consultation : 02/11/2023 ; Date limite de dépôt des offres : 06/11/2023 ; soit 3 jours ouvrables au lieu de 5 jours ouvrables)
  - ✓ Marché N°1865/F/044/CPMP/MIDEC/MIDEC/2023 portant Impression des Recueils et Manuels au profit du MIDEC (Date de consultation : 03/11/2023 ; Date limite de dépôt des offres : 06/11/2023 soit 2 jours ouvrables au lieu de 5 jours ouvrables)
  - ✓ Marché N°1862/F/041/CPMP/MIDEC/DGET/2023 portant Fourniture de Matériel de bureau au profit de la DGCT/MIDEC (Date de consultation : 03/11/2023 ; Date limite de dépôt des offres : 06/11/2023 soit 2 jours ouvrables au lieu de 5 jours ouvrables)
  - ✓ Marché N°1091/F/026/CPMP/MIDEC/RHC/2023 portant Acquisition d'autres biens mobiliers et des petits travaux au profit de la Wilaya du Hodh CHARGUI (Date de consultation : 27/07/2023 ; Date limite de dépôt des offres : 31/07/2023 soit 3 jours ouvrables au lieu de 5 jours ouvrables)
  - ✓ Marché N°01863/F/042/CPMP/MIDEC/MIDEC/2023 portant Modernisation des processus et procédures de travail au profit du MIDEC (Date de consultation : 02/11/2023 ; Date limite de dépôt des offres : 06/11/2023 soit 03 jours ouvrables au lieu de 5 jours ouvrables)

- **Non-conformité des mentions inscrites sur l'avis d'attribution provisoire** : la mission constate que les avis d'attributions provisoires élaborés dans le cadre de l'attribution de 100% des marchés examinés ne comportent pas le nom des soumissionnaires écartés ainsi que les motifs de rejet de leur offre (Article 62 Décret n°2022-083 du 08/06/2022) :

- **Attribution de marchés hors délai de validité des offres** : la mission note l'attribution hors délai de validité des offres des marchés ci-dessous (article 61 du Décret n° 2022-083)

    - ✓ Marché N°1662/PI/038/CPMP/MIDEC/DECLIC/2023 portant Services de diagnostics et assistance technique pour le renforcement des capacités des Communes et de leurs partenaires dans les Wilayas. Lot 1: Willaya Hodh El Gharbi (Date de dépôt des offres techniques : 11/04/2022 ; Date d'attribution provisoire : 21/06/2023 soit 1 an 1 mois 20 jours au lieu de 90 jours)

    - ✓ Marché N°1663/PI/039/CPMP/MIDEC/DECLIC/2023 portant Services de diagnostics et assistance technique pour le renforcement des capacités des Communes et de leurs partenaires dans les Wilayas. Lot 2: Willaya Hodh El Gharbi (Date de dépôt des offres techniques : 11/04/2022 ; Date d'attribution provisoire : 01/11/2023 soit 1 an 1 mois 20 jours au lieu de 90 jours)

- **Approbation du marché hors délai de validité des offres** : la mission note l'approbation hors délai de validité des offres des marchés ci-dessous (articles 69 du Décret n° 2022-083 et 44 de la loi n° 2021-024 du 15/01/2022)

    - ✓ Marché N°1951/F/052/CPMP/MIDEC/RA/2023 portant Acquisition d'un chargeur 5 à 7 tonnes au profit de l'Assaba (Date de dépôt des plis : 08/08/2023 ; Date d'approbation : 20/11/2023 soit 103 jours au lieu de 90 jours)

    - ✓ Marché N°1662/PI/038/CPMP/MIDEC/DECLIC/2023 portant Services de diagnostics et assistance technique pour le renforcement des capacités des Communes et de leurs partenaires dans les Wilayas. Lot 1: Willaya Hodh El Gharbi (Date de dépôt des offres techniques : 11/04/2022 ; Date d'approbation : 01/11/2023 soit 1 an 6 mois au lieu de 90 jours)

    - ✓ Marché N°1663/PI/039/CPMP/MIDEC/DECLIC/2023 portant Services de diagnostics et assistance technique pour le renforcement des capacités des Communes et de leurs partenaires dans les Wilayas. Lot 2: Willaya Hodh El Gharbi (Date de dépôt des offres techniques : 11/04/2022 ; Date d'approbation : 01/11/2023 soit 1 an 6 mois au lieu de 90 jours)

- **Absence de la notification des marchés approuvés aux titulaires** : la mission note l'absence de la preuve de notification des marchés approuvés aux titulaires dans le cadre de l'attribution des marchés ci-dessous (article 45 de la loi N°2021-024 du 15/01/2022) :

    - ✓ Marché N°1683/T/040/CPMP/MIDEC/RGUI/2023 portant Construction d'un terrain de sport à ould Yenge, Ghabou, Wompou, Parking de PC du lycée 2 de Sélibaby au profit de la Région de Guidimakha ;

- ✓ Marché N°1955/F/056/CPMP/MIDEC/RGR/2023 portant Acquisition d'engins pour brigade rurale en deux lots distincts au profit de la région du Brakna Lot 1 : Engins Agricoles
- ✓ Marché N°1662/PI/038/CPMP/MIDEC/DECLIC/2023 portant Services de diagnostics et assistance technique pour le renforcement des capacités des Communes et de leurs partenaires dans les Wilayas. Lot 1
- ✓ Marché N°1663/PI/039/CPMP/MIDEC/DECLIC/2023 portant Services de diagnostics et assistance technique pour le renforcement des capacités des Communes et de leurs partenaires dans les Wilayas. Lot 2: Willaya Hodh El Gharbi
- ✓ Marché N°0451/F/021/CPMP/MIDEC/RHG/2023 portant Fourniture des équipements solaires pour les Puits
- ✓ Marché N°371/T/017/CPMP/MIDEC/RHC/2023 portant Réalisation des forages et équipements d'exhaure

- **Absence de la preuve de publication de l'attribution définitive** : la mission note l'absence de la preuve de publication des avis d'attribution définitive sur 100% des marchés échantillonnés (articles 71 du décret 2022-083 du 08/06/2022 et 46 de la loi N°2021-024 du 15/01/2022)
- **Absence de la preuve de validation du dossier de consultation allégé par la CNCMP :** la mission note l'absence du PV de validation du dossier de consultation allégé par la CNCMP dans le cadre de l'attribution du marché N°0130/F/005/CPMP/MIDEC/RHG/2023 portant Fourniture d'un lot de pompes solaires (Articles 41 nouveau Décret n° 2023-54 et 11 de la loi n°2021-024 du 15/01/2022)
- **Absence de la preuve de validation du projet de marché par la CNCMP :** la mission constate l'absence du PV de validation par la CNCMP des projets de marchés dans le cadre de l'attribution des marchés de consultation simplifiées ci-dessous (Articles 41 nouveau Décret n° 2023-54 et 11 de la loi n°2021-024 du 15/01/2022)
  - ✓ Marché N°131/F/006/CPMP/MIDEC/RHC/2023 portant Fourniture de matériels de protection des cultures
  - ✓ Marché N°371/T/017/CPMP/MIDEC/RHC/2023 portant Réalisation des forages et équipements d'exhaure
- **Absence de la preuve de transmission du contrat signé à l'ARMP** : la mission note l'absence de la preuve de transmission à l'ARMP pour information et publication des marchés passés par la procédure de consultation simplifiée (articles 34 de la loi N°2021-024 du 15/01/2022 et 41 nouveau Décret n° 2023-54)
- **Insuffisance dans les clauses contractuelles de marché passé par consultation simplifiée** : la mission note l'absence de disposition et/ou d'une lettre d'engagement obligeant le prestataire à se soumettre à un contrôle spécifique des prix durant l'exécution des marchés passés par la procédure de consultation simplifiée (Article 35 de la loi n°2021-024 du 15/01/2022).

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP**

- Les décisions formulées par la CPMP sont globalement pertinentes et conforment à la règlementation. Toutefois, la mission trouve non pertinente, la décision formulée par la CPMP sur :
    - le dossier d'appel d'offres du Marché N°1951/F/052/CPMP/MIDEC/RA/2023 portant Acquisition d'un chargeur 5 à 7 tonnes au profit de l'Assaba alors que le montant de la garantie de l'offre a été minoré(Montant de la garantie d'offre : 1 000 MRU soit 0,025% du montant prévisionnel du marché au lieu de 1% au minimun).
    - La validation par la CPMP du rapport d'évaluation des offres de la sous-commission d'analyse dans le cadre de l'attribution du Marché N°1951/F/052/CPMP/MIDEC/RA/2023 portant Acquisition d'un chargeur 5 à 7 tonnes au profit de l'Assaba alors que l'offre de l'attributaire n'est pas techniquement conforme aux exigences du DAO(une chargeuse de marque Lovol de type FL955F-II de capacité de gobet 3.5 m3, de volume du réservoir 270 a été proposée contre la chargeuse de marque de type FL966F de capacité de gobet 5 à 7 m3 et de volume du réservoir 320 l requise (articles 56 du Décret n° 2022-083 du 08/06/2022 et 37 de la loi n° 2021-024 du 15/01/2022).

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

- Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés passés par la procédure de consultation simplifiée sont globalement pertinents. Toutefois, la mission juge non pertinente, les avis donnés par la CNCMP sur les marchés suivants :
    - la validation par la CNCMP du rapport d'évaluation des offres de la sous-commission dans le cadre de l'attribution du Marché N°1481/F/033/CPMP/MIDEC/RGM/2023 portant Acquisition de matériel agricole au profit de la Région du Guidimakha Lot N°1 alors que les prescriptions techniques proposées par l'attributaire ne sont pas en phase avec les exigences du cahier des charges (un tracteur lovol de type M 804 avec pour réservoir de carburant d'huile au niveau du moteur 80 a été proposé au lieu de tracteur de type TD 1004 avec pour réservoir d'huile 230 au niveau du moteur requis) (articles 56 du Décret n° 2022-083 du 08/06/2022 et 37 de la loi n° 2021-024 du 15/01/2022)

    - La validation des rapports d'évaluation des offres par la CNCMP pour les marchés passés par la consultation simplifiée alors que le délai accordé aux candidats pour la réception des offres n'est pas respecté, (Confère point 3.3 du présent rapport)

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

- Les marchés échantillonnés n'ont pas fait objet de recours.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire.

Situations d'attribution de marchés par entente directe

- Sans Commentaire : Le marché d'entente directe de l'échantillon n'a pas été communiqué à la mission.

9.22. Commission de passation des marchés publics du Ministère de l'Equipement et des Transports (CPMP_MET)

Système de classement et d'archivage des documents de marchés

- Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est défaillant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents de passation et d'exécution des marchés publics. A cet effet, en raison de la défaillance du système d'archivage, 17% des marchés échantillonnés ne comportent pas le minimum d'informations pouvant permettre de se forger une opinion et ont été jugés non auditables par la mission. Il faut également noter que les documents relatifs à l'exécution et aux paiements des marchés échantillonnés n'ont pas été mis à la disposition de la mission.

Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés

La Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) du Ministère de l'Equipement et des Transports (MET) est créée conformément aux dispositions de l'article 2.2 de l'Arrêté n°0809/P.M du 17 août 2022 portant création des Commissions de Passation des Marchés Publics.

Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés

- **Non-inscription de certains marchés dans les PPM** : la mission note la non-inscription dans un PPM ou un PPM révisé de certains marchés contrairement à l'article 16 de la loi n°2021-024 du 29 décembre 2021. A titre d'illustration les marchés n°1661/PI/051/CPMP/MET/MET/2023 relatif à l'étude de recherche des gites d'emprunts et carrières en Mauritanie et n°°2058/F/055/CPMP/MET/LNPT/2023 relatif à l'acquisition de 5 véhicules Toyota Hilux DC 4X4 Diesel ;
- **Dépassement budgétaire :** La mission note que certains marchés ont été attribués en dépassement du montant prévisionnel contrairement à l'article 63.2 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022. A titre d'illustration, le marché n°1468/T/047/CPMP/MET/DTI/2023 relatif aux travaux du programme de désenclavement 2023 pour lequel montant prévisionnel était 340 000 000 MRU mais qui a été conclu pour un montant de 349 689 711 MRU soit une différence de 9 689 711 MRU;
- **Absence de preuve d'élaboration et de publication d'avis général de passation des marchés :** la mission note l'absence de preuve d'élaboration et de publication d'avis général de passation des marchés bien que les montants prévisionnels dépassent les seuils de passation des marchés publics (article 17 de la loi n°2021-024 du 29 décembre 2021) ;
- **Absence de preuve de publication d'additif au DAO** : la mission note l'absence de preuve d'information et de publication de l'additif relatif aux DAO des marchés ci-dessous :
    - marchés n°2040/F/054/CPMP/MET/AROTR/2023 relatif à l'acquisition de cinq (05) ponts bascules de pesage,

- Marché n°0019/T/004/CPMP/MET/MET/2023 relatif aux travaux de construction de route Achemim-N'beiket Lehwach lot n°2 : Hassi Tejekanet-N'beiket Lehwach (58 km), et *
- Marché n°2121/T/057/CPMP/MET/DT/2023 relatif à la construction de la route Atar-Chinguity ;

- **Absence de preuve de versement des 50% des produits de vente du DAO** : La mission relève l'absence de preuve de versement à l'ARMP des produits issus des ventes des DAO (article 42 du décret n°2022-85 du 08 juin 2022) ;
- **Défaut de preuve de publication des avis d'appel d'offres** : La mission note l'absence de preuves de publication des avis d'appel d'offres relatifs aux marchés ci-dessous :
    - Marché n°2040/F/054/CPMP/MET/AROTR/2023 relatif à l'acquisition de cinq (05) ponts bascules de pesage
    - Marché n°0019/T/004/CPMP/MET/MET/2023 relatif aux travaux de construction de route Achemim-N'beiket Lehwach, lot n°2 : Hassi Tejekanet-N'beiket Lehwach (58Km) ;
- **Non-respect des règles d'évaluation :** la mission note qu'une demande d'éclaircissement (fourniture de la liste du matériel disponible) a été adressée au soumissionnaire, titulaire par la suite du marché n°0019/T/004/CPMP/MET/MET/2023 relatif aux travaux de construction de route Achemim-N'beiket Lehwach, lot n°2 : Hassi Tejekanet-N'beiket Lehwach (58Km). Cette demande a permis au soumissionnaire, en phase d'attribution dudit marché, de compléter les éléments de son offre contrairement aux dispositions de l'article 55 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 ;
- **Absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de preuve de publication des PV d'ouverture des plis contrairement aux exigences de la législation (article 53 décret n°2022-083 du 08 Juin 2022) ;
- **Défaut d'information des soumissionnaires non retenus** : la mission note que pour les marchés passés par la procédure de consultation simplifiée, les candidats non retenus à l'issue de l'évaluation des offres n'ont pas été informés contrairement aux dispositions de l'article 41 du décret n°2023-054 du 07 mars 2023 ;
- **Absence de preuve de publication d'avis d'attribution provisoire** : La mission note l'absence de preuve de publication d'avis d'attributions provisoires des marchés ci-dessous
    - marchés n°2040/F/054/CPMP/MET/AROTR/2023Acquisition de cinq ponts bascules de passage,
    - Marché n°2058/F/055/CPMP/MET/LNPT/2023Acquisition des véhicules (5 véhicules TOYOTA Hilux DC 4X4 Diesel),
    - marché n°0019/T/004/CPMP/MET/MET/2023Travaux de construction de route Achemim-N'beiket Lehwach, LOT n°2 : Hassi Tejekanet-N'beiket Lehwach (58Km) et
    - marché n°0666/PI/030/CPMP/MET/2023actualisation des études techniques pour l'aménagement de quatre (4) carrefours dénivelés par des ouvrages d'art en béton arme et mixtes (acier - béton) ;

- **Non-conformité du contenu du PV d'attribution provisoire :** contrairement aux exigences de la législation, la mission note que les procès-verbaux d'attribution provisoire des marchés, qui sont publiés, ne mentionnent pas le nom des soumissionnaires exclus et les motifs de leurs rejets (article 62 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ;
- **Absence de preuve de publication des avis d'attribution définitive :** la mission note l'absence de preuve de publication des avis d'attributions définitives des marchés sous revue sur le site de l'ARMP et sur le site de l'Autorité contractante contrairement à l'article 71 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 ;
- **Absence de preuves de notification des marchés approuvés aux titulaires :** La mission note l'absence de preuve de notifications des marchés approuvés à leurs titulaires contrairement à l'article 70 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 ;
- **Défaut de publication des avenants aux marchés :** La mission note que les avenants échantillonnés n'ont pas fait l'objet de publication sur le site de l'autorité contractante contrairement aux mêmes dispositions de l'article 111 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 ;
- **Non-communication de la preuve d'exécution et de paiements des marchés échantillonnés** : La mission note la non-communication des preuves de paiement et d'exécution sur 100% des marchés échantillonnés.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

La mission juge non pertinentes 25% des décisions de la CPMP pour les raisons suivantes :

- ✓ Autorisation d'attribution des marchés en dépassement des montants prévisionnels ;
- ✓ Validation des processus pour des marchés non-inscrits dans un PPM ou un PPM révisé ;
- ✓ L'absence de signature sur le marché n°1058/T/035/CPMP/MET/2023 relatif aux travaux de Programme complémentaire des voiries de Nouakchott 2023 ;
- ✓ L'autorisation de la passation d'un marché qui aurait dû être exclu du champ d'application du code des marchés (marché n°0011/F/011/CPMP/MET/2023 relatif à l'acquisition d'un Jet « Avion » Présidentiel attribué à la société Action Aviation FZE) ; Autorisation de recours à l'entente directe sur la base de motifs non pertinentes pour les marchés n°1058/T/035/CPMP/MET/2023Travaux de programme complémentaire des voiries de Nouakchott-2023 et marché n°0221/F/013/CPMP/MET/ANAC/2023 ;
- ✓ Autorisation de recours à la procédure de consultation simplifiée en violation des dispositions de l'article de l'article 41 du décret n°2023-054 du 07 mars 2023fourniture et l'installation de 03 machines soutes d'inspections par rayon X International de Nouakchott Oumtounsy.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

La mission juge non pertinentes 32% des décisions de la CNCMP notamment en raison de :

- Autorisation d'attribution des marchés en dépassement des montants prévisionnels ;
- Autorisation de recours à l'entente directe sur la base de motif non fondés.

- Autorisation de recours à la procédure de consultation simplifiée en violation des dispositions de l'article de l'article 41 du décret n°2023-054 du 07 mars 2023.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

Après l'analyse des décisions rendues par la Commission de Règlement des Différends (CRD), la mission note que les requérants maîtrisent les procédures de contestation et de recours contre l'attribution des marchés.

Les décisions rendues par la CRD sur le marché n°0019/T/004/CPMP/MET/MET/2023 relatif aux travaux de construction de route Achemim-N'beiket Lehwach fait l'objet de contestation par les sociétés CHINA ROAD BRIDGE CORPORATION (CRBC) et SRI AVANTIKA sont pertinentes et sont conformes à la réglementation en la matière.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

Aucun des marchés sous revue n'a été concerné par une décision prononcée par la commission disciplinaire de l'ARMP.

Situations d'attribution de marchés par entente directe

La mission note qu'il a été communiqué quinze (15) des dix-sept (17) marchés échantillonnés pour la revue. Ces marchés sont attribués ci-après à :

- Douze (12) aux structures de l'administration publique : deux (2) marchés à ETER, huit (8) au Laboratoire National des Travaux Publics, deux (2) marchés à la Direction de Génie Militaire ;
- Trois (3) aux opérateurs économiques : un (1) marché à la société Action Aviation FZE, un (1) marché à la Société d'Assainissement, de Travaux, de Transport, et de Maintenance (ATIM SA) et un (1) marché à la société Hi-Tech Detection Systems (HTDS).

La mission note que les marchés passés par entente directe ne sont pas transmis à l'ARMP qui doit procéder à leur publication. Ces marchés n'ont pas été aussi envoyés à la CNCMP et à la Cour des Comptes pour information contrairement à l'article 42 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022.

9.23. Commission de passation des marchés publics du Ministère de l'Agriculture (CPMP/MA)

Système de classement et d'archivage des documents de marchés

Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est défaillant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents de passation et d'exécution des marchés publics.

Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés

La Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) du Ministère de l'Agriculture (MA) est créée conformément aux dispositions de l'article 2.2 de l'Arrêté n°0809/P.M du 17 août 2022 portant création des Commissions de Passation des Marchés Publics.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Non communication de la décision de la CNCMP sur le PPM** : La mission note la non-communication de l'avis de la CNCMP sur le PPM contenant le marché n°0012/PI/001/CPMP/MA/SONADER/2023 relatif au contrôle des travaux complémentaires du périmètre de M'Pourié et travaux de Génie civil de Mbakh Dieuk ;

- **Dépassement budgétaire :** La mission note que certains marchés ont été attribués en dépassement du montant prévisionnel contrairement à l'article 63.2 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022. Il s'agit des marchés n°0438/F/CPMP/MA/PRODEFI/2023 Acquisition de matériels de CECI et n°0500/PI/041/CPMP/MA/PAD/SAM/2023 Etude technique (APS, APD et DAO) pour la réhabilitation de 15 barrages dans les oughataa qui enregistrent respectivement des montants prévisionnels de 2 632 826 MRU et 5 500 000 MRU pour des contrats signés de 3 080 620 MRU et 5 740 000 MRU ;

- **Absence de preuve d'élaboration et de publication d'avis général de passation des marchés :** la mission note l'absence de preuve d'élaboration et de publication d'avis général de passation des marchés bien que les montants prévisionnels dépassent les seuils de passation des marchés publics (article 17 de la loi n°2021-024 du 29 décembre 2021) ;

- **Absence de preuve de versement des 50% des produits de vente du DAO** : La mission relève l'absence de preuve de versement des produits issus des ventes des DAO à l'ARMP (article 42 du décret n°2022-85 du 08 juin 2022) ;

- **Défaut de preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de preuve de publication des PV d'ouverture des plis sur l'ensemble des marchés passés par appel à concurrence (article 53 décret n°2022-083 du 08 Juin 2022) ;

- **Non-respect des exigences des DAO dans l'attribution des marchés** : La mission note le non-respect des exigences du DAO sur 24% des marchés échantillonnés (voir point 7.2.5 du présent rapport). En effet, les garanties de soumission et de garanties de bonne exécution fournies par les titulaires des marchés concernés ne sont pas conformes aux modèles prévus dans les DAO ;

- **Absence de PV de négociation sur certains des marchés passés par entente directe ou ayant fait objet d'une demande de proposition :** la mission note l'absence de preuve de négociation pour les marchés ci-dessous, passés par entente directe ou au moyen d'une demande de proposition, contrairement aux dispositions des articles 39 et 61 du décret n°2022-083 du 08 Juin 2022

    - Marchés n°0012/PI/001/CPMP/MA/SONADER/2023 Contrôle des travaux complémentaires du périmètre de M'Pourié et travaux de Génie civil de Mbakh Dieuk,

    - Marchén°0171/S/012/CPMP/MA/DPV/2023 Location d'un avion pour la lutte contre les oiseaux granivores,

    - Marché n°0501/F/042/CPMP/MA/P2RS/2023 Fourniture de 156,7 tonnes de semences traditionnelles (Bichne, Taghalit, et Niébé) pour l'aide des agriculteurs victimes des inondations de l'hivernage et

    - Marché n°1071/PI/056/CPMP/MA/PATAM/2023 Etudes APS, APD, EIES et élaboration de DAO pour les Projets de PCVASG et PCVASGEF) ;

- **Non-conformité du contenu des contrats de marchés passés par entente directe** : la mission note la non-inscription dans les contrats de marchés passés par entente directe, des obligations comptables auxquelles leurs titulaires sont soumises et l'acceptation par ces dernières de clauses relatives à un contrôle spécifique des prix (35 de la loi n°2021-024 du 29 décembre 2021).
    - Marché n°0501/F/042/CPMP/MA/P2RS/2023 Fourniture de 156,7 tonnes de semences traditionnelles (Bichne ,Taghalit, et Niébé) pour l'aide des agriculteurs victimes des inondations de l'hivernage ;
    - Marché n°0012/PI/001/CPMP/MA/SONADER/2023 Contrôle des travaux complémentaires du périmètre de M'Pourié et travaux de Génie civil de Mbakh Dieuk ;
    - **Absence de justificatifs pour le recours à la procédure d'appel d'offres restreint :** La mission note l'absence de justificatifs pour le recours à la procédure d'appel d'offres restreint pour les marchés ci-dessous contrairement aux dispositions de l'article 35-1 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 ; Marché n°101/F/006/CPMP/MA/SNAAT/2023 relatif à l'acquisition de deux compacteurs pied de mouton et deux compacteurs petit modèle (Lot 1) ;
    - Marché n°0534/F/CPMP/MA/SNAAF/2023 relatif à l'acquisition d'une pelle standard à bras court.
- **Non-conformité du contenu du PV d'attribution provisoire :** contrairement aux exigences de la législation, la mission note que les procès-verbaux d'attribution provisoire des marchés, qui sont publiés, ne mentionnent pas le nom des soumissionnaires exclus et les motifs de leurs rejets (article 62 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ;
- **Absence de preuve de publication des avis d'attributions définitives :** la mission note l'absence de preuve de publication des avis d'attribution définitive sur l'ensemble des marchés passés par appel à concurrence (article 70 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ;
- **Long délai de passation des marchés :** la mission note que les procédures de passation pour aboutir à la conclusion du marché enregistrent un long délai. A titre d'illustration, la procédure de passation du marché n°1805/F/076/CPMP/MA/P2RS/2023 relatif à la fourniture de l'approvisionnement initial de 16 boutiques dans les communes de : Boubacar ben Amer (Amezowzev et Leghleib), Tamourt Ennaj (Teintan et Khneig teboute), Soudoud (Tiguengaye et Ewenete ar), Kankossa (Lemgeitti, Dveia, Kelebele et Agmamine2), Azgueilim (Azguelim1 et Azgueilim2), Dar el Avia (Diakre et, Bowde) et Tekane (Regroupement Koundy 3 et Nasra1), enregistre plus de 456 jours entre l'ouverture des plis et l'approbation dudit marché ;
- **Imprécision dans les contrats des modalités de réception des acquisitions :** la mission note que les marchés n°0501/F/042/CPMP/MA/P2RS/2023 Fourniture de 156,7 tonnes de semences traditionnelles (Bichne ,Taghalit, et Niébé) pour l'aide des agriculteurs victimes des inondations de l'hivernage et n°0012/PI/001/CPMP/MA/SONADER/2023 Contrôle des travaux complémentaires du périmètre de M'Pourié et travaux de Génie civil de Mbakh Dieuk manquent de précision en ce qui concerne les modalités de réception des acquisitions ;

- **Défaut de publication des avenants aux marchés :** La mission note que les avenants échantillonnés n'ont pas fait l'objet de publication sur le site de l'autorité contractante contrairement aux mêmes dispositions de l'article 111 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 ;
- **Non-communication de la preuve d'exécution et de paiements des marchés échantionnés** : La mission note la non-communication des preuves de paiement sur 100% des marchés échantillonnés.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- 67% des avis donnés par la CPMP sur les marchés échantillonnés sont pertinents ;
- 33% des avis donnés par la CPMP sur les marchés échantillonnés sont jugés non-pertinents par la mission.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- La mission juge pertinentes les décisions d'approbation formulées par la CNCMP sur les marchés passés par procédures dérogatoires.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

- Les décisions rendues par la CRD sur les marchés ayant fait objet de recours sont pertinentes et conformes à la réglementation en la matière.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Aucun des marchés sous revue n'a été concerné par une décision prononcée par la commission disciplinaire de l'ARMP.

Situations d'attribution de marchés par entente directe

La mission note qu'il a été échantillonné trois (3) marchés passés par entente directe d'une valeur de vingt-neuf millions cinq cent quarante mille trois cent soixante-cinq (29 540 365) MRU. Il faut noter qu'un (1) des marchés à savoir le marché n°0171/S/012/CPMP/MA/DPV/2023Location d'un avion pour la lutte contre les oiseaux granivores est passé entre le ministère de l'Agriculture et l'Etat Majors Armée de l'Air d'une valeur de 12 000 000 MRU. Les motifs pour l'éligibilité du marché à l'entente directe ont été régulièrement fournis conformément aux dispositions règlementaires en la matière. Un rapport motivé est élaboré pour justifier le choix de la procédure. Lesdits rapports ont fait objet de transmission à la CNCMP pour obtention d'autorisation préalable.

Toutefois, la mission note que les marchés passés par entente directe ne sont pas transmis à l'ARMP qui doit procéder à leur publication. Ces marchés n'ont pas été aussi envoyés à la Cour des Comptes pour information contrairement à l'article 42 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022.

9.24. Commission des Marchés d'Exploitation (CME_SNDE)

Système de classement et d'archivage des documents de marchés

- Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents de passation et d'exécution des marchés publics.

Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés

- Contrairement aux dispositions de l'article 2.2 de l'arrêté n°0809/PM du 17 août 2022, la mission note l'absence d'acte de création d'une commission de passation de marchés publics. Les procédures de passation des marchés sont gérées par la Commission des Marchés d'Exploitation (CME) de la SNDE qui est une commission ad 'doc. Les membres de la CME ne sont pas choisis par suite d'un appel à candidature interne de l'autorité contractante contrairement à l'article 2.2.1 de l'arrêté n°0811/PM du 17 août 2022. Ils sont simplement nommés par note de service du Directeur général

  Par ailleurs, la désignation du Président de la CME n'est pas faite suivant une procédure de sélection transparente et compétitive par appel à candidature interne, à l'aide d'un dossier comprenant des qualifications notamment dans le domaine des marchés publics contrairement à l'article 2.1.1 de l'arrêté n°0811/PM du 17 août 2022. La CME SNDE est composé d'un président (son Directeur général) et de plus huit (8) membres en plus des observateurs. Il n'existe pas d'acte de nomination du Président de la CME. L'ouverture des plis, l'évaluation offres et l'examen des projets de marchés sont assurés par la CME. La présidence de la CME est assurée par le Directeur général de la SNDE comme prévu par l'article 3 du Règlement intérieur de la SNDE.

Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés

- **Non-communication du PPM comportant les marchés échantillonnés :** la mission note la non-communication du PPM ou l'additif au PPM élaboré au titre de l'exercice 2023 et comportant les marchés passés en revue (article 16 de la loi 2021-024 du 29 décembre 2021 portant code des marchés publics) ;
- **Absence de preuve d'élaboration et de publication d'avis général de passation des marchés :** la mission note l'absence de preuve d'élaboration et de publication d'avis général de passation des marchés bien que les montants prévisionnels dépassent les seuils de passation des marchés publics (article 17 de la loi n°2021-024 du 29 décembre 2021)
- **Mauvais renseignement des DAO :** la mission note que les critères de qualification prévus aux points 5.2 à 5.4 au DAO du marché n° 2465/F/026/CPMP/SNDE/SNDE/2023 Acquisition du matériel d'exploitation de la SNDE Lot n° 3 Matériel et outillages d'intervention ne sont pas renseignés contrairement aux exigences des articles 25 à 27 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 ;
- **Absence de preuve de versement des 50% des produits de vente du DAO :** La mission relève l'absence de preuve de versement à l'ARMP des produits issus des ventes des DAO (article 42 du décret n°2022-85 du 08 juin 2022) ;
- **Absence de dossier allégé pour le marché passé par consultation simplifiée :** La mission note l'absence de dossier allégé comportant un descriptif technique des besoins

à satisfaire lors de la mise en œuvre du marché n° 2448/F/010/CPMP/ SNDE/SNDE/2023, passé par la procédure de consultation simplifiée, relatif à l'acquisition et la pose d'un poste maçonné équipé et d'un TGBT pour les besoins du raccordement à la ligne haute tension sécurisé de l'unité compacte de traitement de 200 m3/H en cours de réalisation et de l'unité de traitement d'eau existante à Rosso(contrairement à l'article 41 du décret n°2023-054/PM du 07 mars 2023) ;

- **Non soumission du marché passé par consultation simplifié au contrôle à priori :** la mission note la non-soumission au contrôle à priori de la CNCMP du marché n°01/CME/2023-SNDE, relatif à l'acquisition et la pose d'un poste maçonné équipé et d'un TGBT pour les besoins du raccordement à la ligne haute tension sécurisé de l'unité compacte de traitement de 200 m3/H en cours de réalisation et de l'unité de traitement d'eau existante à Rosso
- **Défaut de preuve de publication d'avis d'appel d'offres** : La mission note l'absence de preuves de publication de l'avis d'appel d'offres relatif au marché 2465/F/026/CPMP/SNDE/SNDE/2023 Acquisition du matériel d'exploitation de la SNDE Lot n° 3 Matériel et outillages d'intervention contrairement aux dispositions de l'article 45 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 ;
- **Absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis relatif au marché 2465/F/026/CPMP/SNDE/SNDE/2023 Acquisition du matériel d'exploitation de la SNDE Lot n° 3 Matériel et outillages d'intervention contrairement aux exigences de la législation (article 53 décret n°2022-083 du 08 Juin 2022) ;
- **Non-respect des exigences des DAO dans l'attribution des marchés** : mission note que le marché n° 2465/F/026/CPMP/SNDE/SNDE/2023 relatif Acquisition du matériel d'exploitation de la SNDE – Lot n°3 : Matériel d'intervention, a été attribué à la société SOMATT-DD SARL bien que le rapport d'évaluation fait ressortir que ce soumissionnaire n'a fourni que l'attestation des impôts contrairement aux exigences du Règlement Particulier de l'Appel d'offres (RPAO) en son point IC 11.1 (i) qui, prévoit également, la fourniture par les soumissionnaires d'une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Par ailleurs, la mission a noté que la sous-commission d'évaluation a proposé l'attribution du lot n°3 à ce soumissionnaire unique au lot 3 bien que, son offre ne comportais pas les fiches techniques de quelques items qui, ont été fournies à la suite d'une demande d'éclaircissement permettant de rendre conforme ladite offre ;
- **Inexistence de rapport d'évaluation des offres** : en lieu et place d'un rapport d'évaluation des offres pour le marché n° 2448/F/010/CPMP/SNDE/SNDE/2023 acquisition et la pose d'un poste maçonné équipé et d'un TGBT pour les besoins du raccordement à la ligne haute tension sécurisé de l'unité compacte de traitement de 200m3/H en cours de réalisation et de l'unité de traitement d'eau existante à Rosso , il n'a été fourni qu'une note au dossier attribuant ledit marché à la société GPS pour un montant de 5 956 974 MRU quand bien même qu'elle n'est pas la moins-disante ;
- **Absence de preuve d'information des soumissionnaires non retenus** : la mission note que, les candidats non retenus à l'issue de l'évaluation des offres relatif au marché 2448/F/010/CPMP/SNDE/SNDE/2023 L'acquisition et la pose d'un poste maçonné équipé et d'un TGBT pour les besoins du raccordement à la ligne haute tension sécurisé de l'unité compacte de traitement de 200m3/H en cours de réalisation et de l'unité de

traitement d'eau existante à Rosso n'ont pas été informés contrairement aux dispositions de l'article 41 du décret n°2023-054 du 07 mars 2023 ;

- **Absence de preuve de publication d'avis d'attribution provisoire** : La mission note l'absence de preuve de publication d'avis d'attribution provisoire pour les marchés échantillonnés (article 62 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ;
- **Absence de preuve de publication des avis d'attribution définitive :** la mission note l'absence de preuve de publication des avis d'attribution définitive des marchés sous revue sur le site de l'ARMP et sur le site de l'Autorité contractante contrairement à l'article 71 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 ;
- **Défaut de numérotation des marchés échantillonnés par la CNCMP :** la mission note que les marchés passés en revue n'ont pas été numérotés par la CNCMP contrairement à l'article 70 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 ;
- **Autorisation d'avance de démarrage en dépassement du plafond réglementaire admis :** la mission note qu'il a été prévu dans le contrat du marché 2448/F/010/CPMP/SNDE/SNDE/2023 L'acquisition et la pose d'un poste maçonné équipé et d'un TGBT pour les besoins du raccordement à la ligne haute tension sécurisé de l'unité compacte de traitement de 200m3/H en cours de réalisation et de l'unité de traitement d'eau existante à Rossoune avance de démarrage de 50% contrairement au plafond de 30% admis par les dispositions de l'article 120 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 ;
- **Non-communication de la preuve d'exécution et de paiements des marchés échantionnés** : La mission note la non-communication des preuves de paiement sur 100% des marchés échantillonnés.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- La mission n'a pas pu formuler d'opinion sur les avis rendus par la CPMP en raison de l'indisponibilité, d'une part, des textes de création d'une telle commission, et d'autre part, des avis formulés par cette dernière. En effet, il n'existe pas de commission de passation des marchés publics au sens des dispositions de l'arrêté n°0809/PM du 17 août 2022. Il est prévu dans le règlement intérieur de la SNDE la mise en place d'une Commission des Marchés d'Exploitation (CME) dont les membres sont désignés par le Directeur général de la SNDE et présidée par ce dernier.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- En raison de l'absence de toute preuve de saisine et d'autorisation de la CNCMP sur les étapes de passation du marché 2448/F/010/CPMP/SNDE/SNDE/2023 L'acquisition et la pose d'un poste maçonné équipé et d'un TGBT pour les besoins du raccordement à la ligne haute tension sécurisé de l'unité compacte de traitement de 200m3/H en cours de réalisation et de l'unité de traitement d'eau existante à Rosso passé par la procédure de consultation simplifiée, la mission estime ne pas pouvoir formuler d'opinion sur les avis rendus par cette entité.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

  - Les marchés échantillonnés pour la revue n'ont pas fait objet de contestation de la part des soumissionnaires ou des candidats aux procédures de passation et d'exécution mises en œuvre par l'autorité contractante.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

  - Aucun des marchés sous revue n'a été concerné par une décision prononcée par la commission disciplinaire de l'ARMP.

- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

  - L'échantillon ne comporte pas de marchés passés par la procédure d'entente directe.

9.25. Commission de passation des marchés publics de l'Office National de l'Assainissement (CPMP_ONAS)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

  - Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est défaillant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents de passation et d'exécution des marchés publics.

- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**

  L'Office National d'Assainissement (ONAS) est une société nationale au sens des dispositions de l'article 2 de l'Ordonnance n°90.09 du 04 avril 1990 portant statut des établissements à capitaux publics et régissant les relations de ces établissements avec l'Etat. La Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) de l'ONAS est créée conformément aux dispositions de l'article 2.2 de l'Arrêté n°0809/P.M du 17 août 2022 portant création des Commissions de Passation des Marchés Publics. La CPMP ONAS est créée par l'Arrêté n°00136/MHA du 16 février 2023.

  L'article premier de l'Arrêté n°136/MHA dispose qu'est nommé pour compter du 13 février 2023, pour un mandat de quatre (04) ans renouvelable une seule fois, Président de la CPMP ONAS, Monsieur Moulaye GAOUAD AHMED BENNANE.

  Les membres de la CPMP ONAS sont nommés par Décision n°000001/DG ONAS/2023 du 17 février 2023. Il s'agit de :

  - Monsieur Mohamed Lemine Mohamed Salem ;
  - Madame Salka Mohamed El Hafedh ;
  - Madame Fatimetou Lemrabott ;
  - Monsieur El Moctar Toinsi.

  La mission note que la nomination du Président et des membres de la CPMP ONAS est conforme à la réglementation en vigueur en République Islamique de Mauritanie.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

  - **Absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis sur le marché n°0488/F/001/CPMP/ONAS/ONAS/2023 passé par appel à la concurrence

contrairement aux exigences de la législation (article 53 décret n°2022-083 du 08 Juin 2022) ;

- **Dépassement budgétaire** : La mission note que le marché n°0488/001/CPMP/ONAS/ONAS/2023 relatif l'acquisition de véhicules 4x4 en un seul lot a été attribué en dépassement du montant prévisionnel inscrit dans le Plan prévisionnel de passation des marchés publics (article 63.2 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022). En effet, le montant prévisionnel donné dans le Plan Prévisionnel Annuel de Passation des Marchés (PPM) était de 9 500 000 MRU alors que le montant du marché signé était de 10 267 815 MRU TTC ;

  Absence de preuve de versement des 50% des produits de vente du DAO : La mission relève l'absence de preuve de versement des produits issus des ventes du DAO relatif au marché n°0488/001/CPMP/ONAS/ONAS/2023 'Acquisition de véhicules 4x4 en un seul lot à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (article 42 du décret n°2022-85 du 08 juin 2022) ;

- **Non-respect des exigences relative à la fixation du montant de la garantie de l'offre** : la mission note qu'il a été exigé des soumissionnaires au marché n°0488/F/001/CPMP/ONAS/ONAS/2023, relatif à l'acquisition de véhicules 4x4 en un seul lot, une garantie de l'offre de 1 000 000 MRU représentant plus de 10% du montant prévisionnel de ce marché contrairement à l'article 28-1 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 fixant cette garantie dans une fourchette de 1 à 2% du montant prévisionnel du marché ;

- **Défaut de mainlevée sur les garanties de soumission des entreprises non retenues** : la mainlevée sur la garantie de soumission n'a pas effectué par l'autorité contractante à l'issue de l'attribution du marché n°0488/F/001/CPMP/ONAS/ONAS/2023 relatif à l'acquisition de véhicules 4x4 en un seul lot, (article 28-3 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ;

- **Non-conformité du contenu du PV d'attribution provisoire :** contrairement aux exigences de la législation, la mission note que le procès-verbal d'attribution provisoire du marché n°0488/F/001/CPMP/ONAS/ONAS/2023 relatif à l'acquisition de véhicules 4x4 en un seul lot ne mentionne pas le nom des soumissionnaires exclus et les motifs de leurs rejets (article 62 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ;

- **Non-respect des délais contractuels d'exécution des marchés** : la mission note le non-respect du délai contractuel d'exécution sur 100% des marchés échantillonnés (voir point 7.4.2 du rapport) ;

- **Non application des pénalités de retard** : La mission note l'absence de preuve d'application de pénalité de retard sur le marché n°1153/T/08/CPMP/ONAS/ONAS/2023 relatif aux travaux d'évacuations des eaux pluviales à Boghé passé avec un opérateur économique (article 108 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ;

- **Absence des polices d'assurances dans les dossiers des marchés de travaux** : la mission note l'absence des différentes polices d'assurance sur 100% des marchés de travaux à savoir l'assurance des risques causés à des tiers, l'assurance couvrant la responsabilité décennale bien qu'exigées dans les contrats concernés ;

- **Non-communication de la preuve de paiements des marchés échantionnés** : La mission note la non-communication des preuves de paiement sur 100% des marchés échantillonnés

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- Les décisions formulées par la CPMP sur les marchés n°1152/T/CPMP/ONAS/ONAS/ 2023 et n°1987/T/09/CPMP-ONAS/2023 sont pertinents ;
- **Non-conformité de l'avis rendu par la CPMP sur le DAO** : la mission juge non pertinent l'avis rendu par la CPMP sur le DAO du marché n°0488/F/001/CPMP/ONAS/ONAS/2023 pour lequel le montant de la garantie d'offre exigé des soumissionnaires dépasse largement le plafond autorisé contrairement à la réglementation en vigueur ;
- **Non-pertinence de l'avis rendu par la CPMP sur le rapport d'évaluation :** la mission juge non-pertinent la décision d'approbation par la CPMP des résultats de l'évaluation du marché n°0488/F/001/CPMP/ONAS/ONAS/2023 relatif à l'acquisition de véhicules 4x4 en un seul lot pour cause de dépassement budgétaire dans le cadre de l'attribution de ce marché ;
- **Non-pertinence des motifs de recours à l'entente** : dans le cadre de l'attribution du marché n°1153/T/08/CPMP/ONAS/ONAS/2023 relatif aux travaux d'évacuation des eaux pluviales, la mission note que la CPMP n'a pas suffisamment justifié les raisons pour lesquelles elle a fondé son choix sur l'entrepreneur au regard des qualités techniques et artistiques dont disposerait ce dernier.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés n°1152/T/CPMP/ONAS/ONAS/2023 relatif aux travaux d'assainissement pluviale de la Ville de Rosso et les travaux d'assainissement et de constructions des digues de protections contre les inondations à Boghé et n°1987/T/09/CPMP-ONAS/2023 relatif aux travaux de réaménagement des Mares de la ville de Nouakchott (F-Nord et Module M), passés par procédures dérogatoires sont pertinents et conformes à la réglementation en la matière ;
- Quant au marché n°1153/T/08/CPMP/ONAS/ONAS/2023 relatif aux travaux d'évacuations des eaux pluviales à Boghé, l'avis de non-objection accordé par la CNCMP n'est pas justifié compte tenu du fait que les motifs qui justifient le choix de l'entreprise pour des raisons techniques et artistiques n'ont pas été suffisamment démontrées par la CPMP.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

- Les marchés échantillonnés pour la revue n'ont pas fait objet de contestation de la part des soumissionnaires ou des candidats aux procédures de passation et d'exécution mises en œuvre par l'autorité contractante.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Aucun des marchés sous revue n'a été concerné par une décision prononcée par la commission disciplinaire de l'ARMP.

- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

L'échantillon comporte trois (03) marchés passés par entente directe. Après la revue des procédures afférentes, la mission relève ce qui suit :

- **Motifs injustifiés et infondés pour recourir à l'entente directe** : la mission constate qu'il a été recouru à la procédure d'entente directe pour passer le marché n°1153/T/08/CPMP/ONAS/ONAS/2023 au motif que cette méthode peut être fait dans le cas où les marchés ne peuvent être confiés qu'à un prestataire détermine pour des raisons technique et artistique. Cependant, les raisons techniques et artistiques qui justifient le choix de l'entrepreneurs ne sont pas suffisamment justifiées par la CPMP dans son rapport spécial contrairement aux dispositions de l'article 43 (nouveau) du décret n°2023-054/P.M du 07 mars 2023 ;
- **Non-conformité du contenu des contrats de marchés : passés par entente directe** : la mission note que le marché n°1153/T/08/CPMP/ONAS/ONAS/2023 relatif aux travaux d'évacuations des eaux pluviales à Boghé passé par entente ne précise pas les obligations comptables auxquelles doivent être confrontées le titulaire dudit marché et l'acceptation par ce dernier du contrôle spécifique des prix durant l'exécution des prestations (article 35 de la loi n°2021-024 du 29 décembre 2021 ;
- **Non communication des preuves de transmission des marchés passés par entente directe, après leur signature, à l'ARMP, à la CNCMP et à la Cour des Comptes** : la mission note l'inexistence de preuve de transmission des marchés passés par entente directe à l'ARMP pour publication et à la CNCMP et la Cour des Comptes pour information (article 42 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022).

9.26. Commission de passation des marchés publics du Premier Ministère (CPMP/PM)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents de passation et d'exécution des marchés publics.

- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**

La Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) du Premier Ministère (PM) est créée conformément aux dispositions de l'article 2.2 de l'Arrêté n°0809/P.M du 17 août 2022 portant création des Commissions de Passation des Marchés Publics.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de preuve de publication des PV d'ouverture des plis relatif au marché 1375/F/013/CPMP/PM/ENAJM/2023 Fourniture de deux (02) véhicules 4x4 station Wagon au profit de l'Ecole Nationale d'Administration, de Journalisme et de Magistrature (ENAJM) (article 53 décret n°2022-083 du 08 Juin 2022) ;
- **Non-conformité du contenu du PV d'attribution provisoire :** contrairement aux exigences de la législation, la mission note que les procès-verbaux d'attribution provisoire des marchés ne mentionnent pas le nom des soumissionnaires exclus et les motifs de leurs rejets (article 62 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ;

- **Imprécision du délai d'exécution des marchés :** la mission note une précision du délai d'exécution dans le DAO du marché n°1375/F/013/CPMP/PM/ENAJM/2023 relatif à la fourniture de deux (02) véhicules 4x4 station wagon du projet de l'Ecole Nationale d'Administration, de Journalisme et de Magistrature (ENAJM). En effet, il est indiqué pour le délai d'exécution « immédiat ». Cet état de chose n'est pas de nature à favoriser l'appréciation du respect des engagements par les titulaires de marchés au regard de son caractère subjectif et non quantifiable ;
- **Absence de preuve de notification des marchés : :** La mission note l'absence de preuve de notifications des marchés approuvés par le Ministre de tutelle à leurs titulaires contrairement à l'article 70 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 ;
- **Défaut de communication des documents de paiement des marchés échantillonnés :** la mission note l'absence des preuves de paiement des marchés dans les dossiers de marchés ;

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- Les avis donnés par la CPMP sur les marchés sont pertinents.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés passés par procédures dérogatoires sont pertinents.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

- Les marchés échantillonnés pour la revue n'ont pas fait objet de contestation de la part des soumissionnaires ou des candidats.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Aucun des marchés sous revue n'a été concerné par une décision prononcée par la commission disciplinaire de l'ARMP.

Situations d'attribution de marchés par entente directe

- L'échantillon ne comporte pas de marchés passés par la procédure d'entente directe.

9.27. Commission de passation des marchés publics de la Région de Nouakchott (CPMP-RN)

Système de classement et d'archivage des documents de marchés

- Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents de passation et d'exécution des marchés publics.

Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés

La Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) de la RN est créée conformément aux dispositions de l'article 2.2 de l'Arrêté n°0809/P.M du 17 août 2022 portant création des Commissions de Passation des Marchés Publics.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Absence de preuve de publication d'avis additif relatif au report de dépôt des dossiers de manifestation d'intérêt** : la mission note, dans le cadre de la procédure de sélection fondée sur la qualification du consultant lancée pour le marché n°280/S/006/CPMP/RN/2023 relatif au Suivi et contrôle des travaux d'aménagement du Centre d'Enfouissement Technique de Nouakchott à Tivirit, l'absence de preuve de publication d'un additif concernant le report de dépôt des manifestations d'intérêt ;

- **Dépassement budgétaire** : La mission a noté l'attribution des marchés ci-dessous à des coûts dépassant le montant prévisionnel prévu (article 63.2 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) à cet effet :

  Marché n°280/S/006/CPMP/RN/2023 relatif au suivi et contrôle des travaux d'aménagement du Centre d'Enfouissement Technique de Nouakchott à Tivirit (montant prévisionnel 3 000 000 MRU montant de l'attribution 7 038 000 MRU)

  Marché n°1972/PI/012/CPMP/2023 Suivi et contrôle des travaux d'aménagement du centre d'enfouissement technique de Nouakchott à TIVIRIT (Montant prévisionnel 4 098 000 MRU pour un montant contractuel de 4 346 996 MRU TTC)

- **Non-conformité du contenu du PV d'attribution provisoire :** contrairement aux exigences de la législation, la mission note que le procès-verbal d'attribution provisoire du marché n°280/S/006/CPMP/RN/2023 ne mentionne pas le nom des soumissionnaires exclus et les motifs de leurs rejets (article 62 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ;

- **Non-respect du délai d'approbation du marché :** la mission note que l'approbation du marché n°0158/T/002/CPMP/RN/RN/2023 relatif à la réalisation des travaux de réseaux d'irrigation pour les parcelles agricoles au PK 17 a été signée plus d'un mois (plus de 30 jours), après la saisine par la Région de Nouakchott, par l'autorité approbatrice contrairement au délai de cinq (5) jours (article 69 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ;

- **Non-respect des délais contractuels d'exécution des marchés** : la mission note le non-respect du délai contractuel d'exécution de 100% des marchés échantillonnés (voir point 7.4.2 du rapport) ;

- **Non application des pénalités de retard** : La mission note l'absence de preuve d'application de pénalité de retard sur l'ensemble des marchés ayant fait l'objet de retard (article 108 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ;

- **Absence des polices d'assurance dans les dossiers des marchés de travaux** : la mission note l'absence des différentes polices d'assurance sur 100% des marchés de travaux à savoir l'assurance des risques causés à des tiers, l'assurance couvrant la responsabilité décennale bien qu'exigées dans les contrats concernés ;

- **Non-respect de la procédure de passation d'un avenant** : La mission note que l'avenant n°1 relatif au marché n°159/T/003/CPMP/RN/2023 concernant la réalisation des travaux de réseaux d'irrigation pour les parcelles agricoles au PK 25 est signé avant l'avis à priori de la CNCMP sur son projet. Cet avenant est intervenu après l'épuisement du délai contractuel d'exécution et n'a pas fait l'objet de publication sur le site de l'autorité

contractante contrairement aux mêmes dispositions de l'article 111 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP**

  - Les décisions données par la CPMP sur les étapes des procédures de passation des marchés sont pertinentes en ce qui concerne les marchés n°0158/T/002/CPMP/RN/RN/2023 relatif à la réalisation des travaux de réseaux d'irrigation pour les parcelles agricoles au PK 17 et n°159/T/003/CPMP/RN/RN/2023 relatif à la réalisation des travaux de réseaux d'irrigation pour les parcelles agricoles au PK 25 ;
  - **Non-conformité de l'avis rendu par la CPMP sur l'attribution des marchés :** la mission juge non-conforme les décisions d'approbation des attributions des marchés n°280/S/006/CPMP/RN/2023 relatif au suivi et contrôle des travaux d'aménagement du Centre d'Enfouissement Technique de Nouakchott à Tivirit et n°1972/PI/012/CPMP/2023 Suivi et contrôle des travaux d'aménagement du centre d'enfouissement technique de Nouakchott à TIVIRIT en dépassement des montants prévisionnels desdits marchés ;

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

  - Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés n°0158/T/002/CPMP/RN/RN/2023 relatif à la réalisation des travaux de réseaux d'irrigation pour les parcelles agricoles au PK 17 et n°159/T/003/CPMP/RN/RN/2023 relatif à la réalisation des travaux de réseaux d'irrigation pour les parcelles agricoles au PK 25, passés par procédures dérogatoires sont pertinents et conformes à la réglementation en la matière ;
  - De plus, la mission juge non-conforme l'avis de la CNCMP de l'attribution du marché n°1972/PI/012/CPMP/2023 Suivi et contrôle des travaux d'aménagement du centre d'enfouissement technique de Nouakchott à TIVIRIT. En raison du dépassement du montant prévisionnel dudit marché.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

  - Les marchés échantillonnés pour la revue n'ont pas fait objet de contestation de la part des soumissionnaires ou des candidats aux procédures de passation et d'exécution mises en œuvre par l'autorité contractante.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

  - Aucun des marchés sous revue n'a été concerné par une décision prononcée par la commission disciplinaire de l'ARMP.

- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

  L'échantillon comporte deux (02) marchés passés par entente directe. Après la revue des procédures afférentes, la mission relève ce qui suit :

- **Non-conformité du contenu des contrats de marchés passés par entente directe** : la mission note que les marchés passés par entente ne précisent pas les obligations comptables auxquelles doivent être confrontées les titulaires desdits marchés et l'acceptation par ces derniers du contrôle spécifique des prix durant l'exécution des prestations (article 35 de la loi n°2021-024 du 29 décembre 2021) ;
- **Non communication des preuves de transmission des marchés passés par entente directe, après leur signature, à l'ARMP, à la CNCMP et à la Cour des Comptes** : la mission note l'inexistence de preuve de transmission des marchés passés par entente directe après leur signature à l'ARMP pour publication et à la CNCMP et la Cour des Comptes pour information (article 42 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022).

9.28. Commission de passation des marchés publics de la Société Mauritanienne de Commercialisation de Poissons (CPMP_SMCP)

Système de classement et d'archivage des documents de marchés

Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés garantit à temps réel la disponibilité des documents de passation et d'exécution des marchés publics.

Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés

La Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) de la SMCP est créée conformément aux dispositions de l'article 2.2 de l'Arrêté n°0809/P.M du 17 août 2022 portant création des Commissions de Passation des Marchés Publics. La CPMP SMCP est créée par l'Arrêté n°0268/MPEM du 06 mars 2024. Cet Arrêté nomme Monsieur Mohameden Aghrabatt Ould Baba comme le Président de la CPMP SMCP.

La mission note que la nomination du Président et des membres de la CPMP SMCP est conforme à la réglementation en vigueur en République Islamique de Mauritanie.

Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés

- **Contradiction entre l'avis d'appel d'offres et le règlement particulier de l'appel d'offres du DAO :** la mission note une contradiction entre l'avis d'appel d'offres et le règlement particulier de l'appel d'offres du DAO en ce qui concerne l'exécution des travaux contrairement à l'article 47-2 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022. En effet, le délai d'exécution indiqué dans l'avis d'appel d'offres est de 2 mois alors qu'il est de 5 mois dans le règlement particulier de l'appel d'offres ;
- **Absence de la description des travaux à réaliser dans le DAO :** la mission constate que la deuxième partie du DAO relative aux spécifications des travaux n'est pas renseignée. En d'autres termes, bien que l'objet du marché soit relatif à des travaux, le DAO ne comporte pas de plan ni des spécifications techniques encore moins de cahier des clauses techniques générales ;
- **Imprécision des critères de qualification dans le DAO :** la section III de la première partie du DAO relative aux critères de qualification ne sont pas renseignés. Il s'agit de la situation financière, du chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction, de la capacité de financement, de l'expérience spécifique de construction, du personnel et du matériel dédié aux travaux ;

- **Absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis concernant le marché contrairement aux exigences de la législation (article 53 décret n°2022-083 du 08 Juin 2022) ;
- **Attribution du marché à une offre inacceptable** : La mission note que le marché a été attribué en dépassement du montant prévisionnel inscrit dans le Plan prévisionnel de passation des marchés publics. En effet, le montant prévisionnel donné dans le Plan Prévisionnel Annuel de Passation des Marchés (PPM) était de 4 585 000 MRU alors que le montant du marché signé était de 4 798 000 MRU TTC soit une différence de 213 000 MRU devant découler à l'inacceptabilité de l'offre (article 63.2 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ;
- **Non versement des 50% des produits de vente du DAO** : La mission relève que les produits issus des ventes du DAO relatif au marché n'ont pas été versés à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics par la SMCP (article 42 du décret n°2022-85 du 08 juin 2022) ;
- **Défaut de mainlevée sur les garanties de soumission des entreprises non retenues** : la mainlevée sur la garantie de soumission n'est pas effectuée par l'autorité contractante à l'issue de l'attribution du marché (article 28-3 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022);
- **Non publication de l'avis d'attribution définitive** : la mission relève la non-publication de l'avis d'attribution définitive du marché contrairement à l'article 46 de la loi n°2021-024 du 29 décembre 2021 ;
- **Absence de mentions relatives aux soumissions non retenues sur le procès-verbal d'attribution provisoire publié :** la preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire du marché ne mentionne pas le nom des soumissionnaires exclus et les motifs de rejets (article 62 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ;
- **Non-conformité du contrat signé au projet de contrat prévu dans le DAO :** la mission note une déviation entre le projet de contrat inscrit dans le DAO et le contrat signé. A titre d'illustration, le CCAP 8.1.1 dans le DAO est relatif à la garantie de bonne exécution alors dans le contrat signé le CCAP 8.1 concerne la notification ;
- **Avance de démarrage accordé sans fondement légal :** la mission note qu'il est prévu au point 15.1 du CCAP une avance de démarrage de 30% contrairement au plafond de 20% pour les marchés publics de travaux admis par l'article 120 du décret n°2022-083 du 08/06/2022 ;
- **Non-respect des délais contractuels d'exécution des marchés** : la mission note que le contrat signé pour un délai d'exécution des travaux de 5 mois n'est toujours pas réceptionné à son passage pour la revue soit plus de 387 jours depuis le démarrage des travaux.
- **Passation d'un avenant en dépassement du plafond réglementaire autorisé :** la mission relève qu'un avenant relatif à la réduction du volume des travaux représentant plus de 37,23% du montant du contrat initial a été validé en violation des dispositions de l'article 111 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP**

  - **Non-pertinence de l'avis rendu par la CPMP sur le DAO** : la mission juge non-pertinent, l'avis donné par la CPMP sur le DAO. En effet, la CPMP a approuvé le DAO malgré l'absence de la description des travaux, du non-renseignement des critères de qualification et du CCAP y contenus ;

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

  - Non-pertinence de l'avis donné par la CNCMP **:** la mission juge non pertinent, l'avis donné par la CNCMP sur l'Avenant en ce sens que l'organe de contrôle à priori a autorisé l'avenant touchant aux spécifications techniques des travaux sans qu'une étude préalable sur l'étendue, le coût et les délais du marché soit effectuée contrairement au dernier alinéa de l'article 112 du décret n° n°2022-083 du 08 juin 2022 ;

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

  - Le marché échantillonné pour la revue n'a pas fait objet de contestation de la part des soumissionnaires ou des candidats aux procédures de passation et d'exécution mises en œuvre par l'autorité contractante.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

  - Le marché sous revue n'a été concerné par une décision prononcée par la commission disciplinaire de l'ARMP.

- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

  - Le seul marché échantillonné pour la revue est passé par appel d'offres ouvert.

9.29. Commission de passation des marchés publics de l'Autorité de Protection des Données à Caractère Personnel (CPMP/APD)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

  Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés garantit à temps réel la disponibilité des documents de passation et d'exécution des marchés publics.

- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**

  La Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) de l'APD est créée conformément aux dispositions de l'article 2.2 de l'Arrêté n°0809/PM du 17 août 2022 portant création des Commissions de Passation des Marchés Publics. La création de la CPMP ADP est autorité par Lettre n°49 du 09 février 2023 du Premier Ministère. Par Lettre n°343 du 14 juillet 2023, le Président de l'ADP a été autorisé par le Premier Ministère a nommé le président et les membres de la CPMP de l'APD.

  La mission note que la nomination du président et des membres de la CPMP APD est conforme à la réglementation en vigueur en République Islamique de Mauritanie.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

  - **Défaut de preuve d'avis général de passation des marchés :** la mission note l'absence de preuve d'élaboration et de publication d'avis général de passation des marchés bien que les montants prévisionnels dépassent les seuils de passation des marchés publics (article 17 de la loi n°2021-024 du 29 décembre 2021) ;
  - **Défaut d'information des soumissionnaires non retenus** : la mission note le défaut d'information des soumissionnaires non-retenus à la suite de l'attribution du Marché 2059/F/001/CPMP/APD/APD/2023 Fourniture d'un véhicule 4x4 tout terrain neuf au profit de l'APD relève la non-information des candidats dont les offres n'auront pas été retenues contrairement aux dispositions de l'article 41 du décret n°2023-054 du 07 mars 2023 ;
  - **Non-conformité du PV d'attribution provisoire :** le procès-verbal d'attribution provisoire élaboré à la suite de l'attribution du Marché 2059/F/001/CPMP/APD/APD/2023 Fourniture d'un véhicule 4x4 tout terrain neuf au profit de l'APD ne mentionne pas le nom des soumissionnaires exclus et les motifs de rejets (article 62 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ;
  - **Non publication de l'avis d'attribution définitive** : la mission relève la non-publication de l'avis d'attribution définitive du marché contrairement à l'article 46 de la loi n°2021-024 du 29 décembre 2021.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP**

  - La mission juge que les décisions données par la CPMP sur le marché sont pertinentes.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

  - Les avis donnés par la CNCMP sur les étapes de la procédure de passation du marché sont pertinents.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

  - Le marché échantillonné pour la revue n'a pas fait objet de contestation de la part des soumissionnaires ou des candidats aux procédures de passation et d'exécution mises en œuvre par l'autorité contractante.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

  - Le marché sous revue n'a pas été concerné par une décision prononcée par la commission disciplinaire de l'ARMP.

- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

  - Sans objet : Le marché échantillonné pour la revue est passé par la procédure de consultation simplifiée.

9.30. Commission de passation des marchés publics du Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (CPMP/ MASEF)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

  Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents de passation et d'exécution des marchés publics.

- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**

  La Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) du MASEF est créée conformément aux dispositions de l'article 2.2 de l'Arrêté n°0809/P.M du 17 août 2022 portant création des Commissions de Passation des Marchés Publics. Le Président de la CPMP Action sociale et Affaires Islamique du MASEF, Monsieur Abdoulahi Hamidou WELE, est nommé par le Décret n°2023-140 du 26 octobre 2023.

  La mission note que la nomination du Président et des membres de la CPMP MESEF est conforme à la réglementation en vigueur en République Islamique de Mauritanie.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

  - **Contradiction entre l'avis d'appel d'offres et le contenu du DAO** : la mission note une contradiction entre l'avis d'appel d'offres et le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres du DAO du marché n°1032/F/001/CPMP/MASEF-MA/EO/MASEF/2023 relatif à la fourniture de matériel technique d'aide à la mobilité aux personnes en situation d'handicap. En effet, il est indiqué dans l'avis d'appel d'offres que « les échantillons des fournitures proposées seront réputés définitivement cédés à la CPMP lors du dépôt des offres » alors que les DPAO n'en font pas cas ;
  - **Non versement des 50% des produits de vente du DAO** : La mission relève que les produits issus des ventes du DAO relatif au marché n'ont pas été versés à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (article 42 du décret n°2022-85 du 08 juin 2022) ; il y a lieu de noter l'absence d'arrêté du Ministre chargé des finances fixant les modalités de la collecte du produit des ventes des dossiers d'appel d'offres ;
  - **Utilisation de critère dissuasif dans la procédure de passation** : La mission note qu'il a été recouru à des critères dissuasifs et discriminatoires (la cession des échantillons qui doivent accompagnés les offres) dans le cadre de la procédure d'attribution du marché n°1032/F/001/CPMP/MASEF-MA/EO/MASEF/2023 fourniture de matériel technique d'AIDE à la mobilité aux personnes en situation d'handicap ;
  - **Absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis du marché n°1032/F/001/CPMP/MASEF-MA/EO/MASEF/2023 fourniture de matériel technique d'AIDE à la mobilité aux personnes en situation d'handicap contrairement aux exigences de la législation (article 53 décret n°2022-083 du 08 Juin 2022) ;
  - **Dépassement budgétaire :** la mission note que le marché n°0445/F/016/CPMP/MASEF/CFPSESH/2023 La fourniture de produits alimentaires au profit des centres et unités régionales pour le compte du CFPSESH a été attribué en dépassement du montant prévisionnel inscrit dans le Plan prévisionnel de passation des marchés publics (article 63-2 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022). En effet, le

montant du marché signé est de 2 471 120 MRU pour un montant prévisionnel de 2 100 000 MRU soit une différence de 371 120 MRU ;

- **Défaut d'information des soumissionnaires non retenus :** A la suite de l'attribution du marché n°0445/F/016/CPMP/MASEF/CFPSESH/2023 La fourniture de produits alimentaires au profit des centres et unités régionales pour le compte du CFPSESH, passé par la procédure de consultation simplifiée, la mission note que les candidats non retenus à l'issue de l'évaluation des offres n'ont pas été informés (article 41 du décret n°2023-054 du 07 mars 2023) ;
- **Non-conformité du contenu du PV d'attribution provisoire :** contrairement aux exigences de la législation, la mission note que les procès-verbaux d'attribution provisoire des marchés ne mentionnent pas le nom des soumissionnaires exclus et les motifs de leurs rejets (article 62 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ;
- **Absence de preuve de notification des marchés :** la mission note l'absence de preuve de notifications des marchés approuvés aux titulaires contrairement à l'article 70 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 ;
- **Défaut de communication des documents de paiement des marchés échantionnés :** la mission note la non-communication des pièces de paiement sur l'ensemble des marchés échantillonnés

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

La mission estime non pertinente certaines décisions de la CPMP pour des raisons ci-après :

- L'approbation du DAO alors qu'il existe une contradiction sur la « cession ou non des échantillons à la CPMP » entre ce document et l'avis d'offres du marché n°1032/F/001/CPMP/MASEF-MA/EO/MASEF/2023 fourniture de matériel technique d'AIDE à la mobilité aux personnes en situation d'handicap ;
- L'existence des critères discriminatoires et dissuasifs dans l'avis d'appel d'offres du marché ci-dessus indiqué ;
- L'attribution provisoire du marché n°0445/F/016/CPMP/MASEF/CFPSESH/2023 relatif à la fourniture de produits alimentaires au profit des centres et unités régionales pour le compte du CFPSESH a été autorisé en dépassement du montant prévisionnel du marché.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

La mission juge non pertinente la décision de la CNCMP sur le rapport d'évaluation des offres du marché n°0445/F/016/CPMP/MASEF/CFPSESH/2023 par lequel l'attribution est faite en dépassement du budget prévisionnel.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

Les marchés échantillonnés pour la revue n'ont pas fait objet de contestation de la part des soumissionnaires ou des candidats aux procédures de passation et d'exécution mises en œuvre par l'autorité contractante.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

  Aucun des marchés sous revue n'a été concerné par une décision prononcée par la commission disciplinaire de l'ARMP.

- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

  L'échantillon ne comporte pas de marchés passés par la procédure d'entente directe.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

  La mission juge non pertinente la décision de la CNCMP sur le rapport d'évaluation des offres du marché n°0445/F/016/CPMP/MASEF/CFPSESH/2023 par lequel l'attribution est faite en dépassement du budget prévisionnel.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

  Les marchés échantillonnés pour la revue n'ont pas fait objet de contestation de la part des soumissionnaires ou des candidats aux procédures de passation et d'exécution mises en œuvre par l'autorité contractante.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

  Aucun des marchés sous revue n'a été concerné par une décision prononcée par la commission disciplinaire de l'ARMP.

- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

  L'échantillon ne comporte pas de marchés passés par la procédure d'entente directe.

9.31. Commission de passation des marchés publics de la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (CPMP TAAZOUR)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

  - Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents de passation et d'exécution des marchés publics d'où la non-communication des documents relatifs à l'exécution et aux paiements des marchés échantillonnés.

- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**

  La Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) de TAAZOUR est créée conformément aux dispositions de l'article 2.2 de l'Arrêté n°0809/P.M du 17 août 2022 portant création des Commissions de Passation des Marchés Publics. Elle est créée par l'Arrêté n°284 du 09 mars 2023. Le Président de la CPMP TAAZOUR, Monsieur Ahmedou Hamed, est nommé par l'Arrêté n°286/PM du 09 mars 2023.

  La mission note que la nomination du Président et des membres de la CPMP TAAZOUR est conforme à la réglementation en vigueur en République Islamique de Mauritanie.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

  - **Non-inscription de certains marchés dans les PPM** : la mission note l'absence de preuve d'inscription dans un PPM (initial ou révisé) des marchés ci-dessous :

- Marché n°0619/PI/024/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023 relatif à la mission de suivi des travaux de construction d'école fondamentale du collège de Beribave, l'école fondamentale de Hassi Etile et le Lycée de Bousteila au Hodh Echargui (Lot 2) contrairement à l'article 16 de la loi n°2021-024 du 29 décembre 2021 ;
- Marché sans numéro relatif au recrutement d'un consultant pour les enquêtes de vérification ponctuelles (SPOTCHEKS) n'est pas non plus inscrit dans un PPM ;

- **Dépassement budgétaire :** La mission note un dépassement budgétaire sur le marché alloti relatif aux travaux de construction de 576 logements à Nouadhibou et à Zouerate en 11 lots. En effet, prévu pour un montant prévisionnel global de 500 000 000 MRU, à l'issue de la procédure de passation, les 11 lots ont été attribués pour un montant global de 678 642 888 MRU soit un dépassement budgétaire de plus de 178 642 888 MRU ;
- **Imprécision dans les PPM des montants prévisionnels par lot pour les marchés allotis :** la mission note que le PPM élaboré au titre de l'exercice budgétaire 2023 ne précisent pas les montants prévisionnels par lot pour les marchés allotis ;
- **Absence de preuve d'élaboration et de publication d'avis général de passation des marchés :** la mission note l'absence de preuve d'élaboration et de publication d'avis général de passation des marchés au titre de l'exercice budgétaire 2023 ; bien que les montants prévisionnels dépassent les seuils de passation des marchés publics (article 17 de la loi n°2021-024 du 29 décembre 2021) ;
- **Absence de preuve de publication d'avis additif pour des changements intervenus dans certains DAO** : la mission note l'absence de preuve de publication de l'additif relatif aux modifications apportées au DAO intervenues après le lancement de la procédure (la réduction des exigences d'attestation de financement bancaire) dont sont issus les marchés n°1461/T/050/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023 relatif au lot 11: Travaux de Construction de quatre-vingt-dix (90) logements sociaux A Zoueratt et 1460/T/049/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023 Contrat de Travaux de Construction de Logement Sociaux Lot 10. Ce manquement concerne également le marché n°1574/T/053/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023 Construction de trois barrages au Hodh Charghi pour lequel il y a eu un changement de la date de dépôt et d'ouverture des plis en cours de la mise en œuvre de la procédure de passation ;
- **Absence de preuve de versement des 50% des produits de vente du DAO** : La mission relève l'absence de preuve de versement des produits issus des ventes des DAO (article 42 du décret n°2022-85 du 08 juin 2022) ;
- **Non-respect des exigences des DAO dans l'attribution des marchés** : La mission note que les marchés ci-après référencés ont été attribués à des entreprises dont les offres auraient dû être déclarées comme irrecevables par les sous-commissions d'évaluation des offres pour cause de non-respect des exigences formulées dans les DAO (article 63-1 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022). Il s'agit des marchés n°1574/T/053/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023 relatif à l'exécution des travaux de réalisation de trois barrages dans la Willaya du Hodh Echarghi (Lot 1) et n°1575/T/054/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023 relatif à l'exécution des travaux de réalisation de trois barrages dans les Willayas du Gorgol et du GUIDIMAGHA (Lot 3). Voir le point 7.2.5 du présent rapport pour plus de détail ;

- **Non-respect du délai réglementaire pour l'évaluation des candidatures et des offres :** la mission relève le non-respect du délai de dix (10) jours accordés à la sous-commission d'analyse des offres. A titre d'illustration, le marché n°1461/T/050/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023 pour lequel il s'est écoulé entre l'ouverture des plis et la date d'élaboration du rapport d'évaluation plus de 98 jours soit plus de 3 mois ;
- **Absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de preuve de publication des PV d'ouverture des plis contrairement aux exigences de la législation (article 53 décret n°2022-083 du 08 Juin 2022) ;
- **Non-conformité du contenu du PV d'attribution provisoire :** contrairement aux exigences de la législation, la mission note que les procès-verbaux d'attribution provisoire des marchés ne mentionnent pas le nom des soumissionnaires exclus et les motifs de leurs rejets (article 62 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022) ;
- **Absence de preuve de publication des avis d'attribution définitive :** la mission note l'absence de preuve de publication des avis d'attribution définitive des marchés sous revue sur le site de l'ARMP et sur le site de l'Autorité contractante contrairement à l'article 71 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 ;
- **Approbation des marchés hors délai de validité des offres :** la mission note que l'approbation de 88% des marchés hors délai de validité des offres (voir point 7.2.9 du présent rapport) contrairement à l'article 69 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 ;
- **Absence de preuves de notification des marchés publics :** La mission note l'absence de preuve de notifications des marchés approuvés à leurs titulaires contrairement à l'article 70 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 ;
- **Défaut de numérotation par la CNCMP :** le marché passé par entente directe relatif au recrutement d'un consultant pour les enquêtes de vérifications ponctuelles (SPOTCHECKS) n'a pas été numéroté par la CNCMP contrairement à l'article 70 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 ;
- **Long délai de passation des marchés :** la mission note que les procédures de passation pour aboutir à la conclusion du marché enregistrent un long délai. A titre d'illustration, la procédure de passation du marché n°0462/PI/011/CPMP/TAAZOUR/PASYFISII/2023 relatif au recrutement d'une structure locale d'accompagnement AGR pour la mise en œuvre du programme d'accompagnement des ménages bénéficiaires de la zone 1 enregistre plus de 400 jours entre l'ouverture des plis et l'approbation dudit marché ;
- **Absence de preuve de négociation pour les marchés de prestation intellectuelle :** la mission note l'absence de preuve de négociation pour les marchés de prestation intellectuelle avant leur signature contrairement à l'article 39 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 ;
- **Non-conformité des contrats signés aux projets de contrat prévus dans les DAO et des DP :** la mission note des déviations voire une divergence entre les projets de contrat inscrits dans les DAO et les DP et les contrats signés. A titre d'illustration le marché n°1460/T/049/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023 relatif aux travaux de Construction de Logement Sociaux Lot 10 : Travaux de Construction de Cent Huit (108) Logement Sociaux A Zoueirat n'est pas conforme au modèle prévu dans le DAO et ne comporte pas de CCAP ni de CCAG bien qu'ils soient annoncés dans son article 4 ;

- **Défaut de publication de l'avenant au marché :** La mission note que l'avenant au marché n°1574/T/053/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023 relatif à l'exécution des travaux de réalisation de trois barrages dans la Willaya du Hodh Echarghi (Lot 1) n'a pas fait l'objet de publication sur le site de l'autorité contractante contrairement aux mêmes dispositions de l'article 111 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- 62% des avis donnés par la CPMP sur les marchés échantillonnés sont pertinents ;
- 38% des avis donnés par la CPMP sur les marchés échantillonnés sont jugés non-pertinents par la mission pour les raisons suivantes :

✓ Approbation de l'attribution des marchés n°1574/T/053/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023 et n°1575/T/054/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023 à des soumissionnaires dont les offres ne sont pas conformes aux exigences des DAO (Voir le point 7.2.5 ci-dessous) ;

✓ Autorisation d'attribution des marchés en dépassement des montants prévisionnels.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- La mission juge non pertinente la décision d'approbation du PPM de la CNCMP en raison du défaut d'identification des montants prévisionnels par lot dans le PPM pour les marchés allotis.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

- Après l'analyse des décisions rendues par la Commission de Règlement des Différends (CRD), la mission note que les requérants maîtrisent les procédures de contestation et de recours contre l'attribution des marchés.
- Les décisions rendues par la CRD sont pertinentes et sont conformes à la réglementation en la matière.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Aucun des marchés sous revue n'a été concerné par une décision prononcée par la commission disciplinaire de l'ARMP.

Situations d'attribution de marchés par entente directe

L'échantillon comporte un (01) marché passé par entente directe. Il s'agit du marché relatif au recrutement d'un consultant pour les enquêtes de vérifications ponctuelles (SPOTCHECKS) financé par l'Association Internationale de Développement (IDA) de la Banque mondiale à travers le Projet d'Appui aux Filets Sociaux II (PASyFiSII). Ce marché passé par entente directe est une reconduction d'un contrat initial. En effet, le contrat initial prévoyait une clause de reconduction au point 14.1 du CGC des conditions du contrat. Cette reconduction a été autorisée par la Banque mondiale.

9.32. Commission de passation des marchés publics de l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés (CPMP_ANRTPS)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

  Pour l'exercice 2023, la mission ne constate que le système d'archivage des dossiers de marchés présente des insuffisances. Ces défaillances se traduisent par une indisponibilité des documents en temps réel, principalement en raison de l'absence d'un système d'archivage électronique et d'un manque de coordination efficace avec les autres services impliqués dans l'exécution des marchés, notamment le service financier.

- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**

  - L'organisation mise en place ne respecte pas les exigences légales, notamment en raison de l'absence d'un acte formel de l'Administrateur Directeur Général de l'ANRPTS officialisant la nomination des membres de la CPMP conformément à la réglementation. (Arrêté n° 0811/PM/2022 du 17 août 2022 fixant les conditions et les modalités de sélection et de nomination des présidents et des membres des Commissions de Passation des Marchés Publics).

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

  - **Absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis sur les marchés passés par appel à la concurrence contrairement aux exigences de la législation (article 53 décret 2022-083 du 08 Juin 2022) ;

  - **Absence de preuve de publication des attributions définitives** : la mission note l'absence de preuve de publication des avis d'attributions et définitifs sur l'ensemble des marchés échantillonnés article 46 de la loi n° 2021-024)

  - **Approbation de marchés par des personnes non habilitées** : La mission note l'approbation des marchés passés en revue par une autorité autre que le Ministre de Tutelle (articles 68 et 69 du Décret n° 2022-083 du 08/06/2022) :

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP**

  - Les décisions données par la CPMP sur les marchés sont pertinentes.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

  - Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés passés par procédures dérogatoires sont pertinents.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

  - Les marchés échantillonnés n'ont pas fait objet de recours
  - la documentation communiquée par la CPM_ANRPTS ne comporte aucun dossier de recours exercé par les soumissionnaires

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

  - Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire

- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

- L'échantillon comporte quatre (04) marchés passés par entente directe. La mission n'a pas relevé d'éléments majeurs remettant en cause la conformité de la procédure aux exigences de la législation. Toutefois, elle note l'absence des documents suivants :
- Ordre de service de démarrage
- Absence des preuves de réception
- Absence des preuves de paiements

9.33. Commission de passation des marchés publics de l'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés échantillonnés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.

- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**

- L'organisation mise en place est conforme aux exigences de la réglementation en vigueur (Arrêté n° 0811/PM/2022 du 17 août 2022 fixant les conditions et les modalités de sélection et de nomination des présidents et des membres des Commissions de Passation des Marchés Publics)

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Non-respect des exigences relatives à la publication** : La mission note que le Marché 1151/F/008/CPMP/ANARPAM/ANARPAM/2023 L'acquisition d'un camion-citerne de 20 tonnes pour eau potable au profit de l' ANARPAM n'a pas été approuvé par l'autorité compétente en l'occurrence le Ministre de Tutelle(article 69 du Décret n°2022-083 du 08 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics).

  Non-respect du délai de publication de l'attribution définitive : La mission note que l'avis d'attribution définitive ait été publié, cette publication est intervenue avec un retard de plus d'un mois après l'entrée en vigueur du marché, dépassant largement le délai réglementaire de 7 jours prévu par la loi. (Le marché a été notifié au titulaire le 07/09/2023 et l'avis d'attribution a été publié le 12/10/2023) (article 71 du Décret n°2022-083 du 08 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics).

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP**

- Les décisions données par la CPMP sur les marchés sont pertinentes.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

Sans objet, l'avis de la CNCMP, n'est pas requis

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**
  - Le marché échantillonné n'a pas fait objet de recours
  - la documentation communiquée par la CPM_ANARPAM ne comporte aucun dossier de recours exercé par les soumissionnaires
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**
  - Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire
- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

Sans objet

9.34. Commission de passation des marchés publics du Projet de Gestion Durable des Ressources Naturelles, d'Equipement Communal et de Structuration des Producteurs Ruraux (CPMP_PROGRES)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**
  - Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.
- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**
  - L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation.
- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**
  - **Absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis sur le marché 0683/T/001/CPMP/PROGRES/PROGRES/2023 Travaux de construction de 129 ouvrages de vidange de type passe a batardeaux dans la zone d'intervention de PROGRES passé par appel à la concurrence contrairement aux exigences de la législation (article 53 décret 2022-083 du 08 Juin 2022) ;
  - **Non-respect des exigences relative à la publication de l'avis d'attribution définitive** : la mission note que l'avis d'attribution définitive a été publié contrairement aux exigences légales avant la signature et l'approbation du marché (article 71 décret 2022-083). Le marché a été approuvé le 26/06/2023 tandis que l'avis d'attribution définitive a été publié sur le site de l'ARMP, le 06/06/2023
  - **Non-communication de la preuve de notification du marché approuvé :** la mission note l'absence de preuve de notification au titulaire du marché approuvé conformément aux exigences de l'article 70 du Décret n°2022-083 du 08 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics).
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP**
  - Les décisions données par la CPMP sur le marché sont pertinentes.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**
  - Les avis de la CNCMP ne sont pas requis, le marché audité a été passé suivant la procédure d'appel d'offres ouvert.
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**
  - Le marché échantillonné n'a pas fait objet de recours
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**
  - Sans commentaires : le marché n'a pas été soumis à la commission disciplinaire
- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**
  - L'échantillon ne comporte aucun marché passé par entente directe.

9.35. Commission de passation des marchés publics de la société MAADEN MAURITANIE

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**
  - Un système d'archivage (physique et électronique) des dossiers de marchés est mis en place. Toutefois, il ne garantit pas une disponibilité en temps réel des documents de marchés. D'où, la nécessité de le renforcer et surtout d'instaurer un système règlementaire de communication des documents entre les différents services. Sur les quatre (04) marchés échantillonnés seulement un (01) marché n'a pas été communiqué par la CPMP_MAADEN soit 25% du total de l'échantillon. Cependant, la CPMPM-MAADEN précise que le dossier manquant pourrait être mis à la disposition de la mission dès qu'il sera restitué par l'équipe de l'IGE, actuellement en possession de ce document.
- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**
  - L'organisation mise en place pour assurer la mise en œuvre du processus de passation des marchés est conforme aux exigences de la législation. Toutefois, la mission note l'absence d'acte administratif émanant du Directeur Général de la société MAADEN pour formaliser la nomination des membres de la CPMP. En l'état actuel des choses, les marchés sont passés par une commission irrégulière ; ce qui pourrait induire des pertes énormes pour la société en cas de conflits juridiques.
- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**
  - **Non-respect du délai de réception des offres** : la mission note le non-respect par l'Autorité contractante du délai de réception des offres pour les deux marchés ci-dessous, passés par consultation simplifiée. Rappelons que ce délai peut être fixe librement par l'AC mais sans être inférieur à cinq (5) jours ouvrables ; (Date de transmission des lettres de consultation : 14/11/2023, Date limite de réception des plis : 17/11/2023 soit 03 jours au lieu de 05 jours minimum (article 41(nouveau) Décret 2023-54) ;
    - Marché 2141/F/004/CPMP/MAADEN/MAADEN/2023Équipement du futur siège de MAADEN en Matériel informatique
    - Marché 2142/F/005/CPMP/MAADEN/MAADEN/2023Équipement du siège: Mobilier de qualité pour 60 bureaux

- **Approbation du marché par une personne non habileté :** Les trois marchés audités ont été signé uniquement par l'ordonnateur du budget, sans être soumis à l'approbation du ministre de tutelle, contrairement aux exigences de l'article 69 Décret n° 2022-083

- **Non-communication de la preuve des paiements :** La mission note l'absence des preuves de paiement sur 100% des marchés échantillonnés.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CPMP

- Les avis donnés par la CPMP sur les marchés passés par procédures dérogatoires sont modérément pertinents.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés passés par consultation simplifiée ainsi que le marché passé par entente directe sont modérément pertinents.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

- la documentation communiquée par la CPMP_MAADEN ne comporte aucun dossier de recours exercé par les soumissionnaires

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire

Situations d'attribution de marchés par entente directe

- L'échantillon comporte un (01) marché passé par entente directe. La mission n'a pas relevé d'éléments majeurs remettant en cause la conformité de la procédure aux exigences de la législation. Toutefois, elle note l'absence des documents suivants :
  - Absence des preuves de réception
  - Absence des preuves de paiements

9.36. Commission de passation des marchés publics du Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel (CPMP_MAIEO)

Système de classement et d'archivage des documents de marchés

- Pour l'exercice 2023, la mission relève que le système d'archivage actuel présente des défaillances. Les documents sont dispersés, ce qui entraîne une indisponibilité en temps réel desdits documents, aggravée par l'absence d'un système d'archivage électronique.

Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés

- L'organisation mis en place pour assurer la passation des marchés au titre de l'exercice 2023 est conforme aux exigences de la législation.

Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés

- **Approbation de marchés par des personnes non habilitées** : La mission note l'approbation des marchés passés en revue par une autorité autre que le Ministre de Tutelle (art 69 du Décret n° 2022-083 du 08/06/2022)

- **Non-respect des exigences relatives à la publication de l'attribution définitive** : La mission note que l'avis d'attribution définitive ait été publié avant l'approbation et l'entrée en vigueur du marché 0057/F/001/CPMP/MAIEO/Direction des mosquées/2023 Acquisition des Moquettes et étagères de rangement au profit de la Mosquée Saoudienne à Nouakchott. (Le marché a été approuvé le 28/03/2023 tandis que l'avis d'attribution définitive avait été publié le 30/11/2022) (article 71 du Décret n° 2022-083 du 08/06/2022)

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- Les décisions données par la CPMP sur le marché sont pertinentes.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- Les décisions données par la CNCMP sur le marché sont pertinentes.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

- Le marché échantillonné n'a pas fait objet de recours
- la documentation communiquée par le MAIEO ne comporte aucun dossier de recours exercé par les soumissionnaires.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Sans commentaires : les marchés n'a pas été soumis à la commission disciplinaire

Situations d'attribution de marchés par entente directe

- Sans objet

9.37. Commission de passation des marchés publics du Secrétariat Exécutif National de Lutte contre le Sida (SENLS)

Système de classement et d'archivage des documents de marchés

- Pour l'exercice 2023, la mission constate que le système d'archivage des dossiers de marchés présente des lacunes. Ces défaillances se traduisent par une indisponibilité des documents en temps réel, principalement en raison de l'absence d'un système d'archivage électronique

Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés

- L'organisation mise en place est conforme aux exigences de la réglementation en vigueur (Arrêté n° 0811/PM/2022 du 17 août 2022 fixant les conditions et les modalités de sélection et de nomination des présidents et des membres des Commissions de Passation des Marchés Publics). Toutefois, la mission note que le poste de Président de la CPMP est vacant depuis la démission de son titulaire au début du mois de juin 2024. Depuis lors, l'intérim est assuré par un membre désigné conformément à la note de service n°00019 du Secrétaire Exécutif, en date du 6 juin 2024. Le fait qu'un membre assure l'intérim du poste vacant de président déséquilibre la composition légale de la commission, qui doit compter au minimum un président et quatre membres. (Article 7 du décret 2022-83)

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

  - **Absence de preuve d'information des candidats non-retenus** : La mission note l'absence de preuves justifiant que les candidats non-retenus ont été informés des résultats de l'attribution de la consultation simplifiée N°0569/F/001/CPMP/SENLS/SENLS/2023 Impression des outils de collecte des données du SNIS (DHIS2) conformément aux exigences légales (Article 41 du décret n°2023-54). Toutefois, un avis d'attribution provisoire a été bien publié sur le site l'ARMP dans les délais légaux.

  - **Absence de preuve de publication de l'attribution définitive** : la mission note l'absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive du marché N°0569/F/001/CPMP/SENLS/SENLS/2023 Impression des outils de collecte des données du SNIS (DHIS2) (article 71 décret 2022-083)

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP**

  - Les décisions données par la CPMP sur les marchés sont pertinentes.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

  - Les décisions données par la CNCMP sur les marchés sont pertinentes.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

  - Le marché échantillonné n'a pas fait objet de recours

  - la documentation communiquée par la CPM_SENLS ne comporte aucun dossier de recours exercé par les soumissionnaires.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

  - Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire

- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

  - Sans objet

9.38. Commission de passation des marchés publics de la Société de Transport Public (STP)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

  Le système de classement et d'archivage pour l'exercice 2023 assure une disponibilité continue et optimale des dossiers de marchés. Cette organisation contribue directement à l'efficacité des opérations et au bon déroulement des activités. La mise en place de ce dispositif électronique d'archivage est une réussite, renforçant la gestion documentaire et simplifiant l'accès aux informations. Par ailleurs, la coordination avec le département financier contribue à améliorer le suivi et l'exécution des marchés, bien que certaines insuffisances subsistent à cet égard. Ces efforts permettent néanmoins de maintenir un archivage globalement mis à jour et fiable.

  La mission incite la CPMP-STP à maintenir cette dynamique.

- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**
  L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**
  - **Absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis sur les marchés passés par appel à la concurrence contrairement aux exigences de la législation (article 53 décret 2022-083 du 08 Juin 2022) ;
  - **Absence de preuve d'existence d'un rapport provisoire dans le cadre du marché de suivi des travaux**

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP**
  - Les décisions données par la CPMP sur les marchés sont pertinentes.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**
  - Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés passés par procédures dérogatoires sont pertinents.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**
  Le marché portant sur le suivi et la supervision des travaux de construction et d'aménagement du siège de la STP, d'un atelier, d'un centre de lavage et d'une unité de production a fait l'objet d'un recours auprès de la CRD, lequel a été jugé non fondé. (Décision CRD N° 105/23 en date du 11/12/2023

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**
  - Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire

- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**
  - L'échantillon audité ne comporte aucun marché passé par entente directe.

9.39. Commission de passation des marchés publics de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CPMP_CENI)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**
  - Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est défaillant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.
- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**
  - L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation.
- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**
  - **Absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis sur les marchés passés par appel à la concurrence contrairement aux exigences de la législation (article 53 décret 2022-083 du 08 Juin 2022) ;

- **Non-conformité des mentions du PV d'attribution provisoire :** La mission note que le PV d'attribution provisoire élaboré dans le cadre de l'attribution du marché N°0134/F/002/CPMP/CENI/CENI/2023Fourniture en trois lots du matériel électoral des élections législatives, municipales et régionales 2023 (Lots 1, 2 et 3) ne comporte pas le nom des soumissionnaires exclus et les motifs de leur rejet (Article 62 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)

- **Absence de la preuve de notification du marché approuvé au titulaire**: la mission note l'absence de preuve de notification au titulaire des deux marchés approuvés suivants **(article 46 Loi N°2010-044 du 22/07/2010)** :

    - Marché 0134/F/002/CPMP/CENI/CENI/2023 relatif à la fourniture en trois lots du matériel électoral des élections législatives, municipales et régionales 2023 (Lots 1, 2 et 3),

    - Marché 0111/S/001/CPMP/CENI/CENI/2023 relatif à la réalisation du recensement administratif à vocation électorale (RAVEL 2023) - Prolongation de 15 jours; réf.: lettre n°168/CPMP/CENI reçue le 28 Février 2023.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- Les décisions données par la CPMP sur les marchés sont pertinentes.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés passés par procédures dérogatoires sont pertinents.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

Le marché **n° 0134/f/002/CPMP/CENI/2023, portant sur la fourniture de matériel électoral en cinq lots (lots 1, 2 et 3)** a fait l'objet d'un recours pour deux de ses lots, les décisions (avis) données par le CRD sont pertinents.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire

Situations d'attribution de marchés par entente directe

- L'échantillon comporte deux (02) marchés passés par entente directe. La mission n'a pas relevé d'éléments majeurs remettant en cause la conformité de la procédure aux exigences de la législation. Toutefois, elle note l'absence de :
- Preuves de réception du marché n°0218/F/004/CPMP/CENI/CENI/2023 relatif à Impression des bulletins de vote sécurisés pour les élections législatives, municipales et régionales 2023.

9.40. Commission de passation des marchés publics du Ministère de l'Elevage (ME)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

- Au titre de l'exercice 2023, la mission constate que le système d'archivage des dossiers de marchés est bien structuré. Cependant, afin de garantir la disponibilité des documents en temps réel, il est nécessaire de renforcer la coordination avec les autorités contractantes et de mettre en place un système d'archivage électronique.

- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**

- L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis sur les marchés passés par appel à la concurrence contrairement aux exigences de la législation (article 53 décret 2022-083 du 08 Juin 2022) ;

- **Non-respect du délai d'évaluation des offres** : la mission note le non-respect par la sous-commission d'analyse des offres du délai de 15 jours fixé pour l'évaluation des offres des dossiers suivants :

  - Marché 0981/T/034/CPMP/ME/DSV/2023 pour la construction de 18 parcs de vaccination -Lot 2 (Date du début d'évaluation : 11/04/2023, Date de signature du rapport : 26/05/2023 soit 45 jours au lieu de 15 jours (article 13-2 Décret 2022-083)

  - Marché 0980/F/033/CPMP/ME/ONARDEP/2023 pour la fourniture d'aliments de bétails pour les fermes d'amélioration génétique (Date du début d'évaluation : 26/04/2023, Date de signature du rapport : 16/05/2023 soit 19 jours au lieu de 15 jours (article 13-2 Décret 2022-083)

  - Marché 1573/F/051/CPMP/ME/ME/2023 pour l'acquisition d'une conditionneuse gable top de lait pasteurisé et lait caillé avec équipement connexes au profit de la SMPL. (Date du début d'évaluation : 28/06/2023, Date de signature du rapport : 22/08/2023 soit 50 jours au lieu de 15 jours (article 13-2 Décret 2022-083)

- **Absence de preuve de publication des attributions provisoires et définitives** : la mission note l'absence de preuve de publication des avis d'attributions provisoires et définitifs sur les marchés échantillonnés suivants (article 62 décret 2022-083et article 71de la loi 2010-044) :

  - Absence de preuve de publication d'attribution définitive pour le marché numéro 0228/PI/016/CPMP/ME/PRAPS/2023 relatif au recrutement d'un consultant (firme)pour le suivi des travaux de construction de 4 aires d'abattage et achèvement des travaux de 5 autres dans plusieurs wilayas
  - Absence de preuve de publication d'attribution provisoire et définitive pour le marché numéro 0406/F/023/CPMP/ME/REDISSEIII/2023 relatif à l'acquisition d'un laboratoire mobile pour la santé animale destiné à l'ONARDEP, même s'il existe une publication d'attribution provisoire sur le site beta.mr

- Absence de preuve de publication d'attribution provisoire et définitive pour le marché numéro 0980/F/033/CPMP/ME/ONARDEP/2023 relatif à la fourniture d'aliments de bétails pour les fermes d'amélioration génétique même s'il existe une publication d'attribution provisoire sur le site de l'Autorité contractante.
- Absence de preuve de publication d'attribution définitive pour le Marché numéro 0981/T/034/CPMP/ME/DSV/2023 pour la construction de 18 parcs de vaccination -Lot 2
- Absence de preuve de publication d'attribution définitive pour le Marché 1573/F/051/CPMP/ME/ME/2023 pour l'acquisition d'une conditionneuse gable top de lait pasteurisé et lait caillé avec équipement connexes au profit de la SMPL

- **Approbation du marché hors délai de validité des offres** : La mission note l'approbation hors délai de validité des offres du marché 1573/F/051/CPMP/ME/ME/2023 pour l'acquisition d'une conditionneuse gable top de lait pasteurisé et lait caillé avec équipement connexes au profit de la SMPL (Date de dépôt des offres : 27/06/2023, Date d'approbation : 16/10/2023 soit 111 jours au lieu de 90 jours)

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- Les décisions données par la CPMP sur l'ensemble des marchés audités sont pertinentes.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- L'échantillon audité ne comprend aucun marché passé par procédures dérogatoires

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

- La mission juge pertinent les décisions données par le CRD sur le recours formulé par le soumissionnaire SOMACOGIR sur l'attribution du Marché n°0981/T/034/CPMP/ ME/DSV/2023 relatif à la construction de 18 parcs de vaccination -Lot 2

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire

Situations d'attribution de marchés par entente directe

- L'échantillon ne comporte pas de marché passé par entente directe.

9.41. Commission de passation des marchés publics de l'Agence Nationale d'Exécution et de Suivi des Projets (CPMP_ANESP)

Système de classement et d'archivage des documents de marchés

- Au titre de l'exercice 2023, la mission relève que le système d'archivage des dossiers de marchés est bien structuré. Cependant, il serait nécessaire de le compléter par un archivage électronique et de renforcer la coordination avec le département financier afin d'assurer l'accès en temps réel aux documents relatifs aux paiements.

Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés

- L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

  - **Absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis du marché 0900/T/019/CPMP/ANESP/ANESP/2023 Travaux de construction des infrastructures scolaires en vingt et un (21) Lots Lot n°14 Travaux de construction des infrastructures d'une école de 4 SDC a Oumoul Ghoura/Ouad Naga/ Trarza contrairement aux exigences de la législation (article 53 décret 2022-083 du 08 Juin 2022) ;

  - **Approbation du marché hors délai de validité des offres** : la mission note l'approbation hors délai de validité des offres du marché 0900/T/019/CPMP/ANESP/ANESP/2023 relatif aux travaux de construction des infrastructures scolaires en vingt et un (21) Lots Lot n°14 Travaux de construction des infrastructures d'une école de 4 SDC a Oumoul Ghoura/ Ouad Naga/ Trarza (Date de dépôt des offres : 06/02/2023, Date d'approbation : 20/07/2023 soit 164 au lieu de 90 jours)

  - **Non approbation du marché par le ministre de tutelle :** la mission note la non approbation du marché 0900/T/019/CPMP/ANESP/ANESP/2023 relatif aux travaux de construction des infrastructures scolaires en vingt et un (21) Lots Lot n°14 Travaux de construction des infrastructures d'une école de 4 SDC a Oumoul Ghoura/ Ouad Naga/ Trarza par le ministre de tutelle. Le marché a été signé uniquement par le Directeur Général de l'ANESP

  - **Notification du marché hors du délai règlementaire :** la mission note la notification hors du délai règlementaire du marché 0900/T/019/CPMP/ANESP/ANESP/2023 relatif aux travaux de construction des infrastructures scolaires en vingt et un (21) Lots Lot n°14 Travaux de construction des infrastructures d'une école de 4 SDC a Oumoul Ghoura/ Ouad Naga/ Trarza (Date de signature du marché : 20/07/2023, Date de notification : 02/08/2023 soit 13 au lieu de 02 jours)

  - **Non-conformité des mentions du PV d'attribution provisoire :** La mission note que le PV d'attribution provisoire élaboré dans le cadre de l'attribution du marché 0900/T/019/CPMP/ANESP/ANESP/2023 relatif aux travaux de construction des infrastructures scolaires en vingt et un (21) Lots Lot n°14 Travaux de construction des infrastructures d'une école de 4 SDC a Oumoul Ghoura/ Ouad Naga/Trarza ne comportent pas le nom des soumissionnaires exclus et les motifs de leur rejet (Article 62 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des-marchés publics)

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP**

  - Les décisions données par la CPMP sur la mise en œuvre de la procédure sont pertinentes.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

  - Les avis de la CNCMP ne sont pas requis, l'échantillon audité ne comprend pas des marchés passés par procédures dérogatoires.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**
  - Les marchés échantillonnés n'ont pas fait objet de recours
  - la documentation communiquée par la CPM_ANEPS ne comporte aucun dossier de recours exercé par les soumissionnaires
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**
  - Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire
- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**
  - L'échantillon ne comporte aucun marché passé par entente directe.

9.42. Commission de passation des marchés publics Economie et Finances (CPMP/EF)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**
  - Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.
- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**
  - L'organisation mis en place pour assurer la passation des marchés au titre de l'exercice 2023 est conforme aux exigences de la législation.
- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**
  - **Non-élaboration de l'Avis général de passation des marchés Publics** : La mission note la non-élaboration de l'Avis général de passation des marchés Publics au titre de l'exercice budgétaire 2023 (article 17 de la loi 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics) ;
  - **Inexistence d'un registre d'enregistrement des offres** : la mission note l'inexistence d'un registre spécial devant servir à l'enregistrement des offres des soumissionnaires (Article 52 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics) ;
  - **Non-conformité du contenu des avis à manifestation d'intérêts** : la mission note que l'avis à manifestation d'intérêt élaboré dans le cadre de la passation du marché ci-dessous ne comporte pas la date d'ouverture des plis (Articles 37-1 et 44 du Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)
    - Marché 2065/PI/005/CPMP/EF/MEDD/2023 Recrutement d'un consultant (cabinet) pour une étude relative à la stratégie nationale de promotion de l'entreprenariat et de développement des petites et moyennes entreprises en Mauritanie.
  - **Non-conformité des mentions du PV d'attribution provisoire :** La mission note que les PV d'attributions provisoires élaborés dans le cadre de l'attribution des marchés ne comportent pas le nom des soumissionnaires exclus et les motifs de leur rejet (Article 62 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des-marchés publics) ;

- **Absence de preuves de notification du marché approuvé :** La mission note l'absence de l'ordre de service de démarrage et/ou de la preuve de notification des marchés approuvés ci-après aux titulaires (Article 70 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)
    - Marché N°1591/T/004/CPMP/EF/MF/2023 Lot 4 : Travaux de construction du poste de Douane d'Adel Bagrou - Hodh Echargui ;
    - Marché 0027/F/001/CPMP/MF/DGD/2023 Acquisition de licence pour la sécurisation des infrastructures informatiques au profit de la Direction ;
    - Marché 0376/F/007/CPMP/MAEPSP/MF/2023Fourniture de carburant au profit de la Direction Générale des Douanes (DGD).
- **Absence de preuve de publication de l'attribution définitive** : La mission note l'absence de preuve de publication de l'attribution définitive sur les marchés ci-dessous (Article 71 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des-marchés publics)
    - ✓ Marché 2190/S/010/CPMP/EF/HISWACA-SOP1/2023 Location de véhicules 4x4 double cabines Lot 5 Brakna/Trarza(50 véhicules) ;
    - ✓ Marché 2065/PI/005/CPMP/EF/MEDD/2023 Recrutement d'un consultant (cabinet) pour une étude relative à la stratégie nationale de promotion de l'entreprenariat et de développement des petites et moyennes entreprises en Mauritanie ;
    - ✓ Marché 1591/T/004/CPMP/EF/MF/2023 Lot 4: Travaux de construction du poste de Douane d'Adel Bagrou - Hodh Echargui.
- **Non-communication de la preuve d'exécution et de paiement** : la mission note la non-communication des preuves d'exécution et de paiement sur l'ensemble des marchés audités.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- Les décisions données par la CPMP sur les marchés passés en revue sont pertinentes.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés passés par procédures dérogatoires sont pertinents.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

- Les marchés échantillonnés n'ont pas fait objet de recours.
- la documentation communiquée par la CPMP-EF ne comporte aucun dossier de recours exercé par les soumissionnaires/candidats.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire

- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

- L'échantillon comporte deux (02) marchés passés par entente directe. La mission n'a pas relevé d'éléments majeurs remettant en cause la conformité de la procédure aux exigences de la législation.

9.43. Commission de passation des marchés publics de la Fonction Publique et Formation Professionnelle (CPMP_FPFP)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

- Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.

- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**

- L'organisation mis en place pour passer les marchés au titre de l'exercice 2023 est conforme aux exigences de la législation.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Non-élaboration de l'Avis général de passation des marchés Publics :** La mission note la non-élaboration de l'Avis général de passation des marchés Publics au titre de l'exercice budgétaire 2023 (article 17 de la loi 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics) ;

- **Inexistence d'un registre d'enregistrement des offres :** la mission note l'inexistence d'un registre spécial devant servir à l'enregistrement des offres des soumissionnaires (Article 52 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics) ;

- **Non-publication du PV d'ouverture des plis :** la mission note l'absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis relatif au marché ci-dessous (Article 53 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics) ;

    - Marché 2199/F/009/CPMP/MFPT-MEFP/ONMT/2023 Fourniture d'une unité médicale mobile au profit de l'ONMT (Lot 1)
    - Marché 0126/PI/003/CPMP/MEFP/PEJ/2023 Formation de 5366 jeunes bénéficiaires en micro-entreprenariat.
    - Marché 0268/PI/007/CPMP/MEFP/PAMPEJ/2023 Evaluation des acquis, des expériences et formation de trente (30) promoteurs dans les métiers urbain divers et vingt (20) promoteurs dans le domaine des technologies de l'information et de la communication au profit du programme MEHENTI

- **Non-conformité des mentions du PV d'attribution provisoire :** La mission note sur les marchés ci-dessous que le PV d'attribution provisoire ne comporte pas le nom des soumissionnaires exclus et les motifs de leur rejet (Article 62 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)

- Marché n° 0268/PI/007/CPMP/MEFP/PAMPEJ/2023Evaluation des acquis, des expériences et formation de trente (30) promoteurs dans les métiers urbain divers et vingt (20) promoteurs dans le domaine des technologies de l'information et de la communication au profit du programme MEHENTI
- Marché n°0126/PI/003/CPMP/MEFP/PEJ/2023 Formation de 5366 jeunes bénéficiaires en micro-entreprenariat
- Marché n°2199/F/009/CPMP/MFPT-MEFP/ONMT/2023 Fourniture d'une unité médicale mobile au profit de l'ONMT (Lot 1)

- **Absence de preuves de notification du marché approuvé :** La mission note l'absence de l'ordre de service de démarrage et/ou de la preuve de notification du marché approuvé par le Ministre de tutelle au titulaire sur l'ensemble des marchés passés par entente directe (Article 70 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics) ;

- **Absence de la preuve de transmission du contrat signé à l'ARMP** : la mission note l'absence de la preuve de transmission des marchés ci-dessous, passés par entente directe à l'ARMP pour information et publication (article 34 de la loi N°2021-024 du 15/01/2022) ;

  - Marché N°0652/F/009/CPMP/MEFP/PEJ/2023 Acquisition de tuyaux machines pour soudure et tampons
  - Marché N°0653/F/010/CPMP/MEFP/PEJ/2023 L'acquisition des camions hydro cureurs et de camions vidangeurs
  - Marché N°0654/F/011/CPMP/MEFP/PEJ/2023 Acquisition de deux camions-grues-bennes et deux porte char convoi tracteur ≠ remorque
  - Marché N°0655/F/012/CPMP/MEFP/PEJ/2023 Acquisition de pelles hydraulique de tractopelles et de chargeurs
  - Marché N°0656/F/013/CPMP/MEFP/PEJ/2023 Acquisition de deux véhicules 4/4 station wagon 6 cylindres ,03 Véhicules 4/4 station Wagon 4 cylindres, 4 véhicules PICK-UP double cabine et 20 véhicules pick-up
  - Marché N°0657/F/014/CPMP/MEFP/PEJ/2023 Acquisition de 74 groupes motopompes tractables et 05 groupes électrogènes diesel tractable

- **Absence de la preuve de production d'une garantie de bonne exécution** : la mission note l'absence de la preuve de production d'une garantie de bonne exécution par les titulaires des marchés ci-dessous (Article 90 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)

  - Marché N°0652/F/009/CPMP/MEFP/PEJ/2023 Acquisition de tuyaux machines pour soudure et tampons
  - Marché N°0653/F/010/CPMP/MEFP/PEJ/2023 L'acquisition des camions hydro cureurs et de camions vidangeurs
  - Marché N°0654/F/011/CPMP/MEFP/PEJ/2023 Acquisition de deux camions-grues-bennes et deux porte char convoi tracteur ≠ remorque
  - Marché N°0655/F/012/CPMP/MEFP/PEJ/2023 Acquisition de pelles hydraulique de tractopelles et de chargeurs

- Marché N°0656/F/013/CPMP/MEFP/PEJ/2023 Acquisition de deux véhicules 4/4 station wagon 6 cylindres ,03 Véhicules 4/4 station Wagon 4 cylindres, 4 véhicules PICK-UP double cabine et 20 véhicules pick-up
- Marché N°0657/F/014/CPMP/MEFP/PEJ/2023 Acquisition de 74 groupes motopompes tractables et 05 groupes électrogènes diesel tractable

- **Non-communication des preuves de réception et de paiement** : La mission note la non-communication des preuves de réception et de paiement sur l'ensemble des marchés passés en revue.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- Les décisions données par la CPMP sur les marchés relevant de sa compétence sont pertinentes.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés passés par procédures dérogatoires sont pertinents.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

- Les marchés échantillonnés n'ont pas fait objet de recours
- la documentation communiquée par la CPMP_FPFP ne comporte aucun dossier de recours exercé par les soumissionnaires/candidats.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire

Situations d'attribution de marchés par entente directe

- L'échantillon comporte huit (08) marchés passés par entente directe. La mission n'a pas relevé d'éléments majeurs remettant en cause la conformité de la procédure aux exigences de la législation.

9.44. Commission de passation des marchés Publics Enseignement Supérieur et Commerce(CPMP/ESC)

Système de classement et d'archivage des documents de marchés

- Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est défaillant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.

Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés

- L'organisation mis en place pour assurer la passation des marchés au titre de l'exercice 2023 est conforme aux exigences de la législation.

Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés

- **Non-élaboration de l'Avis général de passation des marchés Publics** : La mission note la non-élaboration de l'Avis général de passation des marchés Publics au titre de l'exercice budgétaire 2023 (article 17 de la loi 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics).

- **Inexistence d'un registre d'enregistrement des offres** : la mission note l'inexistence d'un registre spécial devant servir à l'enregistrement des offres des soumissionnaires (Article 52 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)
- **Non-publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note la non-publication du PV d'ouverture des plis relatif au marché 1950/F/004/CPMP/MESRS-MCIAT/ISN/2023 Achat des ordinateurs portables en un seul lot (Article 53 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)
- **Non-conformité des mentions du PV d'attribution provisoire :** La mission note que le PV d'attribution provisoire élaboré dans le cadre de l'attribution du marché 1950/F/004/CPMP/MESRS-MCIAT/ISN/2023 Achat des ordinateurs portables en un seul lot ne comporte pas le nom des soumissionnaires exclus et les motifs de leur rejet (Article 62 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)
- **Absence de preuve d'information des candidats non-retenus :** la mission note l'absence de preuve d'information des candidats non-retenus dans le cadre de l'attribution du marché 1666/F/003/CPMP/MESRS-MCIAT/MCIAT/2023 Acquisition d'un véhicule tout terrain au profit du président de la CCIAM (article 41(nouveau) Décret N°2023-054 modifiant certaines des dispositions du Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022)
- **Absence de preuves de notification du marché approuvé :** La mission note l'absence de l'ordre de service de démarrage et/ou de la preuve de notification des marchés approuvés ci-après aux titulaires (Article 70 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)
    - Marché 1950/F/004/CPMP/MESRS-MCIAT/ISN/2023Achat des ordinateurs portables en un seul lot
    - Marché 1517/F/002/CPMP/MESRS-MCIAT/ISPLTI/2023 Service de restauration et de traiteur au profit des étudiants de l'Institut Supérieur Professionnel de Langues, de Traduction et d'Interprétariat à Nouadhibou.
- **Absence de la preuve de notification du contrat simplifié au titulaire :** la mission note l'absence de preuve de notification au titulaire, du marché approuvé N°1666/F/003/CPMP/MESRS-MCIAT/MCIAT/2023 Acquisition d'un véhicule tout terrain au profit du président de la CCIAM au titulaire (article 41(nouveau) Décret N°2023-054 modifiant certaines des dispositions du Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022)
- **Absence de preuve de publication de l'attribution définitive** : La mission note l'absence de preuve de publication de l'attribution définitive des marchés ci-dessous (Article 71 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)

- ✓ Marché 1950/F/004/CPMP/MESRS-MCIAT/ISN/2023Achat des ordinateurs portables en un seul lot
- ✓ Marché 1666/F/003/CPMP/MESRS-MCIAT/MCIAT/2023 Acquisition d'un véhicule tout terrain au profit du président de la CCIAM

- **Absence de preuve de transmission de l'attribution à l'ARMP pour information et publication :** la mission note l'absence de preuve de transmission à l'ARMP pour information et publication des résultats de l'attribution du marché par entente directe 1517/F/002/CPMP/MESRS-MCIAT/ISPLTI/2023 Service de restauration et de traiteur au profit des étudiants de l'Institut Supérieur Professionnel de Langues, de Traduction et d'Interprétariat à Nouadhibou(Article 42 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics),

- **Non-communication de la preuve d'exécution et de paiement** : la mission note la non-communication de la preuve d'exécution et de paiement des Marchés ci-après :

  - Marché 1666/F/003/CPMP/MESRS-MCIAT/MCIAT/2023 Acquisition d'un véhicule tout terrain au profit du président de la CCIAM
  - Marché 1950/F/004/CPMP/MESRS-MCIAT/ISN/2023Achat des ordinateurs portables en un seul lot.
  - Marché 1517/F/002/CPMP/MESRS-MCIAT/ISPLTI/2023 Service de restauration et de traiteur au profit des étudiants de l'Institut Supérieur Professionnel de Langues, de Traduction et d'Interprétariat à Nouadhibou.

- **Non communication du contrat du marché**1517/F/002/CPMP/MESRS-MCIAT/ISPLTI/2023 Service de restauration et de traiteur au profit des étudiants de l'Institut Supérieur Professionnel de Langues, de Traduction et d'Interprétariat à Nouadhibou.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- Les décisions données par la CPMP sur les marchés sont pertinentes.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés passés par procédures dérogatoires sont pertinents.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD

- Les marchés échantillonnés n'ont pas fait objet de recours
- la documentation communiquée par la CPMP-MERS/MCIAT ne comporte aucun dossier de recours exercé par les soumissionnaires/candidats.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire

Situations d'attribution de marchés par entente directe

L'échantillon comporte un marché passé par entente directe. La mission n'a pas relevé d'éléments majeurs remettant en cause la conformité de la procédure aux exigences de la législation.

9.45. Commission de passation des marchés publics de la SONADER

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**
  - Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.

- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**
  - L'organisation mise en place pour assurer la passation des marchés est conforme aux exigences de la législation.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**
  - **Absence de la preuve de publication de l'Avis Général de Passation de Marchés (AGPM) :** la mission note l'absence de l'AGPM et la preuve de sa publication (articles 17 Loi n°2021-024 du 15/01/2022 et 15 Décret n° 2022-083 du 08/06/2022) ;
  - **Absence de la preuve de publication du PPM comportant le marché passé sous revue** : la mission note l'absence de la preuve de publication du PPM comportant le Marché d'entente directe N° 0119/PI/001/CPMP/SONADER/SONADER/2023 Contrôle des travaux d'aménagement du périmètre de Mbakh Dieuk (637ha) et de construction d'une partie des ouvrages de génie civil du périmètre (Article 16 de la Loi n°2021-024 du 15/01/2022)
  - **Absence de la preuve de publication de l'attribution définitive** : la mission note l'absence de la preuve de publication de l'avis d'attribution définitive Marché d'entente directe N° 0119/PI/001/CPMP/SONADER/SONADER/2023 Contrôle des travaux d'aménagement du périmètre de Mbakh Dieuk (637ha) et de construction d'une partie des ouvrages de génie civil du périmètre (article 71 du décret 2022-083 du 08/06/2022 et article 46 de la loi N°2021-024 du 15/01/2022)
  - **Non-communication de la preuve de notification du marché approuvé** : la mission note l'absence de la preuve de notification au titulaire du Marché d'entente directe N° 0119/PI/001/CPMP/SONADER/SONADER/2023 Contrôle des travaux d'aménagement du périmètre de Mbakh Dieuk (637ha) et de construction d'une partie des ouvrages de génie civil du périmètre (article 70 du décret 2022-083 du 08/06/2022)

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP**
  - Les décisions formulées par la CPMP dans le cadre de l'attribution du Marché d'entente directe N° 0119/PI/001/CPMP/SONADER/SONADER/2023 Contrôle des travaux d'aménagement du périmètre de Mbakh Dieuk (637ha) et de construction d'une partie des ouvrages de génie civil du périmètre, sont pertinents et conforment à la règlementation.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**
  - Les avis donnés par la CNCMP sur le marché passé par procédure d'entente directe sont pertinents.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**
  - Le marché échantillonné n'a pas fait objet de recours.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**
  - Sans commentaires : le marché n'a pas été soumis à la commission disciplinaire

- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**
  - L'échantillon comporte un (01) seul marché passé par entente directe. Les insuffisances relevées par la mission ne sont pas de nature à remettre en cause la conformité de la procédure aux exigences de la législation.

9.46. Commission de passation des marchés publics du Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif (CPMP/MENRSE)

- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**
  - L'organisation mis en place pour assurer la passation des marchés au titre de l'exercice 2023 est conforme aux exigences de la législation.

- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**
  - **Marché non-auditable** : la mission ne peut objectivement opiner sur le processus de passation des marchés échantillonnés au regard du fait que les informations nécessaires et indispensable pour se faire une opinion n'ont pas été communiqué à la mission pour revue malgré nos multiples relances.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP**
  - La non-communication des pièces de marchés limite la mission dans l'appréciation des avis formulés par la CPMP sur les marchés qui le requiert.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**
  - La non-communication des pièces de marchés limite la mission dans l'appréciation des avis formulés par la CNCMP sur les marchés qui le requiert.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**
  - La non-communication des pièces de marchés limite la mission dans l'appréciation des avis formulés par le CRD sur les marchés ayant fait objet de recours.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**
  - La non-communication des pièces de marchés limite la mission dans l'appréciation des avis formulés par la Commission Disciplinaire sur les marchés qui le requiert.

- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**
  - Limitation : Le dossier du marché N° 2067/S/008/CPMP/MENRSE/MENRSE/2023 ED pour la conception, l'élaboration et la mise en service de l'application MOUDERISS et

l'acquisition du matériel des cartes professionnelles, passé par Entente directe ne comporte pas les données nécessaires (motif de recours, avis de la CNCMP, contrat du marché etc…) pour se faire une idée de la conformité de la procédure aux exigences de la législation.

9.47. Commission de passation des marchés publics du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**
  - Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est insuffisant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.
- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**
  - L'organisation mis en place pour assurer la passation des marchés est conforme aux exigences de la législation.
- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**
  - **Non-élaboration de l'Avis général de passation des marchés Publics :** La mission note la non-élaboration de l'Avis général de passation des marchés Publics au titre de l'exercice budgétaire 2023 (article 17 de la loi 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics) ;
  - **Inexistence d'un registre d'enregistrement des offres :** la mission note l'inexistence d'un registre spécial devant servir à l'enregistrement des offres des soumissionnaires (Article 52 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics) ;
  - **Sous-estimation du montant de la garantie de soumission :** Dans le cadre de l'élaboration du DAO du marché 0746/F/008/CPMP/MEDD/MEDD/2023 Acquisition et livraison, en un seul lot, des semences forestières pour la campagne nationale d'ensement aérien 2022 au profit du MEDD la mission note que la CPMP a fixé le montant de la garantie de soumission à 12000 MRU ce qui correspond à 0,15% du montant prévisionnel du marché qui est de 8000 000 MRU alors que le cadre règlementaire exige que le montant de la garantie de soumission soit compris entre 1 et 2% du montant prévisionnel du marché (Article 28 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics) ;
  - **Attribution de marché hors enveloppe :** La mission note que le Marché 0746/F/008/CPMP/MEDD/MEDD/2023 Acquisition et livraison, en un seul lot, des semences forestières pour la campagne nationale d'ensement aérien 2022 au profit du MEDD a été attribué pour un montant de 8 038 800 UM alors que le montant prévisionnel du marché est de 8 000 000 UM soit un dépassement budgétaire de 38 800 UM ;
  - **Approbation du marché hors délai de validité des offres :** La mission note l'approbation hors délai de validité des offres des marchés suivants (Article 69 Décret-n°2022-083) :

- Marché 0746/F/008/CPMP/MEDD/MEDD/2023 Acquisition et livraison, en un seul lot, des semences forestières pour la campagne nationale d'ensement aérien 2022 au profit du MEDD (date d'approbation du marché 07/07/2023 ; date d'ouverture des plis 21/07/2022 soit 351 Jours alors que la durée de validité des offres est fixée à 90 jours)
- Marché 1464/PI/014/CPMP/MEDD/PNA/2023 Recrutement d'un prestataire de services (ONG) en communication et sensibilisation pour l'adaptation au changement climatique (date ouverture des offres techniques 10/01/2023, date d'approbation 10/10/2023 soit un délai de 273 jours alors que le délai de validité des offres est fixé à 90 jours) ;

- **Non-publication du PV d'ouverture des plis :** la mission note la non-publication du PV d'ouverture des plis relatif au marché ci-dessous (Article 53 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics) ;

  - Marché 0746/F/008/CPMP/MEDD/MEDD/2023 Acquisition et livraison, en un seul lot, des semences forestières pour la campagne nationale d'ensement aérien 2022 au profit du MEDD
  - Marché 1219/T/012/CPMP/MEDD/ANGMV/2023 Travaux de réalisation et d'équipements des forages destines o l'alimentation en eau des pépinières ;
- **Non-conformité des mentions du PV d'attribution provisoire :** La mission note sur 100% des marchés que le PV d'attribution provisoire ne comporte pas le nom des soumissionnaires exclus et les motifs de leur rejet (Article 62 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics) ;

- **Absence de preuves de notification du marché approuvé :** La mission note sur l'ensemble des marchés audités, l'absence de l'ordre de service de démarrage et/ou de la preuve de notification au titulaire du marché approuvé par le Ministre de tutelle (Article 70 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics) ;

- **Absence de preuve de publication de l'attribution définitive :** La mission note l'absence de preuve de publication de l'attribution définitive sur l'ensemble des marchés audités (Article 71 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics) ;

- **Observance d'un long délai pour la passation des marchés** : la mission note que la CPMP_MEDD a observé un délai de 365 jours pour passer le marché n°1464/PI/014/CPMP/MEDD/PNA/2023 Recrutement d'un prestataire de services (ONG) en communication et sensibilisation pour l'adaptation au changement climatique (date d'ouverture des plis de la manifestation d'intérêt 10/10/2022, date d'approbation du marché 10/10/2023) ;

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP**
  - 67% des décisions formulées par la CPMP sur le processus de passation des marchés sont pertinentes.
  - 33% des décisions formulées par la CPMP sont jugées modérément pertinent pour non déterminations des manquements liés à la détermination du montant de la caution de soumission et de la prise en compte de l'offre inacceptable.
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**
  - Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la CNCMP.
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**
  - la documentation communiquée par la CPMP-MEDD ne comporte aucun dossier de recours exercé par les soumissionnaires/candidats.
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**
  - Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire
- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**
  - Sans commentaires : l'échantillon ne comporte pas de marchés passés par entente directe.

9.48. Commission de passation des marchés publics du Ministère de la Culture de la Jeunesse des Sports et des Relations avec le Parlement (MCJSRP)

- **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**
  - Au titre de l'exercice 2023, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est défaillant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.
- **Mise en place et organisation de l'organe en charge de la passation des marchés**
  - L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation.
- **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**
  - **Non-élaboration de l'Avis général de passation des marchés Publics** : La mission note la non-élaboration de l'Avis général de passation des marchés Publics au titre de l'exercice budgétaire 2023 (article 17 de la loi 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics).
  - **Inexistence d'un registre d'enregistrement des offres** : la mission note l'inexistence d'un registre spécial devant servir à l'enregistrement des offres des soumissionnaires (Article 52 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)
  - **Non-conformité des mentions contenues dans l'AMI et dans l'AAO** : La mission note la non inscription de la date d'ouverture des plis dans l'AAO du Marché 2149/F/007/CPMP/MCJSRP/MCJSRP/2023 L'achat de Cinq véhicules légers au profit de l'AMI et dans l'Avis à Manifestation d'intérêt du Marché N°0702/PI/004/CPMP/MCJSRP/OCO/2023 Réalisation des études techniques et

architecturales ainsi que le suivi des travaux pour la construction d'une piscine semi-olympique au profit de l'OCO (Article 44 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)

- **Non-publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note la non-publication du PV d'ouverture des plis relatif au marché 2149/F/007/CPMP/MCJSRP/MCJSRP/2023 Achat de Cinq véhicules légers au profit de l'Agence Mauritanienne de l'information (Article 53 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)

- **Non-conformité des mentions du PV d'attribution provisoire :** La mission note sur 100% des marchés attribué que le PV d'attribution provisoire ne comporte pas le nom des soumissionnaires exclus et les motifs de leur rejet (Article 62 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics)

- **Absence de preuves de notification du marché approuvé :** La mission note l'absence de l'ordre de service de démarrage et/ou de la preuve de notification du marché 2149/F/007/CPMP/MCJSRP/MCJSRP/2023 Achat de Cinq véhicules légers au profit de l'Agence Mauritanienne de l'information, approuvé au titulaire(Article 70 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics).
- **Non-application de pénalité de retard** : Considérant la date d'approbation du marché 2149/F/007/CPMP/MCJSRP/MCJSRP/2023 qui est le 19/12/2023, le délai d'exécution du marché fixé à 30 jours et la date de réception du marché 22 Mai 2024, la mission note un dépassement du délai contractuel sans preuve d'application de la pénalité de retard(Article 108 Décret-n°2022-083-du-08-juin-2022-portant-application-de-la-loi-n°-2021-024-du-29-decembre-2021-abrogeant-et-remplacant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des marchés publics).
- **Non-communication de la preuve d'exécution** : la mission note la non-communication de la preuve d'exécution du Marché N°0702/PI/004/CPMP/MCJSRP/OCO/2023 Réalisation des études techniques et architecturales ainsi que le suivi des travaux pour la construction d'une piscine semi-olympique au profit de l'OCO.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CPMP

- Les décisions données par la CPMP sur les marchés sont pertinentes.

Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la CNCMP.

- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**
  - Les marchés échantillonnés n'ont pas fait objet de recours
  - la documentation communiquée par la CPMP-MCJSRP ne comporte aucun dossier de recours exercé par les soumissionnaires/candidats.
- **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**
  - Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire
- **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

  - Sans commentaires : l'échantillon ne comporte pas de marchés passés par entente directe

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES MARCHES AUDITES

ANNEXE 2 : LISTE DES MARCHES PASSES DE MANIERE CONFORME

ANNEXE 3 : LISTE DES MARCHES NON CONFORME

ANNEXE 4 : LISTE DES MARCHES NON AUDITABLE

ANNEXE 5 : LISTE DES MARCHES SOUMIS A L'AUDIT PHYSIQUE

ANNEXE 6 : PLAN D'ACTIONS DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'AUDIT

ANNEXE 7 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

ANNEXE 8 : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

ANNEXE 1 : LISTE DES MARCHES AUDITES

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP ANARPAM	Agence Nationale de Recherche Géologique et du Patrimoine Minier	1151/F/008/CPMP/ANARPAM/ANARPAM/2023	L'acquisition d'un camion-citerne de 20 tonnes pour eau potable au profit de l'agence Nationale de recherches géologiques et du patrimoine minier .	Fournitures	Appel Offres	6264000	Budget État
CPMP ANESP	AGENCE NATIONALE D'EXECUTION ET DE SUIVI DES PROJETS	0230/T/007/CPMP/ANESP/ANESP/2023	contrat n°0230/T/007/CPMP-ANESP/ANESP/2023,relatif à la construction d'un collège 4SDC à Maden/Aoujeft,portant sur des travaux supplémentaire	Travaux	Appel Offres	11916253	Budget État
CPMP ANESP	ANESP	0900/T/019/CPMP/ANESP/ANESP/2023	Travaux de construction des infrastructures scolaires en vingt et un (21) LotsLot n°14 Travaux de construction des infrastructures d'une école de 4 SDC a Oulmoul Ghoura/ Ouad Naga/ Trarza	Travaux	Appel Offres	10789795	Budget État
CPMP ANESP	ANESP	0193/T/005/CPMP/ANESP/ANESP/2023	Construction de l'école Aghnormite 2 de 6 SDC à Atar / Adrar	Travaux	Consultation	11784195	Budget État
CPMP ANESP	ANESP	0192/T/004/CPMP/ANESP/ANESP/2023	Construction de l'école de 6 SDC N'GNIMLANE 1/ TAGANT	Travaux	Consultation	12008448	Budget État
CPMP ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés	1549/F/005/CPMP/ANRPTS/ANRPTS/2023	MARCHE D'ACQUISITION DES VEHICULES POUR LA DIRECTION GENERAL	Fournitures	Appel Offres	2100000	Budget État
CPMP ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés	0154/F/001/CPMP/ANRPTS/ANRPTS/2023	Fourniture de 100 000 (cent mille) passeports.	Fournitures	Entente Directe	49987000	Budget État
CPMP ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés	0792/F/003/CPMP/ANRPTS/ANRPTS/2023	Marché de fourniture 1500 000 extraits d' etat Civil	Fournitures	Entente Directe	18639000	Budget État
CPMP ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés	1519/F/004/CPMP/ANRPTS/ANRPTS/2023	Marché de fourniture de 100 mille passeports	Fournitures	Entente Directe	56026984	Budget État
CPMP ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés	2382/F/012/CPMP/ANRPTS/ANRPTS/2023	Acquisition des stations biometriqus et Maintenance des Machines de production Mulbauer en plus de 15 a 20 milles Cartes en polycarbonate	Fournitures	Entente Directe	4234000	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics	1922/PI/001/CPMP/ARMP/ARMP/2023	Audit technique et financier de la passation et de l'exécution des marchés publics au titre de l'exercice budgétaire 2020	Prestations intellectuelles	Consultation	1664219	Budget État
CPMP CAAM	la Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché	2060/F/001/CPMP/CAAM/CAAM/2023	Acquisition de 110 536 L +/-5% de PROPANYL.	Fournitures	Appel Offres	12242958	Budget État
CPMP CAAM	CAAM	0113/F/003/CPMP/CAAM/CAAM/2023	Achat de 1 375 tonnes de riz pour les boutiques TAAZOUR et stock de sécurité:Fourniture de 851 tonnes de riz avec ETS AGRO-INDUSTRIEL.Lot 1: 100 tonnes de riz blanc au mois de Mars.Lot 2: 200 tonnes de riz blanc au mois d'Avril.Lot 3: 100 tonnes de riz blanc au mois de Mai.Lot 4: 451 tonnes de riz blanc au mois de Juin et Juillet.Réf.: lettre n°022/CPMP/CAAM reçue le 28 Février 2023.	Fournitures	Entente Directe	23828000	Budget État
CPMP CAAM	CAAM	0220/F/005/CPMP/CAAM/CAAM/2023	ACQUISITION DE 242 TONNES DE RIZ BLANC	Fournitures	Entente Directe	6766000	Budget État
CPMP CAAM	CAAM	0231/F/006/CPMP/CAAM/CAAM/2023	ACQUISITION OF 99 750 YELLOW JERRYCAN CONTAINING EACH 20 L OF PALM OIL (75 containers)	Fournitures	Entente Directe	75411000	Budget État
CPMP CAAM	CAAM	0232/F/007/CPMP/CAAM/CAAM/2023	FOURNITURE DE 400000 L DE PROPANYL ET 100000 L DE 2-4D	Fournitures	Entente Directe	61166000	Budget État
CPMP CAAM	la Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché	2060/F/001/CPMP/CAAM/CAAM/2023	aquisition de 110536 l+/-5% DE PROPANYL	Fournitures	Entente Directe	11929045,12	Budget État
CPMP CAAM	CAAM	0100/F/001/CPMP/CAAM/CAAM/2023	Acquisition de 25.000 Tonnes +/- 5% d'urée 46%	Fournitures	Entente Directe	432311264	Budget État
CPMP CAAM	CAAM	0199/F/004/CPMP/CAAM/CAAM/2023	FOURNITURE DE 10.000 TONNES +/-5% de DAP 18-46 ET DE 3.000 TONNES +/-5% de NOK 9-23-30	Fournitures	Entente Directe	338992512	Budget État
CPMP CAMEC	Centre d'Achat des Médicaments Equipements et Consommables Médicaux	0114/F/001/CPMP/CAMEC/CAMEC/2023	Achat de médicaments. Trimestre 1 (T1)Réf. lettre n°002/CPMP/CAMEC/P reçue le 24 janvier 2023.	Fournitures	Entente Directe	18527120	Budget État
CPMP CAMEC	Centre d'Achat des Médicaments Equipements et Consommables Médicaux	1083/F/002/CPMP/CAMEC/CAMEC/2023	Achats de médicaments pour La CAMEC EPDIS	Fournitures	Entente Directe	20543952	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP CDHAHRSC	CDH	0978/F/002/CPMP/CDHAHRSC/CDH/2023	La fourniture et pose d'un lot de grillage de 18.000 ml	Fournitures	Appel Offres	5460463	Budget État
CPMP CENI	CENI	0134/F/002/CPMP/CENI/CENI/2023	Fourniture en trois lots du matériel électoral des élections législatives, municipales et régionales 2023 (Lots 1, 2 et 3).	Fournitures	Appel Offres	14914800	Budget État
CPMP CENI	CENI	0111/S/001/CPMP/CENI/CENI/2023	La réalisation du recensement administratif à vocation électorale (RAVEL 2023) - Prolongation de 15 jours; réf.: lettre n°168/CPMP/CENI reçue le 28 Février 2023.	Services	Entente Directe	13305600	Budget État
CPMP CENI	CENI	0218/F/004/CPMP/CENI/CENI/2023	Impression des bulletins de vote sécurisés pour les élections législatives, municipales et régionales 2023.	Fournitures	Entente Directe	62196752	Budget État
CPMP CENI	CENI	0352/S/006/CPMP/CENI/CENI/2023	Suivi de travaux de construction de 8 infrastructures de stockage dans les wilayas de Nouakchott et Trarza- Lot de suivi n°1.	Services	Entente Directe	6347520	Budget État
CPMP CSA	CSA	1844/F/062/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture des équipements des Activités Génératrices de Revenu-AGR	Fournitures	Appel Offres	14636000	Budget État
CPMP CSA	CSA	0086/T/008/CPMP/CSA/CSA/2023	LOT N°6: La Construction d'un HANGAR de 30.000 Tonnes à Rosso, de deux hangars de 1.000 tonnes à Keurmacene, de deux hangars de 1.000 tonnes à N'Teikane et d'un hangar de 300 tonnes à Ouad Naga.	Travaux	Appel Offres	115252120	Budget État
CPMP CSA	CSA	0354/F/023/CPMP/CSA/CSA/2023	La fourniture de 2000 TONNES d'huile vegetale destinée au programme TEMWINE LOT N2	Fournitures	Appel Offres	103000000	IDA;
CPMP CSA	CSA	1841/S/059/CPMP/CSA/CSA/2023	Services d'entretien et de nettoyage du siège du CSA	Services	Consultation	2428800	Budget État
CPMP CSA	CSA	0383/F/025/CPMP/CSA/CSA/2023	Acquisition des pneumatiques, du matériel et des produits d'entretien	Fournitures	Consultation	4032636	Budget État
CPMP CSA	CSA	1641/F/055/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture de matériels d'abris et de produits d'hygiène.	Fournitures	Consultation	4987362	Budget État
CPMP CSA	CSA	0142/F/010/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture de 16160 cartons de 50 boites de 125 gr de sardine destinée à l'opération RAMADAN 2023 et rendue aux magasins du CSA à Nouakchott;Réf. lettre n°401/CPMP/CSA/P reçue le 07 mars 2023.	Fournitures	Entente Directe	13332000	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP CSA	CSA	0239/F/016/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture de 3200 caisses de 96 boites de lait évaporé	Fournitures	Entente Directe	4480000	Budget État
CPMP CSA	CSA	0263/F/020/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture de 1120 tonnes de pommes de terre et 1120 tonnes d'oignons	Fournitures	Entente Directe	79732800	Budget État
CPMP CSA	CSA	1842/F/060/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture de 3205 tonnes de riz mauritanien. Le délai de livraison détaillé comme suit:1ère tranche : 1400 tonnes : 60 jours après notification,2ème tranche : 905 tonnes : 120 jours après notification,3ème tranche : 900 tonnes : 180 jours après notification.	Fournitures	Entente Directe	89740000	Budget État
CPMP CSA	CSA	1843/F/061/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture de3.205 tonnes de riz Mauritanien conclu par entente directe avec le fournisseur SMAB pour un montant de 89.740.000 MRU Hors TVA et un délai de livraison détaillé comme suit :1ère tranche : 1600 tonnes : 60 jours après notification,2ème tranche : 1605 tonnes : 120 jours après notification.	Fournitures	Entente Directe	89740000	Budget État
CPMP CSA	CSA	1881/F/063/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture de 3204 tonnes de riz Mauritanien.	Fournitures	Entente Directe	89712000	Budget État
CPMP CSA	CSA	1967/F/067/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture de 480 tonnes de riz Mauritanien	Fournitures	Entente Directe	13440000	Budget État
CPMP CSA	CSA	1968/F/068/CPMP/CSA/CSA/2023	La fourniture de 300 tonnes de riz Mauritanie	Fournitures	Entente Directe	8400000	Budget État
CPMP CSA	CSA	2122/F/070/CPMP/CSA/CSA/2023	La fourniture de 1775 tonnes de riz mauritanien	Fournitures	Entente Directe	49700000	Budget État
CPMP CSA	CSA	2123/F/071/CPMP/CSA/CSA/2023	La fourniture de 250 tonnes de riz Mauritanien	Fournitures	Entente Directe	7000000	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP CSA	CSA	2124/F/072/CPMP/CSA/CSA/2023	La fourniture de 800 tonnes de riz Mauritanien	Fournitures	Entente Directe	22400000	Budget État
CPMP CSA	CSA	2239/F/074/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture de700 tonnes de riz mauritanien.Le délai de livraison détaillé comme suit :1ère tranche : 200 tonnes : 60 jours après notification,2ème tranche : 200 tonnes : 120 jours après notification,3ème tranche : 300 tonnes : 180 jours après notification.	Fournitures	Entente Directe	19600000	Budget État
CPMP CSA	CSA	0735/F/033/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture de 3000 tonnes dhuile alimentaire destinees au Programme Temwine	Fournitures	Entente Directe	127575000	Budget État
CPMP DPEF	Projet d'Appui aux Secteurs de l'Education de Base	1380/F/014/CPMP/DPEF/PASEB-2/2023	Fourniture de cuves d'eau pour écoles fondamentales dans les régions d'intervention du PASEB 2	Fournitures	Appel Offres	17047600	AFD;
CPMP DPEF	Direction des Projets Education-Formation	1714/T/017/CPMP/DPEF/AFD/2023	Construction d'un Collège Toujounine 9 (Nouakchott)	Travaux	Appel Offres	9517742	IDA;
CPMP DPEF	Direction des Projets Éducation - Formation	296/1379/CPMP/DPEF/PASEBII/2023	marché n°296/1379/CPMP/DPEF/PASEBII/2023,relatif à l'Acquisition des unités informatiques complets pour les COGES,portant sur la correction d'une erreur sur le montant du marché	Fournitures	Appel Offres	24488274	FADES;
CPMP EF	Ministère de l'Economie et du Développement Durable	2065/PI/005/CPMP/EF/MEDD/2023	Recrutement d'un consultant (cabinet) pour une étude relative à la stratégie nationale de promotion de l'entreprenariàt et de développement des petites et moyennes entreprises en Mauritanie.	Prestations intellectuelles	Appel Offres	9640000	Budget État
CPMP EF	projet d'harmonisation et d' Amélioration des Statiques en Afrique de l'Ouest et du Centre	2190/S/010/CPMP/EF/HISWACA-SOP1/2023	Location de véhicules 4x4 double cabines Lot 5 Brakna/Trarza(50 véhicules)	Services	Appel Offres	2835000	Budget État
CPMP ETER	Direction d'Approvisionnement	0721/F/009/CPMP/ETER/DAP/2023	Fourniture de 2000 m3 de Graviers Concassés	Fournitures	Appel Offres	2800000	Budget État
CPMP ETER	l'Établissement des Travaux d'Entretien Routier	2240/F/034/CPMP/ETER/ETER/2023	Fourniture de véhicules de livraison et de service	Fournitures	Appel Offres	14857000	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP ETER	Direction d'Approvisionnement	0715/F/003/CPMP/ETER/DAP/2023	Fourniture de Carburent (2150000 L de Gasoil et 620000 L de Kérosène)	Fournitures	Appel Offres	133446800	Budget État
CPMP ETER	Direction d'Approvisionnement	0716/F/004/CPMP/ETER/DAP/2023	Fourniture de 4000 T de Bitume	Fournitures	Appel Offres	120400000	Budget État
CPMP ETER	Direction d'Approvisionnement	0790/F/010/CPMP/ETER/DAP/2023	Fourniture de 4094 Tonnes de Bitume	Fournitures	Appel Offres	151478000	Budget État
CPMP ETER	Direction des Travaux	0669/T/001/CPMP/ETER/DTX/2023	Construction de radiers dans la zone de Timinit (Tronçon Ras Taref - Tidjikdja)	Travaux	Entente Directe	9700000	Budget État
CPMP ETER	Direction des Travaux	0674/T/002/CPMP/ETER/DTX/2023	Construction des dalots e radiers du devis	Travaux	Entente Directe	36203256	Budget État
CPMP ETER	l'Établissement des Travaux d'Entretien Routier	1592/T/021/CPMP/ETER/ETER/2023	Travaux de réalisation des dalots du Programme de Désenclavement.	Travaux	Entente Directe	81299616	IDA;
CPMP ETR-ML	Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux	1471/PI/005/CPMP/ETR-ML/ETR-ML/2023	Marché de Supervision et du suivi travaux d'extension des infrastructures scolaires du fondamental et du secondaire / LOT 4 (BRAKNA)	Prestations intellectuelles	Appel Offres	1914000	Budget État
CPMP ETR-ML	Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux	1218/F/003/CPMP/ETR-ML/ETR ML/2023	Fourniture de fer a Beton a Kiffa dans le cadre des travaux l'aménagement d'une place publique a ladie ville	Fournitures	Consultation	2241131	Budget État
CPMP MA	Ministère de l'Agriculture	01293/F/072/CPMP/MA/DAR/2023	marché n°1293/F/072/CPMP/MA/DAR/2023,relatif à la fourniture de matériel de clôture en barbelé (lot1)	Fournitures	Appel Offres	13028176	BM;
CPMP MA	Projet d'Appui à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel	0240/T/015/CPMP/MA/PARIIS/2023	Travaux d'aménagement du PIV Farray BROSS au Trarza-lot 1	Travaux	Appel Offres	23194070	Budget État
CPMP MA	Direction de la Protection des Végétaux	0346/F/027/CPMP/MA/DPV/2023	Acquisition de90 tonnes de pesticide micro-granulé (Lot 2)	Fournitures	Appel Offres	17100000	Budget État
CPMP MA	Direction de la Protection des Végeteaux	0358/F/030/CPMP/MA/DPV/2023	Acquisition de 100 tonnes de pesticide poudre contre les sautereaux lot 1	Fournitures	Appel Offres	19350000	FIDA;

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP MA	PRODEFI	0438/F/035/CPMP/MA/PRODEFI/2023	Acquisition de matériels de CECI	Fournitures	Appel Offres	3080620	FADES;
CPMP MA	PROJET DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES OASIS	0444/T/038/CPMP/MA/PPDO/2023	Lot n°1: Travaux de construction de deux châteaux d'eau en BA dans les blocs 1 et 2 de la palmeraie de Tawaz à Atar.	Travaux	Appel Offres	4925000	FADES;
CPMP MA	PPDO	0446/T/039/CPMP/MA/PPDO/2023	Lot 01: Travaux de fourniture et d'installation d'equipments d'irrigation goutte à goutte dans les blocs 1 et 2 de la palmeraie de Tawaz à ADRAR.	Travaux	Appel Offres	7007000	IDA;
CPMP MA	Projet d'Appui au Développement et d'Innovation du Secteur Agricole en Mauritanie	0500/PI/041/CPMP/MA/PADISAM/2023	Etude technique (APS,APD et DAO) pour la réhabilitation de 15 barrages dans les oughataa de Barkeol, Kankossa, Maghtaa Lahjar, Male, MBout et de Monguel.	Prestations intellectuelles	Appel Offres	5740000	Budget État
CPMP MA	Société Nationale D'Aménagement Agricole et des Travaux	0534/F/045/CPMP/MA/SNAAT/2023	Acquisition matériel d'exploitation (01 Pelle Amphibie, 01 Pelle Humide, 01 Pelle bras court).Lot n°1: Acquisition d'une Pelle standard à bras court.	Fournitures	Appel Offres	10457500	AFD;
CPMP MA	DPSCSE	0882/PI/054/CPMP/MA/DPSCSE/2023	Etude de faisabilité et l'appui au démarrage rapide du projet d'appui au développement des filières porteuses en Mauritanie	Prestations intellectuelles	Appel Offres	6028800	FAD;
CPMP MA	PATAM	1071/PI/056/CPMP/MA/PATAM/2023	Etudes APS, APD, EIES et élaboration de DAO pour les Projets de PCVASG et PCVASGEF.	Prestations intellectuelles	Appel Offres	8907500	Budget État
CPMP MA	Direction de l'Aménagement Rural	1109/F/058/CPMP/MA/DAR/2023	Fourniutre et pose de materiel de cloture en fil barbele et accessoires LOT2	Fournitures	Appel Offres	39011088	BAD;
CPMP MA	Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle	1805/F/076/CPMP/MA/P2RS/2023	Acquisition de denrées alimentaires et matériels pour l'approvisionnement initial de 16 boutiques dans les communes de Boubacar Ben amer, Tamouret Enaj, Soudoud, Kankossa, Azgueilim, Dar El Avia.	Fournitures	Appel Offres	9830400	FAD;
CPMP MA	Programme de Transformation Agricole en Mauritanie	0053/T/003/CPMP/MA/PATAM/2023	Avenant N°1 relatif au marché n°0191/T/003/CPMP/MDR/2021 pour les travaux de réhabilitation Digue, Piste et ouvragesconnexes, Réf :lettre n°295/CPMP/MA reçue le 30/05/2022.	Travaux	Avenant	14907140	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP MA	Direction de l'Aménagement Rural	0095/T/005/CPMP/MA/DAR/2023	Avenant N°1 relatif à la prise en charge du paiement du cout des travaux supplémentaires dans le cadre du marché N°291/T/028/CPMP/MDR/2021 relatif aux travaux de réhabilitation du barrage de REYOUG au HODH EL GHARBI (lot n°03)	Travaux	Avenant	4721569	Budget État
CPMP MA	Direction de l'Aménagement Rural	0682/T/053/CPMP/MA/DAR/2023	Prise en charge du paiement du cout des travaux SUPPLEMENTAIRES	Travaux	Avenant	6838648	Budget État
CPMP MA	Direction de l'Aménagement Rural	1360/PI/073/CPMP/MA/DAR/2023	Avenant n°01 au marché n°0411/PI/CPMP/MDR/2021 relatif à une assistance technique pour les études structurantes de faisabilité, avant - projet sommaires (APS), d'avant-projet détaillé (APD), de l'étude d'impact environnemental et de DCE pour la réalisation d'un ouvrage de transfert d'eau à usage multiple du Sud au centre de la Mauritanie,Réf :lettre n°193/CPMP/MA reçue le 12/09/2023.	Prestations intellectuelles	Avenant	9987658	KFW;
CPMP MA	Société Nationale D'Aménagement Agricole et des Travaux	0101/F/006/CPMP/MA/SNAAT/2023	Acquisition matériel d'exploitation (02 Compacteur pied de mouton, 02 Petit compacteur Boumag. Lot 1.	Fournitures	Consultation	8800000	Budget État
CPMP MA	Societé Nationale pour le Devellopement Rural	0012/PI/001/CPMP/MA/SONADER/2023	Contrôle des travaux complémentaires du périmètre de Mpourié et travaux de Génie civil de Mbakh Dieuk	Prestations intellectuelles	Entente Directe	5544305	Budget État
CPMP MA	Direction de la Protection des Végétaux	0171/S/012/CPMP/MA/DPV/2023	Location d'un avion pour la lutte contre les oiseaux granivores	Services	Entente Directe	12000000	BAD;
CPMP MA	Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle	0501/F/042/CPMP/MA/P2RS/2023	Fourniture de 156,7 tonnes de semences traditionnelles (Bichne ,Taghalit, et Niébé) pour l'aide des agriculteurs victimes des inondations de l'hivernage 2022 dans 4 Wilayas du pays.	Fournitures	Entente Directe	11996060	Budget État
CPMP MAADEN	Société MAADEN Mauritanie	2141/F/004/CPMP/MAADEN/MAADEN/2023	Équipement du futur siège de MAADEN en Matériel informatique	Fournitures	Consultation	5973000	Budget État
CPMP MAADEN	Société MAADEN Mauritanie	0090/T/001/CPMP/MAADEN/MAADEN/2023	Mise en place d'une base de vie à Tevragh Zeina dans la Zone de TAMAYA	Travaux	Consultation	6800170	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP MAADEN	Société MAADEN Mauritanie	2142/F/005/CPMP/MAADEN/MAADEN/2023	Équipement du siège: Mobilier de qualité pour 60 bureaux	Fournitures	Consultation	13968000	AFD;
CPMP MAADEN	Société MAADEN Mauritanie	0243/T/002/CPMP/MAADEN/MAADEN/2023	Travaux et installation d'infrastructures pour l'exploitation artisanale de l'or.	Travaux	Entente Directe	176516192	Budget État
CPMP MAEPSP	PA2GI	0149/PI/006/CPMP/MAEPSP/PA2GI/2023	Assistance Technique Général au PA2GI	Prestations intellectuelles	Appel Offres	10002800	AFD;
CPMP MAEPSP	DPEF	1089/F/010/CPMP/DPEF/DPEF/2023	Acquisition en deux lots d'équipements au profit de l'EETFP de Nouadhibou LOT1	Fournitures	Appel Offres	9205413	Budget État
CPMP MAEPSP	DPEF	0965/T/008/CPMP/DPEF/PAFTP/2023	Avenant N°00./T/040/T/CPDM/MEF/2022, RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE PROFESSIONNEL ET DES BÄTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS.	Travaux	Avenant	4889088	Budget État
CPMP MAEPSP	DPEF	0124/T/001/CPMP/DPEF/DPEF/2023	Construction du collège de Tweivende ATAR.Réf.:Lettre n°007/CPMP/DPEF reçue le 09 Mars 2023	Travaux	Consultation	11509736	Budget État
CPMP MAEPSP	MF	0376/F/007/CPMP/MAEPSP/MF/2023	Fourniture de carburant au profit de la Direction Générale des Douanes (DGD).Réf.: lettre n°17/CPMP/EF reçue le 17 Avril 2023.	Fournitures	Entente Directe	9180000	IDA;
CPMP MAEPSP	DPEF	1986/PI/019/CPMP/DPEF/DPEF/2023	Etudes architecturales et techniques de l'extension du siège de l'ANSADE	Prestations intellectuelles	Entente Directe	1500000	Budget État
CPMP MAIEO	Direction des mosquées	0057/F/001/CPMP/MAIEO/Direction des mosquées/2023	Acquisition des Moquettes et étagères de rangement au profit de la Mosquée Saoudienne à Nouakchott.	Fournitures	Consultation	12000000	Budget État
CPMP MASEF	Centre de formation et de promotion sociale des enfants en situation de Handicap	0445/F/016/CPMP/MASEF/CFPSESH/2023	La fourniture de produits alimentaires au profit des centres et unités régionales pour le compte du Centre de Formation et de Promotion Sociale des Enfants en Situation d'Handicap (CFPSESH);Réf. lettre n°010/CPMP/MASEF/P reçue le 09 mai 2023	Fournitures	Consultation	2471120	FAD;

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP MASEF-MA	EO/MASEF	1032/F/001/CPMP/MASEF-MA/EO/MASEF/2023	fourniture de matériel technique d' AIDE à la mobilité aux personnes en situation d'handicap	Fournitures	Appel Offres	4688720	Budget État
CPMP MCIAT	EHT	1007/F/001/CPMP/MESRS-MCIAT/EHT/2023	Acquisition de deux (2) véhicules d'exploitation : un bus et un véhicule tout-terrain station Wagon	Fournitures	Appel Offres	5930000	Budget État
CPMP MCJSRP	L'Office du Complexe Olympique	0702/PI/004/CPMP/MCJSRP/OCO/2023	Réalisation des études techniques et architecturales ainsi que le suivi des travaux pour la construction d'une piscine semi-olympique au profit de l'OCO	Prestations intellectuelles	Appel Offres	3897600	Budget État
CPMP MCJSRP	Televizion de Mauritanie	0878/F/001/CPMP/MCJSRP/TVM/2023	Acquisition des Unités Cameras Petits et Grands Modeles (Cameras équipées de systèmes sans fil de transmission de video et accessoires)	Fournitures	Appel Offres	9146368	Budget État
CPMP MCJSRP	Télédiffusion de Mauritanie	1603/F/001/CPMP/TDM/TDM/2023	Fourniture de véhicules en un lot unique Composé de de quatre (04) véhicules 4*4 pickups Diesel double cabine et d'un (01) véhicules léger type Berline au profit de la TDM.	Fournitures	Appel Offres	6475000	Budget État
CPMP MCJSRP	Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement	2149/F/007/CPMP/MCJSRP/MCJSRP/2023	L'achat de Cinq véhicules légers au profit de l'Agence Mauritanie ne d Information (AMI)	Fournitures	Appel Offres	4475000	IDA;
CPMP ME	PRAPS	0228/PI/016/CPMP/ME/PRAPS/2023	Recrutement d'un consultant (firme)pour le suivi des travaux de construction de 4 aires d'abattage et achévement des travaux de 5 autres dans plusieurs wilayas	Prestations intellectuelles	Appel Offres	2376000	IDA;IDA;IDA;IDA;
CPMP ME	REDISSE III	0406/F/023/CPMP/ME/REDISSEIII/2023	Acquisition d'un laboratoire mobile pour la santé animale destiné à l'ONARDEP	Fournitures	Appel Offres	21001543	Budget État
CPMP ME	l'Office Nationale de Recherches et de Développement de l'Elevage et du Pastoralisme	0980/F/033/CPMP/ME/ONARDEP/2023	Fourniture d'aliments de bet ails pour les fermes d'amelioration génétique	Fournitures	Appel Offres	6619000	Budget État
CPMP ME	Direction des Services Vétérinaires	0981/T/034/CPMP/ME/DSV/2023	Construction de 18 parcs de vaccination -Lot 2	Travaux	Appel Offres	6318450	Budget État
CPMP ME	Ad-Hoc/ME	1573/F/051/CPMP/ME/ME/2023	Acquisition d'une conditionneuse gable top de lait pasteurisé et lait caillé avec équipement connexes au profit de la SMPL.	Fournitures	Appel Offres	32888600	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP ME	DDFA	420/F/031/CPMP/MA/DDFA/MA/2023	marché n° 420/F/031/CPMP/MA/DDFA/MA/2023 relatif à la demande de prorogation du délai de livraison de 10 000 votro-plants de dattiers	Fournitures	Avenant	47950000	Budget État
CPMP MEDD	MEDD	0746/F/008/CPMP/MEDD/MEDD/2023	Acquisition et livraison, en un seul lot, des semences forestières pour la campagne nationale d'ensement aérien 2022 au profit du ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD)	Fournitures	Appel Offres	8038800	Budget État
CPMP MEDD	L'Agence Nationale de la grande Muraille Verte	1219/T/012/CPMP/MEDD/ANGMV/2023	Travaux de réalisation et d'équipements des forages destines o l'alimentation en eau des pépinières	Travaux	Appel Offres	7433396	FVC;
CPMP MEDD	Parc National d'Awleigat	1464/PI/014/CPMP/MEDD/PNA/2023	Recrutement d'un prestataire de services (ONG) en communication et sensibilisation pour l'adaptation au changement climatique.	Prestations intellectuelles	Appel Offres	4362000	IDA;
CPMP MEDD	DIRECTION GENERALE DES FINANCEMENTS ET DE LA COOPERATION ECONOMIQUE	1195/F/011/CPMP/MEDD/DGFCE/2023	Fourniture d'un véhicule tout terrain pour la cour des comptes	Fournitures	Consultation	17712200	Budget État
CPMP MEFP	PEJ	0126/PI/003/CPMP/MEFP/PEJ/2023	Formation de 5366 jeunes bénéficiaires en micro-entreprenariat.	Prestations intellectuelles	Appel Offres	26051514	BAD;
CPMP MEFP	PAMPEJ	0268/PI/007/CPMP/MEFP/PAMPEJ/2023	Evaluation des acquis, des expériences et formation de trente (30) promoteurs dans les métiers urbain divers et vingt (20) promoteurs dans le domaine des technologies de l'information et de la communication au profit du programme MEHENTI	Prestations intellectuelles	Appel Offres	1590000	Budget État
CPMP MEFP	PEJ	0652/F/009/CPMP/MEFP/PEJ/2023	Acquisition de tuyaux machines pour soudure et tampons	Fournitures	Entente Directe	41289000	Budget État
CPMP MEFP	PEJ	0654/F/011/CPMP/MEFP/PEJ/2023	Acquisition de deux CAMIONS-GRUES-BENNES et DEUX PORTE CHAR CONVOI TRACTEUR ≠ REMORQUE	Fournitures	Entente Directe	25860000	Budget État
CPMP MEFP	PEJ	0655/F/012/CPMP/MEFP/PEJ/2023	Acquisition de pelles hydraulique de tractopelles et de chargeurs	Fournitures	Entente Directe	45835056	Budget État
CPMP MEFP	PEJ	0656/F/013/CPMP/MEFP/PEJ/2023	Acquisition de deux véhicules 4/4 station wagon 6 cylindres ,03 Véhicules 4/4 station Wagon 4 cylindres, 4 véhicules PICK-UP	Fournitures	Entente Directe	42479400	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
			double cabine et 20 véhicules pick-up single cabine				
CPMP MEFP	PEJ	0657/F/014/CPMP/MEFP/PEJ/2023	Acquisition de 74 groupes motopompes tractables et 05 groupes électrogènes diesel tractable	Fournitures	Entente Directe	5916000	Budget État
CPMP MEFP	PEJ	0653/F/010/CPMP/MEFP/PEJ/2023	L'acquisition des camions hydrocureurs et de camions vidangeurs	Fournitures	Entente Directe	287958016	Budget État
CPMP MENRSE	Direction General de l'Enseignement	0788/F/004/CPMP/MENRSE/DGE/2023	L'acquisition en un seul lot de la craie blanche et de couleur au profit des établissements scolaires.	Fournitures	Appel Offres	9986740	Budget État
CPMP MENRSE	Ministere de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif	1029/F/007/CPMP/MENRSE/MENRSE/2023	L'acquisition des uniformes scolaires au profit des élèves du fondamental (Lot2)	Fournitures	Appel Offres	34874384	Budget État
CPMP MENRSE	IPN	0506/F/003/CPMP/MENRSE/IPN/2023	Fourniture et acquisition des produits d'imprimérie au profit de l'IPN	Fournitures	Consultation	6178000	Budget État
CPMP MENRSE	Ministere de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif	2067/S/008/CPMP/MENRSE/MENRSE/2023	ED pour la conception, l'élaboration et la mise en service de l'application MOUDERISS et l'acquisition du matériel des cartes professionnelles	Services	Entente Directe	4500000	Budget État
CPMP MESRS	Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	0022/F/001/CPMP/MESRS/ANRSI/2023	Acquisition d'Equipements Mutualisables pour la Recherche Scientifique	Fournitures	Appel Offres	14984389	Budget État
CPMP MESRS	Ministère de la Transition Numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration	0040/F/003/CPMP/MESRS/MTNIMA/2023	La mise en place d'une salle de réunion pour le conseil des Ministres.	Fournitures	Appel Offres	25375740	Budget État
CPMP MESRS	L'Institut Supérieur du Numérique	1950/F/004/CPMP/MESRS-MCIAT/ISN/2023	Achat des ordinateurs portables en un seul lot.	Fournitures	Appel Offres	2970000	Budget État
CPMP MESRS	UNIVERSITE DE NOUAKCHOTT	0296/S/004/CPMP/MESRS/UN/2023	Nettoyage de la Présidence de l'Université de Nouakchott (UN).	Services	Consultation	2800000	Budget État
CPMP MESRS-MCIAT	MCIAT	1666/F/003/CPMP/MESRS-MCIAT/MCIAT/2023	Acquisition d'un véhicule tout terrain au profit du président de la CCIAM	Fournitures	Consultation	5180000	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP MESRS-MCIAT	Institut Supérieur Professionnel de Langues de Traduction et d'Interprétariat	1517/F/002/CPMP/MESRS-MCIAT/ISPLTI/2023	Service de restauration et de traiteur au profit des étudiants de l'Institut Supérieur Professionnel de Langues, de Traduction et d'Entreprenariat à Nouadhibou.	Fournitures	Entente Directe	20800000	Budget État
CPMP MET	Direction des Etudes des Infrastructures	0666/PI/030/CPMP/MET/DETI/2023	ACTUALISATION DES ETUDES TECHNIQUES POUR L'AMENAGEMENT DE QUATRE (4) CARREFOURS DENIVELES PAR DES OUVRAGES D'ART EN BETON ARME ET MIXTES (ACIER - BETON)	Prestations intellectuelles	Appel Offres	9920000	Budget État
CPMP MET	Direction des Travaux d'Infrastructures	0912/PI/034/CPMP/MET/DTI/2023	Etude Géotechnique, Topographique, Hydraulique et Environnementale de la voirie de Rosso	Prestations intellectuelles	Appel Offres	2309270	Budget État
CPMP MET	l'Autorité de Régulation et d'Organisation des Transports Routiers	2040/F/054/CPMP/MET/AROTR/2023	Acquisition de cinq ponts bascules de passage.	Fournitures	Appel Offres	9934100	BID;
CPMP MET	MET	2120/PI/056/CPMP/MET/MET/2023	Contrôle des travaux de construction de la Route Atar-Chinguitti.	Prestations intellectuelles	Appel Offres	53977728	KFD;
CPMP MET	MET	0007/T/001/CPMP/MET/MET/2023	Marché relatif aux travaux de construction de la route ACHEMIM-NBEKET LAHWACH LOT1	Travaux	Appel Offres	395555680	FKDEA/RIM;
CPMP MET	MET	0019/T/004/CPMP/MET/MET/2023	Travaux de construction de route Achemim-N'beiket Lehwach, LOT n°2 : Hassi Tejekanet-N'beiket Lehwach (58Km).	Travaux	Appel Offres	541203190	BID;BID;
CPMP MET	Direction des Travaux d'Infrastructures	2121/T/057/CPMP/MET/DTI/2023	Construction de la route Atar-Chinguetty.	Travaux	Appel Offres	1190203776	Budget État
CPMP MET	MET	0041/PI/008/CPMP/MET/MET/2023	Avenant au marché n°523/PI/012/CPMP-MET/2020,pour le contrôle et suivi des travaux de construction de la voirie d sélibaby, Réf :lettre n°194/CPMP/MET reçue le 08/12/2022	Prestations intellectuelles	Avenant	1874560	Budget État
CPMP MET	DCP	0169/PI/011/CPMP/MET/DCP/2023	Avenant au marché N° 0252/PI/005/CPMP/MET/DTI/2023.Control e et suivi des travaux de construction de la voirie de Nouakchott 2021.	Prestations intellectuelles	Avenant	3116549	Budget État
CPMP MET	Direction des Travaux d'Infrastructures	1093/T/038/CPMP/MET/DTI/2023	Avenant n1 au marche n 395/T/013/CPMP/MET2021 pour les travaux de construction de la route Keur Macen-NDIAGO	Travaux	Avenant	12798597	FADES;

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP MET	Laboratoire National des Travaux Publics	0029/S/006/CPMP/MET/LNTP/2023	Location de véhicules pour la construction de la route RN3- Nebaghia	Services	Consultation	3716640	Budget État
CPMP MET	Laboratoire National des Travaux Publics	0030/S/007/CPMP/MET/LNTP/2023	Location de véhicules pour la mission de contrôle des voiries Aleg, Maghta Lahjar et Rosso (Lot n°3)	Services	Consultation	5191000	Budget État
CPMP MET	Laboratoire National des Travaux Publics	2058/F/055/CPMP/MET/LNTP/2023	Acquisition des véhicules (5 véhicules TOYOTA Hilux DC 4X4 Diesel)	Fournitures	Consultation	8205260	Budget État
CPMP MET	Laboratoire National des Travaux Publics	0028/S/005/CPMP/MET/LNTP/2023	Location de véhicules pour la construction de la voirie Aioun,Kiffa,Atar et Tidjikja (Lot n°1)	Services	Consultation	8305600	Budget État
CPMP MET	MET	0097/T/009/CPMP/MET/MET/2023	Construction de la route en terre améliorée reliant Tidjikja-Tichitt.Réf : lettre N°026/CPMP/MET, reçue le 31 Janvier 2023.	Travaux	Entente Directe	62215672	Budget État
CPMP MET	DCP	0170/PI/012/CPMP/MET/DCP/2023	Controle et suivi des travaux de pavage de certains axes a Nouakchott et a l'interieur du pays	Prestations intellectuelles	Entente Directe	25793760	Budget État
CPMP MET	Agence Nationale de l'Aviation Civile	0221/F/013/CPMP/MET/ANAC/2023	Projet de marché déentente directe pour la fourniture et l'installation de 03 machines soutes d'inspections par rayon X International de Nouakchott Oumtounsy	Fournitures	Entente Directe	5550000	Budget État
CPMP MET	Direction des Travaux d'Infrastructures	0414/PI/023/CPMP/MET/DTI/2023	Etude des travaux de réhabilitation et d'aménagement des sections et d'ouvrage hydrauliques de la route Atar-Tidjikja.	Prestations intellectuelles	Entente Directe	1514090	Budget État
CPMP MET	Direction des Travaux d'Infrastructures	0415/PI/024/CPMP/MET/DTI/2023	Suivi des travaux du projet Nouakchott mobilité Horizons 2026.Réf : lettre N°093/CPMP/MET, reçue le 02 Mai 2023.	Prestations intellectuelles	Entente Directe	16843200	Budget État
CPMP MET	Direction des Travaux d'Infrastructures	0416/PI/025/CPMP/MET/DTI/2023	Contrôle et suivi des travaux de réhabilitation et élargissement de la route Nouakchott - Boutilimit - lot3.Réf : lettre N°0091/CPMP/MET, reçue le 27 Avril 2023.	Prestations intellectuelles	Entente Directe	7115055	Budget État
CPMP MET	Direction des Travaux d'Infrastructures	1211/PI/040/CPMP/MET/DTI/2023	Controle et suivi des travaux de construction de l'Aéroport de Lemgheity.	Prestations intellectuelles	Entente Directe	26308800	Budget État
CPMP MET	Direction des Travaux d'Infrastructures	1212/PI/041/CPMP/MET/DTI/2023	Contrôle et surveillance des travaux de programme complémentaire des voiries à Nouakchott 2023.	Prestations intellectuelles	Entente Directe	21924000	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP MET	l'Autorité de Régulation et d'Organisation des Transports Routiers	1550/T/048/CPMP/MET/AROTR/2023	Achèvement des travaux de construction de la gare routière de Nouadhibou et la construction d'une gare routière à la sortie de Nouakchott sur l'axe route de l'espoir:Construction de la gare de Nouakchott pour un montant de18 843 922 MRU TTC avec un délai de 6 mois;Achèvement de la gare de Nouadhibou pour un montant de 14 688 980 MRU TTC et un délai de 4 mois.	Travaux	Entente Directe	33532902	Budget État
CPMP MET	Ministére de l'Equipement et des Transports	1661/PI/051/CPMP/MET/MET/2023	Etude de recherche des gites d'emprunts et carrières en Mauritanie.	Prestations intellectuelles	Entente Directe	34190512	Budget État
CPMP MET	MET	1971/PI/052/CPMP/MET/MET/2023	Contrôle et suivi des travaux des désenclavement à l'interieur du pays 2023.	Prestations intellectuelles	Entente Directe	19882400	Emirats Arabes Unis;
CPMP MET	MET	0011/F/003/CPMP/MET/MET/2023	Marché passé par entente directe pour l'acquisition d'un jet « Avion » Présidentiel.Réf : lettre N°0012/CPMP/MET, reçue le 12 Janvier 2023.	Fournitures	Entente Directe	923150000	Budget État
CPMP MET	MET	0270/T/021/CPMP/MET/MET/2023	Travaux de construction et d'aménagement des axes de route à Nouakchott.	Travaux	Entente Directe	725228413	Budget État
CPMP MET	Direction des Travaux d'Infrastructures	1058/T/035/CPMP/MET/DTI/2023	Travaux de programme complémentaire des voiries de Nouakchott-2023.	Travaux	Entente Directe	598112512	Budget État
CPMP MET	Direction des Travaux d'Infrastructures	1468/T/047/CPMP/MET/DTI/2023	Travaux du Programme de Désenclavement	Travaux	Entente Directe	349689696	Budget État
CPMP MET	Ministére de l'Equipement et des Transports	1979/F/053/CPMP/MET/MET/2023	Acquisition de matériel pour le compte du MET.	Fournitures	Entente Directe	250000000	Budget État
CPMP MF	Ministère des Finances	1591/T/004/CPMP/EF/MF/2023	Lot 4: Travaux de construction du poste de Douane d'Adel Bagrou - Hodh Echargui.	Travaux	Appel Offres	5014466	Budget État
CPMP MF	Direction Générale des Douanes	0027/F/001/CPMP/MF/DGD/2023	Acquisition de licence pour la sécurisation des infrastructures informatiques au profit de la Direction Générale des Douanes.	Fournitures	Entente Directe	6469900	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP MFPT	Office National de la Médecine du Travail	2199/F/009/CPMP/MFPT-MEFP/ONMT/2023	Fourniture d'une unité médicale mobile au profit de l'ONMT (Lot 1)	Fournitures	Appel Offres	24779668	BID;
CPMP MFPT	Programme MEHENTI	0217/PI/002/CPMP/MFPT/MEHENTI/2023	Formation insertion au profit de 1700 bénéficieres dont : 400 en VAE500 en Valorisation des et des professions 800 en autonomisation des apprentis	Prestations intellectuelles	Entente Directe	31568400	Budget État
CPMP MFPT-MEFP	Programme Natioal Integré d'Appui à la Micro et Petites Entreprises	1915/PI/007/CPMP/MFPT-MEFP/PNIME/2023	Réalisation d'une formation qualifiante dans les domines du BTP et de l'industrie au profit de 160 jeunes à la recherche d'une première qualificaion	Prestations intellectuelles	Entente Directe	4800000	Budget État
CPMP MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	0176/PI/013/CPMP/MHA/MHA/2023	CONTROLE ET SUPERVISION DES TRAVAUX DU LOT 14 DU PROJET RELATIF A L'AEP DES ZONES SUD DE RIYADH-EL ARIA	Prestations intellectuelles	Appel Offres	13792440	IDA;
CPMP MHA	Projet Sectoriel Eau et Assainissement	1117/S/070/CPMP/MHA/PSEA/2023	Marche relatif a la mise en oeuvre de l'approche d'intermediation sociale IMS accompagnant la realisation de latrines publiques LOT 4 HODH CHARGUI	Services	Appel Offres	4503400	Budget État
CPMP MHA	Direction de l'Hydrologie et des Barrages	1826/T/076/CPMP/MHA/DHB/2023	Travaux de Construction des barrages d'Oum Nour et de Ghligue Tichilite dans Moughataa d'Amourj	Travaux	Appel Offres	31548822	Budget État
CPMP MHA	ONSER	2151/F/090/CPMP/MHA/ONSER/2023	'Acquisition de matériel d'exhoure et accessoires (pompes immergées et accessoires) - Lot n°1	Fournitures	Appel Offres	13400000	FADES;FADES;
CPMP MHA	UGPRN	0018/T/001/CPMP/MHA/UGPRN/2023	Réalisation des travaux de Boulenoir et la mise en place d'un système de télégestion-lot n°2.	Travaux	Appel Offres	304085504	FADES;FADES;
CPMP MHA	UGPRN	0096/T/004/CPMP/MHA/UGPRN/2023	Réalisation de la nouvelle conduite d'adduction DN 800 mm et création d'un nouveau pôle de distribution à Nouadhibou-lot n°4.2	Travaux	Appel Offres	1311851238	FADES;
CPMP MHA	UGPRN	0122/T/007/CPMP/MHA/UGPRN/2023	Réalisation de la nouvelle conduite d'adduction DN 800 mm de Boulenouar à Nouadhibou (PK 0 au PK 40)- Lot 4.1	Travaux	Appel Offres	820422592	IDA;
CPMP MHA	Projet Sectoriel Eau et Assainissement	0991/PI/063/CPMP/MHA/PSEA/2023	travaux de renforcement du réseau AEP de la ville de Kiffa	Prestations intellectuelles	Appel Offres	146482256	FADES;

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP MHA	UGPRN	1880/PI/078/CPMP/MHA/UGPRN/2023	Travaux du projet de renforcement et sécurisation de l'AEP de lo ville de Nouakchott à partir du chomp captant d'IDINI	Prestations intellectuelles	Appel Offres	100886600	FSD;
CPMP MHA	UGPRN	0155/T/011/CPMP/MHA/UGPRN/2023	contrat n°0155/T/011/CPMP/MHA/UGPRN/2023 relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation du réseau de distribution de Nouadhibou-lot3,portant sur la correction d'erreurs dans les numéros des comptes de l'attribution	Travaux	Avenant	79068928	Budget État
CPMP MHA	Direction de l'Hydrolique	306/F/031/CPMP/MHA/DH/2023	marché n°0306/F/031/CPMP/MHA/DH/2023 relatif à l'acquisition de soixante équipements d'exhaures solaires -lot 02,portant sur la modification de nombre de kits	Fournitures	Avenant	5310000	Budget État
CPMP MHA	Direction de l'Hydrolique	0165/T/012/CPMP/MHA/DH/2023	Travaux de réalisation d'une AEP sur un forage existant dans la localité de MEFTAH ELKHEIR relevant de la commune de M'Balal	Travaux	Consultation	4405000	AFD;
CPMP MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	1118/PI/071/CPMP/MHA/MHA/2023	Maitrise d'oeuvre de la composante d'actions rapides du projet d'acces a l'Eau Potable et a l'Assainissement dans les deux Hodhs, l'Adrar et le Tagant 2HAT	Prestations intellectuelles	Consultation	6094000	Budget État
CPMP MHA	DQCE	0177/S/014/CPMP/MHA/DQCE/2023	Marché entente directe de prestation de service pour la réalisation des analyses des paramètres physico-chimiques et bactériologiques des échantillions d'eau	Services	Entente Directe	2000000	Budget État
CPMP MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	0527/T/050/CPMP/MHA/MHA/2023	Réalisation des travaux Complémentaires pour l'extension du réseau de distribition d'eau potable dans la zone de recasement au secteur 22 de TARHIL à Toujounine.	Travaux	Entente Directe	44241444	Budget État
CPMP MHA	DQCE	1705/S/075/CPMP/MHA/DQCE/2023	Convention avec ONISPA (analyse micro-polluants organiques et métaux lourds):Service pour la réalisation des analyses des métaux lourds et pesticides des échantillons d'eau.	Services	Entente Directe	2000000	Budget État
CPMP MHA	Direction de l'Assainissement	0378/T/035/CPMP/MHA/DA/2023	Travaux d'assainissement pluvial des villes d'Atar et Sélibabi	Travaux	Entente Directe	119846448	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP MHUAT	ERRT	0765/PI/0107/CPMP/MHUAT/ERRT/2023	Suivi et contrôle de travaux de construction et renovation de voirie de la ville de Tintane	Prestations intellectuelles	Appel Offres	16112000	Budget État
CPMP MHUAT	DGBEP	1244/T/146/CPMP/MHUAT/DGBEP/2023	La construction de 18 postes de santé dans les Wilayas de El Hodh El Chargui, El Hodh El Gharbi, Assaba, Trarza et de Guidimagha, répartis en neuf lots distinctsLot n° 02 : Construction d'un poste de santé type A à Elmabrouk 2-Mabrouk-Djiguenni, Construction d'un poste de santé type A à Elmaazouziya-Bougdoum-Amourj	Travaux	Appel Offres	24796471	Budget État
CPMP MHUAT	ISKAN	1457/F/160/CPMP/MHUAT/ISKAN/2023	Contrat de fourniture à prix forfaitaire pour l'acquisition d'un véhicule 4x4 et deux véhicules légers	Fournitures	Appel Offres	5266000	Budget État
CPMP MHUAT	MHUAT	0098/T/033/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Travaux de construction de trois hôpitaux H1 à Aleg, Aioun et Tidjikja.Lot n°2: Travaux de construction d'un hôpital H1 à Aioun.	Travaux	Appel Offres	258000000	Budget État
CPMP MHUAT	MHUAT	0235/T/049/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Travaux de construction des tris hôpitaux H1 à Aleg , Aioun , et Tidjikja Lot n° 01: travaux de construction d'un hôpital H1 à Aleg	Travaux	Appel Offres	196137296	Budget État
CPMP MHUAT	MHUAT	0579/T/092/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	La réalisation des travaux d'extension de l'Institut Supérieur des Etudes Techniques (ISET) de Rosso.	Travaux	Appel Offres	182740240	Budget État
CPMP MHUAT	MHUAT	0836/T/112/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Construction de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Mines et du Gaz de Nouakchott.	Travaux	Appel Offres	211211008	Budget État
CPMP MHUAT	DIRECTION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS	0975/T/124/CPMP/MHUAT/DBEP/2023	Construction de l'Institut Supérieur Numérique (SUP-NUM) à Nouakchott.	Travaux	Appel Offres	149819083	Budget État
CPMP MHUAT	ADU	0005/T/002/CPMP/MHUAT/ADU/2023	Avenant n°1 au marché n° 110/T/006/CPMP/ MHUAT/2022 pour la réalisation des travaux de réhabilitation du stade de Riyadhe, portant sur des travaux supplémentaires (plateforme pour une deuxième tribune, cloture de sécurité de la pelouse, construction d'une salle d'attente et réalisation d'un système de drainage pour les eaux pluviales),Réf :lettre n°332/CPMP/MHUAT reçue le 28/12/2022.	Travaux	Avenant	4315200	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP MHUAT	MHUAT	00834/T/110/CPMP/MHUAT/2023	marché n°00834/T/110/CPMP/MHUAT/2023,relatif à la fourniture et la pose des quatre pelouses synthétiques au niveau des 4 stades de Ksar,Rosso PK7,Boghé et sélibabi	Fournitures	Avenant	38650000	Budget État
CPMP MHUAT	MHUAT	0186/T/046/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Avenant au Marché N°0033/T/008/CMD/MHUAT/2020 (Travaux de construction des locaux des conseils régionaux à l'intérieur du pays).Lot N° 6: Construction du siège du Conseil Régional de Nouadhibou.Objet de l'Avenant : Travaux supplémentaires.	Travaux	Avenant	4450000	Budget État
CPMP MHUAT	MHUAT	1193/T/140/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Travaux de construction du siège de la délégation générale a la sécurité civil et la gestion des crises	Travaux	Avenant	6111536	Budget État
CPMP MHUAT	MHUAT	1339/F/151/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	AVENANT N°1 au marché n° 00834/T/110/CPMP/MHUAT/2023.Objet de l'avenant: Fourniture et pose d'une pelouse synthétique au niveau du stade de Kiffa.	Fournitures	Avenant	7730000	Budget État
CPMP MHUAT	MHUAT	0160/T/036/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Aménagement de la zone du festival des villes anciennes à Djoel, Gorgol.	Travaux	Consultation	6732700	Budget État
CPMP MHUAT	MHUAT	1392/T/153/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Achievement des travaux de construction de 5 logements à Tenwemend Adrar	Travaux	Consultation	9498984	Budget État
CPMP MHUAT	MHUAT	193/T/005/CPMP/ANESP/ANESP/2023	Travaux de construction d'une école de 06SDC à Atar Adrar	Travaux	Consultation	11784195	Budget État
CPMP MHUAT	MHUAT	192/T/004/CPMP/ANESP/ANESP/2023	Trvaux de construction d'une école de 06 SDC à N°gnimlane 1_ Tagan	Travaux	Consultation	12008448	Budget État
CPMP MHUAT	MHUAT	0003/PI/001/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Convention/ Suivi des travaux de construction des équipements Scolaires (Programme 2022- 2023) à l'intérieur du pays	Prestations intellectuelles	Entente Directe	45946016	Budget État
CPMP MHUAT	MHUAT	01041/S/130/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Gestion de deux places publiques a Nouakchott Place El Hadji Mahmoud Ba au Ksar et Place Bilal El Weli a Tevragh Zeina	Services	Entente Directe	6570704	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP MHUAT	MHUAT	0955/S/123/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Maintenance et l'entretien de 08 ascenseurs et 03 groupes électrogènes installés aux immeubles R+9 à Soukouk, Ksar et Tevragh Zeine	Services	Entente Directe	3123648	Budget État
CPMP MHUAT	MHUAT	1059/PI/131/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Suivi du programme de construction de trois hôpitaux de TYPE H1 à Aleg, Aioun et Tidjikja (lot 1,2 et 3)	Prestations intellectuelles	Entente Directe	14173430	Budget État
CPMP MHUAT	MHUAT	1337/S/150/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	La maintenance et l'entretien des équipements techniques installés à l'immeuble R+15 (ancien immeuble SNIM) a Nouakchott	Services	Entente Directe	7064400	Budget État
CPMP MHUAT	MHUAT	1888/PI/174/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Convention spécifique pour l'exécution des actions du programme de l'année 2023 relatif à la Cartographie, Géodésie et l'Aménagement du Territoire.	Prestations intellectuelles	Entente Directe	19137272	Budget État
CPMP MHUAT	MHUAT	0521/T/082/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Marché passé par entente directe pour la construction d'un Hôpital H1 à Tidjikdja.Réf : lettre N°0116/CPMP/MHUAT, reçue le 10 Mai 2023.	Travaux	Entente Directe	241199136	Budget État
CPMP MHUAT	MHUAT	0582/T/095/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Travaux de construction de deux stades Tayarett et Dar - Naim	Travaux	Entente Directe	155067216	Budget État
CPMP MHUAT	MHUAT	0584/T/097/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Travaux de construction et d'extension des écoles dans les différentes Wilayas.	Travaux	Entente Directe	136342416	Budget État
CPMP MHUAT	MHUAT	1342/T/152/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Achèvement des travaux d'extension du Centre Hospitalier National (CNH)	Travaux	Entente Directe	324236224	Budget État
CPMP MHUAT	MHUAT	1521/T/165/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Réhabilitation ISCAE et IUP	Travaux	Entente Directe	155128944	Budget État
CPMP MIDEC	Région de Guidimagha	1481/F/033/CPMP/MIDEC/RGM/2023	Acquisition matériel agricole en deux lots distincts au profit de la Région de Guidimagha (RGM). Lot 1: Quatre (04) tracteurs avec Offsets	Fournitures	Appel Offres	7919000	AFD;
CPMP MIDEC	DECLIC	1663/PI/039/CPMP/MIDEC/DECLIC/2023	Sélection des consultants (bureaux d'études) pour appui à la maitrise d'ouvrage du programme DECLIC (AMO) en deux (02) lots :Services de diagnostics et assistance technique pour le renforcement des capacités des Communes et de leurs	Prestations intellectuelles	Appel Offres	21283900	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
			partenaires dans les Wilayas. Lot 2: Willaya Hodh El Gharbi.				
CPMP MIDEC	Région de Guidimakha	1683/T/040/CPMP/MIDEC/Région de Guidimakha/2023	Construction d'un terrain de sport a ould Yenge Ghabou , Wompou, parking de PC du lycée 2 de Sélibaby au profit de la Région du Guidimakha.	Travaux	Appel Offres	6396148	Budget État
CPMP MIDEC	Region de L'Assaba	1951/F/052/CPMP/MIDEC/RA/2023	Acquisition d'un chargeur 5 à 7 tonnes au profit de l'Assaba	Fournitures	Appel Offres	3937000	Budget État
CPMP MIDEC	RBR	1955/F/056/CPMP/MIDEC/RBR/2023	Acquisition d'Engins pour brigade rurale en deux lots distincts au profit de la region du Brakna Lot 1 Engins Agricoles.	Fournitures	Appel Offres	12887000	IDA;
CPMP MIDEC	Région de Hod El Chergui	0131/F/006/CPMP/MIDEC/RHC/2023	Fourniture de matériel de protection des cultures.Réf : lettre N° 031/CPMP/MIDEC, reçue le 13 Mars 2023.	Fournitures	Consultation	2353150	Budget État
CPMP MIDEC	MIDEC	1864/F/043/CPMP/MIDEC/MIDEC/2023	Habillement du Personnel du MIDEC au profit du MIDEC.	Fournitures	Consultation	2799312	Budget État
CPMP MIDEC	Région de Hod El Gharbi	0130/F/005/CPMP/MIDEC/RHG/2023	Fourniture d'un lot de pompes solaires.,Réf : lettre N° 0032/CPMP/MIDEC, reçue le 13 Mars 2023	Fournitures	Consultation	2895360	Budget État
CPMP MIDEC	Région de Guidimagha	1567/F/037/CPMP/MIDEC/RGM/2023	Fourniture et pose de matériel pour l'électrification du siège de la région	Fournitures	Consultation	2922000	Budget État
CPMP MIDEC	MIDEC	1863/F/042/CPMP/MIDEC/MIDEC/2023	Modernisation des processus et procédures de travail	Fournitures	Consultation	2946400	Budget État
CPMP MIDEC	Région de Hod El Gharbi	0451/F/021/CPMP/MIDEC/RHG/2023	Fourniture des Équipements solaires PV pour des puits	Fournitures	Consultation	3204400	Budget État
CPMP MIDEC	Direction Générale des Collectivités territoriales	1862/F/041/CPMP/MIDEC/DGCT/2023	Fourniture de matériel de bureau au profit de la DGCT.	Fournitures	Consultation	3495080	Budget État
CPMP MIDEC	Région de Guidimagha	1566/F/036/CPMP/MIDEC/RGM/2023	Acquisition de matériel informatique de Mobilier de bureau et un groupe Electrogène au profit de la Région de Guidigagha.	Fournitures	Consultation	3976364	Budget État
CPMP MIDEC	MIDEC	1865/F/044/CPMP/MIDEC/MIDEC/2023	Impression, Recueils et Manuels au profit de MIDEC.	Fournitures	Consultation	3995000	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP MIDEC	Région de Hod El Chergui	1091/F/026/CPMP/MIDEC/RHC/2023	Acquisition d'autres biens mobiliers et des petits travaux au profit de la wilaya du Hodh Chargui	Fournitures	Consultation	4999716	Budget État
CPMP MIDEC	Région de Hod El Gharbi	0371/T/017/CPMP/MIDEC/RHG/2023	Réalisation des forages et équipements d'exhaure	Travaux	Consultation	5273300	Budget État
CPMP MIDEC	Region du gorgol	1080/F/025/CPMP/MIDEC/RG/2023	Acquisition d'autres biens mobiliers au profit de la région du Gorgol.	Fournitures	Consultation	5550000	AFD;
CPMP MIDEC	Direction Générale des Collectivités territoriales	1192/PI/028/CPMP/MIDEC/DGCT/2023	Sélection des consultants bureaux d'études pour appui a la maitrise d'ouvrage du programme DECLIC 2 HODHS AMO	Prestations intellectuelles	Consultation	6256840	AFD;
CPMP MIDEC	DECLIC	1662/PI/038/CPMP/MIDEC/DECLIC/2023	Sélection des consultants (bureaux d'études) pour appui à la maitrise d'ouvrage du programme DECLIC (AMO) en deux (02) lots :Services de diagnostics et assistance technique pour le renforcement des capacités des Communes et de leurs partenaires dans les Wilayas. Lot 1: Willaya Hodh El Chargui.	Prestations intellectuelles	Consultation	24286000	IDA;IDA;
CPMP MIDEC	Agence National du Registre des Populations et des Titres Sécurisés	1144/F/027/CPMP/MIDEC/ANRPT/2023	Marche de fourniture de 900 MILLE cartes sécurisées	Fournitures	Entente Directe	145386000	Budget État
CPMP MJ-MAECME	Ministère de la Justice	0611/F/002/CPMP/MJ-MAECME/MJ/2023	Acquisition d'un véhicule 4x4 double cabine et un mini-bus (Lot2) au profit des prisons à Nbeika.	Fournitures	Entente Directe	3126477	Budget État
CPMP MOUDOUN	MOUDOUN	1282/T/009/CPMP/MOUDOUN/MOUDOUN/2023	Travaux de construction du centre d'enfouissement techniques et de sa piste d'acces en terre stabilisee dans la commune de Rosso	Travaux	Appel Offres	126298328	Budget État
CPMP MOUDOUN	MOUDOUN	0105/T/001/CPMP/MOUDOUN/2023	marché n°0105/T/001/CPMP/MOUDOUN/2023 relatif à la construction de l'hotel de ville de Adel Bagrou	Travaux	Avenant	7800000	Appui Sectorie /UE;

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP MOUDOUN	MOUDOUN	0285/PI/003/CPMP/MOUDOUN/MOUDOUN/2023	Assistance à maitrise d'ouvrage à la CCP MOUDOUN	Prestations intellectuelles	Consultation	6409600	Budget État
CPMP MPE	MPE	2330/F/004/CPMP/MPE/MPE/2023	Acquisition de deux véhicules 4x4 (un station wagon et un pick-up double cabine)	Fournitures	Appel Offres	4385264	Budget État
CPMP MPE	MPE	1973/T/003/CPMP/MPE/MPE/2023	Construction et Equipement de deux fermes d'élevage (une ferme laitière moderne à Néma et une ferme de culture fourragère à Nbeiket Lahwach-Hodh Charghi).	Travaux	Entente Directe	146255088	Budget État
CPMP MPEM	Marché au Poisson de Nouakchott	1383/T/012/CPMP/MPEM/MPN/2023	Marché de réhabilitation des bâtiments et installations du MPN	Travaux	Appel Offres	11637976	FADES;
CPMP MPEM	Port de Tanit	1834/T/015/CPMP/MPEM/PT/2023	Marché de Travaux d'électrification du site (construction de réseaux MT et BT pour desservir les zones du Port de Tanit.)	Travaux	Appel Offres	27701200	Budget État
CPMP MPEM	MPEM	396/PI/007/CPMP/MPME/PADG/2023	La mise en oeuvre des actions prioritaires identifiés par la stratégie nationale de contenu local dans le secteur des industries extractives	Prestations intellectuelles	Appel Offres	14589100	FADES;FADES;
CPMP MPEM	MPEM	2327/T/018/CPMP/MPEM/MPEM/2023	Travaux de construction d'une usine de traitement et de congélation de poisson au port de Tanit.	Travaux	Appel Offres	102889140	IDA;
CPMP MPEM	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et de Pêches	0026/T/004/CPMP/MPEM/IMROP/2023	Avenant N°01 au Marché N°0020/T/001/CPMP/MPEM/2022 (Travaux d'execution du centre de l'IMROP à Nouakchott) : Travaux supplémentaires	Travaux	Avenant	5424576	Budget État
CPMP MPEM	Garde Côte Mauritanienne	0646/F/009/CPMP/MPEM/GCM/2023	Avenant au Contrat de fourniture portant sur l'acquisition de deux vedettes de surveillance côtière au profit de la GCM.Installation d'équipement supplementers.	Fournitures	Avenant	6275634	FKDEA/RIM;
CPMP MPME	Projet d'appui aux négociations des projets gaziers et de renforcement des capacités institutionnelles	0107/PI/003/CPMP/MPME/PADG/2023	Recrutement d'un consultant firme pour l'assistance conseil pour la primo notation de la RIM.	Prestations intellectuelles	Appel Offres	9706543	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP MPME	Société Mauritanienne des Hydrocarbures	0807/F/005/CPMP/SMH/SMH/2023	Marché de fourniture de matériel de transport en trois lots distincts Lot 3 : trois (3) véhicules tout terrain 4x4sm	Fournitures	Appel Offres	6042000	CASHR;
CPMP MPME	DIRECTION GENERALE DES HYDROCARBURES	2332/S/018/CPMP/MPME/DGH/2023	Réalisation de l'audit des comptes des sociétés de distribution de gaz butane.	Services	Appel Offres	8056545	Budget État
CPMP MPME	Société Mauritanienne des Hydrocarbures	0252/T/001/CPMP/SMH/SMH/2023	Construction de 4 conduites d'hydrocarbures liquides pour le dépôt port de la SMH et une conduite de GPL pour alimenter les dépôts des sociétés gazières.	Travaux	Appel Offres	189185312	Budget État
CPMP MPME	Société Mauritanienne des Hydrocarbures	0387/PI/002/CPMP/SMH/SMH/2023	Suivi des travaux de renouvellement des pipes de dépotage de produits pétroliers.	Prestations intellectuelles	Entente Directe	9128735	IDA;
CPMP MPME	Projet d'appui aux négociations des projets gaziers et de renforcement des capacités institutionnelles	0396/PI/007/CPMP/MPME/PADG/2023	Recrutement d'un cabinet de conseil pour la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées par la stratégie nationale de contenu local dans le secteur des industries extractives	Prestations intellectuelles	Entente Directe	13623064	IDA;
CPMP MPME	Projet d'appui aux négociations des projets gaziers et de renforcement des capacités institutionnelles	0397/PI/008/CPMP/MPME/PADG/2023	Recrutement d'un cabinet de consultants spécialisé pour assister le MPME dans la mise en place des actions prioritaires du GAZ Master Plan.	Prestations intellectuelles	Entente Directe	4491500	Budget État
CPMP MPME	Société Mauritanienne des Hydrocarbures	1102/T/004/CPMP/SMH/SMH/2023	Marche de travaux urgent de reparation du BAC 5 de stockage de fioul au depot port de la SMH	Travaux	Entente Directe	10557682	IDA;
CPMP MS	Centre Hospitalier de Nouadhibou	0621/F/016/CPMP/MS/CHN/2023	Fourniture, installation et mise en service des équipements de traumatologie au profit du CNH.	Fournitures	Appel Offres	18287922	Budget État
CPMP MS	CHME	0844/F/018/CPMP/MS/CHME/2023	fourniture installation et mise en service d'un tube scanner au profit du CHME.	Fournitures	Appel Offres	3975436	Budget État
CPMP MS	MS	1056/F/026/CPMP/MS/MS/2023	Fourniture installation et mise en service des équipements du Bloc Opératoire destinés au nouveau centre Hospitalier de Selibaby(LOT 4)	Fournitures	Appel Offres	15920408	Budget État
CPMP MS	MS	1220/F/027/CPMP/MS/MS/2023	Fourniture installation et mise en service d'equipements complementaires destines au CHME	Fournitures	Consultation	4000000	IDA;
CPMP MS	INAYA	0212/T/004/CPMP/MS/INAYA/2023	La réhabilitation des travaux de construction de Quatre salles d'hébergement pour des	Travaux	Consultation	4114324	IDA;

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
			maternités prioritaires lot (Tintane , Ain VARBA ; G Teidouma)				
CPMP MS	Projet d'appui au système de santé	0213/T/005/CPMP/MS/INAYA/2023	La réhabilitation des travaux de construction de Quatre salles d'hébergement pour des maternités Lot : 1 (Khabou, Gouraye, Doueirara, Oum lahbal)	Travaux	Consultation	4142796	BID;
CPMP MS	Projet d'appui aux services de la santé maternelle et néonatale	1829/S/037/CPMP/MS/MRT-1035/2023	Location de véhicules 4x4 pickup pour la mise en œuvre des activités de formation de sensibilisation et de supervision programmées dans le cadre du projet MRT_1035	Services	Consultation	4157170	IDA;
CPMP MS	MS	0491/T/014/CPMP/MS/MS/2023	Travaux de Construction deux abris pour les chambres froides à Seilibaby et Aioun.	Travaux	Consultation	5512190	Budget État
CPMP MS	Direction des Infrastructures de Matériel et de la Maintenance	0019/F/001/CPMP/MS/DIMM/2023	Acquisition de pièces de rechange y compris les compresseurs pour 16 centrales d'Oxygène	Fournitures	Entente Directe	16000000	Budget État
CPMP MS	MS	0031/PI/002/CPMP/MS/MS/2023	Assistance technique à l'Unité de Gestion du Projet de construction et d'équipement du Centre Hospitalier du Roi Salman Ben Abdel Aziz à Nouakchott;Réf. : lettre n°109/CPMP/MESRSTIC/P reçue le 27 septembre 2022.	Prestations intellectuelles	Entente Directe	49500000	Budget État
CPMP MS	Centre Hospitalier de Nouadhibou	0309/S/010/CPMP/MS/CHN/2023	Marche entre le SENLS et le centre hospitalier National de Nouakchott relatif a la prise en charge des personnes vivant avec le VIH a Nouakchott	Services	Entente Directe	4572707	Budget État
CPMP MS	MS	0375/S/012/CPMP/MS/MS/2023	Maintenance préventive et curative des équipements d'imagerie médicale dans les hôpitaux suivants: CH KIFFA, CH ROSSO, CH ZOUERATE, CH NDB, CH KAEDI, CH AMITIE et CH BOGHE;Réf. lettre n°172 CPMP/MS/P reçue le 22 mars 2023.	Services	Entente Directe	24981832	Budget État
CPMP MS	MS	1045/F/020/CPMP/MS/MS/2023	Fourniture installation et mise en service des équipements d'Ophtalmologie, de Stomatologie et d'ORL destinée au nouveau centre Hospitalier de Selibaby(LOT5)	Fournitures	Entente Directe	2726315	Budget État
CPMP MS	MS	1536/F/029/CPMP/MS/MS/2023	Acquisition d'un lot de boites d'instruments de neuroendoscopie, de bronchoscopie adulte et pédiatrique et de vidéolaryngoscopie au profit du Centre	Fournitures	Entente Directe	21703600	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
			Hospitalier des Spécialités (CHS-Nouakchott).				
CPMP MS	MS	1538/F/031/CPMP/MS/MS/2023	Acquisition de 2 appareils d'électroneurophysiologie comportant un appareil d'ElectroNeuroMyoGraphie (ENMG) et un autre de vidéo ElectroEncephaloGraphie (EEG)	Fournitures	Entente Directe	4997976	Budget État
CPMP MS	MS	1539/T/032/CPMP/MS/MS/2023	Revêtement du sol de réanimation en PVC souple(gerflex ou gerlfloor)	Travaux	Entente Directe	10144200	Budget État
CPMP MS	MS	1540/F/033/CPMP/MS/MS/2023	Réhabilitation de toute l'électricilé avec acquisition et installation d'une centrale de traitement d'air médicalisé et climatisé et revetement du sol de la réanimation en PVC	Fournitures	Entente Directe	12666798	Budget État
CPMP MS	MS	1690/F/035/CPMP/MS/MS/2023	Fourniture des tests rapide paludisme	Fournitures	Entente Directe	29400000	Budget État
CPMP MS	Centre National de Cardiologie	1999/F/016/CPMP/CNC/CNC/2023	Forniture du tube générateur des rayons x et ses Accessoires pour la. Salle de cathétérisme CARDIAQUE DE 2018	Fournitures	Entente Directe	4641126,4	Budget État
CPMP MS	MS	1535/F/028/CPMP/MS/MS/2023	Cornpartimentation en sept box transparents de la réanimation avec tous leurs équipements complets aux normes internationales, fourniture, installation d'une centrale containerisée de 40 pieds à oxygène	Fournitures	Entente Directe	131006144	Budget État
CPMP MSGG	MSGG	0250/F/001/CPMP/MSGG/MSGG/2023	Fourniture d'un véhicule 4x4 SW	Fournitures	Consultation	3500000	Budget État
CPMP MTNIMA	Minstére de la Transformation Numérique de l'lnnovation et de la Modernisation de l'Administration	2192/PI/006/CPMP/MTNIMA/MTNIMA/2023	Mise en place d'un système de gestion Electronique des correspondances gec (PHASE 1)	Prestations intellectuelles	Appel Offres	10710966	Budget État
CPMP MTNIMA	MAURIPOST	0456/F/004/CPMP/MTNIMA/MAURIPOST/2023	Acquisition de 4 véhicules tout terrain et 2 véhicules légers au profit de MAURIPOSTE.	Fournitures	Entente Directe	7830830	Budget État
CPMP ONAS	ONAS	0488/F/001/CPMP/ONAS/ONAS/2023	Acquisition de véhicules 4x4 en un seul lot.	Fournitures	Appel Offres	10267815	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP ONAS	ONAS	1152/T/007/CPMP/ONAS/ONAS/2023	Travaux d'assainissement pluviale de la Ville de Rosso et les Travaux d'assainissement et de constructions des digues de protections contre les inondations à Boghé .	Travaux	Entente Directe	87305544	Budget État
CPMP ONAS	ONAS	1153/T/008/CPMP/ONAS/ONAS/2023	marché passé par entente directe relatif aux travaux d'évacuations des eaux pluviales à Boghé.	Travaux	Entente Directe	25595000	Budget État
CPMP ONAS	ONAS	1987/T/009/CPMP/ONAS/ONAS/2023	Travaux de réaménagement des Mares de la ville de Nouakchott (F-Nord et Module M)	Travaux	Entente Directe	131361648	Budget État
CPMP PANPA	Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitie	1938/F/002/CPMP/PANPA/PANPA/2023	L'acquisition de quatre vehicules	Fournitures	Appel Offres	4984052	Budget État
CPMP PANPA	Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitie	1942/F/003/CPMP/PANPA/PANPA/2023	Sureté et sécurité de l'installation portuaire de Nouakchott	Fournitures	Entente Directe	9950112	Budget État
CPMP PM	Ecole Nationale d'Administration, de Journalisme et de Magistrature	1375/F/013/CPMP/PM/ENAJM/2023	Fourniture de deux (02) véhicules 4x4 station Wagon au profit de l'Ecole Nationale d'Administarion, de Journalisme et de Magistrature (ENAJM)	Fournitures	Appel Offres	5496000	FIDA;
CPMP PM	Autorité de Protection des Données à Caractère Personnel	2059/F/001/CPMP/APD/APD/2023	Fourniture d'un véhicule 4x4 tout terrain neuf au profit de l'APD.	Fournitures	Consultation	2593644	Budget État
CPMP PROGRES	PROGRES	0683/T/001/CPMP/PROGRES/PROGRES/2023	Travaux de construction de 129 ouvrages de vidange de type PASSE A BATARDEAUX dans la zone d'intervention de PROGRES Programme d'aménagement 2023 EN TROIS LOTS DISTINCT LOT 1	Travaux	Appel Offres	11163116	Budget État
CPMP RN	Région de Nouakchott	0158/T/002/CPMP/RN/RN/2023	Réalisation des travaux de réseaux d'irrigation pour les parcelles agricoles privées au PK17	Travaux	Consultation	6470350	Budget État
CPMP RN	Région de Nouakchott	0159/T/003/CPMP/RN/RN/2023	Réalisation des travaux de réseaux d'irrigation pour les parcelles agricoles privées au PK 25	Travaux	Consultation	7964388	BM;
CPMP RN	Région de Nouakchott	0280/S/006/CPMP/RN/RN/2023	Suivi et contrôle des Travaux d'Aménagement du Centre d'Enfouissement Technique de Nouakchott à Tivirit.	Services	Entente Directe	7038000	Budget État
CPMP RN	Région de Nouakchott	0530/T/008/CPMP/RN/RN/2023	Travaux d'extension de 21 Km du réseau d'eau potable à Toujounine, HAY TIW.Réf.:	Travaux	Entente Directe	8575350	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
			lettre n°026/2023/CPMP/RN reçue le 04 Mai 2023.				
CPMP RN	Région de Nouakchott	1972/PI/012/CPMP/RN/RN/2023	Suivi et contrôle des travaux d'aménagement du centre d'enfouissement technique de Nouakchott à TIVIRIT.	Prestations intellectuelles	Entente Directe	4346996	BM;
CPMP SENLS	SENLS	0569/F/001/CPMP/SENLS/SENLS/2023	Impression des outils de collecte des données du SNIS (DHIS2)	Fournitures	Consultation	6977127	Budget État
CPMP SMCP	societé mauritanienne de comercialisation de poisson	1407/T/001/CPMP/SMCP/SMCP/2023	Réalisation des travaux de réhabilitation de l'mmeuble de la SMCP - Nouadhibou et montage d'un ascenseur	Travaux	Appel Offres	4798000	Budget État
CPMP SNDE	Société Nationale D'Eau	2465/F/026/CPMP/SNDE/SNDE/2023	Aquisition du matériel d'exploitation de la SNDE Lot n° 3 Matériel et outillages d'intervention	Fournitures	Appel Offres	4751433	Budget État
CPMP SNDE	Société Nationale D'Eau	2448/F/010/CPMP/SNDE/SNDE/2023	L'acquisition et la pose d'un poste maçonné équipé et d'un TGBT pour les besoins du raccordement à la ligne haute tension sécurisé de l'unité compacte de traitement de 200m3/H en cours de réalisation et de l'unité de traitement d'eau existante à Rosso	Fournitures	Consultation	5673309	BM;
CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	1904/T/027/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023	Projet de l'électrification des localités de bougara Rachid et Bogadoum relevents de la Moughata de Kiffa les localites de sani et sani Dar Naim relevants la Moughata de Konkoussa	Travaux	Appel Offres	73563143	Budget État
CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	0595/T/005/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023	Travaux de Projet d'extension des Réseaux MT dans la Zone Sud -Est de la Mauritanie - Réalisation Clés en Main d'une Boucle 33 kV entre Kaédi et sélibabi et Postes Associés - Lot 1 Extension du poste 90/33kv de Kaédi Construction des lignes 33 kv et postes associés.	Travaux	Appel Offres	977247616	FADES;FADES;
CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	0596/T/006/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023	Projet d'extension des réseaux MT dans la zone Sud-Est de la Mauritanie. Réalisation clés en main d'une boucle 33 KV entre Kaédi et Sélibabi et postes associés. Lot 02: Réseaux et branchement BT .	Travaux	Appel Offres	558702336	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	0600/F/010/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023	La fourniture du matériel de l'éclairage public destiné aux villes de Nouakchott , Nouadhibou et Kiffa	Fournitures	Appel Offres	150880704	Budget État
CPMP SOMELEC	SOMELEC	17/CPMP/SOMELEC/CMI/2023	Marché N°17/CMI/2023 portant sur la fourniture et l'installation des équipements électrique destinés à l'électrification des localités de Zeglan à Brakna	Travaux	Appel Offres	117493811,8	Budget État
CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	1892/T/017/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023	Projet de l'électrification des localités des Zeghlan à Brakna, Fam Lekhdheiratt, Bellewar et Aghorate à l'Assaba.	Travaux	Appel Offres	117493808	Budget État
CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	1900/T/023/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023	Travaux pour l'électrification des localités relevant de rosso.	Travaux	Appel Offres	104659000	Budget État
CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	1902/T/025/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023	Projet de l'électrification des localités de Rchid, Lehweitat relevents de la Moughata de Tidjekja, les localités de Elmecherae, Ntitam et Dar Essalam relevants de la Moughata de Moudjria	Travaux	Appel Offres	129120488	FADES;
CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	2492/T/038/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023	Raccordement électrique du port N'Diago.	Travaux	Appel Offres	360189747	AFD;
CPMP SOMELEC	SOMELEC	06/CPMP/SOMELEC/CMI/2023	projet d'avenant n°01 au marché n°06/CMI/2023 portant sur le projet d'extension des reseaux MT dans la zone Sud-Est de la Mauritanie (lot2:reseaux et branchement BT)	Travaux	Avenant	120131160	Budget État
CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	0594/PI/004/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023	Contrat de service de consultant pour l'assistance en passation des marchés et supervision de l'exécution des contrats	Prestations intellectuelles	Consultation	1500000	BM;
CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	1906/F/029/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023	Livraison de deux véhicules Pick-Up	Fournitures	Consultation	2681910	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	0602/PI/012/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023	CONTRAT POUR SERVICES DE CONSULTATION : PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE MOUDOUN	Prestations intellectuelles	Entente Directe	83814053,4	Budget État
CPMP SONADER	Projet d'Amélioration de la Sécurité Alimentaires par la Relance de l'Irriguée dans les wilayas du Guidimagha et du Gorgol	0555/PI/007/CPMP/SONADER/PASARI/2023	Surveillance et contrôle des travaux de réhabilitation de 538.5 ha de périmètres irrigués et six (06) ouvrages de maitrise de crue dans le Guidimagha et Gorgol.	Prestations intellectuelles	Appel Offres	25244478	AFD;
CPMP SONADER	Societé Nationale pour le Développement Rural	0289/T/017/CPMP/MA/SONADER/2023	Lot n°2: Travaux de réhabilitation avec extension de cinq (05) PIV et trois (03) périmètre maraicher totalisant 323 ha	Travaux	Appel Offres	165036279	Budget État
CPMP SONADER	Societé Nationale pour le Développement Rural	0119/PI/001/CPMP/SONADER/SONADER/2023	Contrôle des travaux d'aménagement du périmètre de Mbakh Dieuk (637ha) et de construction d'une partie des ouvrages de génie civil du périmètre, Réf: Lettre N°03 CPMP/SONADER reçue le 09/02/23.	Prestations intellectuelles	Entente Directe	2151899	Budget État
CPMP STP	STP	2095/PI/005/CPMP/STP/STP/2023	Marche de suivi et de lo supervision des travaux de construction et d'aménagement du siège de la STP, d'un atelier, d'un centre de Lavage et d'une unité de production.	Prestations intellectuelles	Appel Offres	2220000	Budget État
CPMP STP	STP	1655/F/003/CPMP/STP/STP/2023	Acquisitions de 80 Bus articulés BHNS et 50 Bus standards équipés Diesel en un seul lot :Acquisition en un seul lot de soixante-deux (62) bus articulés BHNS et cinquante bus (40 standards et lo minibus) Diesel équipés, de deux (02) véhicules atelier mobile, deux (02) camions de dépannage pour bus articulé et construction d'un Hangar de maintenance.	Fournitures	Appel Offres	799356987	IDA;
CPMP TAAZOUR	Projet d'Appui au Système de Filets Sociaux II	0462/PI/011/CPMP/TAAZOUR/PASyFiSII/2023	Recrutement d'une structure locale d'accompagnement AGR pour la mise en oeuvre du programme d'accompagnement des ménages bénéficiaires de la zone 1 (MBout et Barkéoil) du paquet de services d'inclusion économique dans le cadre de la sous composante 2.2 du PASyFiSII	Prestations intellectuelles	Appel Offres	10236240	Budget État
CPMP TAAZOUR	TZR	1761/PI/061/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023	Lot 2: Mission de contrôle et de suivi des travaux de construction de cant quarante-quatre (144) logements sociaux de type de HC (F2 - F3) A NOUADHIBOU.	Prestations intellectuelles	Appel Offres	9263000	Budget État

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement
CPMP TAAZOUR	TZR	1460/T/049/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023	Contrant de Travaux de Construction de Logement Sociaux Lot 10 : Travaux de Construction de Cent Huit (108) Logement Sociaux A Zoueirat	Travaux	Appel Offres	122734008	Budget État
CPMP TAAZOUR	TZR	1461/T/050/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023	Lot 11: Travaux de Construction de quatre vingt dix (90) logements sociaux A Zoueratt	Travaux	Appel Offres	109539680	Budget État
CPMP TAAZOUR	TZR	1575/T/054/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023	Exécution des travaux de realisation de trois Barrages dans la Wilaya du Gorgol et du Guidimagha (lot3)	Travaux	Appel Offres	122342448	FAD;
CPMP TAAZOUR	TAAZOUR	1 57 4 /T /CPMP/TAAZOUR/TZR/2023	Construction de trois barrages au Hodh Charghi	Travaux	Avenant	74587456	Budget État
CPMP TAAZOUR	TZR	0619/PI/024/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023	Contat pour le suivi des travaux de construction du collège de Beribave, l'école fondamentale de Hassi Etile et d'école fondamentale le lyccée de Bousteila au Hodh Echargui.	Prestations intellectuelles	Consultation	1530000	Budget État
CPMP TAAZOUR	Projet d'Appui au Système de Filets Sociaux II	1034/PI/035/CPMP/TAAZOUR/PASyFiS II/2023	Enquetes de vérification ponctuelles (SPOTCHECKS)	Prestations intellectuelles	Entente Directe	6598985	

ANNEXE 2 : LISTE DES MARCHES PASSES DE MANIERE CONFORME

N°. Marché	Objet	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Situation
1468/T/047/CPMP/MET/DTI/2023	Travaux du programme de désenclavement 2023	Entente directe	Travaux	349 689 696	Conforme
1971/PI/052/CPMP/MET/MET/2023	Contrôle et surveillance des travaux du programme de désenclavement 2023	Entente directe	Prestation intellectuelle	19 882 400	Conforme
2121/T/057/CPMP/MET/DT/2023	Construction de la route Atar-Chinguety	Appel d'offre ouvert	Travaux	1 190 203 776	Conforme
2058/F/055/CPMP/MET/LNPT/2023	Acquisition de 5 véhicules Toyota Hilux DC 4X4 Diesel	Consultation simplifiée	Fourniture	8 205 600	Conforme
1661/PI/051/CPMP/MET/MET/2023	Etude de recherche des gites d'emprunts et carrières en Mauritanie	Entente directe	Prestation intellectuelle	34 190 512	Conforme
0912/PI/034/CPMP/MET/DTI/2023	Etude géotechnique, topographique, hydraulique et Environnementale de la voirie de Rosso	Entente directe	Prestation intellectuelle	2 309 270	Conforme
1212/PI/041/CPMP/MET/2023	Contrôle et surveillance des travaux de programme complémentaire des voiries à Nouakchott 2023	Entente directe	Prestation intellectuelle	21 924 000	Conforme
1550/T/048/CPMP-MET/AROTR/2023	Projet de construction d'une gare routière à Nouakchott et achèvement de la gare routière à Nouadhibou	Entente directe	Travaux	33 532 902	Conforme
0414/PI/023/CPMP/MET/DTI/2023	Etude des travaux de réhabilitation et d'aménagement des sections et d'ouvrages hydraulique de la route Atar-TIDJIKJA	Entente directe	Prestation intellectuelle	1 514 090	Conforme
0169/PI/011/CPMP/MET/DTI/2023	Contrôle et suivi des travaux de construction de la voirie de Nouakchott 2021	Avenant	Prestation intellectuelle	17 707 771	Conforme
0666/PI/030/CPMP/MET/2023	Actualisation des études techniques pour l'aménagement de quatre (4) carrefours dénivelés par des ouvrages d'art en béton armé et mixte (Acier-Béton)	SFQC	Prestation intellectuelle	9 920 000	Conforme

N°. Marché	Objet	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Situation
1293/F/072/CPMP/MA/2023	Fourniture de matériel de clôture grillage (lot 1)	Appel d'offres ouvert	Fourniture	13 028 176	Conforme
101/F/006/CPMP/MA/SNAAT/2023	Acquisition de deux compacteurs pied de mouton et deux compacteurs petit modèle (Lot 1)	Appel d'offres restreint	Fourniture	8 800 000	Conforme
0534/F/CPMP/MA/SNAAF/2023	Acquisition d'une pelle standard à bras court	Appel d'offres restreint	Fourniture	10 457 500	Conforme
0446/T/CPMP/MA/PPDO/MA/2023	Travaux de fourniture et d'installation d'équipements d'irrigation goutte à goutte dans blocs 1 et 2 de la palmeraie de Tawaz, lot 1 en Adrar	Appel d'offres ouvert	Travaux	9 656 935	Conforme
0444/T/038/CPMP/MA/PPDO/2023	Travaux de construction de deux châteaux d'eau en Béton Armé dans les blocs 1 et 2 de la palmeraie de Tawaz en Adrar, lot 01	Appel d'offres ouvert	Travaux	5 713 000	Conforme
0053/T/003/CPMP/MA/PATAM/2023	Avenant n°1 relatif au marché n°0191/T/003/CPMP/MDR/2021 pour les travaux de réhabilitation Digue, Piste et ouvrages connexes	Avenant	Travaux	14 907 140	Conforme

N°. Marché	Objet	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Situation
0095/T/005/CPMP/MA/DAR/2023	Avenant n°1 relatif à la prise en charge du paiement du cout des travaux supplémentaires dans le cadre du marché N°291/T/028/CPMP/MDR/2021 relatif aux travaux de réhabilitation du barrage de REYOUG au HODH EL GHARBI (lot n°03)	Avenant	Travaux	4 721 569	Conforme
0682/T/053/CPMP/MA/DAR/2023	Prise en charge du paiement du cout des travaux supplémentaires	Avenant	Travaux	34 400 319	Conforme
1360/PI/073/CPMP/MA/DAR/2023	Avenant n°01 au marché n°0411/PI/CPMP/MDR/2021 relatif à une assistance technique pour les études structurantes de faisabilité, avant - projet sommaires (APS), d'avant-projet détaillé (APD), de l'étude d'impact environnemental et de DCE pour la réalisation d'un ouvrage de transfert d'eau à usage multiple du Sud au centre de la Mauritanie	Avenant	Prestation intellectuelle	9 987 658	Conforme
0012/PI/001/CPMP/MA/SONADER/2023	Contrôle des travaux complémentaires du périmètre de M'Pourié et travaux de Génie civil de Mbakh Dieuk	Entente directe	Prestation intellectuelle	5 544 305	Conforme
0171/S/012/CPMP/MA/DPV/2023	Location d'un avion pour la lutte contre les oiseaux granivores	Entente directe	Service courant	12 000 000	Conforme
0882/PI/054/CPMP/MA/DPSCSE/2023	Etude de faisabilité et l'appui au démarrage rapide du projet d'appui au développement des filières porteuses en Mauritanie	SBQC	Prestation intellectuelle	6 028 800	Conforme
1071/PI/056/CPMP/MA/PATAM/2023	Etudes APS, APD, EIES et élaboration de DAO pour les Projets de PCVASG et PCVASGEF	QC	Prestation intellectuelle	8 907 500	Conforme
0501/F/042/CPMP/MA/P2RS/2023	Fourniture de 156,7 tonnes de semences traditionnelles (Bichne, Taghalit, et Niébé) pour l'aide des agriculteurs victimes des inondations de l'hivernage 2022 dans 4 Wilayas du pays	Entente directe	Fourniture	11 996 060	Conforme

N°. Marché	Objet	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Situation
1375/F/013/CPMP/PM/ENAJM/2023	Fourniture de deux (02) véhicules 4x4 station wagon du projet de l'Ecole Nationale d'Administration, de Journalisme et de Magistrature (ENAJM)	Appel d'offres ouvert	Fournitures	5 796 000	Conforme
0250/F/001/CPMP/MSGG/MSGG/2023	Fourniture d'un véhicule 4x4 SW	Consultation simplifiée	Fourniture	3 500 000	Conforme

N°. Marché	Objet	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Situation
0158/T/002/CPMP/RN/RN/2023	Réalisation des travaux de réseaux d'irrigation pour les parcelles agricoles au PK 17	Consultation simplifiée	Travaux	6 470 350	Conforme
159/T/003/CPMP/RN/RN/2023	Réalisation des travaux de réseaux d'irrigation pour les parcelles agricoles au PK 25	Consultation simplifiée	Travaux	7 964 388	Conforme
0530/T/008/2023/CPMP-RN/2023	Travaux d'extension de 21 km du réseau d'eau potable à Toujounine, HAY TIW	Entente directe	Travaux	8 575 350	conforme

N°. Marché	Objet	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Situation
2059/F/001/CPMP/APD/APD/2023	Fourniture d'un véhicule tout terrain (4X4) neuf au profit de l'APD	Consultation simplifiée	Fourniture	2 593 644	Conforme

N°. Marché	Objet	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Situation
1461/T/050/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023	Lot 11 : Travaux de construction de quatre-vingt-dix (90) logements sociaux à Zoueratt	Appel d'offres ouvert	Travaux	109 539 676	Conforme
1460/T/049/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023	Lot 10 : Travaux de construction de cent huit (108) logements sociaux à Zoueratt	Appel d'offres ouvert	Travaux	122 734 006	Conforme
Sans numéro	Recrutement d'un consultant pour les enquêtes de vérifications ponctuelles (SPOTCHECKS)	Entente directe	Prestation intellectuelle	6 598 985	Conforme
0462/PI/011/CPMP/TAAZOUR/PASYFISII/2023	Recrutement d'une structure locale d'accompagnement AGR pour la mise en œuvre du programme d'accompagnement des ménages bénéficiaires de la zone I (Mbout et Barkéoil), du paquet de services d'inclusion économique dans le cadre de la sous composante 2.2 du PaSyFiSII	SFQC	Prestation intellectuelle	10 236 240	Conforme
1761/PI/061/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023	Lot 2 : Mission de contrôle et de suivi des travaux de construction de cent quarante-quatre (144) logements sociaux de type HC (F2-F3) à Nouadhibou	SFQC	Prestation intellectuelle	9 263 000	Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
ANARPAM	1151/F/008/CPMP/ANARPAM/ANARPAM/2023 L'acquisition d'un camion-citerne de 20 tonnes pour eau potable au profit de l'Agence Nationale de Recherches géologiques et du Patrimoine Minier.	Appel d'offres	Fournitures	6 224 000	SMA	Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
PROGRES	0683/T/001/CPMP/PROGRES/PROGRES/2023 relatif aux travaux de construction de 129 ouvrages de vidange de type PASSE A BATARDEAUX dans la zone d'intervention de PROGRES Programme d'aménagement 2023 EN TROIS LOTS DISTINCT LOT 1	AOO	Travaux	11 163 116	Groupement MLB-TP/BUC-TP	Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
MAIEO	0057/F/001/CPMP/MAIEO/Direction des mosquées/2023 relatif à l'acquisition des Moquettes et étagères de rangement au profit de la Mosquée Saoudienne à Nouakchott	Consultation simplifiée	Fournitures	12 000 000	MCI SARL	Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
SENLS	N°0569/F/001/CPMP/SENLS/SENLS/2023 relatif à Impression des outils de collecte des données du SNIS (DHIS2)	Consultation simplifiée	Fournitures	6 977 127	SID SARL	Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
STP	2095/PI/005/CPMP/STP/STP/2023 Marche de suivi et de la supervision des travaux de construction et d'aménagement du siège de la STP, d'un atelier, d'un centre de Lavage et d'une unité de production.	Consultation Fondée sur la Qualification et le cout	Prestations intellectuelles	2 220 000	Groupement CEST SARL/Bac Ingénierie,	Conforme
STP	1655/F/003/CPMP/STP/STP/2023 Acquisitions de 80 Bus articulés BHNS et 50 Bus standards équipés Diesel en un seul lot : Acquisition en un seul lot de soixante-deux (62) bus articulés BHNS et cinquante bus (40 standards et lo minibus) Diesel équipés, de deux (02) véhicules atelier mobile, deux (02) camions de dépannage pour bus articulé et construction d'un Hangar de maintenance.	Appel d'offres Restreint	Fournitures	799 356 987	YUTONG BUS CO	Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
CENI	0134/F/002/CPMP/CENI/CENI/2023	AOO	Fournitures	14 914 800	Ets Md El Moctar O.Md Abdarrahmane	Conforme
CENI	0111/S/001/CPMP/CENI/CENI/2023	Entente Directe	Services	13 305 600	ANSADE	Conforme
CENI	0218/F/004/CPMP/CENI/CENI/2023	Entente Directe	Fournitures	62 196 752	ELGHURAIR PRINTING PUBLISHING	Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
PRAPS	0228/PI/016/CPMP/ME/PRAPS/2023 Recrutement d'un consultant (firme) pour le suivi des travaux de construction de 4 aires d'abattage et achèvement des travaux de 5 autres dans plusieurs wilayas	SBQC	Prestations intellectuelles	2 376 000	Cabinet ACCESS Engineering	Conforme
REDISSE III	0406/F/023/CPMP/ME/REDISSEIII/2023 Acquisition d'un laboratoire mobile pour la santé animale destiné à l'ONARDEP	AOO	Fournitures	21 001 543	Ets DIRCOMA	Conforme
ONARDEP	0980/F/033/CPMP/ME/ONARDEP/2023 Fourniture d'aliments de bétails pour les fermes d'amélioration génétique	AOO	Fournitures	6 619 000	Ets TAWFIK	Conforme
DSV	0981/T/034/CPMP/ME/DSV/2023 Construction de 18 parcs de vaccination -Lot 2	AOO	Travaux	6 318 450	Ets SOKHONA	Conforme
ME	1573/F/051/CPMP/ME/ME/2023 Acquisition d'une conditionneuse gable top de lait pasteurisé et lait caillé avec équipement connexes au profit de la SMPL.	AOO	Fournitures	32 888 600	GRPT EVERTECH FZCO/CDIM	Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
Ministère de l'Economie et du Développement Durable	Marché 2065/PI/005/CPMP/EF/MEDD/2023 Recrutement d'un consultant (cabinet) pour une étude relative à la stratégie nationale de promotion de l'entreprenariat et de développement des petites et moyennes entreprises en Mauritanie	SBQC	Prestations intellectuelles	9 640 000	Cabinet ESXACOMPTE	CONFORME
Ministère des Finances	Marché 1591/T/004/CPMP/EF/MF/2023 Lot 4 : Travaux de construction du poste de Douane d'Adel Bagrou - Hodh Echargui	Appel Offres	Travaux	5 014 466	RIM LOG	CONFORME
Projet d'harmonisation et d'Amélioration des Statiques en Afrique de l'Ouest et du Centre	Marché 2190/S/010/CPMP/EF/HISWACA-SOP1/2023 Location de véhicules 4x4 double cabines Lot 5 Brakna/Trarza (50 véhicules)	Appel Offres	Services	2 835 000	LOVOTO SERVICES	CONFORME
Direction Générale des Douanes	Marché 0027/F/001/CPMP/MF/DGD/2023 Acquisition de licence pour la sécurisation des infrastructures informatiques au profit de la Direction	Entente Directe	Fournitures	6 469 900	MDSCRESOFT	CONFORME
MF	Marché 0376/F/007/CPMP/MAEPSP/MF/2023Fourniture de carburant au profit de la Direction Générale des Douanes (DGD).	Entente Directe	Fournitures	9 180 000	STAR OIL MAURITANIE	CONFORME

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
Programme MEHENTI	Marché N° 0217/PI/002/CPMP/MFPT/MEHENTI/2023 Formation insertion au profit de 1700 bénéficières dont : 400 en VAE500 en Valorisation des et des professions 800 en autonomisation des apprentis ;	Entente Directe	Prestations intellectuelles	31 568 400	INAP_FTP	Conforme
PEJ	Marché N°0652/F/009/CPMP/MEFP/PEJ/2023 Acquisition de tuyaux machines pour soudure et tampons	Entente Directe	Fournitures	41 289 000	TAMIR-SARL-PS	Conforme
PEJ	Marché N°0653/F/010/CPMP/MEFP/PEJ/2023 L'acquisition des camions hydrocureurs et de camions vidangeurs	Entente Directe	Fournitures	287 958 016	SMA SOCIETE MAURITANIENNE D'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENT	Conforme
PEJ	Marché N°0654/F/011/CPMP/MEFP/PEJ/2023 Acquisition de deux camions-grues-bennes et deux porte char convoi tracteur ≠ remorque	Entente Directe	Fournitures	25 860 000	SMA SOCIETE MAURITANIENNE D'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENT	Conforme
PEJ	Marché N°0655/F/012/CPMP/MEFP/PEJ/2023 Acquisition de pelles hydraulique de tractopelles et de chargeurs	Entente Directe	Fournitures	45 835 056	SMA SOCIETE MAURITANIENNE D'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENT	Conforme
PEJ	Marché N°0656/F/013/CPMP/MEFP/PEJ/2023 Acquisition de deux véhicules 4/4 station wagon 6 cylindres ,03 Véhicules 4/4 station Wagon 4 cylindres, 4 véhicules PICK-UP double cabine et 20 véhicules pick-up	Entente Directe	Fournitures	42 479 400	SMA SOCIETE MAURITANIENNE D'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENT	Conforme
PEJ	Marché N°0657/F/014/CPMP/MEFP/PEJ/2023 Acquisition de 74 groupes motopompes tractables et 05 groupes électrogènes diesel tractable	Entente Directe	Fournitures	5 916 000	MPL	Conforme
PAMPEJ	Marché 0268/PI/007/CPMP/MEFP/PAMPEJ/2023Evaluation des acquis, des expériences et formation de trente (30) promoteurs dans les métiers urbain divers et vingt (20) promoteurs dans le domaine des technologies de l'information et de la communication au profit du programme MEHENTI	SBQC	Prestations intellectuelles	1 590 000	Groupement CNC/AMDC/BIFACE	Conforme
Programme National Intégré d'Appui à la Micro et Petites Entreprises	Marché N° 1915/PI/007/CPMP/MFPT-MEFP/PNIME/2023 Réalisation d'une formation qualifiante dans les domaines du BTP et de l'industrie au profit de 160 jeunes à la recherche d'une première qualification	Entente Directe	Prestations intellectuelles	4 800 000	EETFP_BTP	Conforme
PEJ	Marché 0126/PI/003/CPMP/MEFP/PEJ/2023 Formation de 5366 jeunes bénéficiaires en micro-entreprenariat	SBQC	Prestations intellectuelles	26 051 514	Groupement CREA/Aménagement/INTERCO	Conforme
Office National de la Médecine du Travail	Marché N°2199/F/009/CPMP/MFPT-MEFP/ONMT/2023 Fourniture d'une unité médicale mobile au profit de l'ONMT (Lot 1)	Appel Offres	Fournitures	24 779 668	ETS EL KHEIR	Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
Institut Supérieur Professionnel de Langues de Traduction et d'Interprétariat	Marché N°1517/F/002/CPMP/MESRS-MCIAT/ISPLTI/2023 Service de restauration et de traiteur au profit des étudiants de l'Institut Supérieur Professionnel de Langues, de Traduction et d'Interprétariat à Nouadhibou	Entente Directe	Service	20 800 000	RESTAURANT JOURS ET NUIT	CONFORME
MCIAT	Marché N°1666/F/003/CPMP/MESRS-MCIAT/MCIAT/2023 Acquisition d'un véhicule tout terrain au profit du président de la CCIAM.	Consultation	Fournitures	5 180 000	ETS VAIZ PLUS	CONFORME
L'Institut Supérieur du Numérique	Marché N° 1950/F/004/CPMP/MESRS-MCIAT/ISN/2023 Achat des ordinateurs portables en un seul lot	Appel Offres	Fournitures	2 970 000	ETS BEST BUYS	CONFORME

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
MJ	Marché d'entente directe N°0611/F/002/CPMP/MJ/MJ/202 portant Acquisition de deux véhicules et un mini-bus au profit de la prison de NBEIKA_Lot n°2	Entente Directe	Fourniture	3 126 477	HBI (NISSAN)	Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
MEDD	Marché N°0746/F/008/CPMP/MEDD/MEDD/2023 Acquisition et livraison, en un seul lot, des semences forestières pour la campagne nationale d'ensement aérien 2022 au profit du ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD)	AOO	Fournitures	8 038 800	SOMATEC	CONFORME
Parc National d'Awleigat	Marché N°1464/PI/014/CPMP/MEDD/PNA/2023 Recrutement d'un prestataire de services (ONG) en communication et sensibilisation pour l'adaptation au changement climatique	QC	Prestations intellectuelles	4 362 000	Groupement CNC/AMDC/BIFACE	CONFORME
L'Agence Nationale de la grande Muraille Verte	Marché N°1219/T/012/CPMP/MEDD/ANGMV/2023 Travaux de réalisation et d'équipements des forages destines o l'alimentation en eau des pépinières	AOO	Travaux	7 433 396	EMCGPS	CONFORME

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
Ministère de la Culture de la Jeunesse des Sports et des Relations avec le Parlement (MCJSRP)	Marché N° 0702/PI/004/CPMP/MCJSRP/OCO/2023 Réalisation des études techniques et architecturales ainsi que le suivi des travaux pour la construction d'une piscine semi-olympique au profit de l'OCO	SBCQ	Prestations intellectuelles	3 897 600	Groupement CREA/Aménagement/INTERCO	CONFORME
Ministère de la Culture de la Jeunesse des Sports et des Relations avec le Parlement (MCJSRP)	Marché N° 2149/F/007/CPMP/MCJSRP/MCJSRP/2023 Achat de Cinq véhicules légers au profit de l'Agence Mauritanienne de l'information	Appel Offres	Fournitures	4 475 000	HBI SARL	CONFORME

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
MHUAT	Marché 0765/PI/0107/CPMP/MHUAT/ERRT/2023 portant Suivi et contrôle de travaux de construction et rénovation de voirie de la ville de Tintane	DP	PI	16 112 000		Conforme
	Marché N°0235/T/049/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Travaux de construction d'un hôpital H1 à Aleg (lot 1)	Appel d'Offres Ouvert	Travaux	196 137 296	STC	Conforme
	Marché N°0098/T/0038/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Travaux de construction d'un hôpital H1 à Aioun (lot 2).	Appel d'Offres Ouvert	Travaux	258 000 000	Groupement BIS-TP/SMCR-TP	Conforme
	Marché N°0836/T/112/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Construction de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Mines, du Pétrole et du Gaz de Nouakchott	Appel d'Offres Ouvert	Travaux	211 211 008	Groupement HTTP/SAS	Conforme
	Marché N°0579/T/092/CPMP-MHUAT/MHUAT 2023 portant Réalisation des travaux d'extension de l'Institut Supérieur des Etudes Techniques (ISET) de ROSSO	Appel d'Offres Ouvert	Travaux	182 740 240	Groupement COTRAM/HEGMAN Group	Conforme
	Marché N°1244/T/146/CPMP-MHUAT/DGBEP/2023 portant Construction de 18 postes de Santé dans les wilayas de Hodh et Chargui, Hodh et Gharbi, Assaba, Trarza et de Guidimagha, répartis en neuf lots distincts (lot 2)	Appel d'Offres Ouvert	Travaux	24 796 471	ETCPS	Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
	Marché N°0831/F/110/CPMP-MHUAT/MHUAT/2023 portant Fourniture et pose de quatre pelouses synthétiques au niveau des stades du Ksar, de Rosso PK7, de Boghé et de Sélibabi	Appel d'Offres Ouvert	Travaux	38 650 000	Mauritanie Gazon Synthétique (MGS)	Conforme
	Marché N°0975/T/0124/CPMP-MHUAT/DBEP/2023 portant Construction de l'Institut Supérieur Numérique (SUP-NUM) à Nouakchott	Appel d'offres Ouvert	Travaux	149 819 083	Groupement TCC/Bis-TP	Conforme
	Avenant n°1 au marché n° 110/T/006/CPMP/ MHUAT/2022 pour la réalisation des travaux de réhabilitation du stade de Riyad, portant sur des travaux supplémentaires (plateforme pour une deuxième tribune, clôture de sécurité de la pelouse, construction d'une salle d'attente et réalisation d'un système de drainage pour les eaux pluviales)	Avenant	Travaux	4 315 200	GENIE MILITAIRE	Conforme
	Avenant au Marché N°0033/T/008/CMD/MHUAT/2020 (Travaux de construction des locaux des conseils régionaux à l'intérieur du pays). Lot N° 6: Construction du siège du Conseil Régional de Nouadhibou. Objet de l'Avenant : Travaux supplémentaires	Avenant	Travaux	4 450 000	BIS BTP	Conforme
	Avenant n°1193/T/140/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 portant Travaux de construction du siège de la délégation générale à la sécurité civile et la gestion des crises	Avenant	Travaux	6 111 536	ENTREPRISE ZAR Tél : 00222 36 30 77 79	Conforme
	Avenant N°1 au marché n° 00834/T/110/CPMP/MHUAT/2023.Objet de l'avenant : Fourniture et pose d'une pelouse synthétique au niveau du stade de Kiffa	Avenant	Fourniture	7 730 000	Mauritanie Gazon Synthétique (MGS	Conforme
	Marché N°0160/T/036/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 portant Aménagement de la zone du festival des villes anciennes à Djoel, Gorgol	Consultation Simplifiée	Travaux	6 732 700	RAJA Tél : 36 30 34 42	Conforme
	Marché N°1392/T/153/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 portant Achèvement des travaux de construction de 5 logements à Tenwemend Adrar	Consultation Simplifiée	Travaux	9 498 984	E/SE STPTCG Tél : 00 222 26 10 12 11	Conforme
	Marché N°0003/PI/001/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 portant Convention/ Suivi des travaux de construction des équipements Scolaires (Programme 2022- 2023) à l'intérieur du pays	Entente Directe	Travaux	45 946 016	Agence Nationale d'Exécution et de suivi des Projets (ANESP)	Conforme
	Marché N°0521/T/082/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023/Marché passé par entente directe pour la construction d'un Hôpital H1 à Tidjikdja. Réf : lettre N°0116/CPMP/MHUAT, reçue le 10 Mai 2023.	Entente Directe	Travaux	241 199 136	DIRECTION DU GENIE MILITAIRE	Conforme
	Marché N°0582/T/082/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 portant Travaux de construction de deux stades Teyarett et Dar – Naim	Entente Directe	Travaux	155 067 216	DIRECTION DU GENIE MILITAIRE	Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
	Marché N°0584/T/097/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 portant Travaux de construction et d'extension des écoles dans les différentes Wilayas.	Entente Directe	Travaux	136 342 416	GENIE MILITAIRE	Conforme
	Marché N°0955/S/123/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 portant Maintenance et l'entretien de 08 ascenseurs et 03 groupes électrogènes installés aux immeubles R+9 à Soukouk, Ksar et Tevragh Zeine	Entente Directe	Services	3 123 648	BIS TP	Conforme
	Marché N°01041/S/130/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 portant Gestion de deux places publiques à Nouakchott Place El Hadji Mahmoud Ba au Ksar et Place Bilal El Weli a Tevragh Zeina	Entente Directe	Services	6 570 704	Etablissement d'Exécution des Travaux en Matériaux Locaux (ETR-ML)	Conforme
	Marché N°1337/S/150/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 portant maintenance et entretien des équipements techniques installés à l'immeuble R+15 (ancien immeuble SNIM) a Nouakchott	Entente Directe	Services	7 064 400	GENERALE DE LA PROMOTION IMMOBILIERE	Conforme
	Marché N°1342/T/152/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 portant Achèvement des travaux d'extension du Centre Hospitalier National (CNH)	Entente Directe	Travaux	324 236 224	SOCIETE D'ASSAINISSEMENT DE TRAVAUX DE TRANSPORT ET DE MAINTENANCE(ATTM-sa)	Conforme
	Marché N°1521/T/165/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 portant Réhabilitation ISCAE et IUP	Entente Directe	Travaux	155 128 944	GENIE MILITAIRE	Conforme
	Marché N°1888/PI/174/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 portant Convention spécifique pour l'exécution des actions du programme de l'année 2023 relatif à la Cartographie, Géodésie et l'Aménagement du Territoire.	Entente Directe	PI	19 137 272	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	Conforme
	Marché N°1059/PI/131/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023 portant Suivi du programme de construction de trois hôpitaux de TYPE H1 à Aleg, Aioun et Tidjikja (lot 1,2 et 3)	Entente Directe	PI	14 173 430	BCI	Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
CDHAHRSC	Marché N°0978/F/002/CPMP/CDHAHRSCCDH/2023 portant Fourniture et pose d'un lot de grillage de 18 000 ml	Appel d'Offres Ouvert National	Fourniture	5 460 463	SOMACOGIR	Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
MOUDOUN	Marché n°1282/T/009/CPMP/MOUDOUN/MOUDOUN/2023 portant Travaux de construction du centre d'enfouissement technique et de sa piste d'accès en terre stabilisée dans la commune de Rosso	Appel d'Offres Ouvert National	Travaux	126 898 328	ETS TAWFIK	Conforme
	Marché d'entente directe N°0285/PI/003/CPMP/MOUDOUN/MOUDOUN/2023 portant Assistance à la Maitrise d'ouvrage à la Cellule de Coordination du Projet d'appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires Productives (MOUDOUN)	Entente-Directe	Prestations Intellectuelles	6 409 600	SEPIA	Conforme
	Avenant N°1 au marché n°0105/T/001/CPMP/MOUDOUN/2023 relatif à la construction de l'hôtel de ville de Adel Bagrou	Avenant	Travaux	7 800 000	ATB	Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
MPE	Marché N°2330/F/004/CPMP/MPE/MPE/2023 portant Acquisition de deux véhicules 4x4 (un station wagon et un Pick-up double cabine)	Appel d'Offres Ouvert National	Fourniture	4 385 264	CMDA SA	Conforme
	Marché d'entente directe N°1973/T/003CPMP-MPE/MPE/2023 portant Construction et équipement de deux fermes d'élevage (une ferme laitière moderne à Nema et une ferme de culture fourragère)	Entente-Directe	Travaux	146 255 088	Direction de Génie Militaire	Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
MAURIPOST	Marché d'entente directe N°0456/F/004/CPMP/MTN/MA/MAUR/POSTE/2023 portant Fourniture de quatre véhicules tout terrain et deux véhicules léger au profit de la MAURIPOST	Entente-Directe	Fourniture	7 830 830	PNUD	Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
	Marché d'entente directe N°0396/PI/007/CPMP/MPME/PADE/2023 portant Mise en œuvre des actions prioritaires identifiées par la stratégie nationale de contenu dans le secteur des industries extractives;	Entente directe	Prestations Intellectuelles (PI)	13 623 064	Groupement Kaiser EDP, Kanaga Consulting et E2D	Conforme
	Marché N°0397/PI/008/CPMP/MPME/PADG/2023 portant Assistance au MPME dans la mise en place des actions prioritaires du Gaz Master Plan.	Entente directe	Prestations Intellectuelles (PI)	4 491 500	Groupement EPCM Consultants/Meen & Meen	Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
MJ	Marché d'entente directe N°0611/F/002/CPMP/MJ/MJ/202 portant Acquisition de deux véhicules et un mini-bus au profit de la prison de NBEIKA_Lot n°2	Entente Directe	Fourniture	3 126 477	HBI (NISSAN)	Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
MPEM	Marché n°1383/T/012/CPMP/MPEM/MPN/2023 portant Travaux de réhabilitation des bâtiments et installation du MPN	Appel d'offres ouvert	Travaux	11 637 976	EBF Sarl	Conforme
	Marché N°2327/T/018/CPMP/MPEM/2023 portant Construction d'une usine de traitement et de congélation de poisson au port de Tanit	Appel d'offres ouvert	Travaux	102 889 140	ELECTROTECH SA/SEB-TP	Conforme
	Marché N°1834/T/015/CPMP/MPEM/PT/2023 portant Travaux d'électrification du site de Tanit	Appel d'offres ouvert	Travaux	27 701 200	SATE Sarl	Conforme
	Avenant N°1 au Marché N°0026/T/004/CPMP/MPEM/IMROP/2023 portant travaux de construction du centre de l'IMROP à Nouakchott	Avenant	Travaux	4 491 500	CETEG BTP	Conforme
	Avenant N°1 au Marché N°0105/T/001/CPMP/MOUDOUN/2023 portant acquisition de deux vedettes de surveillance côtière par la Garde Côtes Mauritaniennes	Avenant	Fourniture	5 424 576	Groupement GOZUYIL/MAZ/ETS MED ABD BECHIR	Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
	Marché n°252/T/006/CPMP/SMH/SMH/2023 portant Construction de quatre conduites d'hydrocarbures liquides pour le dépôt port de la SMH et une conduite de GPL pour alimenter les dépôts des sociétés gazières	Appel d'offres Ouvert	Travaux	189 185 312	Groupement PSI/PHI	Conforme
	Marché d'entente directe N°0387/PI/002/CPMP/SMH/2023 portant Contrôle et suivi des travaux relatifs à la construction de quatre conduites d'hydrocarbures liquides pour le dépôt port de la SMH et une conduite de GPL pour les sociétés gazières ;	Entente directe	Services	9 128 735	Groupement Cabinets IPS/ENCO	Conforme
	Marché d'entente directe N°1102/T/004/CPMP/SMH/2023 portant Travaux urgent de réparation du Bac 5 de stockage de Fioul au dépôt de la SMH à Nouakchott ;	Entente directe	Travaux	10 557 682	Société SEA ENGINEERING	Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
	Marché N°1662/PI/038/CPMP/MIDEC/DECLIC/2023 portant Services de diagnostics et assistance technique pour le renforcement des capacités des Communes et de leurs partenaires dans les Wilayas. Lot 1	AMI+DP	Prestations Intellectuelles	24 286 000	BECTT	Conforme
	Marché N°1663/PI/039/CPMP/MIDEC/DECLIC/2023 portant Services de diagnostics et assistance technique pour le renforcement des capacités des Communes et de leurs partenaires dans les Wilayas. Lot 2: Willaya Hodh El Gharbi	AMI+DP	Prestations Intellectuelles	21 283 900	Groupement CERTIF-CAPRAD	Conforme

N°	CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Situation
1	CPMP CAAM	la Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché	2060/F/001/CPMP/CAAM/ CAAM/2023	Acquisition de 110 536 L +/-5% de PROPANYL.	Fournitures	Appel Offres	Non conforme
2	CPMP CAAM	CAAM	0113/F/003/CPMP/CAAM/ CAAM/2023	Achat de 1 375 tonnes de riz pour les boutiques TAAZOUR et stock de sécurité:Fourniture de 851 tonnes de riz avec ETS AGRO-INDUSTRIEL.Lot 1: 100 tonnes de riz blanc au mois de Mars.Lot 2: 200 tonnes de riz blanc au mois d'Avril.Lot 3: 100 tonnes de riz blanc au mois de Mai.Lot 4: 451 tonnes de riz blanc au mois de Juin et Juillet.Réf.: lettre n°022/CPMP/CAAM reçue le 28 Février 2023.	Fournitures	Entente Directe	Non conforme
3	CPMP CAAM	CAAM	0220/F/005/CPMP/CAAM/ CAAM/2023	ACQUISITION DE 242 TONNES DE RIZ BLANC	Fournitures	Entente Directe	Non conforme
4	CPMP CAAM	CAAM	0231/F/006/CPMP/CAAM/ CAAM/2023	ACQUISITION OF 99 750 YELLOW JERRYCAN CONTAINING EACH 20 L OF PALM OIL (75 containers)	Fournitures	Entente Directe	Non conforme
5	CPMP CAAM	CAAM	0232/F/007/CPMP/CAAM/ CAAM/2023	FOURNITURE DE 400000 L DE PROPANYL ET 100000 L DE 2-4D	Fournitures	Entente Directe	Non conforme
6	CPMP CAAM	CAAM	0100/F/001/CPMP/CAAM/ CAAM/2023	Acquisition de 25.000 Tonnes +/- 5% d'urée 46%	Fournitures	Entente Directe	Non conforme
7	CPMP CAAM	CAAM	0199/F/004/CPMP/CAAM/ CAAM/2023	FOURNITURE DE 10.000 TONNES +/-5% de DAP 18-46 ET DE 3.000 TONNES +/-5% de NOK 9-23-30	Fournitures	Entente Directe	Non conforme

N°	CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	situation
1	CPMP MS	Centre Hospitalier de Nouadhibou	0621/F/016/CPMP/MS/CHN/2023	Fourniture, installation et mise en service des équipements de traumatologie au profit du CNH.	Fournitures	Appel Offres	conforme
2	CPMP MS	CHME	0844/F/018/CPMP/MS/CHME/2023	fourniture installation et mise en service d'un tube scanner au profit du CHME.	Fournitures	Appel Offres	conforme
3	CPMP MS	MS	1056/F/026/CPMP/MS/MS/2023	Fourniture installation et mise en service des équipements du Bloc Opératoire destinés au nouveau centre Hospitalier de Selibaby(LOT 4)	Fournitures	Appel Offres	conforme
8	CPMP MS	MS	0491/T/014/CPMP/MS/MS/2023	Travaux de Construction deux abris pour les chambres froides à Seilibaby et Aioun.	Travaux	Consultation	conforme

N°	CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	situation
9	CPMP MS	Direction des Infrastructures de Matériel et de la Maintenance	0019/F/001/CPMP/MS/DIMM/2023	Acquisition de pièces de rechange y compris les compresseurs pour 16 centrales d'Oxygène	Fournitures	Entente Directe	conforme
10	CPMP MS	MS	0031/PI/002/CPMP/MS/MS/2023	Assistance technique à l'Unité de Gestion du Projet de construction et d'équipement du Centre Hospitalier du Roi Salman Ben Abdel Aziz à Nouakchott;Réf. : lettre n°109/CPMP/MESRSTIC/P reçue le 27 septembre 2022.	Prestations intellectuelles	Entente Directe	conforme
11	CPMP MS	MS	0375/S/012/CPMP/MS/MS/2023	Maintenance préventive et curative des équipements d'imagerie médicale dans les hôpitaux suivants: CH KIFFA, CH ROSSO, CH ZOUERATE, CH NDB, CH KAEDI, CH AMITIE et CH BOGHE;Réf. lettre n°172 CPMP/MS/P reçue le 22 mars 2023.	Services	Entente Directe	conforme
12	CPMP MS	MS	1045/F/020/CPMP/MS/MS/2023	Fourniture installation et mise en service des équipements d'Ophtalmologie, de Stomatologie et d'ORL destinée au nouveau centre Hospitalier de Selibaby(LOT5)	Fournitures	Appel Offres	conforme
13	CPMP MS	MS	1536/F/029/CPMP/MS/MS/2023	Acquisition d'un lot de boites d'instruments de neuroendoscopie, de bronchoscopie adulte et pédiatrique et de vidéolaryngoscopie au profit du Centre Hospitalier des Spécialités (CHS-Nouakchott).	Fournitures	Entente Directe	conforme
14	CPMP MS	MS	1538/F/031/CPMP/MS/MS/2023	Acquisition de 2 appareils d'électroneurophysiologie comportant un appareil d'ElectroNeuroMyoGraphie (ENMG) et un autre de vidéo ElectroEncephaloGraphie (EEG)	Fournitures	Entente Directe	conforme
15	CPMP MS	MS	1539/T/032/CPMP/MS/MS/2023	Revêtement du sol de réanimation en PVC souple(gerflex ou gerlfloor)	Travaux	Entente Directe	conforme
16	CPMP MS	MS	1540/F/033/CPMP/MS/MS/2023	Réhabilitation de toute l'électricilé avec acquisition et installation d'une centrale de traitement d'air médicalisé et climatisé et revetement du sol de la réanimation en PVC	Fournitures	Entente Directe	conforme
17	CPMP MS	MS	1690/F/035/CPMP/MS/MS/2023	Fourniture des tests rapide paludisme	Fournitures	Entente Directe	conforme
18	CPMP MS	MS	1535/F/028/CPMP/MS/MS/2023	Cornpartimentation en sept box transparents de la réanimation avec tous leurs équipements complets aux normes internationales, fourniture, installation d'une centrale containerisée de 40 pieds à oxygène	Fournitures	Entente Directe	conforme

Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement	observation
Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux	1471/PI/005/CPMP/ETR-ML/ETR-ML/2023	Marché de Supervision et du suivi travaux d'extension des infrastructures scolaires du fondamental et du secondaire / LOT 4 (BRAKNA)	Prestations intellectuelles	Appel Offres	1914000,00	Budget État	conforme

N°	CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Situation
1	CPMP ETER	Direction d'Approvisionnement	0721/F/009/CPMP/ETER/DAP/2023	Fourniture de 2000 m3 de Graviers Concassés	Fournitures	Appel Offres	conforme
2	CPMP ETER	l'Établissement des Travaux d'Entretien Routier	2240/F/034/CPMP/ETER/ETER/2023	Fourniture de véhicules de livraison et de service	Fournitures	Appel Offres	Conforme
3	CPMP ETER	Direction d'Approvisionnement	0715/F/003/CPMP/ETER/DAP/2023	Fourniture de Carburent (2150000 L de Gasoil et 620000 L de Kérosène)	Fournitures	Appel Offres	Conforme
4	CPMP ETER	Direction d'Approvisionnement	0716/F/004/CPMP/ETER/DAP/2023	Fourniture de 4000 T de Bitume	Fournitures	Appel Offres	Conforme
5	CPMP ETER	Direction d'Approvisionnement	0790/F/010/CPMP/ETER/DAP/2023	Fourniture de 4094 Tonnes de Bitume	Fournitures	Appel Offres	Conforme
6	CPMP ETER	Direction des Travaux	0669/T/001/CPMP/ETER/DTX/2023	Construction de radiers dans la zone de Timinit (Tronçon Ras Taref - Tidjikdja)	Travaux	Entente Directe	Conforme
7	CPMP ETER	Direction des Travaux	0674/T/002/CPMP/ETER/DTX/2023	Construction des dalots e radiers du devis	Travaux	Entente Directe	Conforme
8	CPMP ETER	l'Établissement des Travaux d'Entretien Routier	1592/T/021/CPMP/ETER/ETER/2023	Travaux de réalisation des dalots du Programme de Désenclavement.	Travaux	Entente Directe	Conforme

N°	CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	situation
1	CPMP CSA	CSA	1844/F/062/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture des équipements des Activités Génératrices de Revenu-AGR	Fournitures	Appel Offres	conforme
2	CPMP CSA	CSA	0086/T/008/CPMP/CSA/CSA/2023	LOT N°6: La Construction d'un HANGAR de 30.000 Tonnes à Rosso, de deux hangars de 1.000 tonnes à Keurmacene, de deux hangars de 1.000 tonnes à N'Teikane et d'un hangar de 300 tonnes à Ouad Naga.	Travaux	Appel Offres	conforme
3	CPMP CSA	CSA	0354/F/023/CPMP/CSA/CSA/2023	La fourniture de 2000 TONNES d'huile vegetale destinée au programme TEMWINE LOT N2	Fournitures	Appel Offres	conforme
4	CPMP CSA	CSA	1841/S/059/CPMP/CSA/CSA/2023	Services d'entretien et de nettoyage du siège du CSA	Services	Consultation	conforme
5	CPMP CSA	CSA	0383/F/025/CPMP/CSA/CSA/2023	Acquisition des pneumatiques, du matériel et des produits d'entretien	Fournitures	Consultation	conforme
6	CPMP CSA	CSA	1641/F/055/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture de matériels d'abris et de produits d'hygiène.	Fournitures	Consultation	conforme
7	CPMP CSA	CSA	0142/F/010/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture de 16160 cartons de 50 boites de 125 gr de sardine destinée à l'opération RAMADAN 2023 et rendue aux magasins du CSA à Nouakchott;	Fournitures	Entente Directe	conforme
8	CPMP CSA	CSA	0239/F/016/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture de 3200 caisses de 96 boites de lait évaporé	Fournitures	Entente Directe	conforme
9	CPMP CSA	CSA	0263/F/020/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture de 1120 tonnes de pommes de terre et 1120 tonnes d'oignons	Fournitures	Entente Directe	conforme
10	CPMP CSA	CSA	1842/F/060/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture de 3205 tonnes de riz mauritanien.	Fournitures	Entente Directe	conforme
11	CPMP CSA	CSA	1843/F/061/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture de3.205 tonnes de riz Mauritanien conclu par entente directe avec le fournisseur	Fournitures	Entente Directe	conforme
12	CPMP CSA	CSA	1881/F/063/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture de 3204 tonnes de riz Mauritanien.	Fournitures	Entente Directe	conforme
13	CPMP CSA	CSA	1967/F/067/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture de 480 tonnes de riz Mauritanien	Fournitures	Entente Directe	conforme
14	CPMP CSA	CSA	1968/F/069/CPMP/CSA/CSA/2023	La fourniture de 300 tonnes de riz Mauritanie	Fournitures	Entente Directe	conforme
15	CPMP CSA	CSA	2122/F/070/CPMP/CSA/CSA/2023	La fourniture de 1775 tonnes de riz mauritanien	Fournitures	Entente Directe	conforme
16	CPMP CSA	CSA	2123/F/071/CPMP/CSA/CSA/2023	La fourniture de 250 tonnes de riz Mauritanien	Fournitures	Entente Directe	conforme
17	CPMP CSA	CSA	2124/F/072/CPMP/CSA/CSA/2023	La fourniture de 800 tonnes de riz Mauritanien	Fournitures	Entente Directe	conforme
18	CPMP CSA	CSA	2239/F/074/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture de700 tonnes de riz mauritanien.	Fournitures	Entente Directe	conforme

ANNEXE 3 : LISTE DES MARCHES NON CONFORME

N°. Marché	Objet	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Situation
2040/F/054/CPMP/MET/AROTR/2023	Acquisition de cinq (05) ponts bascules de pesage	Appel d'offres ouvert	Fourniture	9 934 100	Non conforme
1211/PI/040/CPMP/MET/DTI/2023	Contrôle et suivi des travaux de construction de l'Aéroport de Lemgheity	Entente directe	Prestation intellectuelle	26 308 800	Non conforme
0270/T/21/CPMP-MTI/DTI/2023	Travaux de construction et d'aménagement des axes de route à Nouakchott	Entente directe	Travaux	725 228 413	Non conforme
0416/PI/025/CPMP/MET/DT/2023	Contrôle et suivi des travaux de réhabilitation et élargissement de la route Nouakchott – Boutilimit lot 3	Entente directe	Prestation intellectuelle	7 115 055	Non conforme
0030/S/007/CPMP/MET/LNTP/2023	Location de véhicules pour la mission de contrôle des voiries Aleg-Maghtaa Lehjar-Rosso (n°3)	Consultation simplifiée	Service courant	5 191 000	Non conforme
0028/S/005/CPMP/MET/LNTP/2023	Location de véhicules pour la mission de contrôle des voiries Aioun-Kiffa-Atar et Tidjkja (N°1)	Consultation simplifiée	Service courant	8 305 600	Non conforme
0029/006/CPMP/MET/LNTP/2023	Location de véhicules pour la mission de contrôle des voiries Nebaghiya-Boutilimit (N°2)	Consultation simplifiée	Service courant	3 716 640	Non conforme
0415/PI/024/CPMP/MET/DTI/2023	Contrôle et suivi des travaux du projet Nouakchott Mobilités Horizon 2026	Entente directe	Prestation intellectuelle	16 843 200	Non conforme
1058/T/035/CPMP/MET/2023	Travaux de Programme complémentaire des voiries de Nouakchott 2023	Entente directe	Travaux	598 112 512	Non conforme
0221/F/013/CPMP/MET/ANAC/2023	Projet de marché d'entente directe pour la fourniture et l'installation de 03 machines soutes d'inspections par rayon X International de Nouakchott Oumtounsy	Entente directe	Fourniture	5 550 000	Non conforme
0019/T/004/CPMP/MET/MET/2023	Travaux de construction de route Achemim-N'beiket Lehwach, LOT n°2 : Hassi Tejekanet-N'beiket Lehwach (58Km)	Appel d'offre ouvert	Travaux	541 203 190	Non conforme
Avenant n°01 au Marché n°0523/PI/012/CMDMET/2020	Contrôle et suivi des travaux de construction de la voirie de Sélibaby 2020	Avenant	Prestation intellectuelle	9 372 800	Non conforme
Avenant n°01 au marché n°395/T/013/CPMP/MET/2021	Prolongation du délai d'exécution des travaux complémentaires et mise en conformité aux normes des spéciations techniques des matériaux de graves naturelles à utiliser en couche de fondation	Avenant	Travaux	12 798 597	Non conforme

N°. Marché	Objet	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Situation
0346/F/027/CPMP/MA/DPV/2023	Acquisition 90 tonnes de pesticide micro-granulé (Lot 2)	Appel d'offres ouvert	Fourniture	17 100 000	Non conforme
0358/030/CPMP/MA/DPV/2023	Acquisition de 100 tonnes de pesticide poudre contre les sautereaux (Lot 1)	Appel d'offres ouvert	Fourniture	19 350 000	Non conforme
1109/F/058/CPMP/MA/DAR/2023	Fourniture et pose de matériel de clôture en fil barbelé et accessoire (Lot 2)	Appel d'offres ouvert	Fourniture	39 011 088	Non conforme
0438/F/CPMP/MA/PRODEFI/2023	Acquisition de matériels de CECI	Appel d'offres ouvert	Fourniture	3 080 620	Non conforme

N°. Marché	Objet	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Situation
1805/F/076/CPMP/MA/P2RS/2023	Fourniture de l'approvisionnement initial de 16 boutiques dans les communes de : Boubacar ben Amer (Amezowzev et Leghleib), Tamourt Ennaj (Teintan et Khneig teboute), Soudoud (Tiguengaye et Ewenete ar), Kankossa (Lemgeitti, Dveia, Kelebele et Agmamine2), Azgueilim (Azguelim1 et Azgueilim2), Dar el Avia (Diakre et, Bowde) et Tekane (Regroupement Koundy 3 et Nasra1)	Appel d'offres ouvert	Fourniture	9 830 400	Non conforme
0500/PI/041/CPMP/MA/PAD/SAM/2023	Etudes techniques (APS, APD et DAO) pour la réhabilitation de 15 barrages dans les Moughata de Barkeol, Kankossa, Maghta Lahjar, Male, Mbout et de Monguel	SFQC	Prestation intellectuelle	5 740 000	Non conforme
0240/T/015/CPMP/MA/PARIIS/2023	Travaux d'aménagement du PIV Farray BROSS au Trarza-lot 1	Appel d'offres ouvert	Travaux	23 194 070	Non conforme

N°. Marché	Objet	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Situation
04/CME-SNDE/2023	Acquisition du matériel d'exploitation de la SNDE – Lot n°3 : Matériel d'intervention	Appel d'offres ouvert	Fourniture	4 751 433	Non conforme
01/CME/2023-SANDE	L'acquisition et la pose d'un poste maçonné équipé et d'un TGBT pour les besoins du raccordement à la ligne haute tension sécurisé de l'unité compacte de traitement de 200 m3/H en cours de réalisation et de l'unité de traitement d'eau existante à Rosso	Consultation simplifiée	Fourniture	5 673 309	Non conforme

N°. Marché	Objet	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Situation
1972/PI/012/CPMP/2023	Suivi et contrôle des travaux d'aménagement du Centre d'Enfouissement Technique de Nouakchott à Tivirit	Entente directe	Prestations intellectuelles	4 346 996	Non-conforme
280/S/006/CPMP/RN/2023	Suivi et contrôle des travaux d'aménagement du Centre d'Enfouissement Technique de Nouakchott à Tivirit	Sélection fondée sur la qualification de consultants	Prestations intellectuelles	7 038 000	Non conforme

N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Situation
1407/T/001/CPMP/SMCP/SMCP/2023	Appel d'offres ouvert	Travaux	4 798 000 MRU TTC	Non-conforme

N°. Marché	Objet	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Situation
1032/F/001/CPMP/MASEF-MA/EO/MASEF/2023	Fourniture de matériel technique d'aide à la mobilité aux personnes en situation d'handicap	Appel d'offre ouvert	Fourniture	4 688 720	Non conforme
0445/F/016/CPMP/MASEF/CFPSESH/2023	Fourniture de produits alimentaires au profit des centres et ses unités régionales	Consultation simplifiée	Fourniture	2 471 120	Non conforme

N°. Marché	Objet	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Situation
1574/T/053/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023	Exécution des travaux de réalisation de trois barrages dans la Willaya du Hodh Echarghi (Lot 1)	Appel d'offres ouvert	Travaux	74 587 456	Non-conforme
1575/T/054/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023	Exécution des travaux de réalisation de trois barrages dans les Willayas du Gorgol et du GUIDIMAGHA (Lot 3)	Appel d'offres ouvert	Travaux	122 342 450	Non-conforme
0619/PI/024/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023	Mission de suivi des travaux de construction d'école fondamentale du collège de Beribave, l'école fondamentale de Hassi Etile et le Lycée de Bousteila au Hodh Echargui (Lot 2)	SFQC	Prestation intellectuelle	1 530 000	Non-conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
ANRPTS	1549/F/005/CPMP/ANRPTS/ANRPTS/2023 Relatif à l'acquisition des véhicules pour la direction générale	AOO	Fournitures	2 100 000	DEK MOTORS	Non-Conforme
ANRPTS	0154/F/001/CPMP/ANRPTS/ANRPTS/2023 relatif à la fourniture de 100 000 (cent mille) passeports.	Entente directe	Fournitures	49 987 000	IDEMIA Identity et Securit, France	Non-Conforme
ANRPTS	Marché 0792/F/003/CPMP/ANRPTS/ANRPTS/2023 relatif à la fourniture de1500 000 extraits d'état Civil	Entente directe	Fournitures	18 639 000	TAHALOUF	Non-Conforme
ANRPTS	Marché 1519/F/004/CPMP/ANRPTS/ANRPTS/2023 relatif à la fourniture de 100 000 (cent mille) passeports.	Entente directe	Fournitures	56 026 984	IDEMIA Identity et Securit, France	Non-Conforme
ANRPTS	Marché 2382/F/012/CPMP/ANRPTS/ANRPTS/2023 relatif à l'acquisition des stations biométriques et Maintenance des Machines de production Mulbauer en plus de 15 à 20 milles Cartes en polycarbonate	Entente directe	Fournitures	4 234 000	WIN SERVICES	Non-Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
MAADEN	0243/T/002/CPMP/MAADEN/MAADEN/2023	Entente Directe (ED)	Travaux	176 51 6 192 MRU TTC	Etat-major Général des Armées	Non Conforme
MAADEN	2141/F/004/CPMP/MAADEN/MAADEN/2023	Consultation Simplifié	Fournitures	5 973 000 MRU TTC	SOMA TP & SM- SARL	Non conforme
MAADEN	2142/F/005/CPMP/MAADEN/MAADEN/2023	Consultation Simplifié	Fournitures	13 968 000 MRU TTC	SMCIP-SARL	Non conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
EHT	1007/F/001/CPMP/MESRSMCIAT/EHT/2023 Acquisition de deux (2) véhicules d'exploitation : un bus et un véhicule tout-terrain station Wagon	Appel d'offres	Fournitures	5 930 000	SODRA MOTORS	Non Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
ANESP	0900/T/019/CPMP/ANESP/ANESP/2023 Travaux de construction des infrastructures scolaires en vingt et un (21) Lots Lot n°14 Travaux de construction des infrastructures d'une école de 4 SDC a Oumoul Ghoura/ Ouad Naga/ Trarza	AOO	Travaux	10 789 795	Ets MCERE	Non conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
MTNIMA	Marché n°2192/PI/006/CPMP/MTNIMA/MTNIMA/2023 portant Mise en place d'un système de gestion électronique des correspondances GEC (PHASE 1)	Appel d'Offres Ouvert National	Services	11 133 227	GEKA TELECOM	Non-Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
SMH	Marché n°0807/F/005/CPMP/SMH/SMH/2023 portant fourniture de trois (03) véhicules tout terrain 4*4 station wagon Lot N°3	Appel d'Offres Ouvert	Fourniture	6 042 000	Groupement LOCAS/XV CONSULT	Non-Conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
MIDEC	Marché N°1951/F/052/CPMP/MIDEC/RA/2023 portant Acquisition d'un chargeur 5 à 7 tonnes au profit de l'Assaba	Appel d'Offres Ouvert	Fourniture	3 937 000	GEPIMEX Sarl	Non-Conforme
	Marché N°1683/T/040/CPMP/MIDEC/RGUI/2023 portant Construction d'un terrain de sport à ould Yenge, Ghabou, Wompou, Parking de PC du lycée 2 de Sélibaby au profit de la Région de Guidimakha	Appel d'offres Ouvert	Travaux	6 396 148	Ets SORAYA	Non-Conforme
	Marché N°1955/F/056/CPMP/MIDEC/RGR/2023 portant Acquisition d'engins pour brigade rurale en deux lots distincts au profit de la région du Brakna Lot 1 : Engins Agricoles	Appel d'Offres Ouvert	Fourniture	12 887 000	GEPIMEX Sarl	Non-Conforme
	Marché N°1481/F/033/CPMP/MIDEC/RGM/2023 portant Acquisition de matériel agricole au profit de la Région du Guidimakha Lot N°1	Appel d'Offres Ouvert	Fourniture	7 919 000	Transit SMA-Sarl	Non-Conforme
	Marché N°131/F/006/CPMP/MIDEC/RHC/2023 portant Fourniture de matériels de protection des cultures	Consultation Simplifiée	Fourniture	2 353 150	AGRIPROD	Non-Conforme
	Marché N°1080/F/025/CPMP/MIDEC/RG/2023 portant Acquisition d'autres biens mobiliers au profit de la Région du Gorgol	Consultation Simplifiée	Fourniture	5 550 000	ETS RAJA Sarl	Non-Conforme
	Marché N°0451/F/021/CPMP/MIDEC/RHG/2023 portant Fourniture des équipements solaires pour les Puits	Consultation Simplifiée	Fourniture	3 204 400	ETS SIDI MED HAYMEDATT	Non-Conforme
	Marché N°371/T/017/CPMP/MIDEC/RHC/2023 portant Réalisation des forages et équipements d'exhaure	Consultation Simplifiée	Travaux	5 273 300	AHMEDIYA RIM Sarl	Non-Conforme
	Marché N°1864/F/043/CPMP/MIDEC/2023 portant Habillement du personnel du MIDEC	Consultation Simplifiée	Fourniture	2 799 312	SMG Sarl	Non-Conforme
	Marché N°1865/F/044/CPMP/MIDEC/MIDEC/2023 portant Impression des Recueils et Manuels au profit du MIDEC	Consultation Simplifiée	Fourniture	3 995 000	GEPIMEX	Non-Conforme
	Marché N°1862/F/041/CPMP/MIDEC/DGET/2023 portant Fourniture de Matériel de bureau au profit de la DGCT/MIDEC	Consultation Simplifiée	Fourniture	3 495 080	ETS SAMB	Non-Conforme
	Marché N°1091/F/026/CPMP/MIDEC/RHC/2023 portant Acquisition d'autres biens mobiliers et des petits travaux au profit de la Wilaya du Hodh CHARGUI	Consultation Simplifiée	Fourniture	4 999 716	HFC Sarl	Non-Conforme

	Marché N°01863/F/042/CPMP/MIDEC/MIDEC/2023 portant Modernisation des processus et procédures de travail au profit du MIDEC	Consultation Simplifiée	Fourniture	2 946 400	Ets EL WAFA SOFT	Non-Conforme
	Marché N°0130/F/005/CPMP/MIDEC/RHG/2023 portant Fourniture d'un lot de pompes solaires	Consultation Simplifiée	Fourniture	2 895 360	NESMA GROUP	Non-Conforme
	Marché N°1567/F/037/CPMP/MIDEC/RGM/2023 portant Fourniture et pose du matériel pour l'électrification du siège de la Région du Guidimakha	Consultation Simplifiée	Fourniture	2 922 000	ETS TMJM	Non-Conforme
	Marché N°1566/F/036/CPMP/MIDEC/RGM/2023 portant Acquisition de matériels informatique, mobiliers de bureaux et un groupe électrogène au profit de la Région du Guidimakha	Consultation Simplifiée	Fourniture	3 976 364	ETS TMJM	Non-Conforme

N°	CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Situation
3	CPMP CAAM	CAAM	0220/F/005/CPMP/CAAM/ CAAM/2023	ACQUISITION DE 242 TONNES DE RIZ BLANC	Fournitures	Entente Directe	Non conforme
4	CPMP CAAM	CAAM	0231/F/006/CPMP/CAAM/ CAAM/2023	ACQUISITION OF 99 750 YELLOW JERRYCAN CONTAINING EACH 20 L OF PALM OIL (75 containers)	Fournitures	Entente Directe	Non conforme
5	CPMP CAAM	CAAM	0232/F/007/CPMP/CAAM/ CAAM/2023	FOURNITURE DE 400000 L DE PROPANYL ET 100000 L DE 2-4D	Fournitures	Entente Directe	Non conforme
6	CPMP CAAM	CAAM	0100/F/001/CPMP/CAAM/ CAAM/2023	Acquisition de 25.000 Tonnes +/- 5% d'urée 46%	Fournitures	Entente Directe	Non conforme
7	CPMP CAAM	CAAM	0199/F/004/CPMP/CAAM/ CAAM/2023	FOURNITURE DE 10.000 TONNES +/-5% de DAP 18-46 ET DE 3.000 TONNES +/-5% de NOK 9-23-30	Fournitures	Entente Directe	Non conforme

N°	CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Situation
4	CPMP MS	MS	1220/F/027/CPMP/MS/MS/2023	Fourniture installation et mise en service d'équipements complémentaires destines au CHMEo	Fournitures	Consultation	Non conforme
5	CPMP MS	INAYA	0212/T/004/CPMP/MS/INAYA /2023	La réhabilitation des travaux de construction de Quatre salles d'hébergement pour des maternités prioritaires lot (Tintane , Ain VARBA ; G Teidouma)	Travaux	Consultation	Non conforme
6	CPMP MS	Projet d'appui au système de santé	0213/T/005/CPMP/MS/INAYA /2023	La réhabilitation des travaux de construction de Quatre salles d'hébergement pour des maternités Lot : 1 (Khabou, Gouraye, Doueirara, Oum lahbal)	Travaux	Consultation	Non conforme
7	CPMP MS	Projet d'appui aux services de la santé maternelle et néonatale	1829/S/037/CPMP/MS/MRT-1035/2023	Location de véhicules 4x4 pickup pour la mise en œuvre des activités de formation de sensibilisation et de supervision programmées dans le cadre du projet MRT_1035	Services	Consultation	Non conforme

N°	CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Situation
1	CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	1904/T/027/CPMP/SOMELEC/SOMELEC /2023	Projet de l'électrification des localités de bougara Rachid et Bogadoum relevents de la Moughata de Kiffa les localites de sani et sani Dar Naim relevants la Moughata de Konkoussa	Travaux	Appel Offres	Non conforme
2	CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	0595/T/005/CPMP/SOMELEC/SOMELEC /2023	Travaux de Projet d'extension des Réseaux MT dans la Zone Sud - Est de la Mauritanie - Réalisation Clés en Main d'une Boucle 33 kV entre Kaédi et sélibabi et Postes Associés - Lot 1 Extension du poste 90/33kv de Kaédi Construction des lignes 33 kv et postes associés.	Travaux	Appel Offres	Non conforme
3	CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	0596/T/006/CPMP/SOMELEC/SOMELEC /2023	Projet d'extension des réseaux MT dans la zone Sud-Est de la Mauritanie. Réalisation clés en main d'une boucle 33 KV entre Kaédi et Sélibabi et postes associés .Lot 02: Réseaux et branchement BT .	Travaux	Appel Offres	Non conforme
4	CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	0600/F/010/CPMP/SOMELEC/SOMELEC /2023	La fourniture du matériel de l'éclairage public destiné aux villes de Nouakchott, Nouadhibou et Kiffa	Fournitures	Appel Offres	Non conforme
5	CPMP SOMELEC	SOMELEC	17/CPMP/SOMELEC/CMI/2023	Marché N°17/CMI/2023 portant sur la fourniture et l'installation des équipements électrique destinés à l'électrification des localités de Zeglan à Brakna	Travaux	Appel Offres	Non conforme
6	CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	1892/T/017/CPMP/SOMELEC/SOMELEC /2023	Projet de l'électrification des localités des Zeghlan à Brakna, Fam Lekhdheiratt, Bellewar et Aghorate à l'Assaba.	Travaux	Appel Offres	Non conforme
7	CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	1900/T/023/CPMP/SOMELEC/SOMELEC /2023	Travaux pour l'électrification des localités relevant de rosso.	Travaux	Appel Offres	Non conforme
8	CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	1902/T/025/CPMP/SOMELEC/SOMELEC /2023	Projet de l'électrification des localités de Rchid, Lehweitat relevents de la Moughata de Tidjekja, les localités de Elmecherae, Ntitam et Dar Essalam relevants de la Moughata de Moudjria	Travaux	Appel Offres	Non conforme
9	CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	2492/T/038/CPMP/SOMELEC/SOMELEC /2023	Raccordement électrique du port N'Diago.	Travaux	Appel Offres	Non conforme
10	CPMP SOMELEC	SOMELEC	06/CPMP/SOMELEC/CMI/2023	projet d'avenant n°01 au marché n°06/CMI/2023 portant sur le projet d'extension des reseaux MT dans la zone Sud-Est de la Mauritanie (lot2:reseaux et branchement BT)	Travaux	Avenant	Non conforme
11	CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	0594/PI/004/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023	Contrat de service de consultant pour l'assistance en passation des marchés et supervision de l'exécution des contrats	Prestations intellectuelles	Consultation	Non conforme
12	CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	1906/F/029/CPMP/SOMELEC/SOMELEC /2023	Livraison de deux véhicules Pick-Up	Fournitures	Consultation	Non conforme
13	CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	0602/PI/012/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023	CONTRAT POUR SERVICES DE CONSULTATION : PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE MOUDOUN	Prestations intellectuelles	Entente Directe	Non conforme

Autorité contractante	N°. Marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire	SITUATION
Centre d'Achat des Médicaments Equipements et Consommables Médicaux	0114/F/001/CPMP/CAMEC/CAMEC/2023 Achat de médicaments. Trimestre 1 (T1) Réf. lettre n°002/CPMP/CAMEC/P reçue le 24 janvier 2023.	ED	Fournitures	18527120,00	EPDIS. TEL : 33(0) 232184700	Non conforme
Centre d'Achat des Médicaments Equipements et Consommables Médicaux	0114/F/001/CPMP/CAMEC/CAMEC/2023 Achat de médicaments. Trimestre 1 (T1) Réf. lettre n°002/CPMP/CAMEC/P reçue le 24 janvier 2023.	ED	Fournitures	20543952,00	EPDIS. TEL : 33(0) 232184700	Non conforme

Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Source de Financement	observation
Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux	1218/F/003/CPMP/ETR-ML/ETR ML/2023	Fourniture de fer a Bêton a Kiffa dans le cadre des travaux l'aménagement d'une place publique a ladite ville	Fournitures	Consultation	2241131,00	Budget État	Non conforme

CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	observation
CPMP PANPA	Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié	1938/F/002/CPMP/PANPA/PANPA/2023	L'acquisition de quatre véhicules	Fournitures	Appel Offres	4984052,00	Non conforme
CPMP PANPA	Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié	1942/F/003/CPMP/PANPA/PANPA/2023	Sureté et sécurité de l'installation portuaire de Nouakchott	Fournitures	Entente Directe	9950112,00	Non conforme

N°	CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Situation
1	CPMP DPEF	Projet d'Appui aux Secteurs de l'Education de Base	1380/F/014/CPMP/DPEF/PASEB-2/2023	Fourniture de cuves d'eau pour écoles fondamentales dans les régions d'intervention du PASEB 2	Fournitures	Appel Offres	Non-conforme
2	CPMP DPEF	Direction des Projets Education-Formation	1714/T/017/CPMP/DPEF/AFD/2023	Construction d'un Collège Toujounine 9 (Nouakchott)	Travaux	Appel Offres	Non-conforme

N°	CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Situation
3	CPMP DPEF	Direction des Projets Éducation - Formation	296/1379/CPMP/DPEF /PASEBII/2023	marché n°296/1379/CPMP/DPEF/PASEBII/2023,relatif à l'Acquisition des unités informatiques complets pour les COGES,portant sur la correction d'une erreur sur le montant du marché	Fournitures	Avenant	Non-conforme
4	CPMP MAEPSP	DPEF	1089/F/010/CPMP/DPEF/DPEF/2023	Acquisition en deux lots d'équipements au profit de l'EETFP de Nouadhibou LOT1	Fournitures	Appel Offres	Non-conforme
5	CPMP MAEPSP	DPEF	0965/T/008/CPMP/DPEF/PAFTP/2023	Avenant N°00./T/040/T/CPDM/MEF/2022, RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE PROFESSIONNEL ET DES BÄTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS.	Travaux	Avenant	Non-conforme
6	CPMP MAEPSP	DPEF	0124/T/001/CPMP/DPEF/DPEF/2023	Construction du collège de Tweivende ATAR.Réf.:Lettre n°007/CPMP/DPEF reçue le 09 Mars 2023	Travaux	Consultation	Non-conforme

ANNEXE 4: LISTE DES MARCHES NON-AUDITABLE

CPMP	N°. Marché	Objet	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Situation
MET	0011/F/011/CPMP/MET/2023	Acquisition d'un Jet « Avion » Présidentiel	Entente directe	Fourniture	923 150 000	A exclure du champ du code des marchés publics
	Marché sans numéro	Construction de la route Tidjikja – Tichit (Route en Terre améliorée)	Entente directe	Travaux	62 215 672	Non auditable
	2120/PI/056/CPMP-MET/2023	Contrôle des travaux de construction de la route Atar-Chinguetti	SFQC	Prestation intellectuelle	48 734 177	Non auditable
	0170/PI/012/CPMP/MET/DCP/2023	Contrôle et suivi des travaux de pavage de certains axes à Nouakchott et à l'intérieur du pays	Entente directe	Prestation intellectuelle	25 793 760	Non auditable
	1979/F/053/CPMP/MET/MET/2023	Acquisition de matériel pour le compte du MET	Entente directe	Fourniture	250 000 000	Non auditable
	0007/T/001/CPMP/MET/MET/2023	Marché relatif aux travaux de construction de la route ACHEMIM-NBEKET LAHWACH LOT1	Appel d'offres ouvert	Travaux	395 555 680	Non auditable
MAADEN	0090/T/001/CPMP/MAADEN/MAADEN/2023	Mise en place d'une base de vie à Tevragh Zeina dans la Zone de TAMAYA	Consultation Simplifié	Travaux	6 800 170	Non auditable
MENRSE	Marché N°0788/F/004/CPMP/MENRSE/DGE/2023	L'acquisition en un seul lot de la craie blanche et de couleur au profit des établissements scolaires.	Appel Offres	Fournitures	9 986 740	Non auditable
	Marché N°1029/F/007/CPMP/MENRSE/MENRSE/2023	L'acquisition des uniformes scolaires au profit des élèves du fondamental (Lot2)	Appel Offres	Fournitures	34 874 384	Non auditable
	Marché N°0506/F/003/CPMP/MENRSE/IPN/2023	Fourniture et acquisition des produits d'imprimerie au profit de l'IPN	Consultation	Fournitures	6 178 000	Non auditable
	Marché N°2067/S/008/CPMP/MENRSE/MENRSE/2023	ED pour la conception, l'élaboration et la mise en service de l'application MOUDERISS et l'acquisition du matériel des cartes professionnelles	Entente Directe	Services	4 500 000	Non auditable
MPME	Marché N°2332/S/018/CPMP/MPME/DGN/2023	portant Réalisation de l'audit des Sociétés de Distribution du Gaz Butane	Avis à Manifestations d'Intérêts +DP (SFQC)	Prestations Intellectuelles (PI)	8 056 545	Non-Auditable
	Marché N°0107/PI/003/CPMP/MPME/PADG/2023	portant Assistance et conseil pour la primo notation de la République Islamique de Mauritanie	Avis à Manifestations d'Intérêts +DP (QC)	Prestations Intellectuelles (PI)	9 706 543	Non-Auditable
MIDEC	1192/PI/028/CPMP/MIDEC/DGCT/2023	Sélection des consultants bureaux d'études pour appui a la maitrise d'ouvrage du programme DECLIC 2 HODHS AMO	Consultation	Prestations intellectuelles	6256840	Non-Auditable
	1144/F/027/CPMP/MIDEC/ANRPT/2023	Marche de fourniture de 900 MILLE cartes sécurisées	Entente Directe	Fournitures	145386000	Non-Auditable
CSA	0735/F/033/CPMP/CSA/CSA/2023	Fourniture de 3000 tonnes dhuile alimentaire destinees au Programme Temwine	Entente Directe	Fournitures	127575000	Non-Auditable
MHA	Marché N°117/S/070/CPMP-MHA/PSEA/2023	portant Mise en œuvre de l'approche d'intermédiation sociale (IMS) accompagnant la réalisation de latrines publiques Lot 4	Demande de Propositions	Prestations Intellectuelles	4 503 400	Non-Auditable
	Marché N°1880/PI/078/CPMP/MHA/UGPRD/2023	portant Contrôle des travaux du projet de renforcement et sécurisation de l'AEP de Nouakchott à partir du champ captant d'IDINI	Demande de Propositions	Prestations Intellectuelles	100 886 600	Non-Auditable
	Marché 0991/PI/063/CPMP/MHA/PSEA/2023	portant Travaux de renforcement du réseau AEP de la Ville de Kiffa	Appel d'offre ouvert International	Travaux	146 482 256	Non-Auditable

	Marché N°2151/F/090	portant Acquisition du matériel d'exhaure et accessoires (pompes immergées et accessoires lot1	Appel d'offres ouvert	Fournitures	13 400 000	Non-Auditable
	Marché N°1826/T/076/CPMP/MHA/DHB/2023	portant Travaux de construction des barrages d'Oum Nour et de Ghligue Tichilite dans la wilaya de Hodh Echargui	Appel d'offres Restreint	Travaux	31 548 822	Non-Auditable
	Marché N°1118/PI/071/CPMP/MHA/MHA/2023	portant Maîtrise d'œuvre de la composante d'actions rapides du « Projet d'Accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement dans les deux Hodhs, l'Adrar et le Tagant (2HAT)	Demande de Propositions	Prestations Intellectuelles	6 094 000	Non-Auditable
	Marché N°0176/PI/013/CPMP/MHA/MHA/2023	portant Contrôle et supervision des travaux du lot 14 du projet relatif à l'AEP des zones sud de Riyad-el aria	Demande de Propositions	Prestations Intellectuelles	13 792 440	Non-Auditable

ANNEXE 5 : LISTE DES MARCHES SOUMIS A L'AUDIT PHYSIQUE

N°	CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Délai	Source de Financement	site des travaux
1	CPMP CSA	CSA	0086/T/008/ CPMP/CSA/C SA/2023	LOT N°6: La Construction d'un HANGAR de 30.000 Tonnes à Rosso, de deux hangars de 1.000	Travaux	Appel Offres	115 252 120,00	240 j	Budget État	Rosso Keurmacene

N°	CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Délai	Source de Financement	site des travaux
				tonnes à Keurmacene, de deux hangars de 1.000 tonnes à N'Teikane et d'un hangar de 300 tonnes à Ouad Naga.						N'Taikane et Ouad Naga
2	CPMP ETER	Direction des Travaux	0669/T/001/ CPMP/ETER/ DTX/2023	Construction de radiers dans la zone de Timinit (Tronçon Ras Taref - Tidjikdja)	Travaux	Entente Directe	9 700 000,00	90 j	Budget État	Timinit (Ras Taref-Tidjikja)
3	CPMP ETER	Direction des Travaux	0674/T/002/ CPMP/ETER/ DTX/2023	Construction des dalots e radiers du devis	Travaux	Entente Directe	36 203 256,00	180 j	Budget État	
4	CPMP ETER	l'Établissement des Travaux d'Entretien Routier	1592/T/021/C PMP/ETER/E TER/2023	Travaux de réalisation des dalots du Programme de Désenclavement.	Travaux	Entente Directe	81 299 616,00	240 j	IDA;	
5	CPMP MAADE N	Société MAADEN Mauritanie	0243/T/002/ CPMP/MAAD EN/MAADEN /2023	Travaux et installation d'infrastructures pour l'exploitation artisanale de l'or.	Travaux	Entente Directe	176 516 192,00	365 j	Budget État	
6	CPMP MET	MET	0007/T/001/ CPMP/MET/ MET/2023	Marché relatif aux travaux de construction de la route ACHEMIM-NBEKET LAHWACH LOT1	Travaux	Appel Offres	395 555 680,00	600 j	FKDEA/RIM;	ACHEMIM-NBEKET LAHWACH
7	CPMP MET	MET	0019/T/004/ CPMP/MET/ MET/2023	Travaux de construction de route Achemim-N'beiket Lehwach, LOT n°2 : Hassi Tejekanet-N'beiket Lehwach (58Km).	Travaux	Appel Offres	541 203 190,00	600 j	BID;BID;	Hassi Tejekanet-N'beiket Lehwach
8	CPMP MET	Direction des Travaux d'Infrastructures	2121/T/057/C PMP/MET/D TI/2023	Construction de la route Atar-Chinguetty.	Travaux	Appel Offres	1 190 203 776,00	960 j	Budget État	Atar-Chinguetty
9	CPMP MET	MET	0097/T/009/ CPMP/MET/ MET/2023	Construction de la route en terre améliorée reliant Tidjikja-Tichitt.Réf : lettre	Travaux	Entente Directe	62 215 672,00	180 j	Budget État	Tidjikja-Tichitt

N°	CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Délai	Source de Financement	site des travaux
				N°026/CPMP/MET, reçue le 31 Janvier 2023.						
10	CPMP MET	l'Autorité de Régulation et d'Organisation des Transports Routiers	1550/T/048/ CPMP/MET/A ROTR/2023	Achèvement des travaux de construction de la gare routière de Nouadhibou et la construction d'une gare routière à la sortie de Nouakchott sur l'axe route de l'espoir:Construction de la gare de Nouakchott.	Travaux	Entente Directe	33 532 902,00	180 j	Budget État	Nouadhibou et Nouakchott
11	CPMP MET	MET	0270/T/021/ CPMP/MET/ MET/2023	Travaux de construction et d'aménagement des axes de route à Nouakchott.	Travaux	Entente Directe	725 228 413,00	240 j	Budget État	
12	CPMP MET	Direction des Travaux d'Infrastructure s	1058/T/035/ CPMP/MET/ DTI/2023	Travaux de programme complémentaire des voiries de Nouakchott-2023.	Travaux	Entente Directe	598 112 512,00	365 j	Budget État	Nouakchott
13	CPMP MET	Direction des Travaux d'Infrastructure s	1468/T/047/ CPMP/MET/ DTI/2023	Travaux du Programme de Désenclavement	Travaux	Entente Directe	349 689 696,00	365 j	Budget État	
14	CPMP MHA	UGPRN	0018/T/001/ CPMP/MHA/ UGPRN/2023	Réalisation des travaux de Boulenoir et la mise en place d'un système de télégestion-lot n°2.	Travaux	Appel Offres	304 085 504,00	730 j	FADES;FADES;	
15	CPMP MHA	UGPRN	0096/T/004/ CPMP/MHA/ UGPRN/2023	Réalisation de la nouvelle conduite d'adduction DN 800 mm et création d'un nouveau pôle de distribution à Nouadhibou- lot n°4.2	Travaux	Appel Offres	1 311 851 238,00	730 j	FADES;	Nouadhibou
16	CPMP MHA	UGPRN	0122/T/007/ CPMP/MHA/ UGPRN/2023	Réalisation de la nouvelle conduite d'adduction DN 800 mm de Boulenouar à Nouadhibou (PK 0 au PK 40)- Lot 4.1	Travaux	Appel Offres	820 422 592,00	600 j	IDA;	

N°	CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Délai	Source de Financement	site des travaux
17	CPMP MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	0527/T/050/ CPMP/MHA/ MHA/2023	Réalisation des travaux Complémentaires pour l'extension du réseau de distribition d'eau potable dans la zone de recasement au secteur 22 de TARHIL à Toujounine.	Travaux	Entente Directe	44 241 444,00	120 j	Budget État	TARHIL à Toujounine
18	CPMP MHA	Direction de l'Assainissement	0378/T/035/ CPMP/MHA/ DA/2023	Travaux d'assainissement pluvial des villes d'Atar et Sélibabi	Travaux	Entente Directe	119 846 448,00	270 j	Budget État	Atar et Sélibabi
19	CPMP MHUAT	MHUAT	0098/T/033/ CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Travaux de construction de trois hôpitaux H1 à Aleg, Aioun et Tidjikja.Lot n°2: Travaux de construction d'un hôpital H1 à Aioun.	Travaux	Appel Offres	258 000 000,00	540 j	Budget État	Aioun
20	CPMP MHUAT	MHUAT	0235/T/049/ CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Travaux de construction des tris hôpitaux H1 à Aleg , Aioun , et Tidjikja Lot n° 01: travaux de construction d'un hôpital H1 à Aleg	Travaux	Appel Offres	196 137 296,00	540 j	Budget État	Aleg , Aioun , et Tidjikja
21	CPMP MHUAT	MHUAT	0579/T/092/ CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	La réalisation des travaux d'extension de l'Institut Supérieur des Etudes Techniques (ISET) de Rosso.	Travaux	Appel Offres	182 740 240,00	450 j	Budget État	Rosso
22	CPMP MHUAT	MHUAT	0836/T/112/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Construction de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Mines et du Gaz de Nouakchott.	Travaux	Appel Offres	211 211 008,00	540 j	Budget État	Nouakchott
23	CPMP MHUAT	DIRECTION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS	0975/T/124/CPMP/MHUAT/DBEP/2023	Construction de l'Institut Supérieur Numérique (SUP-NUM) à Nouakchott.	Travaux	Appel Offres	149 819 083,00	540 j	Budget État	Nouakchott

N°	CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Délai	Source de Financement	site des travaux
24	CPMP MHUAT	MHUAT	0521/T/082/ CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Marché passé par entente directe pour la construction d'un Hôpital H1 à Tidjikdja.Réf : lettre N°0116/CPMP/MHUAT, reçue le 10 Mai 2023.	Travaux	Entente Directe	241 199 136,00	450 j	Budget État	Tidjikja
25	CPMP MHUAT	MHUAT	0582/T/095/ CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Travaux de construction de deux stades Tayarett et Dar - Naim	Travaux	Entente Directe	155 067 216,00	450 j	Budget État	Tayarett et Dar - Naim
26	CPMP MHUAT	MHUAT	0584/T/097/ CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Travaux de construction et d'extension des écoles dans les différentes Wilayas.	Travaux	Entente Directe	136 342 416,00	240 j	Budget État	
27	CPMP MHUAT	MHUAT	1342/T/152/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Achèvement des travaux d'extension du Centre Hospitalier National (CNH)	Travaux	Entente Directe	324 236 224,00	180 j	Budget État	Nouakchott
28	CPMP MHUAT	MHUAT	1521/T/165/CPMP/MHUAT/MHUAT/2023	Réhabilitation ISCAE et IUP	Travaux	Entente Directe	155 128 944,00	180 j	Budget État	
29	CPMP MOUDOUN	MOUDOUN	1282/T/009/ CPMP/MOUDOUN/MOUDOUN/2023	Travaux de construction du centre d'enfouissement techniques et de sa piste d'acces en terre stabilisee dans la commune de Rosso	Travaux	Appel Offres	126 298 328,00	300 j	Budget État	Rosso
30	CPMP MPE	MPE	1973/T/003/ CPMP/MPE/ MPE/2023	Construction et Equipement de deux fermes d'élevage (une ferme laitière moderne à Néma et une ferme de culture fourragère à Nbeiket Lahwach-Hodh Charghi).	Travaux	Entente Directe	146 255 088,00	365 j	Budget État	Nbeiket Lahwach

N°	CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Délai	Source de Financement	site des travaux
31	CPMP MPEM	MPEM	2327/T/018/ CPMP/MPEM /MPEM/2023	Travaux de construction d'une usine de traitement et de congélation de poisson au port de Tanit.	Travaux	Appel Offres	102 889 140,00	300 j	IDA;	Tanit
32	CPMP MPME	Société Mauritanienne des Hydrocarbures	0252/T/001/ CPMP/SMH/S MH/2023	Construction de 4 conduites d'hydrocarbures liquides pour le dépôt port de la SMH et une conduite de GPL pour alimenter les dépôts des sociétés gazières.	Travaux	Appel Offres	189 185 312,00	300 j	Budget État	
33	CPMP MPME	Société Mauritanienne des Hydrocarbures	1102/T/004/C PMP/SMH/S MH/2023	Marche de travaux urgent de reparation du BAC 5 de stockage de fioul au depot port de la SMH	Travaux	Entente Directe	10 557 682,00	70 j	IDA;	
34	CPMP MS	MS	1539/T/032/C PMP/MS/MS/ 2023	Revêtement du sol de réanimation en PVC souple(gerflex ou gerlfloor)	Travaux	Entente Directe	10 144 200,00	50 j	Budget État	
35	CPMP ONAS	ONAS	1152/T/007/C PMP/ONAS/O NAS/2023	Travaux d'assainissement pluviale de la Ville de Rosso et les Travaux d'assainissement et de constructions des digues de protections contre les inondations à Boghé .	Travaux	Entente Directe	87 305 544,00	90 j	Budget État	Rosso et Boghé
36	CPMP ONAS	ONAS	1153/T/008/C PMP/ONAS/O NAS/2023	marché passé par entente directe relatif aux travaux d'évacuations des eaux pluviales à Boghé.	Travaux	Entente Directe	25 595 000,00	14 j	Budget État	
37	CPMP ONAS	ONAS	1987/T/009/ CPMP/ONAS/ ONAS/2023	Travaux de réaménagement des Mares de la ville de Nouakchott (F-Nord et Module M)	Travaux	Entente Directe	131 361 648,00	90 j	Budget État	Nouakcott
38	CPMP RN	Région de Nouakchott	0530/T/008/ CPMP/RN/RN /2023	Travaux d'extension de 21 Km du réseau d'eau potable à Toujounine, HAY TIW.Réf.: lettre n°026/2023/CPMP/RN reçue le 04 Mai 2023.	Travaux	Entente Directe	8 575 350,00	180 j	Budget État	Toujounine

N°	CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Délai	Source de Financement	site des travaux
39	CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	0595/T/005/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023	Travaux de Projet d'extension des Réseaux MT dans la Zone Sud - Est de la Mauritanie - Réalisation Clés en Main d'une Boucle 33 kV entre Kaédi et sélibabi et Postes Associés - Lot 1 Extension du poste 90/33kv de Kaédi Construction des lignes 33 kv et postes associés.	Travaux	Appel Offres	977 247 616,00	720 j	FADES;FADES;	Kaédi Sélibabi
40	CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	0596/T/006/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023	Projet d'extension des réseaux MT dans la zone Sud-Est de la Mauritanie .Réalisation clés en main d'une boucle 33 KV entre Kaédi et Sélibabi et postes associés .Lot 02: Réseaux et branchement BT .	Travaux	Appel Offres	558 702 336,00	660 j	Budget État	Kaédi et Sélibabi
41	CPMP SOMELEC	SOMELEC	17/CPMP/SOMELEC/CMI/2023	Marché N°17/CMI/2023 portant sur la fourniture et l'installation des équipements électrique destinés à l'électrification des localités de Zeglan à Brakna	Travaux	Appel Offres	117 493 811,75		Budget État	Zeglan à Brakna
42	CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	1892/T/017/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023	Projet de l'électrification des localités des Zeghlan à Brakna, Fam Lekhdheiratt, Bellewar et Aghorate à l'Assaba.	Travaux	Appel Offres	117 493 808,00	300 j	Budget État	Zeghlan à Brakna, Fam Lekhdheiratt, Bellewar et Aghorate à l'Assaba
43	CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	1900/T/023/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023	Travaux pour l'électrification des localités relevant de rosso.	Travaux	Appel Offres	104 659 000,00	300 j	Budget État	Rosso

N°	CPMP	Autorité contractante	Numéro du Marché	Objet du Marché	Type de Marché	Mode de Passation	Montant TTC (MRU)	Délai	Source de Financement	site des travaux
44	CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	1902/T/025/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023	Projet de l'électrification des localités de Rchid, Lehweitat relevents de la Moughata de Tidjekja, les localités de Elmecherae, Ntitam et Dar Essalam relevants de la Moughata de Moudjria	Travaux	Appel Offres	129 120 488,00	305 j	FADES;	Lehweitat Tidjikja, Elmecherae, Ntitam et Dar Moudjria
45	CPMP SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité	2492/T/038/CPMP/SOMELEC/SOMELEC/2023	Raccordement électrique du port N'Diago.	Travaux	Appel Offres	360 189 746,96	365 j	AFD;	port N'Diago
46	CPMP SOMELEC	SOMELEC	06/CPMP/SOMELEC/CMI/2023	projet d'avenant n°01 au marché n°06/CMI/2023 portant sur le projet d'extension des reseaux MT dans la zone Sud-Est de la Mauritanie (lot2:reseaux et branchement BT)	Travaux	Avenant	120 131 160,00		Budget État	
47	CPMP SONADER	Societé Nationale pour le Développement Rural	0289/T/017/CPMP/MA/SONADER/2023	Lot n°2: Travaux de réhabilitation avec extension de cinq (05) PIV et trois (03) périmètre maraicher totalisant 323 ha	Travaux	Appel Offres	165 036 279,00	365 j	Budget État	
48	CPMP TAAZOUR	TZR	1460/T/049/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023	Contrant de Travaux de Construction de Logement Sociaux Lot 10 : Travaux de Construction de Cent Huit (108) Logement Sociaux A Zoueirat	Travaux	Appel Offres	122 734 008,00	540 j	Budget État	Zoueirat
49	CPMP TAAZOUR	TZR	1461/T/050/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023	Lot 11: Travaux de Construction de quatre vingt dix (90) logements sociaux A Zoueratt	Travaux	Appel Offres	109 539 680,00	540 j	Budget État	Zoueirat
50	CPMP TAAZOUR	TZR	1575/T/054/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023	Exécution des travaux de realisation de trois Barrages dans la Wilaya du Gorgol et du Guidimagha (lot3)	Travaux	Appel Offres	122 342 448,00	240 j	FAD;	

ANNEXE 6 : PLAN D'ACTIONS DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'AUDIT

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ECHEANCE
Dispositif législatif et réglementaire	Il conviendrait d'inviter le législateur à instaurer un cadre juridique et réglementaire clair pour définir les procédures et modalités de passation et d'exécution des marchés exclus du champ d'application du Code des marchés publics. Cela concerne notamment les marchés relatifs aux besoins de défense et de sécurité nationale exigeant le secret, les marchés de services de conciliation, d'arbitrage, d'assistance ou de représentation juridique, ainsi que les acquisitions dans les cas d'urgences humanitaires et médicales. De même, ce cadre devrait s'appliquer aux marchés dont la nature rend l'utilisation des procédures prévues par le Code inadaptée ou dépourvue d'intérêt économique pour la commande publique	**Février 2027**
	Inviter le législateur à mettre en place des dispositions réglementaires régissant la définition du pourcentage et les modalités de prélèvement et de gestion de la redevance de régulation Actualiser le nouveau cadre de passation des marchés une disposition clarifiant ou précisant les modalités de la participation des entreprises publiques à une procédure de passation des marchés ;	
	Actualiser le nouveau cadre de passation des marchés en obligeant les autorités contractantes à informer systématiquement et non sur demande, les soumissionnaires non-retenus à la suite de l'attribution du marché ;	
	Clarifier au moyen d'une circulaire, la notion de « **recours dilatoires »** évoqué à l'article 29 décret n°2022-083 du 08 juin 2022 et élaborée et adoptée la Charte de l'Ethique par arrêté du PM ;	
	Actualiser l'alinéa 4 de l'article 56 du décret n°2022-083 du 8 juin 2022 en prévoyant que tout désaccord entre la CPMP et la sous-commission d'analyse pour les marchés non soumis à l'avis a priori soit soumis à l'avis de la CNCMP ;	
	Actualiser l'article 5 de l'arrêté n°0224/PM/ fixant les seuils relatifs aux Marchés Publics en précisant les règles d'approbation des marchés publics ;	

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ECHEANCE
	Actualiser l'article 14 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 en excluant les marchés en dessous du seuil des modalités d'inscription dans le plan de passation des marchés publics ;	
	Initier une circulaire pour inviter les autorités contractantes à contraindre les titulaires de marchés à procéder à l'enregistrement systématique des contrats auprès des impôts avant tout début d'exécution ;	
	Initier des dossiers d'appel à concurrence type ; pour les acquisitions de faibles valeurs ;	
	Valider et publier le manuel de procédures de passation des marchés élaboré par l'ARMP, conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n°2022-083 du 8 juin 2022 ;	
	Initier un manuel définissant les règles d'organisation et de fonctionnement de la CPMP comme prévu à l'article 8 du décret n°2022-083 du 8 juin 2022 ;	
	Faire un plaidoyer auprès du législateur aux fins d'obtenir des mesures de participation souples (non production de caution de soumission, allégement en matière de justification de la capacité technique et financière.) au profit des PME et des entreprises nouvellement créées ;	
	Mener un plaidoyer auprès du gouvernement pour la mise en place des outils techniques nécessaires à la dématérialisation des processus de passation, d'exécution, de contrôle et de régulation des marchés publics, conformément aux dispositions du décret n°2024-013 du 17 janvier 2024 relatif à la dématérialisation desdites procédures ;	
Système de classement et d'archivage des documents de marchés	Initier un manuel de procédure définissant le mécanisme de classement et d'archivage des dossiers de marchés	**Juin 2025**
	Mettre en œuvre une politique d'archivage électronique des dossiers de marchés ;	**Novembre 2025**
	Inviter les services techniques chargés du suivi de l'exécution des marchés à transmettre à la commission de passation des marchés les documents justificatifs de l'exécution et du paiement des marchés pour archivage ;	**Immédiat**
	Actualiser la composition de la CPMP en y insérant la présence d'archivistes chargés d'assurer l'archivage des dossiers de marchés ;	**Juillet 2025**

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ECHEANCE
	Initier des formations spécialisées à l'endroit des archivistes en matière d'archivage des dossiers de marchés ;	**Immédiat**
	Former les acteurs en charge de la passation des marchés à l'archivage des dossiers de marchés.	**Immédiat**
Mise en place et organisation des organes en charge de la passation et du contrôle des marchés publics	Actualiser le cadre législatif et réglementaire régissant la passation des marchés en soumettant les marchés passés par procédures concurrentielles au contrôle à priori de la CNCMP	**Urgent**
	Introduire dans la composition de la CPMP, une « **secrétaire de commission** » ayant pour rôle d'assurer la gestion administrative des dossiers de marchés au sein des commissions	**Immédiat**
	Renforcer la capacité technique des acteurs en charge de la passation des marchés publics au regard des observations faites	**Immédiat**
Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés	Initier et mettre en place un site internet unique sur lequel les autorités contractantes devront procéder à la publication des AGPM et PPM ;	**Aôut 2025**
	Initier et mettre à la disposition des autorités contractantes un registre spécial côté et paraphé dédié à l'enregistrement des plis des soumissionnaires ;	**Immédiat**
	Initier une circulaire pour inviter les autorités contractantes au versement systématique des 50% des produits de vente du DAO (article 42 du décret n°2022-85 du 08 juin 2022)	**Immédiat**
	Initier une circulaire pour inviter les autorités contractantes à soumettre les marchés publics à la numérotation de la CNCMP	**Immédiat**
	Procéder au renforcement des acteurs en charge de la passation des marchés sur les thématiques suivantes : • La conformité entre les informations mentionnées dans le PPM et celles inscrites sur les contrats ; • Elaboration et publication de l'avis général de passation des marchés publics ; • Elaboration du PPM	**Octobre 2025**

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ECHEANCE
	• Mécanismes d'évaluation rigoureuse et efficace des besoins avant lancement de la procédure ; • Détermination du montant de la caution de soumission ; • Respect du délai de publication des avis d'appel d'offres ; • Elaboration des dossiers d'appel à la concurrence ; • Le respect des exigences relatives à l'ouverture des plis ; • L'élaboration du PV d'ouverture des plis et les modalités de sa publication, • Le respect des règles d'évaluation des offres ; • Les modalités de recours au procédures dérogatoires ; • Le respect des délais de passation des marchés aux différentes étapes de la procédure ; • La composition de la sous-commission d'évaluation des offres, • Les modalités d'évaluation des offres ; • Les modalités d'attribution, d'approbation et de notification des marchés, • Le respect des règles relatives à la publication des décisions de la CPMP • L'élaboration des contrats de marchés. • Les modalités de recours à l'avenant • Les modalités de paiement des marchés publics ; • Le respect des délais contractuels	
Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP	Initier et mettre en place un manuel de contrôle des marchés publics au profit des agents de la CNCMP ;	**Juin 2025**
	Renforcer la capacité des agents de la CNCMP sur les mécanismes de contrôle des marchés publics ;	**Immédiat**
	Initier un plaidoyer auprès du législateur aux fins que les marchés passés par appel à concurrence fassent l'objet d'un contrôle à priori ;	**Urgent**

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ECHEANCE
	Initier et mettre en place au niveau de chaque autorité contractante une cellule de contrôle à priori des marchés en dessous du seuil aux fins de garantir la transparence dans le processus de passation ;	**Mars 2026**
Situations d'attribution de marchés par entente directe	Former les autorités contractantes et les membres de la CPMP sur l'appropriation des motifs de recours à l'entente directe.	**Immédiat**
	Inviter les autorités contractantes à procéder à une mise en concurrence aussi bien avec le secteur public que le secteur privé lors de l'attribution des marchés au moyen de convention	**Immédiat**
	Inviter les autorités contractantes à intensifier le contrôle des marchés publics aux d'éviter les risques d'abandon des chantiers ou de non atteinte des objectifs	**Immédiat**
	Inviter les autorités contractantes à procéder l'application systématique des pénalités de retard pour tous les marchés exécutés hors délai contractuel ;	**Immédiat**
	Inviter les autorités contractantes, à veiller au respect des cahiers de charges par les titulaires de marchés et à procéder à la levée des réserves formulées.	**Immédiat**

ANNEXE 7 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Fonction	Contact
LALLA RACHID SALEH	DG-CAAM	Lallatr@yahoo.fr
MOHAMED BOUKA	Responsable Logistique CAAM	36 60 07 85 Mohamedbouka50@gmail.com
BRAHIM EL IDE	MEMBRE-CPMP-MS	43 33 44 46
ALY MAHFOUDH HAWBBA	Spécialiste Chargé de la Cellule des Marchés SOMELEC	36 30 82 61
SIDI HACHEM	Assistant Technique des marchés des Investissements	36 82 82 44
MALAININE CHAMA	Assistant Technique des marchés des Investissements	48 54 39 50
ISSELMOU GAOUAD AHMED	PR-CPMP-CAMEC	222 36 35 03 61 Pr.cpmp.camec@gmail.com
MOHAMED YAHYA	PR-ETR-ML	33200504
MOHAMED BACKAR	PR_CPMP-PANPA	222 46 83 11 32
ZENABOU	SECRETAIRE CPMP-PANPA	221 77 156 22 63
FATY TOURE	ASSISTANTE PR-ETER	44 00 79 45
MOHAMED BEDDE	MEMBRE CPMP-CSA	26 30 22 20
MAHAM JIDDOU	ASSISTANT PR-DPEF	20 07 16 85 Maham@dpef.mr
Monsieur Moustapha Sid' Ahmed Cheikh	Président CPMP/MHA	+222 41 00 77 90 Email : cpmpmha@gmail.com
Monsieur Mohamed Mansour Amadou Dia	Membre CPMP/MHA	00222 26 90 59 66 mohamed.mansour.dia@gmail.com
Monsieur Maaouiya Mohamed El Mokhtar Boye	Président CPMP/MHUAT	Email : tmedsidi@yahoo.fr
Brahim Yacoub Cheikh Sidiya	Président CPMP/CDHAHRSC-PRMP	+222 22 22 20 46 : byacoub79@gmail.com
Mohamed Ould Sid Ahmed Ould Bouhoubeyni	Président-PRMP CPMP/MOUDOUN	+222 36 30 40 86 : cpmp@moudoun.mr
Monsieur Mohamed Mahfoud DEDAH	Président CPMP/MPE	+222 41 10 42 41 Email : mmabdallahi@gmail.com
Demba Samba Lelech	Président CPMP/MTNIMA	+222 46 90 09 95 : demba.l@mtnima.gov.mr
Monsieur Bay Lhadj	Membre CPMP/MPME	Email : baylhadj@yahoo.fr

Nom et prénoms	Fonction	Contact
Khadijetou Sidi Mohamed Leghdaf	Présidente CPMP/MJ-PRMP	+222 36 30 50 06 : mkhadijetou3@gmail.com
Monsieur Beibeni Ahmed Babou Ahmed Babou	Président CPMP/MPEM	+222 27 72 42 45 : beibenia4@gmail.com
Monsieur Mohamedou Mohamed Abdellahi	Président CPMP/SMH	+222 34 93 34 29 : ma.mohamedou@smhpm.mr
Monsieur M'Bouye Hame Dey Baba	Président CPMP/MIDEC	+222 36 31 61 09/44 48 00 48 : mbouye@hotmail.fr
Madame Lalla MED EL HASSEN	Membre CPMP/MIDEC	+222 36 36 66 63 : lallahassen@yahoo.fr
Mohamed Lemine Cheikhna	Président CPMP	
Mohamed Salem Ould Abdou	Membre CPMP/EF	22 92 10 92
Mr SEIDOU	Agent de la CPMP	22 01 43 76
BRAHIM Ethmane Ahmed	Président de la CPMP/ESC	
Khadijetou Sidi Mohamed Leghdaf	Présidente CPMP/MJ-PRMP	+222 36 30 50 06 : mkhadijetou3@gmail.com
Dahid Ould Ghassem	Président de la CPMP_MEDD	dahidelghassem@yahoo.fr +222 34 48 26 53
Yghoub Diéol Djoeiguenne	Président de la Commission de passation des marchés	+222 44 72 65 75
Cheikh Mohamed Mahmoud MENNY	PR/CPMP-ANRPTS	44 44 44 50
Ahmed Mahmoud HAMDINOU	Membre CPMP-ANRPTS	36 20 60 44
Ely Cheikh DAHA	PR/CPMP-ANARPAM	36 12 47 36
Mohamed El Moctar DAHMADA	Consultant marchés publics auprès du DG de l'ANARPAM	46 52 46 87
Mohamed Lemine OULD LEMRABOTT	PR/CPMP-PROGRES	26 28 23 09
Monsieur TOURE Mohamed Moustapha	PRMP/CPMP-MAADEN	Tel : 28 58 21 04
Mohamed El Mamoun MINAHNA	Directeur Administratif et Financier/MAIEO	44 68 56 66
Ely MOHAMED	Expert/MAIEO	36 27 01 37

Nom et prénoms	Fonction	Contact
Yacoub EL YEDALY	Membre et Président par intérim de la CPMP SENLS	32 29 11 12
Mohamed Vall SEYID	PR/CPMP-STP	43 00 02 43
Adama DEH	Membre CPMP-STP	36 92 59 44
Brahim AHMED ETHMANE	PR/CPMP-MESRS-MCIAT	42 33 33 42
Dah ABDEL JELIL	Président de la CENI/ PR CPMP-CENI	22320050
BA SOULEY GATA	Chargé des Marchés à la CENI	44 18 17 76
Hasni BASAID BARICK	PR/CPMP-ME	41 69 11 07
Ahmed Tijani HOUEIBIB	Membre CPMP-ME	37 13 78 38
Ismail OULD ABDALLAHI	PR/CPMP-ANESP	34 98 52 52
Lemina ENNAHOUI	Responsable des Affaires Administratives CPMP-ANESP	32 72 07 20
Sidi Ahmed Mohamed Yehdhih Hend.	Président de la CPMP MET	Tél : 36 31 45 42
Mohamed MOHAMEDOU	Président de la Commission de passation des marchés	drimed182@gmail.com
Mohamed Abdallah Essaleh	Membre de la commission de passation des marchés	00222 20 10 07 83
Zekaria Ould Heyine	Conseiller chargé de la Cellule des Marchés	Tél : 49 45 87 21, mail : zekaria.heyine@yahoo.fr
Moulaye GAOUAD AHMED BENNANE	Président de la CPMP ONAS	Mail : moulaye.onas@gmail.com
Mohamed Lemine Mohamed Salem	Membre de la CPMP ONAS	0022242 32 19 94 : med1.lemine@gmail.com
Dramane Seydi Boubou CAMARA	Président de la CPMP PM	Tél : 37 39 01 71
Mohamed Fouad BARRADA	Président de la CPMP RN	Tél : 37 13 71 17
Mohameden Aghrabatt Ould Baba	Président de la CPMP SMCP	Tél : 22 87 42 24 / 46 94 23 06
Mohamed Lemine Ould Sidi	Le Président de l'APD	36 36 03 00
Mohamed Mohamed ABDERRAHMANE	Le Président de la CPMP APD	36 27 55 27 mabderrahmane@apd.mr

Nom et prénoms	Fonction	Contact
Abdoulahi Hamidou WELE	Président de la CPMP	46 75 92 76/ welelaye@yahoo.fr
Jeyid Mohamed Lemine	Membre	36 70 97 70
Fatoumata SY	Assistante	42 75 61 29
Ahmedou Hamed	Président de la CPMP TAAZOUR	Tél : 46 43 57 23
El Housseynou TALL	Assistant du Président de la CPMP TAAZOUR	Tél : 46 58 28 17

ANNEXE 8 : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

N°	TITRES
1	Loi n°2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés publics ;
2	Décret n°2022-083 du 8 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 portant Code des Marchés Publics ;
3	Décret n° 2022-084 du 8 juin 2022 portant organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics ;
4	Décret n°2022-85 du 8 juin 2022 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;
5	Décret n°2023-054 du 7 mars 2023 modifiant certaines dispositions du décret n°2022-083 du 8 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 portant Code des Marchés Publics ;
6	Décret n°2024-013 du 17 janvier 2024 relatif à la dématérialisation des procédures de passation, de contrôle et de la régulation des marchés publics ;
7	Arrêté du Premier Ministre n° 000224 du 22 Février 2023 fixant les seuils relatifs aux Marchés Publics ;
8	Arrêté Premier Ministre n" 0809 du 17 aout 2022 portant création des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
9	Arrêté du Premier Ministre n° 0811du 17 août 2022 fixant les conditions et modalités de sélection et de nomination des présidents et des membres des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
10	Arrêté n°0474/PM du 09 mai 2023 portant nomination des membres des Commissions de Passation des Marchés Publics de certains Départements ministériels.